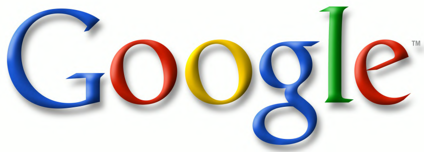
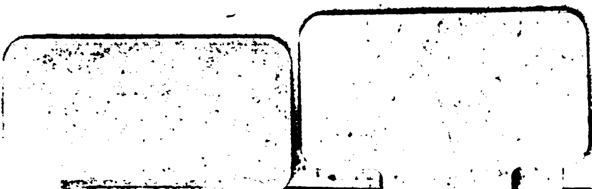



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07590870 1



Gaillard
DDD



HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER;

TOME PREMIER.

Nota. *On a recueilli á la fin du dernier Volume dans un* Errata *général les fautes qui ſont reſtées dans cette Edition, malgré tous les ſoins de l'Imprimeur & qui étoient inévitables dans un ſi grand Ouvrage. On n'a marqué à la tête de chaque Volume en particulier que celles qui pouvoient arrêter le Lecteur par quelque embarras ou quelque omiſſion, ou le tromper par un faux ſens.*

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER,
ROI DE FRANCE,
DIT LE GRAND ROI ET LE PERE DES LETTRES.

Par M. GAILLARD, *de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*

SECONDE EDITION,
Revue, corrigée & augmentée.

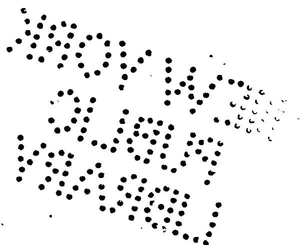
TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez SAILLANT & NYON, Libraires, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le Collège.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



PRÉFACE.

ON a reproché à quelques Ecrivains modernes d'avoir mis à la tête de leurs Ouvrages une eſpèce de Poëtique particulière, dont le réſultat étoit toujours, qu'eux ſeuls avoient ſaiſi les vrais principes du genre dans lequel ils s'éxerçoient : on pourroit étendre beaucoup ce reproche. La plûpart des Préfaces, Diſcours Préliminaires, &c, ne ſignifie pas autre choſe; parmi les nombreux ridicules, dont les hommes ſavent ſi bien flétrir les profeſſions qu'ils éxercent, & dont la profeſſion des Lettres ne pouvoit pas plus ſe garantir que les au-

tres, puiſqu'elle tient de plus près à l'orgueil, ſource de tout ridicule, celui-là n'eſt pas un des moins frappans.

Si pourtant par une modeſtie ſincère & qui ne fût point le maſque de l'orgueil, on pouvoit parvenir à effacer juſqu'aux moindres traces de ce ridicule, où ſeroit l'inconvénient d'expoſer au Public avec ſimplicité, avec une juſte défiance de ſoi-même, les vûës particulières qu'on peut avoir ſur le genre qu'on a voulu traiter? Ce ſeroit lui dire: *Voilà les devoirs que j'ai cru m'impoſer, voyez ſi je les ai bien conçus, & voyez ſi je les ai remplis.*

Je crois donc qu'un diſcours ſur le genre qu'on traite, pourroit être bien placé à la tête d'un grand Ouvrage; je crois qu'un

discours sur la manière d'écrire l'Histoire, seroit bien placé à la tête de cet Ouvrage-ci, mais je ne l'entreprendrai point.

La matière semble épuisée & ne l'est pas, elle a été traitée par une multitude d'Auteurs, tant anciens que modernes, parmi lesquels on en compte plusieurs d'illustres. Denys d'Halicarnasse dans le parallèle qu'il a fait de Thucydide avec Hérodote, de Philiste & de Théopompe avec Xénophon, a présenté des vûës générales, propres à perfectionner l'Histoire. Lucien, en reprenant avec cette liberté ingénieuse & hardie, qui fait son caractère, les défauts qu'il appercevoit dans les Historiens de son tems, a donné d'excellentes leçons sur les devoirs de l'Historien, & a

mis dans tout ſon jour la difficulté de les remplir. Cicéron & Quintilien, quoiqu'ils n'ayent pas traité directement de l'Hiſtoire, ſont pleins d'excellentes maximes ſur ce genre. Chez les Modernes, Voſſius l'a traité avec l'érudition qui lui eſt propre. Parmi nous Gomberville, la Mothe le Vayer, le Père le Moine, M. de Cordemoy, le Père Rapin, M. de Fénélon, l'Abbé de Saint-Réal, &c, ont, ou donné des préceptes, ou exposé des vûës ſur le genre hiſtorique. Tous méritent d'être lûs & méditès; je n'en excepte pas même le Père le Moine, quoique ſon Traité de l'Hiſtoire ſoit rempli d'idées ſingulières & hazardées, qu'on ne peut adopter ſans reſtriction. Le Père Rapin a fondu dans ſes Réfléxions

ſur l'Hiſtoire, celles qu'il a trouvé répanduës dans divers Auteurs modernes, tant Italiens qu'Eſpagnols, tels que les Patrici, les Marucci, les Maſcardi, les Beni, les Cabrera, &c. En refondant encore tous ces Auteurs, en modifiant les Anciens par les Modernes, les Nationaux par les Etrangers, en faiſant paſſer toutes leurs idées par le creuſet de la Philoſophie, en y joignant des idées nouvelles, en les produiſant toutes dans un ordre convenable, on pourroit parvenir à faire un Traité lumineux, méthodique, peut-être néceſſaire, qui manque encore, & qui feroit la véritable *Poëtique* de l'Hiſtoire. Cette entrepriſe paſſe mes forces, d'ailleurs, ce feroit encore un ouvrage; & le Public en a

bien assez de celui que je lui présente.

Je me bornerai donc à lui rendre compte de la forme que j'ai cru devoir donner à cette Histoire.

1°. Je n'ai point mêlé ensemble les évènemens d'un ordre différent ; l'Histoire Ecclésiastique avec l'Histoire Civile, l'Histoire Littéraire avec l'Histoire Politique-Militaire ; j'ai traité toutes ces parties séparément, sans pourtant négliger de montrer leur connéxité & leur influence réciproque dans de certains cas.

C'est la partie Civile, Politique & Militaire qui paroît aujourd'hui ; elle forme elle seule la portion la plus considérable de l'Ouvrage entier. L'Histoire Ecclésiastique, l'Histoire des

Lettres & des Arts, les Anecdotes, c'eſt-à-dire, l'Hiſtoire des Femmes, des Maîtreſſes, & de la vie privée de François I, formeront auſſi trois morceaux ſéparés, mais qui paroîtront enſemble, & qui ſeront comme la ſeconde moitié de l'Ouvrage; mais cette ſeconde portion aura moins d'étenduë que la première.

2°. Dans cette première partie, les grands évènemens qui comprennent pluſieurs années, comme l'affaire de Semblançay, la défection & le procès du Connétable, &c, forment des tableaux entiers & ſuivis, ſans interruption, ſans mêlange d'autres faits, quoiqu'à ſuivre l'ordre chronologique à la rigueur, ces divers faits euſſent dû être entrelaſſés.

Par une conséquence naturelle de cette méthode, les expéditions Militaires qui se font en divers pays dans le même temps, ne sont point mêlées ensemble, mais traitées séparément dans des Chapitres particuliers.

Pour justifier cette méthode, qu'il me soit permis de rassembler ici des réfléxions que j'ai eû occasion de disperser ailleurs (1), à propos de quelques histoires formées sur le plan chronologique.

La forme des Annales ou la forme chronologique est la première qui a dû se présenter aux Historiens, c'est la plus simple, les esprits ordinaires la fai-

(1) Journal des Savans, Juillet 1755, Octobre 1759.

ſiſſent d'abord, elle diſpenſe de toute invention, elle a même ſur les autres méthodes une ſorte d'avantage, celui de montrer les évènemens dans l'ordre où ils ſe ſont paſſés, & d'être par conſéquent un tableau plus fidèle de la réalité dans toutes ſes circonſtances.

Mais d'un autre côté rien de plus fatiguant dans une hiſtoire d'une certaine étenduë que cet aſſerviſſement ſcrupuleux à l'ordre chronologique. Ce plan ne préſente jamais un fait, un tableau entier, toujours des portions de faits, des morceaux de tableaux, qui faute de ſuite & de contexture ne peuvent ſe graver dans la tête. C'eſt la liaiſon des faits, c'eſt l'unité, c'eſt *l'intégrité* du tableau qui peut s'emparer de l'imagination du

Lecteur, & y faire une impression durable, *tantùm series juncturaque pollent !* Dans les Annales, l'intérêt n'a jamais le temps de se former, & s'il se formoit, ce ne seroit que pour impatienter le Lecteur, qui se verroit à tout moment enlever à tous les objets de sa curiosité, & transporter avec une rapidité gênante à des évènemens toujours différens, toujours coupés, jamais liés, jamais finis. L'attention ainsi égarée, entraînée malgré elle vers des objets étrangers les uns aux autres, est obligée de se ranimer d'elle-même avec effort, de revenir sur ses pas, de se demander ce qu'est devenu l'objet dont elle s'occupoit d'abord, & qu'elle ne reverra pas de long-temps, ce que deviendra

celui dont elle s'occupe à présent, & s'il ne disparoîtra pas de même pour ne reparoître que lorsqu'il lui sera devenu indifférent.

L'ordre chronologique laisse au Lecteur la peine de décomposer l'Histoire pour retrouver le fil des mêmes faits ; il faut qu'il rapproche laborieusement les traits épars, les portions de faits répandues çà & là dans un grand ouvrage & séparées par de longs intervalles. Mais ces rapprochemens, ces combinaisons, tout cet embarras enfin, n'étoit-ce pas à l'Auteur à s'en charger? N'est-ce pas lui que regarde le soin d'arracher toutes les épines, de lever tous les obstacles qui peuvent dégoûter de l'instruction en la rendant plus difficile? Quelle obligation

avez-vous à un Maître qui ne veut vous inſtruire que ſelon la méthode qui lui coûte le moins & qui vous coûte le plus ? Le Lecteur s'inſtruiroit ſans doute avec plus d'agrément & d'utilité dans une Hiſtoire où tous les faits d'un ordre différent ſeroient traités à part, & où les évènemens d'un même ordre, liés avec art & conduits ſans interruption depuis leur origine juſqu'à leur terme, formeroient un tiſſu entier que l'eſprit pût embraſſer d'un coup d'œil. La chronologie ſeroit ſatisfaite, car cette méthode redoubleroit en quelque ſorte l'obligation de marquer éxactement l'époque de toutes les portions de faits réunies, comme on marquoit dans l'ordre chronologique l'époque de tou-

tes les portions de faits dispersées. Or, la chronologie n'a rien de plus à prétendre, & ce tribut une fois payé, on a droit de renverser l'ordre chronologique pour l'intérêt de la narration.

Il est possible que ces raisons ne soient pas aussi décisives qu'elles me l'ont paru, en ce cas, je n'ai plus rien à dire, il faut reprendre la méthode chronologique.

3°. Le fond de cet Ouvrage étant l'Histoire du Regne de François I, j'ai placé dans l'Introduction tout ce qui précède son Regne. Cette Introduction est divisée en quatre Chapitres. On trouve dans le premier tout ce qui concerne la Généalogie, la naissance, l'éducation, le mariage, les premières Campagnes de François I; tout en-

fin jusqu'à la mort de Louis XII. François I. parvient au Trône, de quoi s'occupe-t-il d'abord ? Du Milanès & du Royaume de Naples. De quoi s'occupe-t-il pendant tout son Regne ? Du Milanès & du Royaume de Naples. Il falloit donc exposer ses droits & les prétentions des Puissances rivales sur ces deux Etats. C'est l'objet du second Chapitre. Le troisième présente le tableau de l'Europe, & montre les dispositions des différentes Puissances relativement aux projets de François I. Le quatrième expose les ressources intérieures de la France pour l'éxécution de ces mêmes projets.

4°. Dans le cours de l'Histoire, il se rencontre plusieurs points qui éxigent une discus-

ſion particulière. Quand cette diſcuſſion m'a paru pouvoir ſe fondre avec le récit, ſans le charger ni le ralentir trop, je l'y ai fait entrer. Quand au contraire, elle m'a paru d'une couleur trop étrangère à la narration, je l'en ai détachée, c'eſt ce qui compoſe les Diſſertations, qui dans la première édition avoient été toutes raſſemblées à la fin du quatrième volume, & qui dans celle-ci, ſe trouveront à la fin de chacun des volumes auxquels elles ſe rapportent.

Voilà tout ce que j'avois à dire ſur le matériel de l'Ouvrage. Quant au fond, j'aurois voulu pouvoir l'animer de ce feu divin, que les grands Hiſtoriens de la Grèce & de Rome ont répandu dans leurs Ouvrages,

j'aurois voulu pouvoir peindre comme eux.

L'Hiſtoire a deux parties eſſentielles, la critique ou l'art de vérifier les faits, l'éloquence ou l'art de les peindre. Dans la comparaiſon des Anciens & des Modernes, je donnerois aux Modernes la préférence pour la critique, mais la palme de l'éloquence eſt dûe aux Anciens. Une ame intelligente & ſenſible préſide à leurs Ouvrages, en embraſſe toutes les parties, les lie par des nœuds intimes, y porte la lumière, le mouvement, la vie.

Spiritus intùs alit; totamque, infuſa per artus,
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.

Quel ſpectacle que la guerre

du Péloponnèse dans Thucydide, que l'expédition de Cyrus le jeune dans Xénophon! Vous ne lisez pas, vous voyez. Les évènemens se passent sous vos yeux; vous suivez les dix mille Grecs dans leur fameuse retraite, nulle évolution ne vous échappe. Vous devenez Guerrier & Général avec Xénophon, c'est la lecture de ses Ouvrages qui a fait de Lucullus un grand Capitaine.

Quel ensemble & quels détails dans Tite-Live! L'enlèvement des Sabines, leur médiation entre leurs maris & leurs pères, le combat des Horaces & des Curiaces, la mort de Lucrèce, l'Histoire de Coriolan, celle de Virginie, le passage des Alpes, la consternation de Rome après la bataille

de Cannes, quels morceaux !

Tacite fait, s'il se peut, des impressions encore plus profondes. Quel tableau révoltant de tyrannie & d'esclavage sous Tibère ! Quel intérêt auguste & tendre l'Auteur répand sur Germanicus ! Quelle indignation il excite contre Pison & Plancine ! Quelle fermentation lorsque les Vaisseaux qui ramenoient en Italie la veuve & les cendres de Germanicus, rencontrent les Vaisseaux de Pison ! Quelle triste & consolante affluence d'amis éperdus sur le rivage d'Italie où aborde Agrippine ! Quel éloquent silence, quelle douleur profonde & muette à l'aspect de la veuve, des enfans & de l'urne de Germanicus !

Que peut vous importer Mes-

ſaline après avoir épuiſé toutes les horreurs du vice & toutes les fureurs du crime? Eh bien! le pinceau magique de Tacite va vous forcer de la plaindre. Ce n'eſt plus cette Impératrice toute-puiſſante, terrible & criminelle, l'orage s'eſt élevé du côté d'Oſtie, c'eſt une infortunée, ſans appui, ſans défenſe, que l'infléxible Narciſſe repouſſe loin du char de l'Empereur, elle lui préſente en vain ſes enfans, en criant: *Ne condamnez point ſans l'entendre la mère de Britannicus & d'Octavie!* Sa voix eſt étouffée par les cris barbares de Narciſſe, qui commande à l'Empereur le meurtre & la vengeance; cependant l'imbécille Claude s'attendrit & le Lecteur avec lui, Claude veut entendre ſa femme, il va lui pardonner,

Narcisse la fait égorger au nom de Claude même ; on la trouve dans les jardins de Lucullus, renversée par terre, abîmée dans le désespoir & dans la terreur, mourante sur le sein de sa mère, qui long-temps éloignée d'elle par l'éclat de sa fortune, mais ramenée auprès d'elle par son malheur, la consoloit, l'encourageoit, pleuroit avec elle. Le Tribun présente le fer à Messaline, elle veut se percer, mais son ame affoiblie par le long usage des voluptés, est incapable de ce dernier trait de courage, elle pleure, elle hésite, le Tribun aide sa main tremblante, elle expire dans les bras de sa mère. Quand ce tableau tracé par Tacite est sous vos yeux, vous avez oublié tous les crimes de cette

femme, vous ne voyez que ses malheurs.

La mort d'Agrippine, mère de Néron, seroit, d'après le même Tacite, un beau sujet de Tragédie, s'il n'étoit trop horrible. Racine n'a osé le montrer qu'en passant & dans le lointain.

> Je prévois que tes coups iront jusqu'à ta mère.

Je ne sais s'il y a dans aucune Tragédie un trait comparable à ce cri terrible & déchirant d'Agrippine au Centurion qui alloit la percer. *Ventrem feri.*

Qui ne sait par cœur les harangues de Caton & de César, celle de Micipsa, les portraits de Catilina, de Sempronia, de Jugurtha dans Salluste?

Avec quel éclat varié Quinte-Curce peint tous les évènemens! Quel intérêt dans le récit de la mort de Darius, de celle de Clitus, de celle de Philotas! Quel fracas dans les batailles d'Issus & d'Arbelles! Quel agrément dans l'Épisode d'Abdolonyme! &c.

Ce seroit un objet curieux de recherches que d'éxaminer dans les faits célèbres & bien peints, les circonstances dont le talent de l'Historien a su tirer parti, sans altérer la vérité, & dans les faits secs, nuds, par conséquent obscurs, les circonstances qu'ils renferment, & que le talent pourroit développer; par-là on calculeroit, en quelque sorte, l'influence qu'a pû avoir sur la réputation des évènemens & des hommes ce ta-

ent de peindre, selon qu'il a été accordé ou refusé aux Historiens.

L'élégant Paterculus a beaucoup loué Séjan, mais le temps a dévoré ces éloges fleuris (1), & Tacite par les traits sombres, dont il a peint ce Ministre, l'a dévoué à l'éxécration éternelle des hommes.

L'Histoire d'Aléxandre le Grand est beaucoup plus connue par Quinte Curce que par Arrien, parce que Quinte-Curce a plus d'agrément qu'Arrien.

Corneille a célébré le trait fameux de la clémence d'Au-

(1) Nous ne parlons que du fond de ses jugemens sur Séjan & sur Tibère ; car d'ailleurs les graces du style soutiendront toujours Paterculus, & nous pensons à son égard comme son nouveau Traducteur (M. l'Abbé Paul) & comme M. le Président Hénault.

guſte, & n'a pas connu peut-être le trait beaucoup plus beau de la clémence de Titus; c'eſt que le premier eſt décrit par Sénèque, le ſecond n'eſt rapporté que par Suétone, Aurélius-Victor & Eutrope.

Perſonne ne connoît un trait du même genre & plus héroïque encore de notre Roi Robert; c'eſt qu'il eſt rapporté par le Moine Helgaud.

Les Écrivains de l'Hiſtoire Auguſte & nos plats Chroniqueurs deſsèchent & flétriſſent tout; chez eux les évènemens décharnés n'ont, pour ainſi dire, ni phyſionomie ni couleur; les grands Écrivains animent & vivifient tout.

C'eſt ce grand talent de peindre ſi familier aux bons Hiſtoriens de la Grèce & de Rome,

qui

qui fait que la Peinture, la Gravure, la Sculpture, la Poësie, tous les Arts vont s'enrichir chez eux de sujets qu'on croit plus beaux que ceux de l'Histoire Moderne, parce que les tableaux en sont plus vifs & ont plus d'expression.

Parmi nous un Philosophe éloquent & sublime, qui a tant débité de paradoxes, parce qu'il a tant pensé, prétend que cette différence n'est pas la seule, & que l'Histoire moderne n'offre point en effet d'hommes ni d'évènemens comparables à ceux de l'Antiquité. J'ose croire qu'il se trompe, & qu'on n'auroit plus ce reproche à faire à l'Histoire moderne, s'il l'avoit écrite.

La France a eu son de Thou, l'Italie son Guichardin, la Flan-

dre ſon Strada (1), l'Eſpagne ſon Mariana; ces Écrivains ont ſuivi les grands modèles de l'Antiquité, mais ils leur ſont inférieurs. On trouve pourtant chez eux des évènemens & des hommes.

L'Angleterre ſur-tout, a ſon David Hume, qui reſſemble d'autant plus aux grands Hiſtoriens de l'Antiquité qu'il ne les imite pas. Il ſait peindre & les faits & les hommes, juger les Rois & les Nations, il met de grands tableaux dans la tête, il laiſſe dans l'ame des impreſſions durables.

Nous avons dans notre langue quelques morceaux d'Hiſtoire particulière dignes des plus

[1] Strada étoit Romain, mais il a écrit les Guerres de Flandre.

beaux jours de la Grèce & de Rome. Tels ſont divers ouvrages de l'Abbé de Saint-Réal & de l'Abbé de Vertot : telle eſt même cette précieuſe ébauche de la conjuration de Valſtein par Sarraſin, où l'on découvre une grande manière & de grands traits ; tels ſont ſur-tout les Mémoires du Cardinal de Rets, peut-être (à la forme près), le plus brillant modèle du genre hiſtorique dans notre langue ; telles ſont encore, la Vie de Julien par M. l'Abbé de la Bletterie, ſi ſagement faite & ſi élégamment écrite, la Vie de Louis XI. par M. Duclos, & le morceau de M. d'Alembert ſur Chriſtine, qui montrent ſi ſenſiblement l'influence & l'empire naturel de la Philoſophie

ſur l'Hiſtoire ; cette influence n'eſt pas moins ſenſible dans ce précis célèbre de notre Hiſtoire, qui en contient toute la ſubſtance, & où tant de portraits vifs & vrais, d'anecdotes piquantes, de rapprochemens heureux, de vûës fines, de réfléxions profondes font diſparoître par-tout la ſécheresse chronologique ; cet ouvrage devenu un modèle dans ſon genre, compte déjà quelques imitateurs habiles.

L'Hiſtoire pourroit revendiquer un autre ouvrage (1) du même Auteur, où la forme Dramatique ne fait qu'ajoûter

---

[1] Le François II. de M. le Préſident Hénault.

à l'agrément & à l'intérêt, sans rien ôter à la vérité.

Nous sommes bien éloignés de vouloir exclure ceux que nous ne nommons pas, mais comment ne pas distinguer ici cet homme, ce seul homme auquel il a été donné d'écrire en prose & en vers, dans tous les genres, avec ce charme inexprimable, qui fait que tout le monde sait par cœur tous ses ouvrages ?

On a quelquefois reproché aux Historiens agréables de n'avoir pas fait assez d'efforts pour s'assûrer de la vérité des faits, vice d'autant plus considérable qu'il corrompt le genre historique dans sa source. Rien ne peut dispenser l'Historien d'être comme Cicéron l'a dit de Thucydi-

de : *rerum gestarum pronunciator sincerus.*

L'infidélité historique naît ordinairement de deux causes principales. La première est l'ignorance des faits, qu'on n'a pas assez approfondis. A cet égard, je voudrois être sûr d'avoir toujours trouvé la vérité, je puis du moins me rendre le témoignage que je l'ai cherchée avec beaucoup de soin, je me flatte même qu'on trouvera dans cet Ouvrage des traces assez marquées de mon respect, de mon amour pour le vrai, & des efforts que j'ai faits pour le découvrir.

Indépendamment des Livres imprimés, dont j'ai toujours pesé l'autorité en l'employant, j'ai fait un assez grand usage des

Manuſcrits de diverſes Bibliothéques, ſur-tout de celle du Roi. La collection que feu M. de Fontanieu avoit pris la peine de faire & avoit eu la bonté de me communiquer, m'a beaucoup ſervi.

La ſeconde ſource d'infidélité eſt la fureur des *Allégories*, fureur qui elle-même a deux ſources bien impures, l'eſprit de flatterie & l'eſprit de ſatyre. J'oſe encore ici me rendre un témoignage qu'aucun Lecteur ne pourra me refuſer, c'eſt que dans le Regne de François I, je ne vois que le Regne de François I, dans ſes Miniſtres que ſes Miniſtres, dans ſes Généraux que ſes Généraux. Eh! quel particulier vivant loin des affaires & de ceux qui ont le

malheur honorable de les gouverner, quel particulier peut s'afsûrer de connoître assez le Gouvernement sous lequel il vit, pour oser le juger par comparaison & par allégorie ? Souvenons-nous que le tems seul peut dévoiler la vérité.

Il y a des mots, (on l'a observé avant moi), qui à force de passer par des bouches peu faites pour les prononcer, finissent par n'avoir plus de signification précise, il pourroit en être ainsi de ce mot : *Le style de l'Histoire ; il a le style de l'Histoire ; il n'a pas le style de l'Histoire.* Le Peuple des Lecteurs répète ces jugemens, & vraisemblablement il ne les entend guères. Est-il même bien sûr qu'il y ait un style affecté à l'Histoire, comme il y

en a un affecté à la Tragédie, à la Comédie, au genre Oratoire sacré ou prophane, enfin à tous les genres inconteſtablement fixés ? S'il y a un pareil ſtyle pour l'Hiſtoire, il doit être à peu-près au ſtyle Oratoire, ce que le ſtyle Oratoire eſt à la Poëſie, mais qu'il me ſoit permis de propoſer ſur cela quelques doutes.

Avant que la réfléxion & l'eſprit de méthode euſſent fixé les genres, les raiſons qui devoient un jour les faire fixer, éxiſtoient. La Nature avoit mis de la proportion entre les diſcours & les choſes ; elle enſeignoit à dire triſtement les choſes triſtes, plaiſamment les choſes plaiſantes, noblement les choſes nobles ; mais dans un

ouvrage elle mêloit, confondoit ou du moins rapprochoit trop ces couleurs & ces nuances; elle plaçoit le rire trop près des larmes, le noble à côté du familier. L'art a ſéparé tout cela, il a raſſemblé les choſes de même nature, les a rapportées à un genre fixe & lui en a formé un Domaine excluſif, en lui interdiſant tout le reſte. Mais qu'a-t-il aſſigné à l'Hiſtoire? Tout. Que lui a-t-il interdit? Rien. C'eſt une erreur de croire qu'il n'y ait que les choſes graves & jugées ſérieuſes qui appartiennent à l'Hiſtoire, & il ne faut pas abuſer de cette fière maxime d'Ammien Marcellin, vraie pourtant juſqu'à un certain point: *Hiſtoria aſſueta diſcurrere per ne-*

gotiorum celsitudines, non humilium minutias indagare causarum. Faudra-t-il donc dissimuler les petites causes qui ont produit de grands évènemens, ou faudra-t-il les exprimer avec majesté ? Ce ne seroit que les travestir. On ne doit certainement rien négliger de ce qui caractérise les Siècles, les Nations, les Princes. Or, les Siècles, les Nations, les Princes ont des erreurs ; de ces erreurs, les unes produisent des crimes, il faut les détester, les autres ne produisent que des ridicules, il faut oser en rire. Je crois en effet, d'après des exemples heureux & d'après la nature des choses, que l'Histoire peut quelquefois descendre avec décence jusqu'au sourire philoso-

sè, amarè, comiter, remissè, subtiliter, blandè, leniter, dulciter; breviter, urbanè, non ubique similis, sed ubique par sibi. Je parle beaucoup ici pour la variété dans le style historique, le Lecteur trouvera peut-être que j'en ai parlé sans intérêt.

Il me reste à parler d'un article auquel j'ai certainement intérêt, c'est celui des harangues directes; j'en ai mis plusieurs dans cette Histoire, non parce que les grands Historiens de l'Antiquité en mettoient dans les leurs, (cet exemple peut autoriser & ne doit point déterminer), mais parce qu'elles me paroissent un ornement naturel de l'Histoire. Le Père Rapin qui les condamne, avoüe cependant qu'elles sont inspi-

rées par la nature, & qu'on ne fait guères de récit, ſans s'interrompre ſoi-même naturellement pour faire parler les Acteurs. Les modernes n'ont point auſſi univerſellement abandonné l'uſage de ces harangues qu'on paroît le croire ; M. de Thou, Guichardin, Strada, Mariana en ſont pleins ; Mézeray même en a beaucoup dans ſa grande Hiſtoire. Nous n'éxaminons pas ſi toutes ces harangues ſont bien faites & bien placées, ſi elles produiſent tout leur effet, ſi elles ne produiſent pas même quelquefois un effet ridicule, ce ſeroit la faute des Hiſtoriens, & cela ne prouveroit rien contre l'uſage des harangues.

Cette queſtion n'eſt pas nou-

velle, elle a été tant agitée que le parti qu'on prend à cet égard n'eſt plus qu'une affaire de goût & d'opinion ; ceux qui voudront peſer les raiſons favorables aux harangues, les trouveront bien expoſées dans la Préface Latine de Tite-Live, donnée en 1735. & dans la Préface de la traduction Françoiſe de Guichardin.

J'ajoûterai ici peu de choſes. L'objection la plus forte contre les harangues, ſe tire de la petite infidélité qui ſe trouve à mettre dans la bouche d'un des perſonnages un diſcours qu'il n'a certainement pas fait, du moins tel qu'on le rapporte.

Je réponds : que je ne puis voir une infidélité réelle, où d'un côté perſonne ne veut

tromper, & où d'un autre côté personne ne peut être trompé. Certainement nul n'attribue ces harangues au perſonnage, le Lecteur ne s'y méprend point, & l'Hiſtorien ſeroit fâché qu'on s'y méprît ; il y a ſur cela entre l'Hiſtorien & le Lecteur une convention tacite qui diſſipe juſqu'à l'ombre de l'infidélité.

Si pourtant quelque Hiſtorien a jamais pû laiſſer la moindre équivoque à cet égard, du moins il n'en reſtera point ici, car je déclare, s'il le faut, que toutes les harangues qu'on trouvera dans cette Hiſtoire, bonnes ou mauvaiſes, ſont de moi, quant à la forme ; mais je déclare auſſi avec la même vérité que j'en ai toujours pris fidéle-

ment le fond dans des Mémoires authentiques, & j'ai eu soin d'indiquer mes sources.

Parmi les détracteurs des harangues, les uns les proscrivent toutes indistinctement, les autres permettent les harangues indirectes, & ne condamnent que les directes.

On peut répondre aux premiers qu'ils réduisent l'Histoire à la sécheresse d'une Chronique, en interdisant à l'Historien un moyen naturel de développer les causes des actions & les motifs des Agens; de montrer l'origine, la marche, le terme des évènemens dans les passions, dans les foiblesses, dans les erreurs, dans les lumières, dans les vertus des hommes, comme Cicé-

ron (1), Tacite (2), & ſur-tout la raiſon l'éxigent. Qu'on preſſe bien le motif ſcrupuleux qui fait proſcrire juſqu'aux harangues indirectes, on verra qu'il n'a point de bornes, & qu'il va juſqu'à n'admettre que le matériel des faits, ſans plan, ſans ſyſtême, ſans rapport des uns aux autres.

Ut nec pes, nec caput uni
Reddatur formæ.

Pour ceux qui en retenant

---

[1] *Rerum ratio vult, ut quoniam in rebus magnis conſilia primùm, deindè acta, poſteà eventus expectantur, in rebus geſtis declarari non ſolùm quid actum aut dictum ſit, ſed quomodò, & cùm de eventu dicatur, ut cauſæ explicentur omnes. Cic. Lib. 2. de Oratore.*

[2] *Ut non modò caſus eventuſque rerum .... ſed ratio etiam cauſæque noſcantur. Tacit. Annal. Lib. 14.*

les harangues indirectes, ne rejettent que les directes, ils ne peuvent pas alléguer le motif de l'infidélité, elle n'est pas plus grande d'un côté que de l'autre; car certainement si César n'a pas dit dans le Sénat: *Omnis homines, P. C. qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitiâ, irâ, atque misericordiâ vacuos esset decet*, il n'a pas dit davantage: *Omnîs homines*, &c. *vacuos esse decere*. S'il n'a pas dit: (formule directe), *il faut prendre un tel parti*, il n'a pas dit non plus: (formule indirecte) *qu'il falloit prendre un tel parti.*

La question devient donc purement grammaticale, elle ne roule plus que sur l'avantage comparé de l'une & de l'autre formule. Eh! qui peut dou-

ter que la formule directe ne l'emporte infiniment pour l'éclat, la chaleur & la netteté? Que cette répétition perpétuelle du *Que* dans notre langue, ou de l'infinitif dans d'autres, ne soit très-fatiguante & ne répande beaucoup d'embarras dans le style? C'est bien la peine d'être fatiguant & ennuyeux pour n'être pas plus fidèle.

Les changemens qu'on a crû devoir faire dans cette seconde Edition, soit pour corriger quelques fautes, soit pour ajoûter beaucoup d'anecdotes, se trouveront dans la première à la fin du dernier volume.

P. S. *On m'a commuiqué sur*

Semblançay un Mémoire manuscrit qui a été lû à la Société Littéraire d'Orléans. J'avois tâché de débrouiller une partie du cahos, où l'histoire de ce Ministre étoit restée ensevelie, l'Auteur du Mémoire dont je parle, a été plus loin, il a dissipé quelques erreurs que je partageois encore avec la foule des Historiens. J'embrasse avec plaisir & avec reconnoissance la vérité qu'il m'a montrée. J'ai fait en conséquence, soit au texte du Chapitre de Semblançai, soit à la Dissertation sur le même Semblançai, placée à la fin du second Tome, des changemens nécessaires, & qui n'en sont pas moins importans, quoiqu'ils ne touchent point au résultat général, & qu'ils ne concernent que l'ordre des faits. Si l'on juge que cette Histoire, mal sûe jusqu'à pré-

sent, est enfin entiérement éclaircie, je le devrai à ce savant obligeant & modeste, qui me permettra de le nommer. C'est M. Massuau, Maire actuel de la Ville d'Orléans.

HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANÇOIS PREMIER, ROI DE FRANCE.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU REGNE DE FRANÇOIS I.

CHAPITRE PREMIER.

Généalogie, Naissance, Education, Mariage, premières Campagnes de François I. &c, jusqu'à son avénement au Trône.

FRANÇOIS, Comte d'Angoulême, naquit loin du trône où il devoit mon-

ter un jour. Charles VIII. occupoit alors ce trône, il avoit un fils, qui en écartoit encore la branche d'Orléans, dont la branche d'Angoulême n'étoit que cadette.

Mém. de Philipp. de Comin. édit. de Godef. l. 8. c. 13.

GÉNÉALOGIE.

Tige commune.

L'une & l'autre descendoient de Charles le Sage, par Louis I. Duc d'Orléans, qui avoit épousé Valentine de Milan, fille de Jean-Visconti, Seigneur de Milan.

La nuit du 23. au 24. Novembre 1407. le Duc d'Orléans sortant de chez la Reine, fut assassiné dans la rue Barbete par ordre du cruel Jean Duc de Bourgogne, son cousin-germain. Ce fut à la fois le crime de la jalousie & de l'ambition. Le Duc d'Orléans, galant & indiscret, comptoit publiquement la Duchesse de Bourgogne au nombre de ses conquêtes, mais sur-tout il disputoit au Duc de Bourgogne les rênes du Gouvernement pendant la démence de Charles VI.; ces deux Princes abusoient à l'envi du pouvoir précaire

Loys Gollut, Mém. des Bourguignons, liv. 10. chap. 3.
Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. année 1507. édit. de Denys Godefroy.
Monstrelet, Chroniques, tom. 1. c. 36.

& borné qu'ils s'arrachoient l'un à l'autre. Le peuple qu'ils opprimoient tour-à-tour presque également, mettoit pourtant entr'eux une juste différence : en effet, le Duc de Bourgogne étoit plein de vices & de fureurs ; le Duc d'Orléans n'avoit que des passions & des foiblesses.

La veuve du Duc d'Orléans, moins tendre que fière, souffrit patiemment sa mort, & mourut de douleur de n'avoir pû la venger.

Jean Juvenal des Ursins, année 1508. Monstrelet. Caron. ch. 40.

Le Duc d'Orléans laissa trois fils; Charles Duc d'Orléans, pere de Louis XII.; Philippe Comte de Vertus, qui ne laissa point de postérité légitime; & Jean Comte d'Angoulême, ayeul de François I.

Il eut aussi de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cany, Gentilhomme de Picardie, ce Comte de Dunois, qui s'honoroit du nom de *Bâtard d'Orléans*, parce qu'il l'avoit lui-même honoré par ses exploits. Il fut la tige de la Maison de Longueville.

Charles Duc d'Orléans, tige particuliere de la branche d'Orléans.

BRANCHE D'ORLÉANS.

Charles, fils aîné du Duc d'Orléans, vécut malheureux & mourut de douleur comme sa mere. A peine sorti de l'enfance, il se trouva chargé du devoir pénible de venger son pere sur un criminel puissant & armé de l'autorité. Il implora la justice du Roi; la justice tremblante se taisoit devant l'assassin; Charles eut recours aux armes, il appella les Anglois; mais bientôt il sentit qu'il est toujours plus grand de servir l'Etat, quelque injuste qu'il puisse être, que de le troubler pour l'intérêt le plus sacré; il céda au tems, & tourna sa valeur contre ces mêmes Anglois qu'il avoit introduits en France; il tomba dans leurs fers à la bataille d'Azincourt, & consuma ses plus belles années dans l'ennui de la captivité: il n'en sortit qu'après vingt-cinq ans par les soins généreux du fils du meurtrier de son pere. C'étoit Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Ce Prince s'étoit trouvé dans les mêmes conjonctures

Jean Juvenal des Ursins, années 1411. 1412. 1415. Monstrelet, Chron. chap. 69. 71. 72. 87. 147. 148. 215. 219. 220. & suivans, vol. 1.

que le Duc d'Orléans ; il avoit eu comme lui un pere à venger (1), il avoit comme lui ouvert les portes du Royaume aux Anglois, & comme lui s'en étoit repenti ; rendu à la bonté naturelle de son cœur, il avoit, on peut le dire, pardonné en Maître à son Roi (2), en Pere à l'Etat, en Héros au Duc d'Orléans, dont il paya en partie la rançon. Alors toute discorde fut étouffée, l'assassinat du Duc de Bourgogne avoit expié l'assassinat du Duc d'Orléans ; on détesta ces crimes & on les oublia. Une paix sincére réunit les Maisons d'Orléans & de Bourgogne; le mariage de Charles avec Marie de Cléves, niéce de Philippe le Bon, mit le sceau à la réconciliation.

Monstrelet, Chron. année 1435. vol. 2.

Charles s'occupa toujours tendrement des intérêts de sa patrie ; il vit

(1) Le Duc de Bourgogne Jean, assassiné par la faction Orléanoise, sur le pont de Montereau, dans son entrevûe avec le Dauphin (depuis Charles VII.)

(2) Charles VII. par la paix d'Arras conclue en 1435.

avec douleur la conduite altière & violente de Louis XI. ramener dès le commencement de son regne les troubles que la prudence de Charles VII. avoit pacifiés. Dans une assemblée des Etats tenue à Tours, il parla contre ces nouveaux désordres avec la liberté que son rang, son expérience, & ses vertus sembloient autoriser; le Roi, dont l'oreille superbe s'offensoit de la vérité, lui répondit avec une aigreur outrageante, qui précipita en deux jours ce Prince sensible au tombeau.

Claude de Seyssel, Hist. de Louis XII. Matthieu, Hist. de Louis XI. liv. 2. Mezerai. M. Duclos, Hist. de Louis XI. liv. 3.

Le 4. Janvier 1464.

Louis II. (1) son fils exerça longtems dans l'adversité les vertus qui firent dans la suite le bonheur de la France. Louis XI. persécuta en lui & le nom d'Orléans qu'il haïssoit, & le mérite personnel, toujours suspect aux tyrans. Il imagina un genre de persécution assorti à son caractère artificieux; il prit soin de marier honorablement ce jeune Prince pour le

Louis II. Duc d'Orléans, depuis, Louis XII. Roi de France.

Claude de Seyssel, Hist. de Louis XII.

(1) Du nom d'Orléans, connu parmi les Rois de France, sous le nom de Louis XII.

priver (1) de postérité ; il le força d'épouser Jeanne de France sa fille, Princesse vertueuse, mais difforme, contrefaite, incapable d'avoir des enfans : il fallut subir ce joug, une vengeance terrible eût suivi de près le refus.

Sous le regne suivant, la foiblesse de Charles VIII. le pouvoir excessif de la Dame de Beaujeu, la nécessité de soutenir les droits de premier Prince du Sang, l'ardeur de la jeunesse, la fougue des passions, la fatalité des conjonctures, emportèrent le Duc d'Orléans au delà des bornes légitimes, & il n'en fut que plus malheureux. Ses intentions étoient pures, mais sa conduite fut quelquefois irrégulière ; il se révoltoit, il se soumettoit ; il se révoltoit encore, il bravoit la Dame de Beaujeu, qui le

(1) Tel est du moins le motif que les Historiens attribuent à Louis XI. & son caractère rend leur conjecture vraisemblable, quoiqu'il fût assez naturel de penser que Louis XI. vouloit procurer à sa fille un établissement avantageux, en la mariant au premier Prince du Sang.

haïssoit d'autant plus qu'elle l'avoit peut-être aimé, il regrettoit cette célèbre Anne de Bretagne qu'il avoit eu le courage de céder au Roi; il souffroit, il faisoit des fautes, c'étoit apprendre à regner & à pardonner.

Jean, Comte d'Angoulême, tige particulière de cette branche.

BRANCHE D'ANGOULEME.

Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. année 1412.

Lorsque Charles, Duc d'Orléans, touché du repentir d'avoir attiré les Anglois en France, fut contraint, en les renvoyant, de leur payer les services qu'ils ne lui avoient pas rendus, il ne put fournir qu'une partie de la somme qu'ils exigèrent, & leur donna pour ôtage du reste, son jeune frere Jean (tige de la branche d'Angoulême) qui, plus malheureux que lui, resta trente-deux ans entre les mains des ennemis. Charles prisonnier lui-même, ne pouvoit le délivrer; mais il fut libre le premier par la générosité de Philippe le Bon, & il semble qu'alors le Comte d'Angoulême eût dû trouver dans un frere qui l'avoit livré à la captivité,

les mêmes ſecours que ce frère avoit trouvés dans un ennemi qui n'avoit pas contribué à ſon malheur. Quoiqu'il en ſoit, il fallut que le Comte d'Angoulême vendit le Comté de Périgord, & qu'il engageât une partie de ſes biens pour recouvrer la liberté, le plus précieux de tous. On ne l'entendit ſe plaindre ni de la rigueur du ſort, ni de l'oubli de ſa famille, ni de l'indifférence de la Cour; il dédaigna de s'illuſtrer dans les agitations brillantes de l'intrigue & de l'ambition, il chercha une gloire plus ſolide dans la retraite, dans la pratique des vertus, dans l'amour de ſes ſujets. Sa mémoire eſt encore chère & vénérable aux habitans de l'Angoumois: ils le béniſſent comme le bienfaiteur de leurs peres, ils le révèrent comme un Saint; on a même imprimé un livre de ſes vertus & de ſes miracles; mais s'il n'a pas fait préciſément de ces miracles trop multipliés par la ſuperſtition, trop légèrement niés par l'incrédulité, il en a fait un toujours trop rare, celui de

Papyre Maſſon, Vie de Jean le Bon Comte d'Angoulême.

Vie de Jean Comte d'Angoulême, pa Jean Duport

rendre ses peuples heureux. Son goût pour la retraite ne nuisit point à sa valeur; il se signala dans l'expédition qui enleva aux Anglois la Guyenne en 1451. & 1452.

Charles, Comte d'Angoulême.

Il eut de Marguerite de Rohan sa femme, Charles Comte d'Angoulême, qui ne dégénéra point de la vertu de ses ancêtres; il parut avec éclat à la Cour, il obtint le Gouvernement de Guyenne. La politique jalouse de Louis XI. lui enleva l'occasion d'une brillante fortune. Marie de Bourgogne, la plus riche héritière de l'Europe, recherchée par tous les Princes ambitieux, offrit sa main au Dauphin, ou au Comte d'Angoulême. Louis XI. rejetta ces deux propositions si avantageuses à la France. Le Comte d'Angoulême épousa Louise, fille de Philippe Duc de Savoye. On verra dans la suite le bien & le mal que cette femme célèbre fit au Royaume.

Philippe de Comines, l. 6. c. 3.

NAISSANCE DE FRANÇOIS.

Le Comte d'Angoulême, simple

& modeste comme son pere, avoit puisé à la Cour le goût de la retraite; on eût dit que ce goût étoit naturel à la jeune Louise de Savoye, tant il parut lui en coûter peu pour s'y conformer. Elle vivoit avec son mari à Coignac dans la plus étroite union. C'est-là qu'elle mit au monde le 12. Septembre 1494. ce Prince dont le regne est une des plus glorieuses époques de la Monarchie Françoise.

ÉDUCATION DE FRANÇOIS.

La Comtesse d'Angoulême, qui, comme femme & comme mere, devoit être frappée des moindres détails qui intéressoient celui qu'elle appelloit *son Roi, son Seigneur, son César, & son Fils*, tient dans son journal un régître fidéle de tous les petits dangers auxquels l'enfance de François a échappé, de tous les accès de fiévre qu'il a eus, &c. Elle nous apprend que le petit chien Hapeguay, *qui étoit de bon amour & loyal à son Maître*, mourut le 24. Octobre 1502.; mais elle ne nous dit pas un

Journal de Louise de Savoye.

mot des progrès de l'éducation de François, du développement de ses bonnes qualités, des mesures prises pour étouffer les mauvaises. Ces objets ne lui ont point paru assez importans.

Au reste, il faut convenir qu'à travers les périls dont toute enfance est assiégée, & dont François ne pouvoit être exempt, elle en remarque deux qui dûrent faire frémir une mere, & que l'Histoire peut ne pas dédaigner.

Ce Prince n'avoit encore que six ans, lorsqu'une haquenée que le Maréchal de Gyé, son premier Gouverneur, lui avoit donnée, l'emporta près d'Amboise à travers la campagne, avec une fougue que rien ne put retenir. On crioit, on se désespéroit, tout le monde croyoit le Prince perdu: *mais Dieu*, dit la Comtesse d'Angoulême, *ne me voulut abandonner, cognoissant que si cas fortuit m'eût si soudainement privée de mon amour, j'eusse été trop infortunée.*

Ibidem.

Ibid.

Sept ans aprés, François se pro-

menant dans un jardin à Fontevraud, une pierre lancée apparemment avec une fronde par-dessus les murs, lui porta au front un coup dont la violence fit craindre pour ses jours.

Le Comte d'Angoulême son pere étoit mort dès 1496. Louis XII. son cousin étoit parvenu à la Couronne en 1498. Si nous en croyons Machiavel, à la mort de Charles VIII. on soutint que Louis XII. étoit déchu du droit de succession à la Couronne, parce qu'il avoit porté les armes contre la France. Machiavel ajoûte que deux circonstances furent favorables à ce Prince; l'une étoit sa richesse qui lui asûra un grand parti; l'autre, l'enfance de François, qui n'avoit alors que quatre ans. On ne sait où Machiavel a pris ce fait, qui n'est rapporté par aucun autre Auteur, mais qui présenteroit une question bien importante dans le Droit Public. On conçoit que les ennemis de Louis XII. ont pû vouloir l'élever. Le même principe eût encore exclu du Trône un bien mau-

vais & un bien bon Roi, Louis XI. & Henri IV.

Louis XII. si semblable au dernier, si différent du premier, Pere du peuple, ne fut pas moins le Pere des Princes orphelins, il se croyoit responsable des vertus & des lumières que l'éducation pouvoit leur procurer. L'Archiduc Philippe, fils & gendre de ses ennemis (1), qui avoit peut-être concouru quelquefois avec eux à le tromper, mais qui respectoit sa vertu & qui aimoit son caractère, lui déféra en mourant (2) la tutelle de son fils aîné, Charles d'Autriche (3). Louis répondit généreu-

Mémoires de Martin Du Bellay, liv. I.

(1) Maximilien I. Empereur, & Ferdinand le Catholique, Roi d'Espagne.

(2) Nous rapportons ce fait d'après Du Bellay & plusieurs autres Auteurs : nous ne le discutons point, parce qu'il est étranger à l'Histoire de François I.; mais nous exhortons nos Lecteurs à voir ce que le Père Daniel en dit (à l'année 1507.), peut-être préféreront-ils le témoignage de Godefroy à celui de Du Bellay; nous continuerons cependant de suivre l'opinion la plus ancienne & la plus établie.

(3) On le nommoit alors Duc de Luxembourg, on le nomma depuis Prince d'Espagne. C'est le fameux Empereur Charles V.

ſement à cette confiance, en donnant pour Gouverneur à ſon Pupille, Guillaume de Crouy-Chièvres (1), l'homme le plus capable de former un Monarque. Il ne cultiva que trop bien dans ſon Eléve des talens qui devoient être ſi funeſtes à la France : ce fut en politique, en homme d'Etat qu'il lui fit étudier l'Hiſtoire ; il l'accoutuma de bonne heure à tout voir par ſes yeux, à tout régler par lui-même ; il lui faiſoit ouvrir, lire, diſcuter, rapporter au Conſeil toutes les dépêches ; il l'exerçoit à délibérer, à prendre les voix, à les compter, à les peſer.

L'éducation de François fut auſſi confiée par Louis XII, à un ſage, c'étoit Artus de Gouffier-Boiſy (2),

(1) D'une des plus illuſtres Maiſons de Flandre, attachée depuis long-tems aux Ducs de Bourgogne, & après eux à la Maiſon d'Autriche, depuis le mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne. Chièvres lui-même avoit été employé par l'Archiduc Philippe en diverſes négociations importantes, & il y a grande apparence que Louis XII. fit pour Charles le choix que Philippe lui-même auroit fait.

(2) D'une des plus anciennes Maiſons du Poitou,

Gentilhomme qui osoit être éclairé dans un siécle où la Noblesse mettoit encore l'ignorance au nombre des titres dont elle étoit jalouse. Cet excellent Instituteur trouva dans son éleve un tempérament plein de feu, capable de toutes les vertus & de toutes les passions. Il falloit diriger ce feu utile & dangereux, tantôt l'animer, tantôt l'amortir; c'est, dit-on, ce que Boisy voulut signifier par la devise qu'il fit prendre à François; c'étoit une Salamandre dans le feu, avec ces mots assez peu intelligibles:

Nutrisco & extinguo.

On se réserve d'examiner à la fin de cette Histoire, dans une dissertation particulière, ce qui concerne cette devise.

L'éducation de François ne fut pas tournée du côté des affaires comme celle de l'Archiduc Charles, soit parce que Louis XII. ayant ou pouvant avoir des fils, le Comte d'Angoulême paroissoit moins destiné à

porter la Couronne ; ſoit parce que ce même Louis XII., & ſur - tout Anne de Bretagne, étant trop jaloux du Gouvernement pour en communiquer les myſtères, les occaſions manquoient à Boiſy pour inſtruire ſon élève dans ce genre. Il fit prendre une autre route à ſa pénétration, à ſa vivacité, à cet inſtinct curieux, avide, qui voloit au-devant de l'inſtruction, qui dévoroit tous les objets. Il tourna ces diſpoſitions du côté de l'amour de la gloire ; il cultiva en lui cette vérité, cette valeur, cette généroſité, caractères héroïques de la Chevalérie Françoiſe ; il lui apprit à répandre ſur toutes ſes actions, ſur toutes ſes manières le vernis de l'affabilité ; il lui fit ſentir ſur-tout, que la barbarie ſeule avoit pu attacher de l'honneur à l'ignorance & de l'aviliſſement aux talens ; il lui fit aimer tous les Arts, il le diſpoſa de bonne heure à cette protection éclatante qu'il leur accorda dans la ſuite, & en faveur de laquelle les

Arts reconnoiſſans lui procurèrent l'immortalité.

Les exercices de l'eſprit ne nuiſoient point aux exercices du corps toujours ſi utiles, alors abſolument néceſſaires. Le jeune Prince adroit, léger, d'une taille élégante, d'une phyſionomie haute & majeſtueuſe, d'un tempérament robuſte, brilloit dans les tournois, excelloit à la courſe, à la joûte, au maniement des armes, &c. perſonne ne conduiſoit un cheval avec tant de grace.

L'élite de la Nobleſſe Françoiſe, élevée avec lui, le prenoit pour modéle, s'empreſſoit à le ſuivre, à lui plaire; s'attachoit à lui par les douces chaînes de l'égalité; il diſtinguoit dès-lors Montmorenci, Brion (1), & Montchenu. Brantôme rapporte que ces trois jeunes Seigneurs s'entretenant avec lui ſur leurs deſtinées futures, lui demanderent ce qu'il feroit pour eux lorſqu'il ſe-

Homm. Il. luſtr. Vie de l'Amiral de Brion.

(1) De la Maiſon de Chabot.

foit monté ſur le Trône (alors les deux fils de Louis XII. morts au berceau, relevoient les eſpérances du Comte d'Angoulême) : *deſirez ſeulement*, leur dit François, *& ſoyez ſûrs de tout obtenir*. Montmorenci déſira d'être Connétable, Brion d'être Amiral, Montchenu borna ſon ambition à être premier Maitre-d'Hôtel ; leurs vœux furent remplis dans la ſuite, & le conte fut aiſé à imaginer.

NÉGOCIATIONS POUR LE MARIAGE DE FRANÇOIS.

La Comteſſe d'Angoulême avoit perdu avec ſon mari le goût de la retraite, elle dévéloppoit à la Cour un caractère ſouple & altier, fait pour l'intrigue & la domination. Louis XII. ſi long-temps traverſé 1498. dans ſon ambition & dans ſa tendreſſe, venoit de répudier Jeanne de France, & de replacer la veuve de Charles VIII. ſur le Trône. Son goût pour elle, irrité d'abord par les obſ-

tacles & par la privation, redoublé depuis par la possession, étoit plus fort que jamais; il réunissoit la vivacité de la tendresse & la douceur solide de l'amitié. Anne de Bretagne méritoit ces sentimens, non seulement par les siens, mais encore par toutes les vertus d'une ame forte, élevée, bienfaisante, dont le caractère exprimé sur sa physionomie, faisoit dire : *qu'en la voyant on croyoit voir la Reine du Monde* (1).

Cette Princesse distinguoit toujours dans son cœur les droits de son pays & ceux de son époux. Pressée par les armes de Charles VIII. fatiguée par les intrigues de sa propre Cour, effrayée de la consternation de ses Sujets, déterminée enfin par les remontrances généreuses de ce Duc d'Orléans qu'elle aimoit, qui l'aimoit &

(1) *Qui voudroit*, dit l'Auteur de l'Histoire du Chevalier Bayard, *ses vertus* (d'Anne de Bretagne) *& sa vie descripre, comme elle a mérité, il faudroit que Dieu feit ressusciter Ciceron pour le latin, & Maistre Jean de Meung pour le françois; car les Modernes n'y sauroient atteindre.*

qui avoit tant souffert pour elle, elle s'étoit sacrifiée, en gémissant, pour le salut de la Bretagne; elle avoit voulu du moins lui rendre ce sacrifice utile: en épousant Charles VIII, elle avoit fait conserver aux Bretons leurs priviléges; mais sans la consulter on avoit stipulé dans le contrat de mariage, 1°. que si le Roi mouroit sans enfans, Anne seroit obligée d'épouser son Successeur; 2°. que si elle mouroit avant lui, soit qu'elle eût des enfans ou qu'elle n'en eût pas, la Bretagne resteroit réunie à la France. De ces deux articles, le premier ne put lui déplaire, il lui laissoit l'espérance, quoiqu'éloignée & incertaine, d'épouser le Duc d'Orléans; le second la révoltoit; son zèle pour les intérêts bien ou mal entendus de la Bretagne, lui faisoit voir avec indignation ce Duché réduit en Province ordinaire de l'Empire François; elle vouloit lui assurer un Duc particulier; ce desir étoit dominant dans son ame; aussi en épousant Louis

D'Argentré, Hist. de Bretagne, l. 12. D. Lobineau, Hist. de Bretag. l. 21. 22. Preuves de cette Hist.

XII. se servit-elle de tout son pouvoir sur lui pour le faire souscrire aux deux conditions suivantes ; 1°. que si elle mouroit sans enfans, le Duché retourneroit aux héritiers de sa Maison ; 2°. que si elle avoit plusieurs enfans, le puîné auroit le Duché de Bretagne. C'étoit faire perdre à la France tout le fruit de ses travaux ; c'étoit lui préparer pour l'avenir les mêmes embarras, les mêmes troubles dont on avoit voulu couper la racine ; c'étoit enfin procurer à la Bretagne une indépendance orageuse, qui l'eût toujours privée de la paix, le plus grand des biens politiques.

Tels étoient les vûes, les sentimens, le caractère de la Reine. Son empire étoit absolu & universel ; elle gouvernoit le Roi, qui lui accordoit tout, en disant : *il faut souffrir beaucoup d'une femme, quand elle aime son honneur & son mari* ; elle enchaînoit la Cour, elle étoit respectée du peuple : on aimoit en elle jusqu'à la fierté qui sembloit ennoblir toutes ses vertus.

Hilarion de Coste, Vie des Dames Illustres, tom. 1. p. 6. A. Ferron, & autres.

La Comtesse d'Angouléme paroît à la Cour & la partage. Peu soigneuse de plaire à la Reine, aussi fière, moins vertueuse, plus adroite; jeune, belle, elle lui déplût bientôt, leur inimitié fut éclatante. En vain le Roi étoit sans cesse occupé à les réconcilier; leur antipathie, supérieure à ses efforts, rompoit toujours les nœuds trop foibles dont il les unissoit; le rang de la Comtesse d'Angoulême, veuve du Cousin-germain du Roi, mère de l'héritier présomptif de la Couronne, lui donnoit un crédit redoutable à sa rivale. Tous ceux qui étoient moins frappés du présent qu'inquiets sur l'avenir, tous les mécontens, qui sont toujours en grand nombre sous le regne le plus heureux, grossissoient & fortifioient son parti; la Reine chercha des prétextes pour la renvoyer en Savoye; mais le Roi n'y voulut jamais consentir.

On traitoit depuis long-temps à la Cour des plus grands intérêts; Louis XII. & Anne de Bretagne n'avoient

plus d'enfans mâles, mais il leur restoit deux filles, Claude & Renée. La Reine prétendoit disposer de leur établissement, sur-tout de celui de l'aînée, parce qu'elle avoit une (1) *Souveraineté* importante à lui donner. Tous les vœux des François étoient pour la réunion de sa Bretagne à la Couronne, & pour le mariage de Madame Claude avec le jeune Comte d'Angoulême; mais sa mère étoit trop odieuse à la Reine, & la Reine étoit trop fidéle au projet de donner un Duc particulier à la Bretagne. D'un autre côté, la Comtesse d'Angoulême, qui sentoit de quelle importance étoit ce mariage pour son fils, en faisoit l'objet de

(1) Ces titres de *Souverain* & de *Souveraineté* échappent quelquefois quand on parle des grands Vassaux de la Couronne. Nous demandons qu'on les entende toujours dans le sens où les employe Beaumanoir. Cet Auteur dit que *chacun des Barons, si est Souverain en sa Baronie, mais que le Roi est Souverain par-dessus tous, & si n'en y a nul, si grand dessous ly qui ne puist être trais en sa Cour pour défaute de droit ou de faux jugement, & pour tous les cas qui touquent au Roi.*

toutes

toutes ses négociations ; mais incapable d'abaisser son orgueil aux pieds de son ennemie, elle mettoit sa gloire à obtenir la Princesse directement du Roi & de l'Etat, & à l'arracher, pour ainsi dire, des bras de la Reine ; c'étoit à la fois satisfaire sa haine & son ambition, s'élever avec son fils & humilier sa rivale.

Varillas prétend que pour rompre ces mesures, Anne de Bretagne traita secretement en Flandre & en Allemagne du mariage de sa fille avec le Prince d'Espagne Charles, & qu'elle prétendoit conclure ce mariage sans la participation du Roi. L'autorité seule de Varillas ne suffit pas pour persuader un fait si incroyable & si mal expliqué ; mais il est certain que la Reine eut toujours en vue l'alliance du Prince d'Espagne, & qu'elle contribua beaucoup à tant de Traités (1), où Claude fut promise à ce Prince.

Pendant cette fermentation, le

(1) Traité de Trente en 1501. de Blois aussi en 1501. de Lyon en 1503.

Roi eut une maladie qui sembla lui ouvrir le tombeau ; les Médecins désespérerent de sa vie ; la douleur de la Reine ne l'empêcha pas de prendre des mesures pour se retirer en Bretagne avec ses filles. Déja quelques bateaux, chargés de ses meubles les plus précieux, descendoient vers Nantes par la Loire ; le Maréchal de Gyé, Gouverneur de l'Anjou, osa penser qu'il étoit de son devoir de faire arrêter ces bateaux. La Reine dont il étoit né sujet, sentit cette injure jusqu'au fond du cœur ; ses grandes vertus lui avoient laissé le grand défaut d'être implacable. En vain le Roi parut applaudir à la fidélité hardie du Maréchal de Gyé, il ne put éternellement résister aux plaintes d'une femme adorée, il fallut livrer le Maréchal à son ressentiment, elle fit rechercher avec rigueur toute sa vie ; on vouloit des crimes, on ne manqua pas d'en trouver. Le Conseil du Roi nomma pour faire le procès au Maréchal, le Parlement de Toulouse, parce qu'il avoit la réputation

d'être le plus sévère du Royaume ; mais ce Parlement si sévère ne fit que manifester l'innocence du Maréchal de Gyé par la douceur des peines qu'il lui infligea ; il se contenta de le suspendre pendant cinq ans des fonctions de Maréchal de France, & de le bannir à dix lieues de la Cour : le Public trouva encore ce jugement trop rigoureux ; on en rit au lieu de s'en indigner, c'est le génie François : on joua dans un Collége de Paris une farce dans laquelle on disoit, suivant le goût de plaisanterie du temps ; *Qu'un Maréchal ayant voulu ferrer un âne, en avoit reçu un si grand coup de pied, qu'il avoit été jetté par dessus les murailles de la Cour jusques dans le Verger*. La fin de cette grossière allégorie (1) s'explique par la retraite du Maréchal de Gyé dans son Château du *Verger* en Anjou.

Brantôme, Homm. illustr.
Mezerai, Grande Hist.

(1) Du même goût est le prétendu songe de Marguerite d'Autriche, qui étant venue en France pour épouser Charles VIII, & ne l'ayant point épousé, parce qu'il préféra l'alliance d'Anne de Bretagne, rêva, dit-on, qu'*elle étoit dans une prairie où un âne lui coupoit l'herbe sous le pied*.

Du 9 Févr. 1506, Preuves de l'hist. de Bret. de D. Lobinau, Par D. Morice.

Nous apprenons par son Arrêt & par l'extrait de son procès, qu'il avoit été Gouverneur du jeune Comte d'Angoulême ; que dans l'exercice de ses fonctions il avoit déplu à la Comtesse, qui s'unit avec Anne de Bretagne pour le perdre ; qu'il récusa même expressément la Comtesse, lorsqu'elle voulut déposer dans son procès, tant il la jugeoit mal disposée à son égard. Comment eût-il pu résister au crédit de ces deux femmes, redoutables même l'une pour l'autre, & qui ne s'étoient jamais réunies que contre lui ?

L'Arrêt du Maréchal de Gyé le dépouille nommément de la dignité de Gouverneur du Comte d'Angoulême, & ce fut apparemment alors qu'elle fut donnée à Gouffier-Boisy. Varillas qui aime mieux deviner les faits que de les examiner, suppose que le Maréchal de Gyé, étant persécuté par la Reine, devoit être défendu par la Comtesse d'Angoulême, & en effet cela étoit naturel ; il pousse plus loin cette supposition, il veut

que le Maréchal de Gyé n'ait arrêté les bateaux d'Anne de Bretagne sur la Loire, qu'à l'instigation de la Comtesse d'Angoulême ; il raconte que cette Princesse, enveloppée dans la disgrace de son ami le Maréchal de Gyé, fut obligée de se retirer à Coignac, *pour éviter*, ajoute-t-il, *un traitement plus rude* ; il ne sait trop ensuite comment la faire revenir à la Cour, où on la voit paroître vers ce tems avec le plus grand éclat ; accompagnée de ses deux enfans, dont l'esprit & les graces séduisent tous les cœurs, excepté celui de l'implacable Reine.

Louis XII. conçut beaucoup de tendresse pour le jeune Comte d'Angoulême ; il lui donna le Duché de Valois (1), ce jeune Prince, & Gas-

(1) Mezerai, en rapportant cette donation, ajoute : *Voilà pourquoi (ce que peu de gens remarquent) ce jeune Prince porta le nom de Valois qu'il a laissé aux siens.* Mezerai a raison, mais son idée a besoin d'être un peu développée. Philippe de Valois est la tige commune de tous les Rois qui ont occupé le Trône depuis la mort de Charles le Bel jusqu'à l'avenement de Henri IV. il semble donc que tous ces Rois pourroient être indistinctement

ton de Foix Duc de Nemours, tinrent lieu à ce bon Roi des deux fils qu'il avoit perdus.

En 1504. Cependant, un nouveau Traité conclu à Blois, avoit confirmé le
De 1503. Traité de Lyon, renouvellé la promesse faite au Prince d'Espagne de lui donner Madame Claude en mariage, & sembloit achever d'ôter toute espérance à la Comtesse d'Angoulême & à son fils ; car pour donner plus de poids à ce Traité, on le faisoit si-

appellés du nom générique de Valois, à cause de Philippe. Cependant, si Louis XII. eût eu des fils qui lui eussent succédé, sa branche seroit désignée par le nom d'Orléans, qu'il portoit avant de parvenir à la Couronne. La Branche dont François I. à été la tige, eût pareillement porté le nom d'Angoulême, sans le changement de nom qu'opéra la donation du Duché de Valois : c'est donc de François I. & non de Philippe de Valois que les descendans de François I. ont pris le nom de Valois qu'ils ont porté. On voit donc pourquoi dans la Race Capétienne, quoique le Sceptre ait passé six fois en collatérale, on ne distingue du tronc principal par des noms particuliers, que les deux branches de Valois & de Bourbon ; c'est que Philippe le Long, Charles le Bel, & Louis XII. n'ont point fait de branche, étant morts chacun sans enfans mâles, & que la Branche de Philippe de Valois & celle de François I. issues l'une de l'autre, ont porté le même nom de Valois.

gner aux Grands du Royaume, aux Princes du Sang & au Duc de Valois lui-même. La Comtesse d'Angoulême ne fut point découragée. Elle vit d'abord quel remede il falloit appliquer à un tel mal ; elle devina que le Roi n'avoit pas souscrit bien volontairement ce Traité ; que sa complaisance pour la Reine & les conjonctures avoient tout fait, & que le Roi sauroit gré à qui le mettroit dans l'heureuse impuissance d'exécuter une convention si désavantageuse à l'Etat. En effet, par ce mariage, Claude alloit transporter à la Maison d'Autriche, non-seulement la Bretagne du chef de sa mère, mais encore le Milanès du chef de son père, ce Duché, comme on le verra dans la suite, étant le patrimoine de la Maison d'Orléans ; c'étoit renouveller la faute énorme qu'avoit faite Louis XI. de laisser passer la succession de Bourgogne à la Maison d'Autriche, On vit donc tout-à coup les Grands du Royaume & les Députés des Villes s'assembler à Tours de

S. Gelais de Montlieu Vie de Louis XII.

Claude de Seyssel, Hist. de Louis XII, année 1506. Jean d'Auton, ch. 1. Mezerai, Abr. Chron. 1506.

leur propre mouvement, disoient-ils, faire au Roi les remontrances les plus fortes sur les suites de l'alliance proposée, & demander que Madame Claude fût donnée au Duc de Valois. Le Roi fut très-content de leur accorder leur demande ; on fiança les deux Parties le 22. Mai 1506. la Reine en fut malade de douleur ; mais bien-tôt elle imagina un moyen d'anéantir le triomphe de la Comtesse d'Angoulême.

On a déja dit qu'il avoit été stipulé dans le contrat de mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII. que si l'aîné des enfans parvenoit à la Couronne, le puîné auroit le Duché ; la Reine affecta d'étendre cette clause aux filles, & elle avoit en effet pour elle les termes du contrat. » L'aînée, disoit-elle, va parvenir » à la Couronne, puisqu'elle épouse » l'héritier présomptif ; le Duché » doit donc appartenir à la puînée, » & la puînée épousera le Prince » d'Espagne ; par là on remplira » tout à la fois, & les vœux de la

» Nation qui demande le mariage de
» Claude avec François, & les en-
» gagemens pris avec le Prince d'Ef-
» pagne. L'inconvénient de tranf-
» porter à la Maifon d'Autriche le
» patrimoine du père & celui de la
» mère, fera diminué de moitié; les
» droits fur le Milanès appartien-
» dront à Claude; Renée n'aura que
» la Bretagne, & les Bretons au-
» ront le Duc particulier qu'ils fou-
» haitent.

Anne de Bretagne ne vouloit point voir, tant fa haine pour la Comteffe d'Angouléme l'aveugloit, combien ce plan étoit contraire à fes propres vûes pour la liberté de fon pays; que fi les Bretons defiroient un Duc particulier, c'étoit un Duc réfidant parmi eux & qui les gouvernât par lui-même, non par un Viceroi ou un Gouverneur étranger, comme eût fait le Prince d'Efpagne, & qu'enfin s'il falloit que la Bretagne fit partie d'une plus grande Souveraineté, il valoit mieux qu'elle devînt Province Françoife, puifque tant de nœuds

l'unissoient d'ailleurs à la France, que Province Espagnole ou Autrichienne. Le Roi sentit bien que sa femme, en voulant transporter la Bretagne à une Monarchie rivale, n'étoit en effet ni Bretonne ni Françoise; qu'elle n'étoit qu'ennemie de la Comtesse d'Angoulême : il ne souffrit point qu'une passion aveugle décidât ainsi du destin de sa fille & de celui de l'Etat; il sut trouver de la fermeté contre sa femme dans cette occasion, & le mariage de Renée avec le Prince d'Espagne ne se fit point, mais celui de Claude avec le Duc de Valois ne se fit point non plus pendant la vie d'Anne de Bretagne, elle sut y mettre des obstacles que ni le mérite du Duc de Valois, ni la sensibilité qu'il avoit inspirée à la Princesse, ni les voeux de la Nation entière, ni les instances de Louis XII, ne purent jamais vaincre.

Le 9. Janvier 1514. La mort de la Reine (1) fut le moyen violent dont la fortune se ser-

(1) Elle mourut à trente-sept ans.

vit pour terminer les divisions de la Cour. C'est aux ames sensibles à juger de la douleur de Louis XII. Il s'enferma pour s'y livrer, pour en jouir, pour en dérober les excès à l'indifférence ou à la fausse sensibilité des Courtisans. Rendu par le temps à ses devoirs, il bannit de sa Cour tous les plaisirs & tous les spectacles, dissipations peut-être nécessaires, mais toujours odieuses à une ame profondément blessée. L'image de la douleur plaît seule à la douleur. Louis signala son deuil par une étiquette extraordinaire ; il le porta en noir contre l'usage, peut-être parce qu'Anne de Bretagne l'avoit porté ainsi de Charles VIII. qu'elle avoit très-sincerement regretté, malgré son goût pour Louis XII. car une ame tendre s'attache par l'habitude aux objets même qu'elle n'aime pas.

Journal de Louise de Savoye.

Martin du Bellay, l. 1.

Tout sembloit concourir alors à désespérer Louis XII. Les plus rudes épreuves exerçoient sa vertu ; l'injustice de ses ennemis étoit par-tout

triomphante; les objets de son attachement, les appuis de son Trône lui étoient ravis. Ce Gaston de Foix (1), le *Foudre de l'Italie*, dont l'activité incroyable avoit puni l'audace des Suisses, confondu l'orgueil de Jules II. déconcerté tous les efforts de la Ligue Papale, écrasé les forces réunies des Vénitiens, des Romains, & des Espagnols, Gaston s'étoit enseveli à vingt-quatre ans au milieu de ses triomphes par le seul trait d'imprudence qu'on ait pu lui reprocher. Cette mort avoit été le terme des succès de la France & le signal de ses infortunes; les Suisses avoient de nouveau inondé le Milanès, ils en avoient disposé à leur gré: les François étoient chassés d'Italie; leur infidéle allié, l'Empereur Maximilien, s'etoit tourné contre eux; le fourbe Ferdinand, Roi d'Espagne, après avoir englouti la Navarre, menaçoit la Guyenne; le jeune Roi d'Angle-

Bataille de Ravenne, 11. Avril 1512.

Favin, Hist. de Navarre. Guicciard. Mariana, 1512. Hist. du

(1) Son neveu, fils de Marie-Madeleine d'Orléans, sa sœur.

terre Henri VIII. entraîné par une inquiétude qu'il prenoit pour l'amour de la gloire descendoit en Picardie; (1) une nouvelle entreprise des François sur le Milanès, plus malheureuse que les précédentes, n'avoit fait que fournir aux Suisses l'occasion de vaincre la Tremouille à Novarre, & de pénétrer jusqu'au milieu de la Bourgogne. Le Duc de Longueville, envoyé contre le Roi d'Angleterre, avoit achevé de flétrir la réputation des armes Françoises à la bataille de Guinegaste; le Roi d'Ecosse Jacques IV. foible & généreux allié d'une Puissance accablée, ayant vou-

Chevalier Bayard. Petrus de Angleriâ. Mém. de Fleuranges. Journal de Louise de Savoye, 1513. Brantôme. Le Feron. Du Bellay. Alii passim.

6. Juin 1513.

18 Août 1513.

(1) Erasme, *de Linguâ*. & après lui Henri Etienne, Apologie pour Hérodote, rapportent qu'un Ambassadeur de Jules II. étant venu en Angleterre, demander du secours contre Louis XII. Henri VIII. répondit qu'il lui seroit difficile de rassembler promptement des forces suffisantes pour combattre une puissance, telle que celle du Roi de France; *c'est aussi ce que j'ai dit au Pape*, répliqua très-imprudemment l'Ambassadeur. Ce mot qui annonçoit peu de zéle pour le succès de sa négociation, donna quelques défiances: on l'épia, & l'on découvrit qu'il avoit souvent des entretiens nocturnes avec l'Ambassadeur de France; il fut arrêté comme traître, & dépouillé de tous ses biens.

lu faire une diversion en faveur des François en Angleterre, y avoit été tué, & son armée taillée en piéces. Que ne peut une femme aimée! Louis XII. dévoroit ces affronts & ces désastres; Anne de Bretagne le consoloit par son amitié, le fortifioit par son courage; cette ressource si nécessaire lui est encore enlevée, & ce qui mettoit le comble à la douleur du Roi, son peuple alloit souffrir.

17 Sept. 1513.

Malgré son accablement, il jugea que ce qu'il devoit à la mémoire d'Anne de Bretagne, étoit subordonné à ce que l'Etat & sa famille exigeoient de lui. Le temps étoit venu de lever l'injuste opposition que cette Reine avoit eu la foiblesse de mettre à l'union de la Princesse Claude avec le Duc de Valois; le mariage s'accomplit le 18. Mai 1514. à Saint Germain-en-Laye.

Mém. de Du Bellay. l. 1.

La Princesse, outre la Bretagne, dont Louis XII. la mit dès-lors en possession, outre les droits sur le Milanès, portoit en dot à son mari les

Comtés d'Aſt, de Blois, d'Etampes, de Vertus, Coucy & Montfort-l'Amaulry; elle lui portoit une dot plus précieuſe encore, un fonds inépuiſable d'humanité, de douceur, de ſageſſe, de piété, enfin toutes les vertus de ſon Père: les Auteurs de ſon temps ne balancent point à l'honorer comme ſainte; il y en a même qui deſcendent dans le ſecret de ſa conſcience, & qui aſſurent qu'elle ne pécha jamais mortellement.

La Comteſſe d'Angoulême dans ſon journal prend l'univers à témoin qu'elle a toujours *honorablement & aimablement conduit la Reine ſa bru*; » *chacun* » *le ſait*, dit-elle, *vérité le cognoiſt*, *ex-* » *périence le démontre*, *auſſi fait publi-* » *que renommée*. De pareilles proteſtations ſont ſuperflues quand elles ſont vraies; ce témoignage que la Comteſſe a ſi grand ſoin de ſe rendre, n'eſt pas confirmé par les Hiſtoriens; ils prétendent que ſes hauteurs exercèrent triſtement, la patience de cette vertueuſe Reine. Les infidélités de François l'exercèrent auſſi, mais en

Journal de Louiſe de Savoye.

ſecret; elle l'aima toujours tendrement, & parut ſe contenter du froid retour de l'eſtime qu'on ne pouvoit lui refuſer. Elle étoit boiteuſe comme ſa mère, & d'une figure auſſi commune que celle de ſa mère étoit noble : elle n'avoit que les graces peu piquantes de la bonté; François ſentit du moins le prix de ſon ame & la reſpecta juſqu'à déférer ſouvent à ſes conſeils dans les matières les plus importantes. Ces détails ne peuvent être indifférens dans l'Hiſtoire de François I. dont le regne fut celui de la galanterie, autant que de la bravoure & des talens.

PREMIERES CAMPAGNES de François, &c. juſqu'à la mort de Louis XII.

Depuis la mort de Gaſton de Foix la tendreſſe de Louis XII. s'étoit raſſemblée toute entière ſur le Duc de Valois, & le Duc de Valois brûloit de rendre Gaſton à Louis XII. la gloire de ce jeune Héros l'enflammoit

d'une généreuse émulation. Il fit ses premières armes dans cette guerre malheureuse, où la France entamée de tous côtés, luttoit difficilement avec des forces inégales contre l'Europe entière : elle osoit pourtant encore fournir des secours à ses Alliés opprimés. Une armée commandée par le Duc de Longueville, & par ce Charles de Bourbon si fameux dans la suite, marchoit vers la Navarre pour rétablir Jean d'Albret dans le Royaume dont il avoit été injustement dépouillé ; mais une mésintelligence funeste divisant les deux Généraux, arrêtoit les progrès de cette armée. Le Roi qui s'étoit si bien trouvé d'avoir confié au jeune Gaston le soin de l'Italie, envoya le jeune Valois prendre le commandement de l'armée de Navarre. Toute discorde finit à son arrivée. Le respect dû à son rang, sa politesse, ses égards pour les deux Généraux qu'on lui subordonnoit, sur-tout cette ardeur pour la gloire, ce germe d'héroïsme impatient d'éclore, qui bril-

1512

Martin Du Bellay, l. 1.

loit dans ses yeux, qui animoit toutes ses démarches, réunirent tous les cœurs sous ses loix : on courut aux Espagnols, qui campés alors à S. Jean Pied-de-Port, défendoient l'entrée des Pyrenées ; on présenta la bataille à ce Duc d'Albe (1), qui venoit de s'illustrer par la conquête rapide, mais facile de la Navarre. Le Duc de Valois se proposoit d'égaler la gloire que Gaston de Foix avoit acquise à Ravenne, dût-il périr comme lui dans le sein de la victoire ; mais le Duc d'Albe répondit prudemment, que le Roi son maître lui avoit défendu d'exposer sa nouvelle conquête au hazard d'une bataille ; on le força cependant d'abandonner le passage des montagnes & de reculer au-delà de Roncevaux. Le desir de l'amener à la bataille qu'il évitoit, engagea les François au siége de Pampelune, ils esperoient même qu'à leur arrivée les habitans pourroient se déclarer pour leur Roi ; alors l'ar-

Petrus de Angleriâ. Epist. 501. & seq.

Marianna. Favin, hist. de Navarre.

Martin du Bellay, L. 1.

(1) Fréderic de Tolede.

mée Eſpagnole privée des reſſources qu'elle tiroit de cette Place, & enfermée dans les montagnes par les François & les Navarrois réunis, eût infailliblement péri de misère. Mais l'activité du Duc d'Albe prévint les François & contint les Navarrois. Ce Général avoit pénétré le deſſein de ſes ennemis, & s'étoit jetté dans Pampelune; cependant ni ce nouvel inconvénient, ni la rigueur de la ſaiſon déja fort avancée, ni la diſette des vivres dans un pays montagneux, aride & couvert de neige, n'euſſent peut-être empêché le ſuccès de ce ſiége important, ſi l'irruption de l'Empereur & du Roi d'Angleterre en Picardie, n'avoit précipité par ordre de la Cour, le retour de l'armée de Navarre en France. Le froid, la faim, les maladies, les fatigues, les marches forcées, plus à craindre que les Eſpagnols, pourſuivirent cette armée dans ſa retraite; & le Duc de Longueville, l'un de ſes Généraux, mourut au milieu de la route.

1513. L'année suivante le Marquis de Rothelin son frère (1), devenu Duc de Longueville après lui, perdit la liberté à la journée de Guinégaste ou des Eperons; c'étoit la destinée de Maximilien de battre les François en cet endroit: trente-quatre ans auparavant, le même lieu l'avoit vu vainqueur du fameux Descordes ou Desquerdes, l'éleve de Charles le Téméraire, & le meilleur Général de Louis XI. mais il eut peu de part au succès de la journée des Eperons, tout l'honneur de cette victoire appartenoit aux Anglois. Plusieurs Historiens, du nombre desquels est Guichardin, disent même que l'Empereur arriva au camp plusieurs jours après la bataille.

Martin du Bellay, l. 1.

Guicciard, liv. 12.
Mém. de Du Bellay, liv. 1.
Hist. du Chevalier Bayard.

Louis XII. qui avoit éprouvé dans la précédente campagne les talens militaires du Duc de Valois, le choisit pour réparer cet échec, pour rassurer les troupes allarmées, pour souf-

Journal de Louise de Savoye.
Mém. de du Bellay, l. 1.

(1) Brantôme confond mal à propos ces deux Ducs de Longueville.

traire la Picardie au joug qui la menaçoit; mais comme il s'agissoit de faire une guerre purement défensive, d'observer seulement les ennemis & de retarder leurs progrès, sans rien entreprendre contr'eux, le Roi craignit que le courage impétueux du jeune François ne dédaignât des opérations dont la gloire devoit être peu éclatante, il lui défendit de risquer aucun combat avec les forces inférieures qu'il alloit commander, il l'exhorta de suivre en tout les avis des Capitaines les plus expérimentés & les plus prudens.

François saisit le véritable esprit de cette campagne. Ses premiers mouvemens font avouer à tous ces vieux Chefs qu'on lui donnoit pour guides, qu'il étoit digne de les conduire. Il trouve l'armée campée dans une poste indifférent, il l'en tire, & va se placer à Encre au-delà de la Somme, poste avantageux d'où il couvroit toute la frontière. Il laisse les Impériaux & les Anglois prendre Thérouenne, s'en disputer la posses- Martin du Bellay, l. 1.

ſion & le brûler par l'impoſſibilité de s'accorder : il attend paiſiblement qu'ils oſent entamer la Picardie, & ſe tient prêt à ſe porter par-tout où ſa préſence ſeroit néceſſaire : mais toute la prudence humaine ne pouvoit deviner l'entrepriſe où le Roi d'Angleterre alla s'engager. Il poſſédoit pluſieurs Places dans la Picardie maritime ; il n'avoit d'autre intérêt que de s'agrandir de ce côté-là ; il ne devoit rien à l'Empereur, qui avoit trop peu contribué aux dépenſes & aux travaux de cette campagne, quoiqu'il eût pris à cet égard les engagemens les plus étendus. L'Empereur loin d'aider les Anglois leur étoit fort à charge, ſon armée étoit à leur ſolde, l'entretien même de ſa Maiſon retomboit ſur eux & leur coûtoit cent écus par jour ; cependant quelque dégoutés qu'ils fuſſent de cet allié inutile, infidéle & onéreux, leur jeune Roi ſans expérience & ſans vûes, faiſant la guerre pour le plaiſir de la faire, ſe laiſſa engager par l'adroit Maximilien à

faire le siége de Tournay, Place enclavée dans les Pays-Bas, éloignée de la mer, inutile par conséquent aux Anglois; mais elle incommodoit la Flandre, devenue le patrimoine de la Maison d'Autriche, & cette raison décisive pour l'Empereur seul, détermina le Roi d'Angleterre.

Le Duc de Valois hésita s'il iroit se jetter dans Tournay, il en étoit éloigné de près de vingt lieues, il en étoit séparé par plusieurs rivières, entr'autres par la Scarpe & par l'Escaut; ce projet demandoit toute la rapidité de Gaston de Foix. C'étoit ainsi qu'on avoit vu ce jeune Héros traverser plusieurs grandes rivières & voler de Bologne à Bresse à travers mille obstacles; mais le Duc de Valois considéra que cette entreprise, si peu vraisemblable de la part des Anglois, pouvoit n'être qu'un stratagême pour le tirer du poste qu'il occupoit & pour devaster ensuite à loisir la Picardie; d'ailleurs Tournay étoit une ville attachée à la France, mais libre & qui n'eût peut-être point

Mém. de du Bellay, l. 1.

voulu recevoir de garnison Françoise : de plus les efforts qu'auroit faits le Duc de Valois pour secourir Tournay, auroient pu l'engager malgré lui dans une bataille, & c'étoit ce qu'on lui avoit ordonné d'éviter. Par toutes ces raisons, le Duc de Valois prit le parti de rester dans son poste ; d'où, en sauvant la Picardie, il remplissoit pleinement le seul objet dont il étoit chargé. Tournay fut pris & soumis par une citadelle.

Mém. de Fleurang. Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Cependant le Duc de Longueville, prisonnier à Londres, voulut rendre sa captivité plus utile à son Roi que ne l'avoient été ses armes. Il lut dans le cœur des Anglois leur mécontentement sécret, leur sourde indignation contre l'Empereur qui les avoit si mal servis, & contre le Roi d'Espagne qui les avoit plusieurs fois trompés ; car il falloit qu'il trompât, la fraude étoit son élément ; mais les Anglois se lassoient d'être dupes, ils ne vouloient plus être seuls chargés d'une guerre plus coûteuse qu'utile.

Leur

Leur Roi qui avoit pris les armes par caprice ne demandoit qu'à les quitter par un caprice nouveau. La volupté lui offroit des plaisirs plus séduisans que la gloire, ses Maîtresses l'enchaînoient dans son Isle. Le Duc de Longueville profita de ces dispositions; il parla de paix, on l'écouta favorablement; Henri VIII. avoit une sœur dont la beauté faisoit l'ornement de la Cour d'Angleterre & l'embarras du Roi son frère. Il la voyoit ardemment recherchée par tous les Seigneurs Anglois dignes d'aspirer à sa main, mais il ne vouloit point la marier dans le Royaume, de peur d'exciter un jour des guerres civiles, suite alors trop ordinaire des mariages des Princesses du Sang royal en Angleterre. La place étoit prise en Ecosse par une sœur aînée. Ce n'étoit point alors l'usage de marier les filles des Rois hors de l'isle, & sur ce fondement Marie avoit été refusée à plusieurs Princes étrangers; mais l'usage à cet égard pouvoit être réformé. Henri VIII. qui aimoit les

choſes extraordinaires, fut flatté de l'honneur de placer pour la première fois (1) une Princeſſe Angloiſe ſur le Trône de France. On propoſa donc de cimenter l'union des deux Peuples par le mariage de cette Princeſſe avec Louis XII. Ce projet pouvoit encore ſouffrir quelque difficulté. Louis XII. avoit réſolu de pleurer toujours Anne de Bretagne & de ne la remplacer jamais : il avoit 52.

(1) Marie d'Angleterre eſt le ſeul exemple d'une Princeſſe Angloiſe devenue Reine de France ſous la troiſiéme Race. Bathilde, qui ſous la première, avoit épouſé Clovis II. & en avoit eu trois fils, étoit Angloiſe, c'eſt tout ce qu'on en ſait. On avoit vu ſur la fin de la ſeconde, Ogine, fille d'Edouard I. regner avec Charles le Simple. C'eſt cette Ogine, qui, pendant la détention de ſon mari au Château de Peronne, ſe retira en Angleterre auprès d'Aldeſtan ſon frère & y emmena ſon fils Louis, qui en eut le ſurnom de d'*Outremer*, lorſqu'il revint regner ſur les François. Marie eut avec Ogine une conformité ſingulière. Toutes deux avoient été d'abord mariées par raiſon d'Etat ; toutes deux devenues maîtreſſes de leur ſort, ſe remariérent par inclination. Ogine épouſa Herbert Comte de Troyes ; Marie épouſa le Duc de Suffolk. Au reſte, comme nos Rois ne deſcendent ni de Bathilde ni d'Ogine, & comme Marie n'eut point d'enfans de Louis XII. on peut dire que la Maiſon de France n'a pas une goutte de ſang Anglois directement reçue.

ans, ſon tempérament étoit affoibli, & les infirmités, fruit des erreurs de ſa jeuneſſe, l'accabloient avant le tems. Ses Médecins, ſoit à l'inſtigation de la Comteſſe d'Angoulême, ſoit par le devoir de leur charge, s'étoient déclaré contre un nouveau mariage; mais il étoit bien difficile de refuſer une paix néceſſaire lorſqu'il n'en coûtoit que d'épouſer une femme aimable. Louis même redevint ſenſible à l'eſpoir de donner un héritier au Trône; le Duc de Valois qui, comme dit Mézeray, avoit déja le pied ſur les marches du Trône, vit ſes eſpérances s'affoiblir, & la Comteſſe d'Angoulême put alors regretter Anne de Bretagne: le Roi ſe refroidit inſenſiblement pour ſon gendre, il ſe repentit de l'avoir mis en poſſeſſion du Duché de Bretagne, le premier Préſident Duprat, auteur de ce conſeil, fut diſgracié. François l'en dédommagea bien dans la ſuite.

Abr. Chronolog.

Marie d'Angleterre partit pour la France, & ſon amant fut chargé

de la mener à ſon mari. Cet amant étoit Charles Brandon Duc de Suffolk, heureux favori de Henri VIII. & de Marie. Il étoit fils de la nourrice du Roi d'Angleterre; ce premier titre avoit commencé ſa fortune; ſa figure & ſon adreſſe dans toute ſorte d'exercices avoient fait le reſte. Les femmes l'avoient protégés; ſon Maître l'avoit goûté; les faveurs de la Cour répandues ſur lui, avoient fait oublier l'obſcurité de ſon origine. Henri VIII. lui avoit donné le titre de Duc (1) de Suffolk, en haine du véritable Duc de Suffolk, alors réfugié en France, & dont on aura occaſion de parler dans la ſuite. Brandon avoit oſé porter ſes vœux juſqu'à la Princeſſe, & ſa témérité n'avoit point été malheureuſe; le Roi en avoit ri, ſa ſœur l'avoit ſoufferte; on avoit même trouvé bon qu'il accompagnât la nouvelle Reine en

Mém. de Fleurang.

(1) Les Ducs, les Comtes, &c. en Angleterre ne ſont que titulaires, & ne poſſèdent rien en vertu de ces titres.

France. Sa conduite y fut si discrette, que Louis XII. ne soupçonna rien, mais des yeux plus perçans découvrirent le mystère.

La Reine arrive en France, elle y est reçue comme un ange de paix, comme une consolatrice nécessaire d'un Roi dont la douleur affligeoit tout le Royaume. Ce Duc de Valois qu'elle alloit peut-être éloigner du Trône, s'avance jusqu'à Boulogne pour la recevoir avec les autres Princes du Sang & l'élite de la Noblesse: elle est conduite en triomphe jusqu'à Abbeville, où le Roi la reçut lui-même & l'épousa. Les fêtes les plus superbes embellirent la cérémonie de ce mariage. On peut en voir la description dans les Mémoires du Maréchal de Fleuranges.

Le Duc de Valois avoit porté à Boulogne un cœur aigri contre le Duc de Longueville, il lui pardonna quand il eut vu la Reine; ce cœur vif & sensible ne manqua pas de s'enflammer pour elle, tandis qu'aux pieds de cette enchantereſſe, Bran-

Mé[moires] Du Be[llay] liv. 1.

don oublioit sa naissance, & Louis XII. son âge, François oublioit plus, il oublia son ambition. Il se la rappella pourtant, ou on l'en fit ressouvenir. Grignau, ou Duprat, ou Boisy l'avertit, dit-on, de ne se point donner un Maître. Il semble que chaque Historien revendique pour celui qu'il favorise, l'honneur de ce conseil sage sans doute, mais qui se présentoit si naturellement à tous les esprits & que François s'étoit surement donné plus d'une fois à lui-même. Il étoit aisé de voir qu'indépendamment des motifs communs à toutes les femmes, l'intérêt le plus pressant de la Reine étoit d'avoir un fils qui lui conservât son rang en France, & qui la dispensât de retourner en Angleterre sous l'autorité fâcheuse d'un frère. Les Médecins avoient assuré le Duc de Valois que le Roi ne devoit plus avoir d'enfans : il falloit pourvoir au reste. Eclairé par l'amour & par l'intérêt, François s'apperçut bientôt que l'Ambassadeur d'Angleterre, comme dit Fleuran-

Varillas Brantôme. Mezerai.

Mémoire du Maréchal de Fleuranges.

gès, *ne vouloit point de mal à la sœur de son Maître*; il sentit donc qu'il devoit veiller à la fois sur la Reine, sur le Duc de Suffolk & sur lui-même. La Duchesse de Valois & la Comtesse d'Angoulême trouvèrent des prétextes pour ne jamais perdre la Reine de vue; on lui persuada qu'elle n'osoit coucher seule, & la Baronne d'Aumont, sa Dame d'honneur, réclama comme un droit de sa place, celui de coucher dans sa chambre en l'absence du Roi. La Reine prit ou feignit de prendre toute cette contrainte pour une étiquette dont son rang la rendoit esclave. Varillas prétend que le Duc de Valois, non content de toutes ces précautions, prit encore celle de parler à Suffolk en particulier; que dans cet entretien, joignant les menaces aux promesses & aux prieres, il l'avertit de modérer ses desirs pendant la vie du Roi, l'assura qu'on lui permettroit d'épouser sa veuve; qu'on se chargeroit de faire sa paix avec le Roi d'Angletere, ou qu'on le dé-

dommageroit en France de ce qu'il pourroit perdre en renonçant à sa patrie. Varillas ajoute qu'après la mort de Louis XII, François tint exactement parole à Suffolk, contre l'avis de tout son Conseil, qui craignoit le mécontentement du Roi d'Angleterre & les troubles que sa vengeance eût pu exciter dans le Royaume au commencement d'un nouveau regne. Varillas admire la franchise de ce procédé, qu'il pourroit bien avoir imaginé pour le plaisir de l'admirer; il est peu vraisemblable que le Duc de Valois ait hasardé une démarche si indécente, si peu utile à ses projets, si injurieuse à la Reine, si délicate même à l'égard du Roi. Varillas eût mieux fait de s'en tenir au récit du Maréchal de Fleuranges, qui dit qu'après la mort de Louis XII. seulement, François I. dit à Suffolk : « Je connois vos sentimens pour la Reine, & ceux de la Reine pour vous; si le Roi d'Angleterre mon frere, avec qui je veux entretenir alliance & amitié, les

Mém. de Fleurang.

» approuve, faites qu'il m'en écrive. » Jusques-là promettez-moi de ne » rien entreprendre dont lui & moi » ayions lieu d'être mécontens. Je » vous le promets, dit Suffolk, & je » consens que ma tête vous réponde » de ma conduite. A peine la crainte avoit-elle fait ce serment, que l'amour l'avoit violé. Trois jours après cette conversation, le Duc de Suffolk épousa secretement la Reine; le Roi l'apprend, il mande Suffolk : » Vous sçavez, lui dit-il, à quoi vous » vous êtes engagé, & vous sçavez » à quoi la justice m'engage. » Je le » sais, répond Suffolk en tremblant; » mais si vous connoissez l'amour, » vous devez pardonner les fautes » qu'il fait faire. Je ne vous pardonne ni ne vous condamne, reprit » François, je vais écrire au Roi » d'Angleterre mon frere, votre sort » dépend de lui. « Lorsque Henri VIII. vit qu'il falloit faire trancher la tête à son favori ou le reconnoître pour son beau-frere, il prit le parti de la clémence. Marie écrivit elle-

Petr. de Angl. epist.

même à ſon frere qu'elle avoit forcé le Duc de Suffolk à recevoir ſa main. » Vous m'auriez refuſé votre conſentement, lui dit-elle, vous m'accorderez mon pardon. « Polydore Virgile va juſqu'à dire que Henri VIII. deſtinoit ſa ſœur à Suffolk avant que des intérêts politiques l'obligeaſſent de la donner à Louis XII. & qu'il n'avoit fait ſon Favori Duc, que dans l'intention d'en faire ſon Beau-frere.

Lettre de la Ducheſſe de Suffolck à Henri VIII. du mois de Mars 1515.

Marie retourna auprès de Henri VIII. & l'Angleterre qui l'avoit vue partir Reine de France, la vit revenir Ducheſſe de Suffolk, plus contente de l'heureuſe médiocrité de ce ſecond état, que de la ſplendeur gênante du premier. Il lui reſta de ſa Couronne un douaire de ſoixante mille livres de rente, bien payé quand la France & l'Angleterre étoient amies. Marie d'Angleterre mourut à trente-ſept ans comme Anne de Bretagne.

Tous les Hiſtoriens conviennent que ſi les charmes de cette nouvelle

épouse contribuerent à consoler Louis XII. de la perte qu'il avoit faite, ils contribuèrent aussi à rejoindre plus promptement ses cendres aux cendres de sa premiere femme ; il ne vécut (*a*) que deux mois & demi avec Marie, parce qu'il employa trop ce tems à lui plaire. Outre qu'il avoit changé pour elle toute sa maniere de vivre, *il avoit voulust*, dit Fleuranges, *faire du gentil compaignon avecq sa femme, mais il n'étoit plus homme pour ce faire, car de long-tems il étoit fort malade.* On a dit que, comme le pelican, il s'étoit sacrifié pour le salut des siens, parce qu'il n'avoit consenti à ce mariage, qui devoit lui être si fatal, que pour procurer la paix à ses peuples. Cette comparai-

Mém. de Du Bellay.

Mém. de Fleuranges.

Mezerai, grande hist.

(a) Brantôme prétend qu'après la mort de Louis XII. elle feignit une grossesse, & voulut supposer un enfant, pour rester Reine & Régente ; le Maréchal de Fleuranges croyable dit tout le contraire; » Monsieur d'Angoulesme demanda à ladicte Royne, » se pouvoit nommer Roi, à cause qu'il ne savoit » si elle estoit enceinte ou non ; sur quoi ladicte » Dame lui fit réponse qu'oui, & qu'elle ne savoit » aultre Roi que lui : car elle ne pensoit avoir fruict » au ventre, qui l'en peust empêcher.

son juste ou non peint bien du moins la tendresse paternelle de Louis XII. pour ses Sujets; ce Titus de la France perdit à peine un jour. Parvenu au Trône par le chemin utile de l'adversité, il y fit monter avec lui toutes les vertus, sur tout la clémence & l'oubli généreux des injures; les amis de la Dame de Beaujeu qui avoient servi le ressentiment de cette Princesse contre le Duc d'Orléans, se rappelloient en tremblant avec quelle ardeur Louis XI, dès les premiers jours de son regne avoit couru à la vengeance contre les Ministres de son Pere; mais le caractère de ces deux Princes étoit bien différent, les mêmes leçons avoient agi diversement sur leurs ames. L'adversité avoit aigri Louis XI, elle avoit adouci Louis XII. Tout le monde sçait la réponse qu'il fit à ceux qui oserent lui conseiller la vengeance. Sensible au mérite, insensible aux injures, il employa dans les guerres d'Italie ce Louis de la Tremoille, par qui, sous le regne précédent, il avoit

D'Auton. S. Gelais. Seyssel. *Passim.*

été fait prisonnier à la bataille de Saint Aubin du Cormier en Bretagne. A son avenement, son premier soin fut de diminuer les tailles, de supprimer une multitude d'impôts qu'il ne rétablit jamais, de soulager le peuple en toutes manieres. Sa passion dominante étoit de le rendre heureux; de-là ces réglemens si sages pour l'exécution des Loix, pour l'administration de la Justice, pour en abréger les longueurs, pour diminuer les frais; de-là l'Echiquier rendu sédentaire à Rouen: de-là l'érection du Parlement de Provence, & de quelques autres Tribunaux qui lui parurent nécessaires au bien public; de-là cette indifférence plus qu'héroïque pour les conquêtes d'Italie, quand il crut ne pouvoir les faire ou les conserver qu'en chargeant trop son peuple. Libéral sans prodigalité, œconome sans avarice, bon sans trop de foiblesse, pieux sans superstition, affable, accessible, ami de la justice & de la vérité, il fut l'amour des François & l'exemple des

28. Juillet 1488.

Rois. On ne peut lire ſans attendriſſement & ſans volupté les témoignages d'amour que les peuples, toujours bons quand ils ſont bien traités, lui prodiguoient. Ses voyages étoient des triomphes; on voloit en foule au-devant de lui, on jonchoit ſon chemin de feuillages & de fleurs; les gens de la campagne au bruit de ſa marche abandonnoient leurs travaux; ils accouroient de dix, de vingt, de trente lieues pour le voir, ils l'entouroient, ils le preſſoient, ils pleuroient de joie & de tendreſſe; ils faiſoient toucher des linges à ſa perſonne, à ſes habits, à ſon cheval, & les gardoient comme les plus précieuſes reliques; on n'entendoit que murmures flatteurs, que voix paſſionnées, que tranſports d'allégreſſe, que cris du cœur pour la conſervation de ce Pere, de cet ami, de ce bienfaiteur de la Patrie. Maximilien eut beſoin de toute ſa prudence pour empêcher les Flamans jaloux du bonheur des François, de ſe donner à Louis XII. A ſa mort, les Crieurs

des corps disoient d'un ton lamentable : *le bon Roi Louis, le Pere du peuple est mort;* tous les François croyoient entendre leur arrêt fatal ; le ciel sembla aussi annoncer cette horrible nouvelle par des tempêtes; un vent impétueux renversa dans Paris plusieurs maisons. Ce jour mémorable par l'effroi & par la douleur fut le 1. Janvier 1515. Le Roi se sentant affoibli par la fiévre & la dyssenterie, mande le Duc de Valois, il lui tend ses bras exténués & languissans ; *Je me meurs*, lui dit-il, *je vous recommande nos Sujets.* Cet ami de l'humanité que de si douces chaînes attachoient au monde, qui ne pouvoit ouvrir les yeux sans qu'ils rencontrassent un ami, qui ne voyoit enfin que des raisons d'aimer la vie, témoigna, dit-on, quelque foiblesse, quelque regret d'être enlevé sitôt (1) à tant d'objets si chers & tendres. Le Duc de Valois fondant en larmes, le consoloit, l'encourageoit dans ces mo-

Mém. du Maréch. de Fleuranges.

1515.

Mém. du Maréchal de Fleuranges.

(1) Il n'avoit que cinquante-trois ans.

mens où la malheureuse humanité a tant besoin d'encouragement & de consolation : il le conjuroit d'espérer ; personne en effet ne le croyoit encore en danger ; il expira au bout de quelques heures entre les bras du Duc de Valois.

Quel Roi la calomnie respectera-t-elle, puisqu'elle n'a pas épargné Louis XII ? Les Courtisans qu'il n'engraissoit pas du sang de la Patrie, ont osé l'accuser d'avarice; quelques-uns d'entre eux, mécontens de n'avoir pu obtenir des graces qu'ils croyoient dues à leurs services, s'en vengèrent d'une maniere insolente ; ils enhardirent les Comédiens qui poussoient alors jusqu'à un excès scandaleux la licence des emblêmes, à représenter dans je ne sçais quelle grossiere farce, le Roi avec un visage pâle & des yeux avides, fixés sur un vase rempli d'or. Le Roi se reconnut, & se contenta de dire : *J'aime mieux voir les Courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses.*

Mezerai, grande hist.

Ce reproche injuste d'avarice n'a été que trop répété, soit par la calomnie, soit par l'erreur son écho. » Car telle est, dit sensément Guichardin, » la corruption des hommes, que la prodigalité dans les » Rois, quoiqu'inséparable de la vé» xation, est plus admirée qu'une sage » œconomie qui craint de fouler les » peuples. Guicciard liv. 12.

Louis voyoit avec inquiétude dans le Duc de Valois le germe de cette prodigalité, mere de la vexation. *Ah! disoit-il quelquefois en soupirant, nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout.*

Louis XII, dit-on, n'étoit pas habile ; ses alliés, ses ennemis le trompèrent toujours impunément ; il s'enchaînoit par des traités que lui seul exécutoit ; il se ruinoit par des guerres dont le profit n'étoit jamais pour lui. Il est vrai que Louis XII. eut trop d'honneur pour le siécle où il vivoit. Louis XI. avoit introduit dans l'Europe une politique pleine d'artifice, c'étoit la fraude érigée en

systême : Maximilien, autrefois son ennemi, se piquoit de l'imiter, Ferdinand de le surpasser. Louis XII. ne crut point devoir séparer la politique de la plus exacte probité. Peut-on lui faire un crime d'avoir eu plus de justice que Maximilien, plus de bonne foi que Ferdinand?

Dubos, Ligue de Cambray. Mém. du Du Bellay, liv. 1.

Il faut avouer pourtant que ce Roi si prompt à oublier ses injures personnelles, sentit quelquefois trop vivement celles de l'Etat; il se laissa égarer par un ressentiment aveugle contre les Suisses & sur-tout contre les Vénitiens, ses alliés nécessaires, qui avoient eu à l'égard de la France des torts que la politique devoit dissimuler.

Mezerai grande hist. Arnold. Ferron.

L'esprit de Louis XII. n'étoit pas indigne de son cœur; on en peut juger par le recueil que nous avons de ses Lettres. Ferron rapporte plusieurs de ses bons mots, car il avoit le talent d'en dire, & peut-être le foible d'aimer à en dire. Plusieurs de ces mots sont aujourd'hui oubliés ou méprisés, & ne sont plus guéres que

dans la bouche du peuple, parce que la langue à changé, & que les idées ont vieilli. Quelques-uns pourtant conservent encore tout leur sel, & ont à la fois de l'image & de la pensée.

C'est lui qui a dit le premier (& il en étoit la preuve) que l'*amour est le tyran des Vieillards & le Roi des jeunes gens.*

La plupart des Gentilshommes de mon Royaume, disoit-il encore, *sont comme Actéon & Dioméde, mangés par leurs chevaux & par leurs chiens.*

Dans un tems où il étoit mécontent des Vénitiens, il donnoit une audience à leurs Ambassadeurs. Ceux-ci ayant beaucoup vanté la sagesse de leur République, le Roi répondit : *J'opposerai un si grand nombre de foux à vos Sages, que toute leur sagesse en sera déconcertée.*

Mais le meilleur mot qu'un Roi pût dire, c'est celui que disoit souvent Louis XII : *qu'un bon Pasteur ne sauroit trop engraisser son troupeau.* C'est le vœu que Henri IV. expri-

moit en termes encore plus populaires.

Louis XII. aimoit l'ordre & la décence autant que la justice & l'humanité. Ayant sçu qu'on avoit trouvé deux Magistrats jouant à la paume dans un jeu public, il leur reprocha vivement cet oubli des graves bienséances de leur état, & les menaça, s'ils y retournoient jamais, de les mettre au rang de ses palfreniers.

Tel fut ce Monarque, dont les François ne prononcent encore le nom qu'avec des regrets & des soupirs ; d'autres regnes ont rendu la France plus brillante par les Arts ou plus redoutable par la Guerre, aucun ne l'a rendue plus heureuse par la douceur du gouvernement, par les mœurs & par les vertus ; tout le monde s'empressoit d'imiter un Maître adoré ; il avoit mis les vertus à la mode ; mode heureuse, mais par malheur aussi changeante que les autres, & qui revient moins souvent. *Il ne courut onques du regne de nul des autres si bon temps qu'il a fait durant le sien*, dit saint Gelais de Montlieu.

Hist. de Louis XII.

François I. réunit Louis XII. à sa chere Anne de Bretagne dans un tombeau de marbre blanc qu'il leur fit ériger à Saint Denis.

Tous les cœurs se tournèrent bientôt vers ce jeune Roi, en qui tout annonçoit un héros. Il fut sacré à Reims le 25 Janvier par l'Archevêque Robert de Lenoncourt. Jamais Roi ne monta sur le Trône avec des applaudissemens si universels, & ne fit naître de si flatteuses espérances. On aimoit en lui le gendre & l'ami de Louis XII; on l'aimoit pour lui-même indépendamment de ces titres; on s'attendoit à voir revivre les vertus de son Prédécesseur, embellies d'un éclat qui avoit manqué au regne heureux de Louis XII. Tout promettoit cet éclat si desiré, qui fait la gloire des Nations & qu'on prend souvent pour le bonheur. François avoit fait ses preuves; on l'avoit vu aimable dans la paix, ardent & habile à la guerre, orner la Cour, servir l'Etat, repousser l'ennemi. La Noblesse, qui ne respiroit

1515.

Mém. du Du Bellay, liv. 1.

Francisc. Belcar. Peguil. Commentar. rer. Gallicar. l. 15. an. 1515.

que la guerre, attendoit tout de cet amour pour la gloire dont elle le voyoit enflammé; les femmes comptoient sur sa jeunesse & sur sa sensibilité, les Courtisans sur cette libéralité magnifique, qui ne savoit rien refuser; le Peuple étoit enchanté de sa franchise, de son affabilité; il ne démentit dans la suite aucun de ces présages; l'amour de la gloire éclata le premier, & bientôt on vit éclore des projets dignes de son courage.



CHAPITRE II.

Objets de Guerre. Droits ſur Naples. Droits ſur le Milanès & ſur Gênes.

L'ITALIE étoit alors le principal théâtre des expéditions militaires des François; deux grands objets, Naples & Milan, tournoient leur valeur de ce côté. Il eſt néceſſaire d'expoſer les droits qu'ils reclamoient ſur ces deux Etats, de remonter à l'origine de ces droits, & d'en expoſer même l'hiſtoire avec quelque étendue.

I°. NAPLES.

Pendant les querelles du Sacerdoce & de l'Empire vers le milieu du treiziéme ſiécle, Naples & la Sicile, qui ne formoient alors qu'un ſeul Royaume ſous le nom du Royaume de Sicile, étoient poſſédés par les Empereurs de la Maiſon de Suabe, irreconciliable ennemie des Papes, & les Papes prétendoient ſur ce

Giannoné hiſt. civ. du Royaume de Naples, liv. 9. chap. 3.

MAISON DE SUABE. *Fréderic II.*

Royaume le droit de ſuzeraineté qu'ils prétendent encore aujourd'hui.

L'Empereur Fréderic II, qui avoit tant ſignalé ſa haine contre les Papes, & qui en avoit reçu tant d'outrages, eut pour ſucceſſeur l'Empereur Conrad, ſon fils.

Conrad.

Ughell. Ital. ſacr. anonym. de reb. Feder. Conrad. & Manfr. Odoric. Raynaldi annal. Eccleſiaſt ad annum 1254 & ſeq.

Celui-ci fut, dit-on, empoiſonné par Mainfroy, bâtard de Fréderic II. Mainfroy avoit auſſi été ſoupçonné d'avoir accéléré la mort de ſon pere; & il ſembla autoriſer ces ſoupçons, en uſurpant la Sicile ſur Conradin ſon neveu, fils de Conrad, & petit-fils de Fréderic II.

Conradin.

Uſurpateur, Mainfroy bâtard de Fréderic.

Le Pape Alexandre IV, dont Mainfroy ravageoit les terres, voyant qu'il n'avoit à combattre qu'un Uſurpateur décrié par ſes crimes, entreprit de le détrôner; il propoſa la Couronne de Sicile à un Prince d'Angleterre qui ne put profiter de cette offre.

Anonyme. Giannoné; l. 18. c. 4. Raynaldi, année 1564 & ſuiv.

Giannoné, liv. 19. c. 1. 3. 4.

Urbain IV. ſon ſucceſſeur, l'offrit à Charles Comte d'Anjou, frere de Saint Louis.

Ire MAISON D'ANJOU.

La femme du Comte d'Anjou ne voulant

voulant pas être la ſeule des quatre filles (1) du Comte de Provence, qui n'eût point le titre de Reine, obligea ſon mari d'accepter la Couronne de Sicile; elle vendit ſes pierreries pour lever des troupes; Charles paſſa en Italie, vainquit & tua Mainfroy à la bataille de Bénévent, mais il ſouilla ſa victoire, en laiſſant mourir la femme & les enfans de ſon ennemi en priſon, & ſur-tout en faiſant couler à Naples ſur un échafaut le ſang du jeune Conradin, légitime héritier du Royaume de Sicile, héros naiſſant, qu'un courage digne de ſon nom avoit engagé à défendre ſes droits, & que le malheur attaché aux reſtes de la Maiſon de Suabe, fit tomber entre les mains du vainqueur. Conradin étant ſur l'échfaaut, jetta ſon gand dans la place, gage d'inveſtiture pour qui oſeroit le venger. Ce gand fut relevé & porté à Jacques

(1) L'aînée avoit épouſé St. Louis Roi de France, la ſeconde Henri III. Roi d'Angleterre, la troiſiéme Richard, frere du Roi d'Angleterre, élu Roi des Romains.

Roi d'Arragon, gendre de Mainfroy, qui crut par ce moyen avoir réuni

MAISON D'ARRAGON les droits de Conradin à ceux de Mainfroy son beau-pere.

Rivalité de la 1re Maison d'Anjou & de la Maison d'Arragon. La Maison de Suabe fut cruellement vengée sous Pierre Roi d'Arragon, fils de Jacques, par ce massacre général des François, connu sous le nom de *Vêpres Siciliennes* (1).

ANJOU, *Charles I. Charles le Boîteux.*

ARRAGON. *Jacques. Pierre.*

Raynaldi, année 1282. Giannoné, l. 20. ch. 5.

Charles d'Anjou ne voulut pas laisser cette atrocité impunie; les plus grands armemens annoncerent de sa part la plus terrible vengeance; mais le Roi d'Arragon joignant avec succès l'artifice à la force, sçut se maintenir du moins dans l'Isle de Sicile.

1284. Charles le Boîteux, fils de Charles d'Anjou, pris devant Naples par un Amiral Arragonnois, transporté à Palerme & condamné à mort, pensa servir de représailles à Conradin;

1285. son danger fit mourir son Pere de crainte & de douleur. Charles le Boî-

(1) M. de Burigny a prouvé dans son Histoire de Sicile, tit 2. part. 2. liv. 8. n. 4. que ce massacre ne fut point prémédité.

teux devenu héritier des droits de la Maison d'Anjou au Trône de Sicile, les sacrifia par un traité pour sortir de prison, & devenu libre, il désavoua le traité comme l'ouvrage de la violence; la guerre continua entre lui & Jacques II. fils de Pierre, Roi d'Arragon, elle finit par des traités qui bornerent les droits respectifs pour les mieux assurer; on démembra le Royaume de Sicile; l'Isle demeura aux Arragonnois, le Royaume de Naples à la Maison d'Anjou, & le Fare de Messine servit de séparation naturelle aux deux Royaumes.

Giannoné, liv. 21. ch. 4

Paix entre les deux Maisons, & partage du Royaume.

La Maison d'Anjou s'étendit, ses branches multipliées donnerent des Rois à la Hongrie & à la Pologne. Robert, successeur de Charles le Boîteux, rendit le Royaume de Naples florissant; Charles Duc de Calabre, son fils, mourut avant lui, & Robert eut pour héritiere sa petite-fille Jeanne, fille du Duc de Calabre, Princesse fameuse par son crime, ses foiblesses & ses malheurs. Elle avoit épousé André son cousin, frere de

Giannoné, liv. 22.

Jeanne.

Louis Roi de Hongrie, descendu comme elle de mâle en mâle de Charles le Boîteux. Ce malheureux Prince fut étranglé la nuit par une troupe de conjurés. On crut que Jeanne avoit consenti à ce meurtre, on prétend même qu'elle avoit tissu de sa main le cordon de soie qui servit à cette funeste exécution, & que son mari qui la voyoit travailler à cet ouvrage, lui ayant demandé à quoi elle le destinoit, elle avoit répondu en riant : *à vous étrangler*. Si à vingt ans elle fut capable de cette dissimulation perfide & de cette plaisanterie barbare, elle mérita tous ses malheurs; mais son gouvernement fut doux : elle montra de la bonté, de la grandeur même, elle aima ses maris & ses peuples; a-t-on tant de vertus après un crime si horrible? Quoiqu'il en soit, Louis Roi de Hongrie la crut coupable, & vengeur généreux de son frere, il chassa Jeanne de ses Etats, sans vouloir les prendre pour lui; elle y fut rétablie dans la suite; mais trente-quatre ans après, Charles

Giannoné, liv. 23.

Le 18. Septembre 1345.

de Duras son parent (1), son héritier présomptif, dont elle avoit élevé l'enfance avec beaucoup de tendresse, & qu'elle avoit comblé de bienfaits, arma pour lui arracher la Couronne qu'il devoit porter après elle. Son ingratitude ne fut que trop heureuse. Cependant la Reine opprimée appelle à son secours & nomme son héritier Louis Duc d'Anjou, frere de Charles V. Roi de France; il fut la tige de la seconde Maison d'Anjou. Ce Prince, après bien des irrésolutions & des lenteurs, porta enfin dans le Royaume de Naples les trésors de la France. Il arriva trop tard pour la Reine & pour lui-même; déja l'Usurpateur, avec le secours du Roi de Hongrie, avoit presque achevé sa conquête; déja la Reine assiégée dans le Château de l'Œuf, s'étoit rendue, & avoit été transférée au Château d'Averse; Duras n'osant souiller ses mains du sang de sa bienfaitrice, crut éviter la honte d'un tel

Giannoné, liv. 23. ch. 5.

(1) De la Maison d'Anjou comme elle.

crime, en abandonnant cette malheureuse Princesse à la vengeance de Louis Roi de Hongrie, frere implacable du malheureux André. Louis la fit étrangler dans le Château où Duras la retenoit prisonniere, & où prenant des sentimens conformes à sa situation, elle passoit les jours dans la prière & dans les larmes.

Ire ANJOU, *Charles de Duras.* II. MAISON D'ANJOU, *Rivalité des deux Maisons d'Anjou.* II. ANJOU, *Louis I.*

Le Duc d'Anjou ne put ni la défendre, ni la venger, ni recueillir sa succession : la faim & les maladies détruisirent son armée; ses trésors immenses, dépouilles de sa Patrie, étant épuisés, il envoya Craon, son confident & son ami, chercher de nouveaux secours en France. Craon obtint tout ce qu'il demanda, il revenoit chargé de sommes d'argent, qui auroient pu rétablir le parti du Duc d'Anjou, si elles n'eussent été indignement dissipées par Craon luimême. Ce Ministre infidéle, oubliant sa mission parmi les plaisirs de Venise, s'y livroit à de ruineuses voluptés, tandis que son Maître abandonné, découragé, expiroit de faim, de

Giannoné, liv. 14. ch. 1.

maladie, de douleur & de ses blessures au Château de Biseglia près de Bari. Les François, touchés de ses malheurs, lui avoient pardonné ses anciennes extorsions, ils donnérent des larmes à sa mort, ils s'attendrirent en voyant le convoi de ce Prince, jeune encore, plein de courage, avide de gloire & digne d'un meilleur sort, traverser le Royaume pour se rendre à Angers.

La France reconnut pour Roi de Naples Louis II. son fils aîné. Ainsi les deux branches d'Anjou furent ennemies & rivales.

II. ANJOU, *Louis II.*

Cependant Charles de Duras s'affermissoit par l'injustice & par l'audace sur le Trône usurpé. Déja il se disposoit à en usurper un nouveau, à dépouiller la famille d'un autre bienfaiteur. Il court enlever la Hongrie à la Reine Marie, fille de ce Louis, qui l'avoit aidé à faire la conquête du Royaume de Naples. La fortune seconde encore cette nouvelle injustice; deux Reines tombent entre ses mains. C'étoient la veuve & la fille

Giannoné, liv. 24. c. 2.

du Roi Louis. Tant d'attentats furent enfin punis. Un Palatin attaché au parti des Reines, leur procure la liberté par la mort du Tyran.

A cette nouvelle, les espérances de la seconde Maison d'Anjou renaissent. Louis II. avec le secours des S. Severins, grande Maison Napolitaine, soumet presque tout le Royaume de Naples. La veuve de Duras se retire à Gaëte avec Ladislas son fils, elle étendit ses troupes autour de cette ville, & on n'osa entreprendre de l'y forcer. Cette femme courageuse mérita par sa sagesse & sa persévérance un retour de fortune qu'elle avoit d'ailleurs lieu d'attendre de la légèreté des Napolitains. Les S. Severins mécontens de Louis II, se déterminerent à détruire leur ouvrage; ils rappellerent Ladislas, ils chasserent Louis, qui, après avoir lutté un an contre la fortune, revint en France chercher du secours.

ch. 3.

Giannoné, liv. 24. c. 4.

ch. 5. & suiv. Ire ANJOU, *Ladislas.*

Jeanne seconde. 1414.

Ladislas resté possesseur assez paisible de la Couronne de Naples, malgré quelques autres tentatives de

Louis II, regna & mourut dans le ſein des voluptés.

Jeanne ſa ſœur lui ſuccéda. Cette ſeconde Jeanne eut avec la premiere une conformité biſarre de caractère & d'avantures. Plus décriée encore pour les mœurs, elle fut trahie de même, par un ingrat comblé de ſes bienfaits. Alphonſe (1) Roi d'Arragon, qu'elle avoit inſtitué ſon héritier, voulut la dépouiller de ſon vivant; il porta la guerre dans ſes Etats, il l'aſſiégea dans un des Châteaux de Naples. Sforce, dont nous parlerons à l'article de Milan, la délivra. Le premier uſage qu'elle fit de ſa liberté, fut d'annuller l'adoption dont Alphonſe s'étoit rendu indigne, & d'appeller à ſa place Louis III. Duc d'Anjou, fils de Louis II.

Giannoné, liv. 25. c. 3. 4, 5, 6, &c.

Cette Jeanne fut le dernier rejetton de la premiere branche d'Anjou, qui avoit duré près de 200 ans. 1434

Ainſi la Maiſon d'Arragon, qui pendant les diviſions des deux bran-

(1) Dit *le Vieux* (ou plus communément encore *le Magnanime*.

Rivalité de la seconde Maison d'Anjou, & de la Maison d'Arragon.

ches d'Anjou, avoit paru se contenter du Royaume de Sicile, renouvella ses prétentions sur le Royaume de Naples, & les deux branches d'Anjou se réunirent contre elle.

II. ANJOU, *Louis III. René.* ARRAGON, *Alphonse.*

Gianonné, l. 26.

Louis III. étoit mort avant sa bienfaitrice. René frere de Louis III, hérita de ses droits ; mais ce René ayant disputé la Lorraine à la branche de Vaudemont, avoit été fait prisonnier dans une bataille qu'il avoit perdue ; il fut aisé au Roi d'Arragon d'envahir le Royaume de Naples pendant sa captivité. Quand René fut libre, il passa en Italie, où il eut, comme ses prédécesseurs, quelques succès suivis des plus grandes disgraces.

1458. BRANCHE BATARDE DE LA MAISON D'ARRAGON *Ferdinand I.*

Le Roi d'Arragon Alphonse laissa en mourant le Royaume de Naples à Ferdinand son bâtard (1) : on ne

(1) Qui même ne l'étoit pas suivant Giannoné & suivant un manuscrit de la Bibliothéque du Roi, intitulé : *La prophétie du Roi Charles huitiéme de ce nom, ensemble l'exercice d'icelle*, dont M. de Foncémagne rend compte dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, vol. 16, pages 242 & suiv. & vol. 17, pag. 544. & suiv.

pouvoit braver plus pleinement les droits de la Maison d'Anjou. René indigné ne laissa point à Ferdinand le tems de s'affermir ; le Duc de Calabre son fils, qu'il envoya en Italie, parut d'abord devoir conquérir tout le Royaume de Naples : il gagna la bataille de Sarno, il écrasa le parti de Ferdinand, tout retentissoit de sa gloire ; le Pape qui protégeoit Ferdinand, appelle en Italie Scanderberg, ce Roi d'Albanie si célébre par sa valeur, sa force & ses conquêtes ; la fortune change encore. L'invincible Scanderberg arrête le progrès du Duc de Calabre & replace Ferdinand sur le Trône. Le Duc de Calabre repoussé, affoibli, abandonné des Seigneurs Napolitains, se défendit long-tems dans l'Isle d'Ischia contre ses ennemis & contre la faim ; il fallut succomber, il revint en France implorer la protection stérile & peu sincere de Louis XI. L'union du Duc

Giannoné, l. 27.

Giannoné, liv. 27. c. 1.

Mais quelle foi mérite cette anecdote ? Au reste les Royaumes d'Arragon & de Sicile passerent au Roi Jean, frere d'Alphonse le Magnanime.

de Calabre avec les Chefs de la Ligue, dite du bien public, acheva de rendre Louis XI. très-indifférent sur les affaires de Naples, & plutôt contraire que favorable à la Maison d'Anjou.

L'expédition du Duc de Calabre fut la derniere tentative de cette Maison sur le Royaume de Naples. Le Duc de Calabre & Nicolas d'Anjou son fils moururent avant le Roi René, qui par son testament transmit ses droits à Charles d'Anjou Comte du Maine, son neveu, au préjudice de René de Lorraine, son petit-fils, par Ioland d'Anjou sa mere.

II. ANJOU, *Charles d'Anjou Comte du Maine.*

COURONNE DE FRANCE HERITIERE D'ANJOU. *Louis XI.*

Le Comte du Maine institua Louis XI. son héritier; mais Louis XI. alors voisin du tombeau, affoibli par diverses attaques d'apopléxie, accablé sous le poids des affaires étrangeres & domestiques, tournoit toutes ses pensées vers la paix, & n'étoit plus sensible à la gloire des conquêtes.

Charles VIII.

Charles VIII. exécuta sans peine ce que Louis XI. n'avoit pu entreprendre, il n'eut besoin pour tout

soumettre, que de se montrer en Italie avec une puissante armée. Il entra en maître dans Florence & dans Rome; il passa au Royaume de Naples avec aussi peu d'obstacle que s'il eût traversé une Province de France. Ferdinand devenu odieux à ses peuples, étoit mort (de frayeur, dit-on,) au bruit de son arrivée.

Philippe de Comines, liv. 7, presque tout entier. Guicciard, liv. I.

1494.

Alphonse second son fils, plus odieux encore, s'étoit enfui lâchement & étoit allé se faire Moine à Messine.

ARRAGON BATARDE *Alphonse II.*

En vain le jeune Ferdinand II, fils d'Alphonse, assembloit à Naples la Noblesse & le Peuple, détestoit humblement en leur présence les vexations de son pere & de son ayeul, & promettoit de se gouverner par d'autres maximes. On le plaignit & on l'abandonna; il se retira dans l'isle d'Ischia, ordinaire asyle des Rois de Naples détrônés, & Charles VIII, plus heureux que César, avoit vaincu avant que d'avoir vu.

Ferdinand II.

L'Europe entiére s'allarma d'un succès si rapide, toute l'Italie osa en-

Philip. de Comin. l. 8.

fin s'armer contre le vainqueur, elle appella même des ſecours étrangers, une ligue formidable fut formée à Veniſe contre les François. A cette nouvelle Charles VIII, auſſi léger que vaillant, ſembla ſe dégoûter d'une conquête, qui alloit lui coûter plus à conſerver qu'elle n'avoit coûté à faire; il quitta le Royaume de Naples & reprit précipitamment la route de France; mais il falloit parcourir de nouveau l'Italie entiere: ſon retour fut plus traverſé que ne l'avoit été ſon arrivée; les Confédérés tenterent de lui fermer le paſſage, la victoire de Fornoue le lui ouvrit. Les Généraux qu'il laiſſa dans le Royaume de Naples furent braves, imprudens & malheureux. D'Aubigny gagna la premiere bataille de Seminare, Percy ſon lieutenant tailla en pieces quatre mille Napolitains près d'Eboly; mais la maladie du premier, la préſomption indocile du ſecond, firent plus de mal que leur valeur n'avoit fait de bien. Gilbert de Montpenſier, qui, en qualité de Gou-

Guicciard, liv. 2.

verneur du Royaume de Naples, les commandoit tous deux, fut contraint pour sauver l'armée Françoise, qui s'étoit laissé enfermer dans Atelle, de rendre le Royaume entier par une capitulation honteuse, que Philippe de Comines compare à celle, où le bonheur des Samnites força l'orgueil Romain près les Fourches Caudines. D'Aubigny refusa de s'y soumettre. Montpensier n'eut pas la douleur d'y survivre long-tems, il mourut de la peste à Pouzzols (1).

Philip. de Comines, l. 8. c. 14. Guicciard, l. 3.

Ferdinand II, toujours cher aux Napolitains, qui ne l'avoient abandonné que par inconstance & par crainte, fut reçu dans toutes ses Places aux acclamations d'un Peuple enivré de joie, & il ne resta aux

(1) Louis de Montpensier, son fils aîné, ayant suivi quelques années après Louis XII. dans l'expédition de Naples, alla prier sur la tombe de Gilbert; la solitude, le silence, la tristesse du lieu, cette espece de présence de son Pere, qui lui en retraçoit tous les malheurs, firent sur son ame une impression si profonde de tendresse & de douleur, que la fiévre le saisit, & qu'il mourut à Naples où on le transporta.

François de cette expédition si brillante, qu'une raison éternelle d'en détester le souvenir (1).

Alphonse voyant ce retour de fortune, voulut quitter son Cloître & reprendre le Sceptre; il en fit parler à son fils. Ferdinand sûr que l'affection des Peuples se bornoit à sa personne & ne remontoit pas jusqu'à son pere, répondit qu'il falloit attendre que les affaires fussent assez solidement rétablies, pour qu'Alphonse ne fût pas obligé d'abandonner le Royaume une seconde fois. Il eût pu épargner à son pere cette dure ironie.

ARRAGON BATARDE. *Frederic.* 1496.

Au reste il jouit peu de son rétablissement, il mourut sans enfans l'année suivante; Fréderic son oncle lui succéda, & Naples dans l'espace de trois années avoit vu cinq Rois différens; Ferdinand I., Alphonse II., Ferdinand II., Charles VIII. & Fréderic.

COURONNE DE FRANCE. *Louis XII.*

Louis XII. en exerçant ses droits sur le Royaume de Naples, crut de-

(1) On verra cette raison au commencement du premier chap. liv. 5. de cette Histoire.

voir partager sa conquête, pour l'assurer davantage, il s'associa le Roi d'Arragon Ferdinand le Catholique (1). Il lui céda la Pouille & la Calabre, se réservant Naples, la Terre de Labour & l'Abruzze : ce traité fut secret & Fréderic l'ignora. Le Roi d'Arragon affectoit de paroître le protecteur de ce Prince, son proche parent, qu'il alloit opprimer. Sous prétexte de le secourir contre les François, il envoya Consalve de Cordoue, dit le Grand Capitaine, avec des troupes pour lesquelles il lui demanda quelques Places dans la Calabre. Fréderic ouvrit sans défiance ses ports & ses places à Consalve. Le repentir suivit de près son erreur. Louis XII. fit attaquer le Royaume de Naples par deux armées, l'une de terre, l'autre de mer; en même-tems les Espagnols leverent le masque, &

1500.

ARRAGON LEGITIME, *Ferdinand le Catholique.*

1501.

Guicciard. liv. 5. & liv. 6.

(1) Ferdinand le Catholique étoit fils de Jean Roi d'Arragon, frere d'Alphonse le Magnanime & son successeur aux Royaumes d'Arragon & de Sicile, mais non au Royaume de Naples, qu'Alphonse avoit laissé à Ferdinand son bâtard.

rendant public leur traité avec la France, commencerent les hostilités: le succès des alliés fut rapide, Frederic enveloppé de tous côtés, ne pouvoit que s'indigner de la perfidie de Ferdinand; mais connoissant la franchise & la bonté de Louis XII., il lui remit ses places, il se remit lui-même entre ses mains, il passa en France, où on lui donna une pension de trente mille écus, qui fut exactement payée, même après que les François eurent été chassés du Royaume de Naples. Fréderic parut goûter les douceurs d'une condition privée; il regretta peu ses grandeurs passées, & s'il se livra quelquefois à l'espérance d'être rétabli, ce fut toujours avec une modération plus digne d'un Philosophe que d'un Prince accoutumé à l'yvresse du pouvoir absolu. Il mourut en 1504.

Ferdinand n'avoit consenti au traité qui lui assuroit une moitié du Royaume de Naples, que dans l'espérance & dans le dessein d'envahir l'autre moitié. Il supposa que les li-

mites du partage n'avoient pas été clairement fixées ; il prétendit que la Capitanate, Pays plus important qu'étendu, faisoit partie de la Poüille ; les François la revendiquoient comme appartenante à l'Abbruzze. De-là quelques hostilités suspendues par des tréves perfides que les Espagnols rompoient toujours. Consalve, digne instrument des fourberies du Roi d'Arragon, violant sans pudeur les engagemens les plus sacrés, pour servir son Maître & pour l'imiter, réparant les échecs à force de dextérité, dérobant les faveurs de la fortune à force de vigilance & d'adresse, profitant de toutes les conjonctures, & les faisant naître, attaquant à propos les François endormis & désarmés par des propositions de paix toujours frauduleuses, gagna en personne ou par ses Lieutenans les batailles de Seminare dans la Calabre, de Cérignoles dans la Poüille (1),

François Guicciard, liv. 6.

(1) La Bataille de Seminare est du Vendredi 21. Avril 1503. & la Bataille de Cérignoles du Ven-

conquit tout le Royaume de Naples ; & se combla de gloire en se perdant d'honneur (2).

Ferdinand devenu Maître du Royaume de Naples, ne parla plus du traité de partage, il revendiqua contre la branche bâtarde les droits de la Maison d'Arragon, qu'il prétendoit n'appartenir qu'à lui : il est à remarquer pourtant qu'il n'alléguoit point la raison de la bâtardise, parce que, comme on l'expliquera dans la suite, il ne possédoit rien lui-même qu'à titre de successeur de bâtards. L'objection de la bâtardise, si spécieuse en France, avoit bien moins de force, (peut-être même n'en avoit-elle point du

---

dredi 28. Avril suivant. On prétend que ce sont ces deux échecs, si voisins l'un de l'autre, & reçus tous deux le Vendredi, qui ont fait regarder chez les François le Vendredi comme un jour malheureux.

(2) On pouvoit appliquer à ce Général les traits dont Tite-Live peint le cœur d'Annibal, après avoir fait l'éloge de ses vertus Militaires : *Has tantas viri virtutes ingentia vitia æquabant, inhumana crudelitas, perfidia plusquàm Punica, nihil veri, nihil sancti, nullus Deûm metus, nullum jusjurandum, nulla Religio.*

tout) en Espagne & en Italie. Mais Ferdinand prétendoit qu'Alphonse son oncle, ayant été élevé sur le Trône de Naples par les forces & l'argent du Royaume d'Arragon (ce qui n'étoit pas exactement vrai); le premier de ces Royaumes étoit dépendant du second, & qu'Alphonse n'avoit pu l'en détacher pour le transporter à son bâtard.

Louis XII. fit encore une tentative malheureuse sur le Royaume de Naples. Son armée, après bien des revers, fut forcée d'évacuer ce pays fatal aux François. Ferdinand goûta encore le plaisir flatteur de le vaincre; & le plaisir honteux de le tromper.

Cependant Isabelle femme de Ferdinand mourut, & l'Europe prit une nouvelle face par le changement d'intérêts: l'Archiduc Philippe leur gendre devint l'héritier des États d'Isabelle, & l'ennemi de Ferdinand; celui-ci, forcé par ces conjonctures, se détermina enfin à faire une paix sincère avec la France; il épousa même Germaine de Foix, sœur du

célebre Gaston & niéce de Louis XII. Louis lui donna en dot la part du Royaume de Naples qu'il n'avoit plus, à condition qu'elle appartiendroit à Ferdinand, si Germaine mourroit la première, & que si Germaine survivoit sans enfans ; le Roi rentreroit dans la portion qu'il cédoit à sa niéce. Le second cas arriva dans la suite, mais il n'étoit point encore arrivé, lorsque François I. monta sur le Trône.

DROITS DE LA MAISON D'ARRAGON.

Maintenant s'il s'agissoit de peser les droits des divers Prétendans au Royaume de Naples, on douteroit d'abord si le dernier rejetton de la Maison de Suabe, si le légitime héritier du Trône, traîné indignement sur un échafaut, prêt à périr d'une main & d'une mort infames, appellant un vengeur dans ces horribles momens, & lui transportant tous ses droits, n'a pas armé la Maison d'Arragon d'un titre plus saint & plus auguste que cette investiture témérai-

rement donnée par un Pontife ambitieux, au gré de l'intérêt & de la politique.

On douteroit encore si Charles le Boîteux, prisonnier à Palerme, n'a pas pu, pour recouvrer sa liberté, renoncer à cette investiture en faveur de la Maison d'Arragon, & si le prétexte de la violence a dû suffire pour annuller cette rénonciation.

DROITS DE LA COURONNE DE FRANCE.

Mais on ne peut douter que les conventions libres; confirmées par la possession & par le temps, ne soient des chaînes sacrées qui doivent lier les Souverains; ainsi les conjonctures ayant changé, les convenances générales de l'Europe ayant exigé le démembrement du Royaume de Sicile, les droits de la première Maison d'Anjou sur le Royaume de Naples, sont devenus inviolables en vertu des Traités: ces droits ont été transmis à la seconde Maison d'Anjou, par l'adoption que fit la première Jeanne de Louis I. & par celle

que fit la ſeconde Jeanne de Louis III.

Ce ſont ces droits qui ont paſſé à la Couronne de France.

DROITS DE LA MAISON DE LORRAINE.

Le teſtament du Roi René appella le Comte du Maine ſon neveu, & celui du Comte du Maine appella Louis XI. au préjudice de René de Lorraine, petit-fils du Roi René par Ioland ſa mère. Les droits de la Maiſon de Lorraine reſtèrent accablés ſous la multitude des événemens & des Traités poſtérieurs. La ſeconde Maiſon d'Anjou vivoit en France, où les principes de la Loi Salique étoient plus développés, & ſes avantages mieux connus depuis l'Ordonnance de Philippe le Bel en 1314, & celle de Charles V. en 1374. & quoique les Loix de l'Empire François fuſſent étrangères au Royaume de Naples, il n'étoit pas étonnant que des François cherchaſſent à y étendre leurs uſages & leurs maximes.

C'eſt par un effet de l'influence de

de la même Loi Salique, qu'après la mort de Charles VIII. les droits ſur Naples, qui ſembloient devoir appartenir à la Dame de Beaujeu ſa ſœur, puiſque les deux Jeannes avoient regné ſans conteſtation à Naples, devinrent des droits de la Couronne & paſſérent à Louis XII. ſans qu'on daignât même faire attention aux droits qu'acquéroit la Maiſon de Bourbon par la Comteſſe de Beaujeu, & ſans que cette Maiſon oſât les reclamer. Il eſt vrai qu'elle étoit écartée par le teſtament même du Comte du Maine, qui ſubſtituoit à Louis XI. & à Charles VIII. tous les Rois leurs ſucceſſeurs. Nouvel effet bien ſenſible de l'influence de la Loi Salique.

DROITS DE LA MAISON DE LA TREMOILLE

Les droits de la Maiſon de la Tremoille, comparés aux droits de la Maiſon de France, ſemblent ne pas mériter plus de conſidération; ils naiſſent du mariage d'Anne de Laval, petite-fille de ce Frédéric (dé-

trôné par Louis XII. & Ferdinand) avec François de la Tremoille, Prince de Talmond.

Mais 1.o les droits de la Maison d'Arragon étoient-ils légitimes ?

2.o Avoient-ils pu être transportés par Alphonse I. au bâtard Ferdinand, Père de Fréderic ?

Ce ne sont en effet que des questions que nous proposons & nullement des décisions que nous prétendions hazarder. Quelques soient ces droits de la Maison de la Tremoille, il est beau de les avoir, il est juste de les faire valoir par des protestations, comme la Maison de la Tremoille l'a toujours fait aux Congrés de Munster, de Nimegue, de Riswick, d'Utrecht, de Bade, & en dernier lieu à la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1748. Mais sur la comparaison des droits respectifs, nous nous en tenons à la lettre de Louis XIV. aux Comtes d'Avaux & de Servien & à la réponse de ces Plénipotentiaires : *Le véritable droit sur le Royaume de Naples appartient aux*

Rois de France ; à la vérité ſi les Princes de la Maiſon d'Arragon y avoient quelque droit légitime, il appartiendroit aujourd'hui à M. le Duc de la Tremoille (1).

Dans le fait il n'y a eu de droits vraiment litigieux au Royaume de Naples, que ceux de la branche légitime d'Arragon, & ceux de la Maiſon de France ; nous entendons ici par droits litigieux entre Souverains, ceux qu'ils ſoutiennent les armes à la main.

La diſcuſſion des droits de ces deux Maiſons eſt aujourd'hui très-indifférente ; car ſi la branche légitime d'Arragon a eu des droits, ils appartiennent à préſent par ſucceſſion, ainſi que par les traités, à la Maiſon de France, héritière de la branche aînée d'Autriche, qui l'étoit de la branche légitime d'Arragon.

(1) Lettre de Meſſieurs d'Avaux & de Servien du 26. Janvier 1644. en réponſe à la Lettre de Louis XIV. du 26. Octobre 1643.

Tel eſt l'état actuel de ces affaires ; mais François I. à ſon avenement, avoit à exercer ſur Naples les droits de la Maiſon de France, droits ſur leſquels l'heureuſe uſurpation de la Maiſon d'Arragon avoit prévalu.

II°. MILAN ET GENES.

Sleidan. Commentar. liv. 10.

Les droits ſur le Milanès étoient propres à la Maiſon d'Orléans. Les Viſcontis, famille puiſſante de Milan, avoient ſu profiter des troubles que les factions des Guelphes (1) & des Gibelins excitoient au quatorziéme ſiécle dans toute l'Italie. Chefs du parti Gibelin, ils avoient chaſſé les Guelphes de Milan, & s'étoient inſenſiblement élevés à la Souveraineté ſous les titres de Vicaires de l'Empire, de fils de l'Empire, &c.

MAISON DE VISCONTI. *Léandre Alberti.* Corio.

Le Roi de France Jean, pour payer aux Anglois ſa rançon, fut

(1) Dans les querelles du Sacerdoce & de l'Empire, les Guelphes étoient les partiſans du Pape, & les Gibelins ceux de l'Empereur.

forcé de vendre Isabelle sa fille à Jean Galeas Visconti, qui dans la suite maria Valentine sa fille à Louis Duc d'Orléans, frère unique de Charles VI. tige commune des deux branches d'Orléans & d'Angoulême.

Sabellicus. Merula. Raphael Volaterran.

L'éclat & le crédit que ces deux alliances avec la Maison de France donnèrent aux Viscontis, leur firent obtenir de l'Empereur Venceslas, les titres de Ducs de Milan & de Ducs de Lombardie : car tous ces petits Souverains qui s'élevoient alors en Italie, lorsqu'ils vouloient joindre les titres à l'autorité, s'adressoient toujours ou au Pape ou à l'Empereur, suivant qu'ils étoient ou Guelphes ou Gibelins.

Pauli Jovii, vitæ duodecim vice comitum. Mediolani Principum.

On avoit stipulé dans le contrat de mariage de Valentine de Milan, qu'au défaut d'enfans mâles issus de Jean Galéas, Père de Valentine, le Duché de Milan, appartiendroit à Valentine & à sa postérité.

Argumentum devolutæ hæreditatis Mediolan. ad Aurelianorum Principum domum. Græv. antiquit. Ital. t. 3. p. 1.

Jean Galéas eut deux fils qui se succédèrent l'un à l'autre, & moururent sans enfans.

Alors on vit paroître une foule de Prétendans.

L'Empereur Fréderic réclamoit ſur Milan les droits ſurannés de l'Empire.

Le Duc de Savoye, les Vénitiens, dévoroient dans leur cœur cet Etat ſans alléguer d'autres droits que celui de voiſinage & de bienſéance.

Alphonſe, Roi d'Arragon, raviſſeur heureux du Royaume de Naples, eſpéra auſſi de s'emparer du Duché de Milan, à la faveur d'un teſtament par lequel le dernier (1) Viſconti, frère de la Ducheſſe d'Orléans, l'avoit inſtitué ſon héritier.

Charles Duc d'Orléans, fils de Valentine, paſſa en Italie, pour faire valoir les droits qu'il tenoit de ſa mère ; mais il ne put obtenir que le Comté d'Aſt. Les Milanois amoureux de la liberté, ne vouloient plus

(1) Il reſtoit encore des Viſcontis, mais qui n'étoient point de la branche Ducale, & qui n'avoient ni droits ni prétentions au Duché. On verra quelques-uns de leurs deſcendans, figurer en ſubalternes dans les troubles du Milanès ſous François I.

de Maîtres, il leur en vint cependant du côté qu'ils en attendoient le moins.

Un homme (1) dont la fortune n'avoit fait, dit-on, qu'un paysan, & dont elle prit plaisir dans la suite à faire un Héros, labouroit en paix les champs de Cotignole. Des Soldats passant sous ses yeux, cet aspect lui fit éprouver ce que la fable raconte d'Achille, qui, à la vue des armes qu'Ulysse lui présenta, démentit son déguisement, par un instinct plus prompt que la réflexion. Attendulo sentit de même qu'il étoit né pour les armes & pour la gloire. Il crut cependant devoir consulter le sort; il jetta le coûtre de sa charrue sur un arbre, résolu de s'enrôler si le coûtre y restoit, & de s'en tenir à son état de Laboureur, s'il retomboit. Le coûtre resta sur l'arbre : Attendulo par-

Léandre Alberti. Descript. Ital. Romanula.

SFORCE.

(1) Il se nommoit Attendulo ou Jacomuzzo. Les uns le font fils d'un Cordier, les autres d'un Cordonnier, mais Sansovin & Leodrisius Cribelli lui donnent une origine noble, & Paul Jove dit qu'il étoit *d'une honnête famille*. C'est peut-être l'amour du merveilleux qui a fait prévaloir l'opinion qu'il étoit d'une basse origine.

tit ; il ne servit pas long-tems sans qu'on s'apperçût qu'il étoit né pour commander ; il passa rapidement par tous les degrés Militaires, & devenu bien-tôt le plus fameux Capitaine de l'Italie, il vit jusqu'à sept mille Volontaires rassemblés sous ses enseignes ; il vendit ses secours à ces Souverains d'Italie qui faisoient toujours la guerre qu'ils ne sçavoient point faire. Ce fut lui qui eut la gloire de délivrer Jeanne seconde, Reine de Naples, assiégée dans un des Châteaux de sa capitale par Alphonse Roi d'Arragon. Attendulo portoit alors le nom de Sforce, nom de guerre qu'il rendit le plus illustre de son tems. Une mort malheureuse termina cette honorable carriere ; son cheval le précipita dans une fondriére où il fut noyé.

Leodis. Cribelli de vitâ rebusque gestis Sfortiæ, &c.

Il laissa des fils légitimes que leur médiocrité a replongés dans le néant.

François Sforce.

Mais François Sforce, son bâtard, marcha sur ses traces, égala sa gloire & surpassa son bonheur. Protecteur & Conquérant du Milanès, il le dé-

fendit contre tous les voisins avides qui cherchoient à l'envahir, & le prit pour lui-même Il n'alla point demander une vaine investiture au Pape ni à l'Empereur ; il n'étoit ni Guelphe ni Gibelin, il n'étoit que vaillant. L'avare Frédéric lui offrit, dit-on, son investiture pour quelque argent, & il n'en voulut pas (1). Il avoit épousé la bâtarde du dernier Duc de Milan du nom de Visconti; ce titre appuyé de son épée, lui paroissoit suffisant; il n'en avoit pas eu d'autre pour succéder aux biens de son pere, qui consistoient dans l'armée qu'il commandoit.

Joannis Simonetæ rerum gestarum Francisci Sfortiæ Mediolanens. Ducis histor.

Les talens politiques de Sforce égaloient ses vertus guerriéres. Louis XI. qui se connoissoit en hommes habiles, le consultoit comme un Sage ; ce fut François Sforce qui lui traça le plan qu'il suivit pour dissiper la ligue du bien public; aussi Louis XI.

(1) Des Auteurs disent qu'il la demanda, mais que Fréderic la refusa, parce que Sforce ne voulut s'engager ni à payer tous les ans un cens considérable, ni à rendre la Ville de Parme à l'Empire.

ne souffrit-il jamais que la Maison d'Orléans qu'il haïssoit, troublât Sforce dans la possession du Milanès. Ce Tyran, si digne d'être un Prince légitime, fit pardonner son usurpation par la douceur & la justice de son Gouvernement. Il fortifia & embellit son Etat; ce fut lui qui fit construire le Château de Milan, regardé long-tems comme une forteresse imprenable.

Galeas Marie Sforce.
Jean Galeas Marie Sforce.

Le mauvais exemple qu'il avoit donné de ne point prendre d'investiture, fut suivi par Galéas Marie Sforce son fils, & Jean Galéas Marie Sforce son petit-fils.

Ce dernier fut empoisonné par Ludovic Marie Sforce son grand oncle, qui régnoit déja depuis long-tems à Milan sous le nom de Jean Galéas Marie, & qui voulut enfin régner sous le sien propre.

Ludovic Sforce.
Ludov. Cavitellii Cremonenses annales.

Ludovic artificieux, perfide, sanguinaire, n'avoit ni le courage, ni la politique des Avanturiers célebres dont il étoit né : il irritoit par ses crimes & par ses vio-

lences des peuples qui s'étoient donnés à la valeur & à la ſageſſe de ſon Pere; il oublioit qu'un pouvoir encore ſi récent avoit beſoin d'être affermi par les mêmes qualités qui lui avoient donné naiſſance; il crut avoir pourvu à tout en prenant l'inveſtiture de l'Empereur Maximilien, il déſavoua baſſement les titres de Souveraineté de ſon Pere, de ſon Frere & de ſon neveu, il affecta de les retrancher du nombre des Ducs de Milan, de faire commencer à lui ſa Dynaſtie & de s'intituler *quatriéme* au lieu de *ſeptiéme* Duc, en comptant ſeulement avant lui les trois Ducs du nom de Viſconti. Cependant malgré les crimes qui le rendoient odieux à ſa nation, & la baſſeſſe qui le rendoit mépriſable à toute l'Europe, il ſe glorifioit avec quelque raiſon d'avoir fait le deſtin de l'Italie, parce que Charles VIII. qu'il y avoit appellé, fut heureux tant que Ludovic le ſeconda, & tomba dans le malheur, lorſque Ludovic entra dans la ligue ennemie. Il ſe piquoit de prudence,

& fut ſurnommé le More, non comme l'ont dit tant d'Hiſtoriens, à cauſe de la couleur de ſon viſage, ſymbole de la noirceur de ſon ame; mais parce qu'il avoit pris pour emblême le Mûrier (1) qui s'appelle en Italien *Moro*, & qu'il regardoit cet arbre comme le ſymbole de la prudence.

Les liaiſons de Louis XI. avec François Sforce, & celles de Charles VIII. avec Ludovic, n'avoient pas permis à la Maiſon d'Orléans de s'armer contre ces uſurpateurs, mais lorſque Ludovic, dans l'expédition de Charles VIII. en Italie, eût trahi les intérêts de la France, Louis XII. alors Duc d'Orléans, ſaiſit peut-être avec un peu trop d'ardeur l'occaſion de faire ſes propres affaires en vengeant ſon Maître; il ſurprit Novare, bien-tôt il y fut ſurpris à ſon tour par Ludovic, & ſe trouva trop heureux d'en pouvoir ſortir avec

(1) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tome 16. page 238.

les restes languissans d'une garnison demi-morte de faim. Mais lorsque parvenu à la Couronne, il put disposer pleinement des forces de la France, il prit toutes les mesures capables de faciliter l'expédition qu'il ne manqua pas de tenter dans le Milanès ; il contint par des traités les Puissances jalouses ou intéressées ; il s'unit d'une alliance étroite avec les Florentins & les Vénitiens, ennemis déclarés de Sforce ; il partagea même d'avance avec ces derniers le pays qu'il alloit conquérir, comme dans la suite il partagea le Royaume de Naples avec Ferdinand le Catholique ; il paroissoit persuadé que pour assurer une conquête, il falloit la partager & par conséquent la borner.

Guicciard, liv. I.

L'événement ne justifia point cette politique, puisque dans la suite il eut toujours à combattre les associés qu'il s'étoit donnés.

Premiere conquête du Milanès sous Louis XII.

Sforce voyoit l'orage se former, il l'entendoit gronder sur sa tête & ne songeoit point à le détourner ; où étoit donc alors sa prudence ? on

l'attaque, & bien-tôt il se voit abandonné de tout le monde. Il comptoit sur l'Empereur qu'il croyoit intéressé à défendre l'honneur de son investiture; l'Empereur fut désarmé par une tréve & cessa de vendre à Sforce ses foibles secours. Quinze jours suffirent aux François & aux Vénitiens pour envahir tout le Milanès. Sforce se retira auprès de Maximilien avec ses enfans & ses trésors, après avoir muni le Château de Milan, dont il confia la défense à Bernardin de Corté, qu'il croyoit son plus fidéle sujet, & qui rendit lâchement aux François cette Forteresse.

Guicciard, liv. 4.

Le Roi fit son entrée à Milan en habit Ducal; il signala sa bonté envers ses nouveaux Sujets par la suppression d'une partie des impôts & par la concession de divers priviléges; il donna le Gouvernement du Duché à Trivulce (1), Gentilhomme Milanois, qui, mécontent de Sfor-

(1) Jean-Jacques Trivulce, depuis Maréchal de France.

ce, avoit trouvé un asyle en France, & avoit été un des Généraux de l'armée victorieuse; le Roi crut que les Milanois seroient touchés d'une si noble récompense accordée à un de leurs Compatriotes, & que cet exemple attacheroit la Noblesse du pays à son service; mais le caractere dur & fier de Trivulce, la supériorité choquante qu'il affecta sur ses égaux, la protection imprudente qu'il accorda aux Guelphes, & qu'il poussa jusqu'à persécuter les Gibelins; d'un autre côté la liberté excessive des François auprès des femmes Italiennes, liberté si contraire aux mœurs du pays, tout concourut à ébranler la nouvelle domination & à favoriser le rappel de Ludovic : il revint à la tête d'une armée de Suisses, & ses peuples qui le haïssoient moins que Trivulce, le reçurent avec joie; la Ville de Côme chassa les François; Trivulce sortit de Milan, furieux & humilié, il se retira dans Mortare avec sa cavalerie. Ludovic rentra dans presque toutes ses Places.

Seconde conquête du Milanès sous Louis XII.

Mais un Général plus prudent & plus habile que Trivulce, la Tremoille, arrêta bien-tôt les progrès de Ludovic; il le joignit près de Novare, les Suiſſes qui ſervoient dans ſon armée gagnerent ceux de Ludovic; ceux-ci ſe mutinent, refuſent de combattre, veulent reprendre la route de leur pays. Ludovic ſe jette à leurs pieds, leur rappelle leur devoir, les conjure avec larmes de ne point l'abandonner; ils ne lui répondent que par de nouveaux outrages, ils y mettent le comble en livrant Ludovic; il s'étoit déguiſé pour échapper aux François; les Suiſſes le leur déſignérent. Ludovic enfermé à Loches, ſans avoir pu obtenir la permiſſion de voir le Roi, paſſa le reſte de ſes jours dans la captivité, il y languit encore dix ans; le Cardinal Aſcagne Marie ſon frere tomba entre les mains des Vénitiens, qui le livrérent aux François; il fut enfermé dans la Tour de Bourges, où Louis XII. avoit été enfermé lui même ſous le régne précédent. Quelques châtimens tempé-

Guicciard, liv. 4.

rés par la clémence, punirent la révolte des Milanois, & tout rentra dans l'obéïssance.

Maximilien. Sforce.

On vit avec étonnement Maximilien Sforce rétabli douze ans après dans le Milanès par ces mêmes Suisses qui avoient livré son pere. L'histoire du Milanès sous Louis XII. & sous François I. ressemble à une longue suite de parties de jeu, toujours alternativement gagnées & perdues. Louis XII. renvoïe en Italie la Tremoille, & pour la troisiéme fois le Milanès est reconquis par les François. Sforce s'enferme dans Novare, la Tremoille mande au Roi qu'il va lui envoyer le fils prisonnier comme il lui avoit envoyé le pere, & que le même lieu aura été funeste à tous les deux; mais les Suisses se piquérent d'expier leur infidélité dans le même lieu où ils l'avoient commise, ils remporterent une victoire complette sur la Tremoille, qui, forcé d'évacuer le Milanès, fut encore repoussé jusqu'au milieu de la Bourgogne. Les Suisses demeurerent les

Troisiéme conquête du Milanès sous Louis XII.

véritables maîtres du Duché de Milan, & permirent à Maximilien Sforce d'y regner sous leur protection. Louis XII. laissa cet affront à venger à François I.

Il résulte de ces événemens trois différentes prétentions, celles des Sforces, celles de la Maison d'Arragon, & celles de la Maison d'Orléans.

PRETENTIONS DES SFORCES.

Celles des Sforces n'étoient fondées que sur un mariage avec une bâtarde, & sur une investiture donnée au hasard comme tant d'autres.

PRETENTIONS DE LA MAISON D'ARRAGON.

Celles de la Maison d'Arragon se tiroient d'un testament de Philippe-Marie, dernier Duc de Milan du nom de Visconti, par lequel Alphonse Roi d'Arragon & de Naples, étoit institué héritier du Duché de Milan.

Mais la substitution faite dans le contrat de mariage de Valentine de Milan, par Jean Galéas pere de Va-

lentine & de Philippe-Marie, ne privoit-elle pas ce dernier du droit de diſpoſer de ſes Etats? De plus, Philippe-Marie pouvoit-il les tranſporter à un Etranger, au préjudice de ſes héritiers légitimes, iſſus de ſa ſœur?

Au reſte, la Maiſon d'Arragon elle-même paroît n'avoir pas aſſez eſtimé ſes droits pour les faire valoir.

PRETENTIONS DE LA MAISON D'ORLEANS.

Les prétentions de la Maiſon d'Orléans étoient les ſeules qui fuſſent fondées à la fois ſur les droits de la nature & ſur la foi des traités.

On objectoit cependant que les Fiefs de l'Empire n'étoient point héréditaires; que quand les héritiers n'étoient pas nommément compris dans l'inveſtiture, il falloit une inveſtiture nouvelle à chaque mutation; que par conſéquent le contrat de mariage de Valentine de Milan, n'ayant point été confirmé par l'Empereur, la ſubſtitution qu'il contenoit, ne pouvoit avoir lieu.

Deux raiſons détruiſoient cette

objection. 1°. Le contrat de mariage de Valentine de Milan avoit été confirmé par le Pape, l'Empire vacant (1), parce que l'imbécile Venceslas, abruti par la débauche, & réduit à une espéce de démence, étoit alors retenu en prison par les Barons de Bohême.

2°. Ce droit d'investiture prétendu par l'Empire sur divers Etats d'Italie, sembloit ne mériter qu'une foible considération, il avoit dégénéré en une affaire de Fisc. La Chancellerie Impériale vendoit à tous réquérans des investitures que ceux-ci faisoient valoir, s'ils pouvoient, à peu près comme on expédie dans nos Chancelleries toute sorte de Lettres

(1) Il paroît qu'on avoit choisi avec un peu d'affectation le tems de la prison de Venceslas pour obtenir la confirmation du Pape, & pour profiter du prétexte de la vacance de l'Empire; car le contrat de mariage est de 1386, le mariage de 1389, & la prison de Venceslas de 1393. seulement. On peut penser d'après ces dates, que sans l'emprisonnement de Venceslas, on n'eût fait confirmer le contrat de mariage par personne, & vraisemblablement les droits qu'il donnoit, n'en eussent pas été moins bons.

que l'enthérinement ſeul rend utiles aux impétrans. Quelquefois même les Empereurs, lorſque leurs intérêts politiques l'exigeoient, combattoient les droits réſultans de leurs inveſtitures. L'Empereur Maximilien fournit des exemples de tous ces procédés. Il avoit donné à Ludovic Sforce une inveſtiture du Duché de Milan qui s'étendoit à ſes héritiers légitimes. Pluſieurs années après, mais pendant la vie de ce même Ludovic & de ſes deux fils, il donna une autre inveſtiture du même Duché à Louis XII. non-ſeulement pour lui & ſes héritiers mâles, mais encore pour Madame Claude ſa fille aînée, & pour les enfans qui naîtroient d'elle; cependant il traverſa conſtamment les expéditions que Louis XII. & François I. firent dans le Milanès en vertu de cette inveſtiture. Il fit lui-même, comme on le verra dans la ſuite, une irruption dans ce Duché; il méconnut alors les droits de tous ceux qu'il avoit inveſtis, & ſomma les habitans de ne ſe ſoumet-

tre qu'à lui. Quelle étoit donc aux yeux de cet Empereur la valeur des investitures ainsi prostituées, combattues & décréditées par lui-même? on le voit bien. C'étoit un objet de trafic, & rien de plus.

Brantôme, ignorant agréable, bon conteur d'anecdotes souvent suspectes, mais mauvais écrivain de droit Public, prétend détruire d'un seul trait & les droits des Viscontis, & ceux des Sforces & ceux des d'Orléans, en disant que c'étoient autant de tyrans qui avoient usurpé le Milanès sur l'Empire. C'est comme si on disoit que la Gaule n'appartient point aux descendans des Francs, parce que les Francs en ont chassé les Romains. De plus, la raison dont se sert Brantôme, prouveroit que tous ces Prétendans avoient des droits légitimes, puisque tous avoient obtenu l'investiture de l'Empereur.

A travers la foule des droits politiques, droits réels ou chimériques au gré de la force & des conjonctures, il y en a deux qu'on distingue tou-

jours à un caractere plus puissant & plus universel que tous les autres; ce sont les droits du sang, & ceux des traités; c'est qu'ils appartiennent au droit naturel. La Maison d'Orléans les réunissoit; aussi François I. à son avénement au Trône, ne balança-t-il point à prendre avec le titre de Roi de France celui de Duc de Milan.

GENES.

François I. avoit aussi sur l'Etat de Gênes des droits qu'il ne prétendoit point négliger. Les Génois étoient depuis long-tems le peuple de l'Europe le plus malheureux par son inconstance & par ses divisions; les Nobles étoient tyrans, les Bourgeois séditieux; les principales familles se disputoient le Gouvernement, & déchiroient à l'envi le sein de la République sous prétexte d'assurer sa liberté: d'un côté les Spinola & les Doria; de l'autre, les Fiesque & les Grimaldi, toujours rivaux, toujours armés, étoient tour à tour persécu-

Ubert. Foliettæ histor. Genuens.

tés, opprimés, chassés les uns par les autres; le parti vaincu appelloit des vengeurs & des tyrans étrangers; l'autorité toujours usurpée passoit au plus puissant, au plus heureux: toutes les factions politiques & religieuses se nourrissoient de ces haïnes intestines; toutes les formes de Gouvernement étoient essayées: on en compte près de douze différentes, successivement établies dans un espace d'environ trente ans. Quelquefois le peuple reprenoit par des coups violens une partie de sa liberté pour la reperdre avec plus d'horreur; il contenoit un moment les Nobles, il se faisoit gouverner par des Magistrats Plébéiens, que bien-tôt leur foiblesse ou leurs dissentions replongeoient dans l'esclavage des Nobles. Les Boccanegres, les Adornes, & les Frégoses, ne furent pas plus unis entre eux que les Spinola & les Doria ne l'avoient été avec les Fiesque & les Grimaldi. Une alternative funeste d'Aristocratie & de Démocratie, une impuissance malheureuse de souffrir

Ubert. Folietta histor. Genuens.

souffrir & le joug & la liberté, accumuloient sur les Génois tous les maux de la tyrannie & de l'anarchie; enfin après avoir pris pour Maîtres tous leurs principaux Citoyens, & plusieurs Souverains de l'Europe, ils s'étoient donnés à Charles VI. Le premier traité des Génois avec la France est de 1392; il n'étoit que l'ouvrage des Nobles qui cherchoient de l'appui contre le Peuple, & le Peuple s'en vengea par des ravages; mais en 1396, tous les Ordres de l'Etat réunis conférerent à Charles VI. & à ses Successeurs, l'autorité souveraine & lui prêterent serment de fidélité. Antoine Adorne, alors Duc ou Doge populaire de Gênes, en fut fait Gouverneur pour le Roi. On y envoya quelque tems après le Maréchal de Boucicaut. Celui ci en arrivant à Gênes, y trouva partout des traces effrayantes de l'Anarchie qui l'avoit désolée. Tout y présentoit l'image de la destruction; des Nobles humiliés & bannis, une populace insolente, livrée aux

plus grands excès ; des voleurs & des aſſaſſins impunis qui rempliſſoient la Ville de meurtres & d'incendies ; des Marchands effrayés qui ſe reſſerroient dans l'intérieur de leurs maiſons ; le commerce anéanti ; toutes les boutiques, toutes les banques, tous les bureaux fermés ; des Bourgeois puiſſans qui ſe faiſoient la guerre de rue en rue ; des tours élevées dans tous les palais ; des Citoyens aſſiégés par d'autres Citoyens ; des factions mal étouffées, & toujours prêtes à ſe ranimer. La vigilance & la fermeté du Maréchal arrêtérent tous ces déſordres ; il ſe fit apporter les armes, il défendit les aſſemblées, il fit trancher la tête aux plus factieux, il punit avec plus de rigueur ceux qui avoient commis de plus grands crimes ; des Compagnies exactement entretenues firent la garde dans toutes les Places ; deux châteaux élevés, l'un à l'entrée du Port, l'autre dans la Ville, continrent les habitans ; les Génois ſe firent pendant douze ans l'effort d'être heureux & tranquilles ;

mais en 1409. ils se jettent sur les François & les massacrent; le Maréchal de Boucicaut échappe à peine à leur fureur. Ils appellent le Marquis de Montferrat & le chassent peu de tems après. Ils se jettent entre les bras du Duc de Milan, qu'une sédition chasse à son tour en 1436. Les Génois se replongent dans l'Anarchie. En 1444. ils parurent vouloir revenir à la France, mais ce n'étoit qu'un artifice de Jean Frégose, qui voulant enlever la Seigneurie à Barnabé Adorne, se servit de l'argent & des armes des François & leur manqua de parole. La discorde continue ses désordres dans Gênes. Enfin en 1458, ces Peuples éclairés par leurs malheurs, tombent sincérement aux pieds de Charles VII, lui demandent pardon de l'infraction des traités précédens, le conjurent d'être leur Maître, & de leur ramener les jours heureux dont ils avoient joui sous le Gouvernement du Maréchal de Boucicaut; le Roi leur pardonne, & nomme pour leur Gouver-

Uberti Foliettæ histor. Genuens.

neur Jean d'Anjou, Duc de Calabre & de Lorraine. C'étoit le tems des plus brillans ſuccès de ce jeune Héros en Italie, mais lorſqu'il eut ſuccombé ſous les armes de Scanderberg (1), ſa diſgrace fournit à ce peuple infidéle l'occaſion d'un ſoulevement général, & d'un nouveau maſſacre des François : ces furieux crurent ſe remettre en liberté, mais ne pouvant fixer leur inconſtance, ils revinrent quelques années après demander des fers à Louis XI. De pareils ſujets méritoient peu qu'on voulût être leur maître ; Louis XI. leur fit cette dure & indécente réponſe qu'ils ne s'étoient que trop attirée : *Vous vous donnez donc à moi, moi je vous donne à tous les diables.* Il ſe réſerva cependant les droits qu'il avoit ſur eux, mais il ſe déchargea du fardeau de les gouverner ſur François Sforce Duc de Milan, auquel il donna en fief les Villes de Gênes, de Savone, & leurs dépendances. Cette

(1) Voir dans ce même Chap. l'art. de Naples.

inféodation fut renouvellée en faveur de tous les Sforces successivement, & tous prêterent serment de fidélité, soit à Louis XI. soit à Charles VIII.

Lorsque Louis XII. eut conquis le Milanès, pris Ludovic Sforce, & absorbé tous ses droits, il fut reçu dans Gênes en Souverain & reçut le serment de fidélité des habitans. Mais le trouble étoit l'élément des Génois; ils se révolterent, ils se soumirent, on leur pardonna; ils se révoltérent encore, élurent un Teinturier, nommé Paul de Nove, pour leur Doge, exercérent mille insolences & mille cruautés. Louis XII. fut contraint de faire violence à son caractère indulgent, il passa en Italie avec une armée formidable, les Génois lui opposérent une résistance opiniâtre, mais inutile; ils furent forcés de se rendre à discrétion; ils perdirent leurs immunités, payerent de fortes amendes, virent punir du dernier supplice leurs principaux Chefs, & bénirent encore la clémence du Vainqueur, qui vouloit bien s'appaiser à ce prix.

Guicciard, liv. 4.

En 1502.

En 1507.

Depuis ce tems ils écrivoient au Roi: *Regi Christianissimo Domino nostro*, & souscrivoient *Fidelissimi subjecti.* Tout cela n'empêcha pas que ce peuple toujours entraîné à la révolte par un penchant malheureux & invincible, ne secondât quelques années après les vûes turbulentes de Jules II. contre la France, ne changeât encore plusieurs fois la forme de son Gouvernement, & ne détruisît presque entiérement la domination Françoise à Gênes.

La mort de Louis XII. laissa tous ces affronts impunis; on verra quelle fut la conduite de François I. à l'égard de cette Nation indocile.

Pour ce qui concerne les prétentions, on sent bien que les Génois s'étant donnés à tout le monde, tout le monde croyoit avoir des droits sur eux; mais la multitude même de ces prétentions en montroit la foiblesse. L'Empereur réclamoit très-mollement de vieux droits acquis par Charlemagne, conservés quelque tems par ses premiers

Successeurs, abandonnés & perdus par les autres. Les François étoient les seuls qui produisissent une multitude de traités tous authentiques, tous modernes, tous exécutés, confirmés par des actes de jurisdiction suivis & multipliés. Les Rois de France joignoient à ces titres le droit de conquête, & un autre droit encore dont il appartient plus à l'humanité qu'à la politique de fixer la valeur, c'est que les Génois n'avoient jamais été heureux que sous la domination Françoise.



CHAPITRE III.

Intérêts, vûes, dispositions des diverses Puissances de l'Europe. Caractère des principaux Souverains.

IL faut maintenant examiner quels étoient les intérêts des diverses Puissances de l'Europe, dans quelles dispositions elles étoient à l'égard de la France, quels étoient le caractère, les talens, les ressources des principaux Souverains que François alloit combattre, ou avec lesquels il alloit traiter.

ITALIE.

L'Italie où la guerre alloit d'abord être portée, étoit partagée en cinq grands Etats ; le Duché de Milan, l'Etat de Florence, l'Etat de l'Eglise, le Royaume de Naples, & la Seigneurie de Venise.

Les petits Etats qui subsistoient à

l'ombre de ceux-ci, étoient ou des Villes occupées à défendre leur liberté contre des citoyens tyrans, comme autrefois la plûpart des Villes de la Gréce, ou des territoires particuliers que gouvernoient de petits Souverains, Feudataires du S. Siége, & pour la plûpart issus du Népotisme. C'est ainsi que le Duché d'Urbin appartenoit aux la Rovere; les diverses contrées de la Romagne, à différens Vicaires de l'Eglise. L'illustre Maison d'Est, qu'il ne faut pas confondre parmi les Maisons issues du Népotisme, possédoit le Duché de Ferrare. La Maison de Gonzague non moins illustre, possédoit le Mantouan.

Les révolutions de ces petits Etats n'avoient qu'une très-légère influence sur le systême général de l'Italie; tout dépendoit du sort des cinq grands Etats. Leur intérêt commun étoit d'écarter les Etrangers & d'entretenir dans le sein de l'Italie une balance exacte, qui contînt les grandes Puissances dans leurs limites &

qui procurât la ſûreté des petites ; déja cependant le Royaume de Naples étoit entre les mains des Arragonnois, & il ſembloit n'en pouvoir ſortir que pour tomber dans celles des François ; le ſort des armes alloit peut-être encore mettre ceux-ci en poſſeſſion du Milanès ; alors preſſant l'Italie par les deux bouts, ils la menaceroient d'une ſervitude prochaine. Mais quand les Arragonnois ſauroient ſe maintenir dans le Royaume de Naples & en défendre l'entrée aux François, l'Italie en ſeroit-elle plus heureuſe, ſi les François s'établiſſoient dans Milan ? Ceux-ci ne reſpireroient-ils pas toujours la conquête de ce Royaume de Naples, auquel ils avoient tant de droit ? Ceſſeroient-ils d'employer l'intrigue & les armes pour le recouvrer ? L'Italie ne ſeroit-elle pas toujours déchirée par les querelles de ces deux Puiſſances rivales, ne ſeroit-elle pas forcée d'épouſer leurs haines & de ſe diviſer au gré de leurs intérêts ? Les Etats ſitués au centre de l'Italie, inceſſam-

ment traversés par des armées ennemies, exposés aux dévastations inséparables de ces passages, n'eussent-ils pas même été trop souvent le théâtre de la guerre ? La neutralité étoit impossible, le repos & la liberté alloient fuir pour jamais de l'Italie ; l'établissement des François dans le Duché de Milan étoit le signal d'une discorde éternelle. Il falloit donc se réunir avec Maximilien Sforce contre cette Puissance étrangère.

Mais cet intérêt général se modifioit suivant les vûes particulières de chaque Etat.

Les dangers qu'on vient de décrire, sembloient menacer principalement le Pape & les Florentins, dont les Etats étoient situés entre le Duché de Milan & le Royaume de Naples ; mais ces dangers étoient éloignés, incertains, partagés avec d'autres Puissances. Des intérêts particuliers les occupoient, intérêts présens & trop forts pour leur laisser beaucoup d'attention sur le reste ; il s'agissoit des deux plus grands objets

politiques, la liberté & l'autorité.

FLORENCE ET ROME.

La puissance des Médicis, née du commerce & de l'opulence, s'accroissoit par la sagesse, par la prudence, par l'amour des Arts, par toutes les ressources d'un luxe éclairé, bienfaisant, digne des plus grands Rois; ils ne donnoient à leur Patrie que des fers dorés qu'elle n'appercevoit pas, & qu'elle forgeoit quelquefois elle-même par l'hommage qu'elle rendoit aux vertus des Médicis. L'illustre Côme fut honoré du titre de *Pere de la Patrie*. Laurent & Julien ses petits-fils, gouvernèrent leur République en citoyens, mais en maîtres. La conjuration des Pazzy, qui fit périr Julien, rendit Laurent (1) son frere plus cher aux Florentins par le danger qu'il avoit couru; ses ennemis en voulant le perdre, ne

Guicciard. & autres Auteurs.

(1) Ce Laurent de Médicis fut surnommé le *Pere des Muses*.

firent qu'augmenter ſon pouvoir, il marcha ſur les traces de Côme ſon ayeul, & fit comme lui les délices de ſa République. Pierre ſon fils, moins habile & moins heureux, fit trop ſentir le joug aux Florentins qui le ſecouèrent avec indignation; les pas téméraires qu'il fit vers la Souveraineté, le rendirent odieux. Florence s'apperçut qu'elle n'étoit plus libre & voulut le redevenir, elle ſe ſouleva & chaſſa Médicis qui ne put ſe rétablir.

Le Cardinal Jean de Médicis (1), à force d'adreſſe & de courage, ramena ſa Maiſon triomphante dans Florence, elle reparut à la tête du Gouvernement avec une autorité accrue par la perſécution. Le Cardinal parvint au Pontificat à l'âge de 36. ans; il prit le nom de Léon X. C'eſt ce Pape à jamais célèbre par la protection magnifique qu'il accorda aux Arts, par les talens de toute eſpéce qu'il fit éclore en Italie. Une heureu-

(1) Oncle de Pierre.

ſe émulation les porta bientôt dans les États voiſins, & Léon X. fut le bienfaiteur de l'Europe. C'étoit ce grand Prince qui occupoit le Saint-Siége, lorſque François I. parvint à la Couronne. Le jeune Laurent de Médicis ſon neveu, étoit ſous ſa direction, véritable Souverain de la Toſcane, ſans en avoir le titre. Les Florentins n'oſant plus ſonger à détruire cette autorité, s'occupoient à la borner, les Médicis travailloient à l'étendre, & il étoit naturel de penſer que ceux-ci ſeroient portés à embraſſer les intérêts du Prince, qui ſeconderoit le plus utilement leurs vûes.

Jules II. avoit tiré parti de ſes guerres contre la France; il avoit détaché du Milanès Parme & Plaiſance qu'il s'étoit appropriés, il avoit humilié ou dépouillé la plûpart des Feudataires du Saint Siége; il avoit chaſſé de Bologne les Bentivoglio qui, depuis plus d'un ſiécle, s'en étoient rendus les maîtres; il avoit enlevé au Duc de Ferrare Modéne,

& Regge, &c. Tous ces petits Souverains étoient ſous la protection de la France. On juge bien que Léon X. ne leur avoit point rendu ce que Jules II. leur avoit enlevé. François I. voulant faire la conquête du Milanès, avoit à choiſir entre deux partis; l'un peut-être plus utile, étoit de s'aſſurer l'amitié du Pape, en lui laiſſant Parme & Plaiſance, & en abandonnant les Feudataires; l'autre certainement plus honnête, étoit d'avoir le Pape pour ennemi, en révendiquant ces deux Places & en ſoutenant contre lui les Princes d'Italie.

VENISE.

Les Vénitiens avoient trois grands objets qu'ils ne perdoient jamais de vûe: l'aggrandiſſement de leurs Etats de terre-ferme, l'intérêt de leur commerce, & la balance de l'Italie. Un même principe réuniſſoit ces trois objets & les faiſoit marcher de front. Ces peuples enrichis par un commerce, qui embraſſant l'Océan & la

Méditerranée, s'étendoit depuis les Ports de l'Angleterre jusqu'à ceux de la Mer Noire & de l'Egypte, sentoient que pour n'en être jamais privés, il falloit qu'ils dominassent seuls sur la Mer Adriatique ; il falloit donc empêcher les diverses Puissances d'Italie, celles sur-tout qui avoient des Ports sur cette mer, de s'accroître & de devenir formidables ; il falloit donc les tenir dans un juste équilibre, les opposer les unes aux autres, les affoiblir toutes, sur-tout profiter de leurs dépouilles & aggrandir même les Etats de terre-ferme de la République, pour affermir son Empire Maritime. C'est en suivant ce systême que les Vénitiens avoient pris sur l'Eglise les Places maritimes de la Romagne ; sur les Rois d'Arragon, les Ports les plus considérables du Royaume de Naples ; sur la Maison d'Autriche, le Frioul & l'Istrie ; sur l'Empire ou sur ses Feudataires, le Trevisan, le Padouan, le Vicentin, & jusqu'au Véronèse. Ils concouroient avec les Papes à chas-

ſer entièrement l'Empereur de l'Italie, où le moindre établiſſement lui eût fourni le prétexte, & peut-être les moyens de faire revivre toutes les vieilles prétentions de l'Empire. Le Milanès même n'avoit point été à l'abri des invaſions des Vénitiens; Philippe-Marie Viſconti en 1430. avoit été forcé de leur céder le Bergamaſque & le Breſſan; François Sforce en 1455. leur avoit cédé auſſi Crême & ſes dépendances.

Paul Jove vitæ duodecim Vice-Comitum.

Quand Louis XII. entreprit la conquête du Milanès, il crut devoir ſe fortifier de l'alliance des Vénitiens; ceux-ci ne la lui accordèrent qu'au prix d'un nouveau démembrement, il fallut que le Roi leur aſſûrât le (1) Cremonois & tout le pays ſitué ſur la rive gauche de l'Adda. Lorſque ce même Roi ayant conquis le Milanès, voulut exerçer ſes droits ſur le Royaume de Naples, les Vénitiens, fidéles à leurs maximes, traverſè-

(1) Par le Traité de Blois en 1499.

rent cette expédition, fournirent secrettement des secours aux Arragonnois, & sans paroître prendre part à cette querelle, ils la décidèrent réellement en faveur de Ferdinand le Catholique; quelques autres outrages qu'ils ajoûtèrent à celui-là, irritèrent Louis XII. au point de lui faire oublier ses véritables intérêts, & de le précipiter dans cette fatale ligue de Cambray, qui sembloit devoir entraîner la ruine de Venise, & qui, par les intrigues de Jules II. pensa entraîner celle de la France. Le Pape, l'Empereur, les Rois de France & d'Arragon, & quelques petits Souverains de l'Italie, malgré l'incompatibilité des caractères, malgré l'opposition des intérêts, s'étoient donc unis en 1508. pour arracher la balance des mains de cette fière République, & pour lui redemander ce qu'elle avoit pris à chacun d'eux. Toute la sagesse des Vénitiens ne put prévenir cet orage, mais il ne leur fut pas difficile de le dissiper; les nœuds fragiles de cette

L'Abbé Du Bos. Hist. de la Ligue de Cambray.

union paſſagère ſe rompirent preſque d'eux-mêmes; Louis XII. & ſes confédérés redevinrent ennemis ; ce Roi trop ſincére & trop généreux s'étant ſacrifié pour la cauſe commune, n'en recueillit que des perfidies & des humiliations ; il comprit enfin que les Vénitiens étoient les ſeuls alliés ſûrs qu'il pût avoir en Italie, parce qu'ils étoient les ſeuls qui n'euſſent pas d'intérêts trop directement contraires aux ſiens. En effet, les Vénitiens habitant le ſommet de l'Italie, & la bordant le long de la mer Adriatique, le trouble ou la paix des Etats intérieurs ne les intéreſſoit qu'autant que l'équilibre pouvoit être détruit ; il leur importoit peu que ce fût Louis XII. ou Sforce qui eût le Milanès, pourvû que le Duc de Milan, quel qu'il fût, ne poſſédât point d'autre Etat en Italie. D'ailleurs, les François & les Vénitiens avoient un ennemi commun, également irréconciliable pour tous deux, c'étoit l'Empereur. Les Vénitiens n'avoient preſque des Etats

de terre-ferme qu'à ses dépens ; car cet Empereur (Maximilien I.) étoit en même-tems le chef de la Maison d'Autriche. A ces deux titres il disputoit aux Vénitiens d'un côte l'Istrie & le Frioul ; de l'autre, le Padouan, le Trevisan, le Vicentin & le Veronèse. Louis XII. & les Vénitiens, qui n'auroient jamais dû se séparer, se réunirent donc en 1513. Un nouveau traité (1) confirma celui de 1499., excepté que le Crémonois & la Ghiara d'Adda, cédés aux Vénitiens par le premier traité, furent réunis au Milanès ; les Vénitiens & les François promirent de s'entr'aider à recouvrer tous les Domaines qu'ils avoient perdus : les François avoient été chassés du Milanès ; les Vénitiens avoient été dépouillés de presque toutes leurs possessions de terre-ferme par les armes des François même ; c'étoit Louis XII. qui, pour exécuter le Traité de Cambrai,

---

(1) Signé à Blois le 13. Mars, & ratifié à Venise le 11. Avril.

s'en étoit emparé & les avoit fidélement remises entre les mains de l'Empereur, d'où les Vénitiens n'avoient pû encore les tirer ; on jura de ne poser les armes que quand le Milanès auroit été rendu à la France, & les Etats de terre-ferme aux Vénitiens.

Cette guerre pendant le reste de la vie de Louis XII. ne fut heureuse ni pour les François ni pour les Vénitiens, mais leur union ne fut point affoiblie par les disgraces ; François I. en arrivant au Trône, la trouva dans toute sa force, & n'eut qu'à l'entretenir.

SAVOYE.

Il semble que l'intérêt des Ducs de Savoye étoit de traverser les vûes de la France sur le Milanès. En vain la Nature avoit-elle confié à ces Ducs la garde des barrières qui séparent la France de l'Italie, si les François établis dans le Milanès, pressant à la fois la Savoye & le Piémont du côté

de la France & du côté de l'Italie, pouvoient, en cas de résistance, forcer ces barrières jusqu'alors insurmontables. D'ailleurs, les François, maîtres du Milanès, ne seroient-ils pas tentés de remplir l'espace qui séparoit de cet Etat les Provinces Françoises, & de s'emparer de la garde si précieuse des Alpes? Enfin, si les Ducs de Savoye eux-mêmes vouloient s'aggrandir du côté du Milanès, n'auroient-ils pas meilleur marché d'un Souverain foible & isolé tel que Sforce, que d'une Puissance formidable telle que les François? Malgré ces considérations, qui sembloient devoir armer les Ducs de Savoye contre les François, on ne voit point que sous Charles VIII. ni sous Louis XII. le passage par le Piémont ait jamais été refusé aux troupes Françoises; & à l'avénement de François I. les nœuds intimes qui unissoient la Maison de Savoye à la branche royale d'Angoulême, rendoient le Duc Charles III. entiérement dévoué aux intérêts du Roi son neveu.

Les Ducs de Savoye ne possédoient alors ni le Marquisat de Saluces ni le Montferrat; ces pays appartenoient à des Seigneurs particuliers, & leur situation malheureuse les rendoit presque toujours la proie des grandes Puissances qui faisoient la guerre en Italie.

ALLEMAGNE.

L'Allemagne avoit alors pour chef Maximilien d'Autriche, que son mariage avec Marie de Bourgogne avoit rendu de bonne heure ennemi nécessaire des François, en lui imposant le devoir de défendre sa femme & les Etats de la succession de Bourgogne contre les armes & les intrigues de Louis XI. On avoit voulu étouffer cette haine dans son origine en mariant le Dauphin, depuis Charles VIII. avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien & de Marie de Bourgogne; mais Charles VIII. monté sur le Trône, avoit renvoyé Marguerite à son pere, & avoit

enlevé à celui-ci la Princesse de Bretagne que Maximilien avoit déja épousée par ses Ambassadeurs. On tenta plusieurs fois sous le regne suivant de rétablir ces nœuds, en mariant Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, avec Madame Claude, fille aînée de Louis XII. Tous ces Traités toujours rompus, parurent à Maximilien autant d'outrages qu'il écrivit sur son *livre rouge*, se proposant de les venger d'une manière éclatante, quand la mesure seroit comblée; mais le Trône Impérial qu'il occupoit avec peu de gloire, ne lui donnoit pas autant de puissance que de grandeur. Les Etats indociles se refusoient souvent à ses projets, lui fournissoient fort peu de troupes & encore moins d'argent. Les Flamands n'avoient ni plus de soumission, ni plus de libéralité à son égard; toujours prêts à se jetter entre les bras de la France, il falloit qu'il les ménageât sans cesse; il ne put même empêcher qu'ils ne se révoltassent souvent contre lui, qu'ils ne

Guicciard, liv. 13.
Rerum Germanic. script. ex Bibliot. Marquardi Freheri. Edit. de Burcard Gottlef Struve, vol. 2.
Philippe de Comines.
Gaguin, *passim.*

Chronicon Monasterii Mellicensis.

ne lui enlevassent la tutelle de ses enfans, qu'ils ne l'arrêtassent lui-même à Bruges, & qu'ils ne le retinssent neuf mois entiers en prison. Tout le monde le bravoit impunément. Charles d'Egmont, fils d'Adolphe Duc de Gueldres, s'empara du Duché de ce nom; Maximilien allégua vainement la donation que le vieil Arnoul, pere d'Adolphe, en avoit faite au Duc de Bourgogne Charles le Téméraire; donation à laquelle il avoit été forcé par la barbarie dénaturée de son fils, qui l'avoit enfermé dans un cachot, & avoit même attenté à ses jours. Les Etats Provinciaux de Gueldres jugèrent qu'il n'étoit pas juste que le jeune Charles d'Egmont, fils d'Adolphe, fût puni des crimes de son pere, ils l'aidérent à se maintenir dans le Duché malgré Maximilien, gendre du Duc de Bourgogne. Le Duc de Gueldres trouva aussi de l'appui du côté de la France avec laquelle il fit alliance en 1498. Ce fut un nouvel article à insérer dans le *livre rouge*; mais ce li-

Scriptores rerum Austriacar. Edit. du P. Pez.

vre auroit dû être brûlé, lorſqu'en 1509. Louis XII. exécutant ſeul les engagemens pris en commun par la ligue de Cambrai, enleva aux Vénitiens toutes les terres qu'ils avoient conquiſes ſur l'Empereur, & les lui remit avec une bonne foi alors ſans exemple. C'étoit réparer avantageuſement les torts que la France pouvoit avoir eus à l'égard de Maximilien; mais cet Empereur en eut à ſon tour de plus réels & qu'il ne répara point: il abandonna la France dans les infortunes qu'elle ne s'étoit attirées que pour l'avoir ſervi; on le vit même ſe joindre aux ennemis de Louis XII. pour l'accabler. Ce Prince mourut ennemi de l'Empereur, & réuni contre lui aux Vénitiens.

Maximilien ne méritoit pas plus de conſidération qu'il n'en eut. Inconſtant, incertain, irréſolu, formant mille projets, n'en exécutant aucun, d'une avidité inſatiable, d'une prodigalité faſtueuſe, amaſſant d'une main, diſſipant de l'autre, ne connoiſſant d'autre intérêt politi-

que que l'intérêt pécuniaire, rapportant tout à l'argent qui lui manquoit toujours, changeant pour cela seul à tous momens (1) d'ennemis & d'alliés, vendant au plus offrant des secours toujours trop foibles, que souvent même il ne fournissoit pas, trompant, mais plutôt par légèreté que par fourberie; ami peu sûr, ennemi peu redoutable; il n'eut d'estimable que son amour pour les Arts, & que la protection qu'il leur accorda (2).

(1) » Il étoit connu sur ce pied-là, dit l'Abbé Dubos dans l'Histoire de la Ligue de Cambrai, & personne ne lui proposoit plus de mettre son nom au bas d'aucun acte, qu'il n'énonçât que ce Prince toucheroit une somme d'argent en quittant la plume. Sa pauvreté étoit passée en proverbe: on l'appelloit *Massimiliano poco denari.* » C'étoit, dit l'Auteur de l'Histoire du Chevalier Bayard, la chose en ce monde dont ledict Empereur Maximilian estoit le plus souffreteux. »

(2) Ce goût pour les Arts, goût si digne d'un grand Prince, pensa être étouffé par son Précepteur, Pierre Angelbert, pédant grossier & brutal, qui ne le nourrissoit que de subtilités scholastiques, & qui employoit les mauvais traitemens, la violence, les

que plus sérieusement les mesures qu'il a prises, & avoue que deux ou trois cens mille ducats lui seroient d'une grande utilité pour acquérir les suffrages des Cardinaux. Il signe, *Votre bon Pere Maximilianus futur Pape.*

Cependant, soit faute de constance ou d'adresse, soit peut-être faute des deux ou trois cens mille ducats, Maximilien ne fut ni Coadjuteur ni Successeur de Jules II.; & lorsque François I. parvint à la Couronne, on n'avoit plus ce moyen facile d'amuser Maximilien en flattant ses espérances & ses desirs; le Siége Pontifical étoit alors occupé par Léon X. plus jeune de vingt ans que Maximilien.

CORPS HELVETIQUE.

Les Suisses sembloient devoir être plutôt ennemis de l'Empereur, que des François. Maximilien étoit le Chef de cette Maison d'Autriche,

dont la tyrannie, en les poussant au désespoir, leur avoit procuré la liberté; il étoit le gendre de Charles le Téméraire, qui avoit voulu leur enlever cette liberté si chère, pour laquelle ils avoient tant combattu. Mais les intérêts changent avec les conjonctures: ils étoient alors protecteurs des Sforces, défenseurs du Milanès, alliés de l'Empereur, ennemis ardens des François.

Les différens Rois de France n'avoient pas tous tenu à leur égard la même conduite. Charles VII. avoit cru devoir se joindre contre eux à Sigismond, Duc d'Autriche. Le Dauphin Louis eut l'honneur de les vaincre près de Bâle en 1444.; mais malgré leur défaite, ils lui inspirèrent tant d'estime pour leur courage, qu'il se hâta de conclure la paix avec eux, & qu'il se promit bien de ne se commettre jamais avec des ennemis si redoutables. Son pere pensa comme lui, & en 1451. fit un Traité avec eux: c'est le premier

Hist. Milit. des Suisses, par M. le Baron de Zurlauben, t. 1. c. 2. & suiv.

Simler Respubl. Helvetica.

Phil. de Comines, *passim.*

Abrégé de l'Hist. Suisse, par Plantin, l. 4. & 5.

que la France ait fait avec les Suisses, celui de 1444. n'ayant été fait qu'au nom du Dauphin. Louis XI. vouloit en vain éviter de les combattre. La première fois qu'ils parurent en France, (ce fut en 1464.) ils y vinrent contre lui ; c'étoit le Duc de Calabre, Jean d'Anjou, qui les amenoit à l'armée de la ligue du bien public ; ils étoient au nombre de cinq cens. Louis XI. les renvoya bientôt dans leur pays en dissipant la ligue par des moyens adroits & heureux. Il sçut ensuite se les attacher à force d'égards & de bienfaits. Ils étoient pauvres, il leur prodigua l'argent ; ils étoient vains, il flatta leur orgueil par toutes sortes de bassesses politiques ; il ne les appelloit jamais que *Messeigneurs des Ligues*. Il voulut être Bourgeois de Berne. Il fallut que le Duc de Savoye lui cédât le titre de premier Allié des Suisses. Ils aimoient la liberté, Louis XI. en parut le défenseur. Il s'unit avec eux contre Charles le Té-

Mezeray Abr. Chron.

méraire, leur ennemi commun, dont la puiſſance alla ſe briſer contre ce corps Helvétique, *qui eſt tout de fer.* Les Suiſſes commencérent alors à ſervir dans les Armées Françoiſes. Ils continuérent ſous Charles VIII. qui, en 1496. établit la Compagnie des Cent-Suiſſes. Les Suiſſes ſervirent très-bien Louis XII. dans les deux premiéres expéditions du Milanès. La captivité de Ludovic Sforce fut leur ouvrage; mais pour prix de leurs ſervices, ils crurent pouvoir, en rentrant dans leurs montagnes, s'emparer de Bellinzone, qui étoit pour eux la clef du Milanès. Louis XII. ſentit de quelle importance étoit cette Place, & le fit encore mieux ſentir aux Suiſſes par les inſtances avec leſquelles il la redemanda. L'eſprit de Guillaume Tell animoit toujours ces fiers Républicains. L'horreur de la tyrannie étoit chez eux un ſentiment invincible, & ſouvent exceſſif. Ils crurent appercevoir de la hauteur & je ne ſçais quoi de deſpotique dans

les plaintes légitimes du Roi; ils s'obstinérent à garder Bellinzone, ils affectérent même de fatiguer le Roi par des prétentions exhorbitantes; tantôt ils demandoient la Valteline & ses dépendances, tantôt ils vouloient qu'on augmentât leurs pensions du double; enfin ils mirent leurs services à si haut prix, qu'il fallut prendre le parti de s'en passer. Le Roi les remplaça par les Lansquenets (1) & par les Ligues Grises. Cette préférence irrita les Suisses; les esprits s'aigrirent, la guerre s'alluma; les Suisses après diverses révolutions, se rendirent maîtres du Milanès, où ils regnérent sous le nom de Maximilien Sforce qu'ils y avoient établi. Le Roi tenta vainement d'en chasser & les Protecteurs & le Protégé. La Tremouille battu à Novare, répoussé jusqu'à Dijon, ne put arréter les progrès des Suisses, qu'en renonçant pour le

(1) C'étoit le nom de l'Infanterie Allemande.

Roi au Milanès par un Traité honteux & onéreux., que le salut de la Bourgogne exigeoit, & que l'honneur de la France empêcha de ratifier.

Les Suisses étoient à peu près alors ce qu'ils sont aujourd'hui. La forme & les principes de leur Gouvernement étoient les mêmes. Le Canton d'Appenzel réuni en 1513. aux douze autres Cantons, donnoit à leur République la même étendue qu'on lui voit à présent. Belliqueux, intrépides, observateurs rigides de la discipline Militaire, ils vendoient leur sang à l'ambition des Princes étrangers. Plus jalouse de sa liberté que de son aggrandissement, cette République, qu'on n'ose attaquer, & qui n'attaque personne, qui n'a pour ainsi dire point d'intérêts, n'est qu'une pépiniere féconde de Soldats, qui portent dans toute l'Europe la réputation de ses armes. Ses Diétes ne délibérent le plus souvent que sur les propositions des Puissances qui lui demandent des Troupes; mais ses secours, souvent funestes aux Princes

qui les ont obtenus, ont appris à l'Europe qu'on n'eſt jamais mieux ſervi que par des Troupes Nationales; qu'il ne faut pas du moins que des Etrangers dominent dans une armée, & puiſſent y donner la loi.

Au reſte, la haine des Suiſſes contre Louis XII. & les François, n'étoit pas univerſelle. Leurs Diétes étoient ſouvent partagées ſur cet article. La France avoit des Partiſans & des Penſionnaires, qu'on nommoit *les Galliſens*; mais leur crédit échouoit contre celui de Mathieu Scheiner, Evêque de Sion dans le Valais. Ce Prélat belliqueux étoit né dans la baſſeſſe; il avoit été Régent, Curé, Chanoine; il étoit enfin parvenu à force de talens juſqu'à l'Epiſcopat. (1) Elevé depuis au Cardinalat par Jules II, dont il ſervoit les fureurs contre la France, il s'étoit acquis la plus grande conſidération au-

(1) Varillas dit que Scheiner força les armes à la main le Chapitre de Sion à le nommer Coadjuteur de l'Evêque, qui étoit ſon oncle.

près des Papes, de l'Empereur & de ses Concitoyens, par son courage, par son activité, par une éloquence violente comme son caractère; il avoit voué aux François une haine pareille à celle qu'Annibal signala contra les Romains: cette haine avoit pour motif le refus que Louis XII. avoit fait d'acheter trop cher ses services. Il n'avoit pas manqué d'être à la tête de Suisses lorsqu'ils avoient enlevé le Milanès à Louis XII. Il agitoit toutes les Diétes par les convulsions de sa haine éloquente. On ne pouvoit l'entendre & ne pas haïr les François. L'orgueil aidoit encore à fomenter cette haine parmi les Suisses. Cet orgueil, enfant de la liberté, se nourrissoit depuis long-tems de succès & de triomphes. Charles le Téméraire, ce Guerrier si formidable à Louis XI. & à l'Europe, avoit été vaincu par les Suisses dans trois grandes batailles, & avoit péri dans la derniére. Louis XII. n'avoit conquis deux fois Milan que par le secours des Suisses, & les Suisses l'en

avoient chaſſé quand ils l'avoient voulu. Ils l'avoient défait, affoibli, humilié, allarmé pour ſes propres Etats. Enflés de tant d'avantages, ils prenoient le titre faſtueux de *Dompteurs des Rois.* Ils inſultoient à toutes les Monarchies, & ſur-tout à la France.

Les Valeſans & les Griſons, qui font partie du Corps Helvétique, ne confondent pourtant pas tellement leurs intérêts avec ceux des Suiſſes, qu'ils ne les en détachent quelquefois en contractant des alliances particuliéres avec les diverſes Puiſſances. Ainſi en 1510. les Valeſans & les Griſons avoient traité avec Louis XII, non-ſeulement ſans les Suiſſes, mais encore contre eux; puiſque les conditions du Traité étoient de fermer aux Suiſſes les paſſages de l'Italie, de les ouvrir au Roi, & de lui fournir un nombre de Troupes proportionné à leurs forces.

ESPAGNE.

L'Eſpagne ſembloit ne s'élever au-

plus haut degré de gloire & de puissance, que pour y élever la Maison d'Autriche. Tous ses divers Royaumes étoient devenus des Provinces d'un grand Empire gouverné par un grand Roi. Quelques Gots Chrétiens échappés en 715. aux armes des Sarrasins, ignorés de leurs Vainqueurs, errans dans les montagnes, cachés dans les cavernes de l'Asturie, y avoient conservé les restes de l'ancienne Monarchie d'Espagne, & s'étendant insensiblement à travers mille obstacles, ils avoient à la longue consumé cette Puissance Mahométane qui les avoit subjugués près de huit siécles auparavant. Du tems de Ferdinand le Catholique Roi d'Arragon, ils ne restoit aux Sarrasins que le Royaume de Grenade, qu'il conquit sur eux en 1492. Il les poursuivit jusqu'en Afrique; il leur prit Oram & quelques-autres Places. Le mariage de Ferdinand avec la célébre Isabelle, héritiére de la Castille, avoit déja réuni sous ses loix presque toutes les parties de

Mariana, hist. d'Espagne. Guicciard.

Mariana. Guicciard, *passim.* Paul Jove, de vitâ magni Consalvi *passim.*

l'Eſpagne. Pour achever cette réunion, il uſurpa la Navarre ſur Jean d'Albert; il avoit même étendu ſes Etats du côté de la France juſqu'au-delà des limites naturelles. Une intrigue de Confeſſeur, mal débrouillée par les Hiſtoriens, lui avoit fait obtenir de Charles VIII. la reſtitution gratuite du Rouſſillon & de la Cerdagne, engagés pour une ſomme conſidérable à Louis XI. par le Roi Jean, pere de Ferdinand. A force d'infidélités envers Louis XII. il avoit joint en Italie le Royaume de Naples à la Sicile qu'il tenoit de ſes Ayeux. Chriſtophe Colomb & Améric Veſpuce lui avoient acquis de nouvelles terres dans un Monde inconnu.

Les Hiſtoriens ont remarqué que parmi tant de Couronnes accumulées ſur la tête de Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit que comme Succeſſeur de trois Bâtards. Il étoit Roi d'Arragon (1) comme deſcen-

(1) Son ayeul avoit été ſolemnellement élu par les Etats d'Arragon, mais cette deſcendance avoit

dant de Ramire III, fils naturel de Sanche, Roi d'Eſpagne. Il étoit Roi de Caſtille par Iſabelle ſa femme, iſſue de Henri de Tranſtamare, bâtard d'Alphonſe XI, qui détrôna & tua Pierre le Cruel ſon propre frere. Enfin il poſſedoit le Royaume de Sicile comme deſcendant de Mainfroi, bâtard de l'Empereur Frédéric II. On pourroit ajoûter que tous les Etats qu'il ne poſſédoit point à titre de Succeſſeur de bâtards, il les poſſédoit à titre d'Uſurpateur. Il avoit enlevé le Royaume de Grenade aux Sarraſins, à qui une poſſeſſion de près de huit ſiécles donnoit des droits. La force l'avoit rendu maître de la Navarre; la fraude, du Rouſſillon & de la Cerdagne; & quoique la ceſſion de ces deux Provinces eût été volontaire de la part de Charles VIII, Ferdinand ne les a pas moins uſurpées, s'il eſt vrai qu'un Confeſſeur ſuborné par ſon or, ait perſuadé au

été la baſe de ſes droits & le motif de ſon élection.

foible Charles VIII. que l'ame de Louis XI, tourmentée dans le Purgatoire pour avoir acheté & bien payé ces deux Provinces, ne pouvoit être délivrée que par leur restitution. Acquiert-on des droits bien légitimes par ces voyes frauduleuses ? C'étoit encore un mêlange coupable de force & d'artifice, c'étoit l'infraction des Traités les plus solemnels qui avoit facilité à Ferdinand la conquête entiere du Royaume de Naples. A l'égard de l'Amérique, en même-tems qu'on doit les plus grands éloges à l'industrie, au courage, à la constance des Navigateurs hardis qui la découvrirent, on est obligé de convenir que les terres de ce nouveau continent n'appartenoient ni au Roi d'Espagne qui s'en empara, ni au Pape qui les lui donna. (1)

(1) Il semble que ce soit de ce grand évenement qu'on ait dit :

Nequidquam Deus abscidit
Prudens Oceano dissociabili
Terras, si tamen impiæ
Non tangenda rates transiliunt vada.

D'après ces usurpations, & d'après les moyens employés pour y parvenir, on peut se faire une idée du caractère de Ferdinand. Il lui avoit été donné de conquérir sans valeur personnelle, & de tromper peut-être sans vraie finesse. Promettre toujours & n'exécuter jamais étoit toute sa politique. Cette politique a pourtant été très-vantée par les Auteus Espagnols & Italiens, & il faut convenir que le succès semble l'avoir justifiée. Guichardin dit que rien n'auroit terni la gloire de ce Prince, s'il eût été moins infidéle à sa parole. Terrible tache! On auroit pu soupçonner les Historiens François d'avoir mis un peu de passion dans les reproches qu'ils lui ont faits, si lui-même il n'eût fait gloire de l'infidélité: il avoit toujours à la bouche cette maxime: *Le profit pour moi, le danger & les dépenses pour mes Alliés.* On lui disoit pour lui faire la Cour: le Roi de France prétend que vous l'avez trompé deux fois; *parbleu*, répondoit-il avec la plus indécente

grossiéreté, *il en a bien menti l'yvrogne, je l'ai trompé* (1) *plus de dix.* Jamais en effet il n'y eut de traité assez fort pour lui lier les mains, jamais il n'y en eut d'assez clair pour ôter à sa subtilité tout moyen de l'éluder par quelque réserve, par quelque distinction. Il s'étoit proposé Louis XI. pour modéle; il seroit difficile de dire s'il l'a égalé ou surpassé; mais Louis XI. a perdu par sa faute les sucessions de Bourgogne & de Bretagne (2), Ferdinand a fait de l'Espagne foible & divisée, une Monarchie unique & puissante, il y a joint des possessions considérables en Europe & en Afrique, il a dé-

' Amelot, observations sur les Traités des Princes.

V. le portrait que M. Fléchier a fait de ce Prince dans la Vie du Cardinal Ximenés.

(1) » *Et ne trouve l'on guieres d'histoires qui face* » *mention qu'on l'ait trompé* (Ferdinand) *en sa vie* dit un vieil Historien; il est vrai que c'étoit lui qui trompoit les autres.

(2) On ne prétend pas donner ici beaucoup de force à l'accusation d'avoir manqué la succession de Bretagne; mais il semble qu'un Politique, tel que Louis XI, auroit dû prendre des mesures pour faire épouser à son fils la Princesse de Bretagne, au défaut de la Princesse de Bourgogne. A la vérité Anne de Bretagne étoit bien jeune encore à la mort de Louis XI, mais les mesures pour de telles alliages se prennent de loin.

couvert l'Amérique, & s'il faut juger par l'événement, il appliqua toujours ses talens à de grands objets, au lieu que Louis XI. les appliqua souvent à des détails stériles, & les consuma trop en petits efforts.

C'est à Ferdinand que le surnom de *Catholique* a été donné. Il le mérita par des égards moitié politiques, moitié superstitieux pour le Saint Siége, égards qu'il signala sur-tout en demandant au Pape Alexandre VI, les terres découvertes & à découvrir dans le Nouveau Monde.

Le grand Consalve, son Général, qui, un peu moins fourbe que lui, avoit quelquefois été sa dupe, disoit: *encore si on connoissoit quelque Dieu auquel il crût, on le feroit jurer par ce Dieu là!*

Ame'ot de la Houssaye, note sur le chap. 18 du Prince de Machiavel.

Les François se vengeoient de ses fourberies & de ses succès, en lui donnant un nom ridicule (1), par lequel ils prétendoient exprimer la foiblesse extrême qu'ils lui attri-

(1) *Jean Gipon.*

buoient pour Iſabelle de Caſtille ſa femme, dont le génie mâle & ferme partageoit avec lui l'autorité, & à qui l'Eſpagne fut pour le moins autant redevable qu'à Ferdinand de la vaſte étendue de ſa Monarchie & dans l'Ancien & dans le Nouveau Monde. Les Hiſtoriens Caſtillans lui attribuent une grandeur d'ame, une élévation de ſentimens, une généroſité qu'elle pouvoit avoir; mais ſon aſcendant ſur l'eſprit du Roi & la part qu'elle eut au Gouvernement ne permettent pas de la croire abſolument innocente des fourberies de Ferdinand.

L'Archiduc Philippe, fils de l'Empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne, avoit épouſé la Princeſſe Jeanne, fille de Ferdinand & d'Iſabelle; cette Princeſſe, qui avoit un frére lorſqu'elle s'étoit mariée, réunit dans la ſuite toute la ſucceſſion d'Eſpagne. *L'heureuſe* (1) *Au-*

(1) On connoit ces vers ſur le bonheur des mariages de la Maiſon d'Autriche.

Bella gerant fortes, tu Felix Auſtria nube.
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

triche n'avoit qu'à se marier pour s'aggrandir. La mort d'Isabelle rendit Ferdinand ennemi de son gendre, parce que Philippe voulut gouverner la Castille, patrimoine d'Isabelle, & par conséquent de Jeanne. Ce fut alors que Ferdinand, uni avec la France, épousa Germaine de Foix, niéce de Louis VII. & sœur de l'immortel Gaston : mais Philippe ne lui fit pas long-tems ombrage, ce Prince aimable ne fut que montré à ses Etats ; il mourut en 1506 ; on ne manqua pas de soupçonner son beaupere de l'avoir fait empoisonner : sa femme qui l'avoit aimé vivant jusqu'à devenir folle de tendresse & de jalousie, devint plus folle encore par le chagrin de l'avoir perdu ; elle erra imbécile & désolée dans toute l'Espagne, traînant à sa suite le cadavre de son mari, nourrissant sa démence & sa douleur de ce spectacle affligeant : elle s'enferma enfin, ou on l'enferma dans le Château de Tordesillas : le reste de sa vie ne fut plus

qu'un triſte & humiliant témoignage de la miſére humaine & du néant des grandeurs.

Mariana liv. 29.

L'Archiduc Philippe laiſſa deux fils, Charles & Ferdinand; Charles étoit le centre où devoit ſe réunir la puiſſance Eſpagnole & la puiſſance Autrichienne. Ferdinand le Catholique rentra en poſſeſſion de la Caſtille, qu'il gouverna au nom de ſon petit-fils, tandis que le jeune Charles s'élevoit par les ſoins du Seigneur de Crouy-Chievres dans les Pays-Bas, patrimoine de Marie de Bourgogne ſon ayeule. L'Archiduc Ferdinand, puîné de Charles, étoit élevé en Eſpagne.

On jugeoit aiſément que le Roi d'Eſpagne ne feroit point favorable à François I. dans l'expédition du Milanès, qui pouvoit faciliter aux François la conquête du Royaume de Naples, en leur donnant un établiſſement en Italie; il étoit d'ailleurs vraiſemblable que dans un commencement de regne, il chercheroit à ſuſciter

susciter des affaires à la France avec laquelle il n'étoit alors ni en paix ni en guerre, n'ayant fait qu'une tréve illimitée & conditionnelle, dont le prix devoit être le mariage de la Princesse Renée, seconde fille de Louis XII. avec l'Archiduc Charles, & la cession des droits de la France sur le Milanès. Rien de tout cela ne s'étoit exécuté. Ainsi Ferdinand pouvoit recommencer la guerre, même sans violer aucun traité; il étoit presque toujours uni avec l'Empereur: ces deux Princes n'avoient en effet presqu'aucun (1) intérêt contraire, & l'intérêt de l'Archiduc Charles, leur petit-fils commun, les réunissoit.

PAYS-BAS.

Mais l'intérêt de l'Archiduc n'étoit pas toujours le même que celui

(1) A la mort de l'Archiduc Philippe, on voulut persuader à l'Empereur Maximilien de demander la Régence de Castille & la tutelle de ses petits-fils; ce qui eût pu exciter la guerre entre lui & Ferdinand : mais l'argent terminoit toute dispute avec Maximilien; il en prit ce que Ferdinand voulut lui en donner, & abandonna Régence & Tutelle.

de ſes deux ayeux, Maximilien & Ferdinand. Ceux-ci pouvoient quelquefois gagner à faire la guerre aux François, l'Archiduc ne pouvoit qu'y perdre. Il gouvernoit dans les Pays-Bas des peuples indociles, accoutumés à la révolte, toujours prêts à ſe jetter entre les bras des François, avec leſquels ils ne vouloient point de guerre, parce qu'elle eût ruiné leur commerce & autoriſé leur Souverain à les charger d'impôts. D'ailleurs le jeune Charles voyoit dans un avenir peu éloigné la Couronne d'Eſpagne prête à tomber ſur ſa tête par la mort de ſon ayeul Ferdinand; il avoit beſoin de la France pour prendre poſſeſſion de cette Couronne, il prévoyoit des contradictions de la part des Eſpagnols. La France pouvoit fomenter ces troubles, armer en faveur de la Maiſon d'Albret ſon alliée pour le recouvrement de la Navarre, redemander le Rouſſillon & la Cerdagne, ou ſe jetter ſur les Pays-Bas pendant l'abſence du Prince: il falloit donc pré-

venir tous ces inconvéniens par un traité, ſoit de concert avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, ſoit même ſans leur participation. C'étoit à l'Archiduc à deſirer ce traité, parce qu'il étoit le plus foible. La France n'avoit intérêt de le ménager que pour l'avenir.

PORTUGAL.

Les Portugais n'étoient alors importans dans l'Europe que par la découverte d'une route par mer aux Indes orientales, & par l'adreſſe qu'ils avoient eue d'enlever à la République de Veniſe le commerce des épiceries ; toutes leurs vues tournées vers la mer & vers le commerce (1), les rendoient un peu étrangers aux affaires politiques de l'Eu-

(1) Emmanuel le Grand, alors Roi de Portugal, prenoit les titres de Souverain de Guinée, Maître de de la navigation & du commerce d'Ethiopie, d'Arabie, de Perſe & des Indes, titres d'autant plus glorieux qu'il ne les devoit point au haſard de la naiſſance, mais à l'induſtrie de ſes ſujets, encouragés par ſes bienfaits.

rope : ils n'avoient pour voiſins que les Eſpagnols qu'ils ne ſongeoient point à attaquer, contens d'être en état de ſe défendre, ſi le deſir de joindre ce Royaume à toutes les autres Provinces d'Eſpagne, engageoit les Eſpagnols à les attaquer eux-mêmes. Au reſte, c'étoit un ennemi qu'on pouvoit dans l'occaſion ſuſciter à l'Eſpagne, & que des défiances naturelles devoient aiſément jetter dans toutes les Ligues contraires à cette Monarchie.

ANGLETERRE.

Larrey. Rappin de Thoiras. Le P. d'Orléans, révolut. d'Angleterre. *paſſim.* André Duchesne. Hiſt. Générale d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, *paſſim.*

L'Angleterre, alors étrangére à tout, prétendoit que rien ne ſe fît ſans elle. La balance que les Vénitiens avoient tenue en Italie, les Anglois prétendoient la tenir dans toute l'Europe. Leur jeune Roi, plein d'orgueil, des paſſions & de caprices, vouloit être l'arbitre de ſes voiſins. Il avoit pris pour deviſe un Archer tendant ſon arc, avec ces mots : *Qui je défends eſt maître.* L'Angleterre, autrefois ſi redoutable, ſe contentoit

alors d'être importante. Les divisions des François l'avoient rendue toute-puissante en France sous le regne de Charles VI. Ses propres divisions l'avoient affoiblie à son tour. La race malheureuse d'Edouard III., armée contre elle-même, venoit de remplir toute l'Angleterre de carnage, de crimes & de supplices. Cette querelle de la Rose rouge de Lancastre & de la Rose blanche d'Yorck, une des plus acharnées que l'ambition ait fait naître, produisit jusqu'à trente batailles rangées, coûta la vie à plus de soixante Princes issus d'Edouard III. Il y en eut encore plus d'égorgés de sang-froid que de tués dans les combats. Les deux Maisons, abusant tour-à-tour de leurs victoires, s'attachoient à tarir jusques dans les derniers canaux la source d'un sang ennemi.

Catherine de France, fille de notre malheureux Roi Charles VI, femme du Roi d'Angleterre Henri V., & mere de Henri VI., avoit épousé en secondes nôces un homme obscur du

pays de Galles nommé Owen Tudor. De ce mariage étoit né Edmond, Comte de Richemont, qui avoit épousé Marguerite de Sommerset de la Maison de Lancastre. Le fils d'Edmond & de Marguerite fut le Roi Henri VII., issu de la Maison Royale d'Angleterre par sa mere, & qui peut-être étoit à peine noble. (1) Il épousa une Princesse de la Maison d'York, & les droits des deux Roses étoient réunis dans Henri VIII. leur fils; mais il restoit d'autres rejettons de la branche d'York échappés au carnage des Princes de leur Maison; c'étoient les Seigneurs de la Maison de Poole. L'aîné étoit le Duc de Suffolk, dont Henri VIII, comme on l'a dit, transmit le titre à Charles Brandon son Favori. Le vrai Duc de Suffolk, persécuté ainsi que ses Freres par Henri VII. & par Henri VIII, s'étoit réfugié en France; mais dans les Traités entre les deux Couronnes, on sti-

(1) Observons cependant que depuis l'élévation de la Maison de Tudor, on lui a donné une origine ancienne & illustre.

puloit toujours que le Duc de Suffolk ſortiroit de ſon aſyle, alors il ſe retiroit en Allemagne; il ne manquoit pas de reparoître auſſi-tôt que la guerre ſe rallumoit entre la France & l'Angleterre, il ſervoit alors dans les armées Françoiſes, auxquelles il amenoit toujours quelque renfort d'Allemands.

Les Seigneurs de Poole n'avoient point de droit ouvert à la Couronne d'Angleterre; car ſi Henri VIII. regnoit à titre de Lancaſtre, ce titre leur étoit contraire, & s'il regnoit à titre d'Yorck du chef de ſa mere, elle étoit fille d'Edouard IV., & la Maiſon de Poole ne deſcendoit que du Duc de Clarence, frere puîné d'Edouard. Cependant le Duc de Suffolk (1) étoit un inſtrument de trou-

(1) Martin du Bellay qui parle dans ſes Mémoires de ce Duc de Suffolk qu'il avoit connu, avoit entiérement oublié ce qu'il étoit; il ſuppoſe que ce Seigneur étoit de la Maiſon de Lancaſtre, & Henri VII. de la Maiſon d'Yorck: il confond auſſi les ſignaux des deux Maiſons; il donne la Roſe rouge aux Yorcks & la Roſe blanche aux Lancaſtres; enfin tout ſon récit annonce une aſſez grande ignorance des affaires d'Angleterre.

ble que François I. pouvoit dans l'occaſion faire agir en Angleterre ; c'étoit une étincelle qui pouvoit y rallumer les anciens incendies. Henri VIII. en étoit d'autant plus obligé d'entretenir la paix avec les François ; ceux-ci avoient encore un autre moyen de contenir ou d'inquiéter Henri VIII., & d'empêcher qu'il ne prît trop de part aux affaires de l'Italie, c'étoit leur ancienne & continuelle alliance avec l'Ecoſſe.

ECOSSE.

Depuis long-tems l'Angleterre s'efforçoit de réunir cet Etat à ſa Monarchie ; elle n'avoit pu encore y parvenir ; les Ecoſſois avoient toujours trouvé des reſſources en France, & par un juſte retour, ils n'avoient preſque jamais manqué de faire d'utiles diverſions en Angleterre, quand celle-ci attaquoit la France.

La Maiſon de Stuart, qui depuis 1371. occupoit le Trône d'Ecoſſe, a mérité entre toutes les autres le

titre respectable d'*Infortunée*, par une suite de disgraces que le tems n'a point vu finir. Jacques I., après avoir été prisonnier dix-huit ans en Angleterre, avoit été massacré par ses propres sujets. Ses filles furent réduites à chercher un asyle en France, où une de leurs sœurs étoit Dauphine ; c'étoit la premiere femme de Louis XI. Victime de la calomnie, elle mourut à vingt ans, moitié de maladie, moitié de douleur ; & déja lasse de la vie (1). Jacques II. fut tué à 29 ans dans une expédition malheureuse. Jacques III. n'avoit pas trente-cinq ans lorsqu'il fut tué dans une bataille par ses sujets rebelles. Jacques IV., gendre du Roi d'Angleterre Henri VII., ayant fait pour servir la France une irruption dans les Etats de Henri VIII. son beau-frere, termina par une mort violente une vie toujours agitée. C'est par de telles infortunes que cette race augus-

Buchanan. Rer Scoticar. histor. & alii. *passim.*

1437.

1513.

(1) Son dernier mot fut : *Fy de la vie, qu'on ne m'en parle plus.* Elle mourut sous Charles VII, & ne fut point Reine.

te préludoit au détrônement, à la proscription, à l'échafaut qui lui étoient réservés.

Le Roi d'Ecosse laissa Jacques V. son fils en très bas âge. Le Roi d'Angleterre crut avoir trouvé l'occasion de gouverner l'Ecosse; il espéroit que sa sœur, comme mere du jeune Prince, en auroit la tutelle avec l'administration du Royaume; mais Louis XII. envoya en Ecosse Jean Stuart Duc d'Albanie cousin-germain de Jacques IV., à qui les Etats du Royaume s'empressérent de déférer la tutelle par l'horreur qu'ils avoient pour la domination Angloise: ce Duc d'Albanie trouva la même protection dans François I. Au reste lorsque François I. parvint au Trône, la paix étoit nouvellement conclue entre la France & l'Angleterre, elle avoit été cimentée par le mariage de Louis XII. avec Marie, sœur de Henri VIII. Il ne s'agissoit que de l'entretenir; mais la guerre & la paix dépendoient alors d'un Ministre avide & ambitieux, toujours prêt à vendre

l'une & l'autre à celui qui lui offriroit le plus d'honneurs ou d'argent ; c'étoit l'orgueilleux Volſey. Il gouvernoit deſpotiquement l'Angleterre, il diſoit: *le Roi & moi voulons.* Cet homme, auquel beaucoup d'Hiſtoriens ne donnent que des vices & refuſent toute eſpéce de mérite, (ce qui paroît un peu exagéré) étoit fils d'un Boucher d'Ipſwick dans le Duché de Suffolk ; il avoit été Profeſſeur de Grammaire dans l'Univerſité d'Oxford ; devenu ſucceſſivement Chapelain, puis Aumônier du Roi, Archevêque d'Yorck, Grand Chancelier du Royaume, Cardinal, il ne voyoit plus au-deſſus de lui que la Thiare, à laquelle il aſpiroit, & c'étoit principalement en flattant cette eſpérance ambitieuſe, qu'on pouvoit compter ſur lui.

ÉTATS DU NORD.

Les États du Nord n'avoient preſque point d'influence alors ſur les affaires du reſte de l'Europe; ils avoient leurs intérêts à part ; les affaires de

l'Empire leur étoient un peu moins étrangères que les autres, sur-tout au Dannemarck, mais ils ne prenoient aucune part à celles de l'Italie.

POLOGNE, BOHEME ET HONGRIE.

La Pologne, la Bohême & la Hongrie étoient gouvernées par des Rois particuliers, moitié héréditaires, moitié électifs, presque toujours occupés à repousser les irruptions des Ottomans; c'étoit alors la Maison de Jagellon, qui portoit avec éclat ces trois Couronnes.

TURQUIE.

La Puissance Ottomane prenoit tous les jours de nouveaux accroissemens; une suite non interrompue d'Empereurs belliqueux & conquérans, avoit en peu de tems élevé les Turcs au comble de la gloire. Depuis Soliman I. jusqu'à Mahomet II. ils n'avoient cessé de s'étendre dans les trois parties du monde alors connu. Mahomet II. le plus terrible de ces Conquérans, fut le premier qui

Depuis environ 1324, jusqu'en 1441 ou environ.

Paul. Jov. de reb. & vit. Imperator. Turcar.

pénétra jufqu'en Italie ; il faccagea Otrante, il fit trembler Rome, il parut prêt à engloutir l'Univers Chrétien ; il échoua pourtant devant Belgrade & devant Rhodes, ces deux fameux boulevards de la Chrétienté.

Le Prince Cantim. hift. des Turcs.

L'Ifle de Rhodes étoit alors défendue par cette Milice religieufe, née de la charité, formée dans le fein des Croifades, refte noble & précieux de cet efprit de Chevalerie pieufe, qui avoit produit autrefois tant de folie & tant d'héroïfme. Les Chevaliers Hofpitaliers de Saint Jean, accrus des dépouilles des malheureux Templiers, avoient été tranfportés par la viciffitude des événemens, de Jérufalem à Acre, d'Acre à Limiflo dans l'Ifle de Cypre, de Limiffo dans l'Ifle de Rhodes, dont ils firent la conquête le 15. Août 1310. A peine en étoient-ils en poffeffion, qu'Othman I. Chef de la race des Ottomans, voulut la leur enlever ; il fut repouffé avec perte ; Mahomet II. ne fut pas plus heureux en 1481. & mourut cette même année, lorfqu'il

ſe diſpoſoit à remettre le ſiége devant Rhodes, & à envoyer une nouvelle Armée en Italie. Bajazet II. attaqua Rhodes avec auſſi peu de ſuccès. Sélim I. ſon fils, ayant conquis la Paleſtine, les Turcs devinrent encore plus ennemis des Chevaliers de Rhodes, qui prétendoient n'avoir point abandonné le projet de délivrer Jéruſalem & les lieux ſaints. L'Ordre de Saint Jean réuniſſant des Chrétiens de preſque tous les Etats de l'Europe, formoit une eſpéce de Croiſade perpétuelle contre les Infidèles. Cette énorme Puiſſance Mahométane, qui avoit englouti tant d'autres Puiſſances, ſentoit que la Chrétienté ne ſubiroit jamais ſon joug, tant que la barrière qu'oppoſoient les Chevaliers de Rhodes ne ſeroit point renverſée ; Selim ſe diſpoſoit donc auſſi à faire le ſiége de Rhodes vers le tems de l'avénement de François I.

Après les Chevaliers de Rhodes, l'Allemagne dans ſa partie Orientale, & l'Italie dans toutes ſes parties,

étoient les Puiſſances de l'Europe le plus eſſentiellement ennemies des Turcs, & les plus expoſées à leurs incurſions.

La France n'avoit pour s'armer contre les Turcs, que l'intérêt commun de la Religion, qui pouvoit céder aux intérêts particuliers de la politique; les Turcs pouvoient faire d'utiles diverſions contre le Roi d'Eſpagne, dans le Royaume de Naples, & contre l'Empereur en Allemagne; mais une telle alliance eût paru infâme & monſtrueuſe. On n'avoit point encore aſſez compris que dans les alliances d'Etat à Etat, c'eſt la ſeule conformité d'intérêts qu'on doit conſulter. Il faut avouer cependant que s'il n'y avoit qu'une indécence apparente, il y avoit un danger réel à attirer les armes des Infidéles dans des Etats Chrétiens.

RÉCAPITULATION.

En réſumant tous ces objets politiques, & en embraſſant le tableau général de l'Europe dans l'Etat où il ſe

présente à la mort de Louis XII. on trouve que le nouveau Roi, dans ses projets de conquête sur l'Italie, devoit être traversé par l'Empereur, par le Roi d'Espagne, par les Sforces, par les Suisses, & secondé par les Vénitiens & par le Duc de Savoye.

On ne sçavoit encore quel parti prendroient les Génois, les Médicis, le Roi d'Angleterre, l'Archiduc Charles.

La France, outre ses Alliés, avoit un certain nombre de protégés foibles ou malheureux, mais qui pouvoient la servir utilement dans l'occurrence, moyennant les secours qu'elle leur fourniroit ; tels étoient en Italie les Feudataires du S. Siége; du côté de l'Espagne, le Roi de Navarre & le Roi de Portugal ; entre l'Allemagne & les Pays-Bas, le Duc de Gueldres ; dans les Isles Britanniques, le Régent d'Ecosse.

La France pouvoit encore être secondée par les Turcs, si elle osoit accepter leurs dangereux secours.

On n'avoit presque rien à espérer ni à craindre des autres Puissances,

CHAPITRE IV.

Conſtitution & reſſources intérieures de la France.

APRES avoir vu les facilités & les obſtacles que la France devoit trouver au dehors à l'exécution de ſes projets, il reſte à examiner ſes reſſources intérieures, & les moyens qu'elle tiroit de ſa conſtitution même pour combattre ſes ennemis & pour ſecourir ſes Alliés.

La France ne poſſédoit alors du côté du nord, ni la Flandre ni l'Artois; elle n'avoit au levant, ni la Lorraine, ni la Franche-Comté, ni l'Alſace ; le Rouſſillon & la Cerdagne avoient été rendus à Ferdinand le catholique, par Charles VIII. Avec des ports ſur l'Océan & ſur la Méditerranée, l'Etat n'avoit point de marine ; malgré des guerres continuelles, il n'avoit point d'Infanterie nationale ; les arts, ornemens de la

paix, ne fleuriſſoient point encore dans la France, le commerce ne l'enrichiſſoit point, les manufactures n'y attiroient pas les Etrangers & leur argent; on croiroit d'abord qu'une telle nation ne devoit avoir d'éclat ni dans la paix, ni dans la guerre; cependant, comparée aux autres nations de l'Europe, la France en étoit le modéle; comparée à elle-même, elle voyoit luire ſes plus beaux jours; elle n'étoit plus ni tyranniſée par des ennemis étrangers, comme ſous les premiers Valois, ni déchirée par des ennemis domeſtiques, comme ſous Louis XI. & ſous Charles VIII. La Bourgogne ni la Bretagne n'etoient plus le ſiége de deux Puiſſances ennemies, elles faiſoient alors partie de ce même Royaume, qu'elles avoient tant troublé autrefois. Toutes les anciennes playes étoient fermées; la douceur du Gouvernement de Louis XII. avoit fait de l'état un corps robuſte & bien conſtitué; elle procuroit au Royaume une population plus abondante, que n'eût pû faire le com-

merce avec tous les arts qu'il traîne à sa suite ; l'avantage d'être gouvernés par de douces & sages maximes, de vivre dans une terre heureuse, sous une administration paternelle, de ne porter que des charges légères, & toujours employées au bien public, ce bonheur goûté par les François, apperçu par leurs voisins, envié par leurs ennemis, ouvroit le sein de la France à une multitude d'Habitans. Sous Louis XI. la terreur avoit été le ressort des François, elle le fut encore depuis sous Louis XIII. Le respect l'a été de nos jours sous Louis XIV. Sous François I. ce fut l'honneur ; sous Louis XII. c'étoit l'amour. Le Peuple même aimoit l'Etat & estimoit le Ministère ; les Grands étoient soumis, sans que la main terrible d'un Richelieu eût écrasé des têtes rebelles ; un attrait doux & puissant les attachoit à la Cour & à leur devoir ; ils adoroient leur Prince, ils trouvoient du plaisir à lui sacrifier leur fortune, à verser leur sang pour lui. Le caractère chevaleresque de

Louis XII. avoit contribué, autant que ſes vertus, à exciter parmi les Nobles cet enthouſiaſme de tendreſſe. On l'avoit vu dans ſa jeuneſſe, malheureux & opprimé, chercher un aſyle à la Cour de Bretagne, devenir l'amant & le défenſeur d'une Princeſſe malheureuſe & opprimée comme lui, la diſputer à ſes rivaux par des ſervices galamment héroïques, combattre pour elle, ſubir la captivité, pouſſer enfin l'héroiſme de l'amour, juſqu'à déterminer lui-même cette Princeſſe à renoncer à lui; ce caractère de Gentilhomme & de Chevalier, ſublime dans ſes vertus, aimable dans ſes fautes & ſes foibleſſes, ne l'avoit point quitté ſur le Trône, & on le voyoit renaître avec plus d'éclat encore dans ſon Succeſſeur. Auſſi l'eſprit de Chevalerie n'avoit jamais tant animé la Nobleſſe françoiſe, n'avoit jamais inſpiré une valeur ſi romaneſque, ni produit tant d'actions généreuſes, que ſous Louis XII. & ſous François I.

La France venoit pour la première

ſois de voir réunis contre'elle le Pape & preſque toute l'Italie, l'Empereur, les Suiſſes, le Roi d'Eſpagne, le Roi d'Angleterre, cependant à peine avoit elle été entamée; & lorſqu'elle eut détaché le Roi d'Angleterre de cette ligue, non-ſeulement elle s'étoit ſentie aſſez forte pour réſiſter à tous ſes autres ennemis, mais encore elle avoit cru pouvoir reprendre ſes anciens & juſtes projets de conquête ſur l'Italie; tant de force étoit l'effet de la réunion des Grands, du zéle de la Nobleſſe & de l'obéiſſance des Peuples. Les ennemis de la France n'avoient eu autrefois de grands ſuccès contr'elle, que par ſes diviſions.

PRINCES DU SANG.

Les Princes du Sang, ſi factieux, ſi turbulens, ſi funeſtes à l'Etat ſous Charles VI, ſe ſouvenoient, ſous Louis XII, qu'ils étoient les ſoutiens naturels du Trône. Réunis ſous un Maître digne de leur commander, ils ne haïſſoient que les ennemis de

l'État, & ne connoissoient d'autre gloire, que celle de le servir.

MAISON D'ALENÇON.

Le premier parmi eux, étoit Charles, Duc d'Alençon, qui descendoit de Philippe le Hardy par (1) Charles, Comte d'Alençon & du Perche, fils puîné de Charles de Valois. En 1414. Charles VI. érigea le Comté d'Alençon en Duché-Pairie, en faveur de Jean d'Alençon, bisaïeul de celui dont nous parlons.

---

(1) Mezerai, dans sa grande Histoire dit, *que la branche d'Alençon commença vers l'an 1325. par un Prince de même nom, fils puîné de Philippe III, dit le Hardi.* Cette expression très-impropre feroit penser que Philippe le Hardi, outre ses trois fils connus, Philippe le Bel, Charles de Valois, & le Comte d'Evreux, eut encore un autre fils, tige de la branche d'Alençon, ce qui est faux. Ce prétendu *fils puiné de Philippe le Hardi, du nom d'Alençon,* n'est autre que Charles de Valois, qui n'a jamais porté le nom d'Alençon. Il est vrai qu'en 1294. Philippe le Bel son frère lui donna en augmentation d'appanage les Comtés d'Alençon & du Perche; mais il conserva toujours le nom de Valois, son premier & principal appanage: ce nom passa à Philippe son fils aîné, depuis Roi de France, & le nom d'Alençon à Charles frère puîné de Philippe, & tige de la branche d'Alençon.

Le Duc d'Alençon restoit seul de sa branche. Ce Prince, dont la figure & le mérite répondoient assez mal à la dignité de son rang, fut pourvu par François I. du Gouvernement de Normandie ; il épousa Marguerite d'Angoulême, Princesse d'une beauté rare, d'un esprit élevé, délicat, digne sœur de François I. par son goût pour les arts, qu'elle aima toujours autant qu'elle méprisoit son mari. (1)

MAISON DE BOURBON.

Les Bourbons s'approchoient alors du Trône qu'ils devoient remplir un jour avec tant de gloire. On sait qu'ils descendoient de S. Louis, par Robert, Comte de Clermont en Beauvoisis, son sixiéme fils, qui avoit

---

(1) Elle épousa en secondes nôces Henri d'Albret Roi de Navarre. C'est cette célébre Reine de Navarre Marguerite, dont on a des Comédies & d'autres Ouvrages sous ce titre digne du goût du temps ; *Marguerite de la Marguerite des Princesses*, & des Contes dans le goût de Bocace, si connus sous le titre de *Nouvelles de la Reine de Navarre*. On parlera beaucoup d'elle dans la suite.

épousé Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne, & de l'héritière de Bourbon-l'Archambaud, dont les descendans de Robert prirent le nom, lorsque, sous Charles le Bel, la Baronnie de Bourbon eût été érigée en Duché-Pairie, en faveur de Louis I. fils aîné de Robert.

La maison de Bourbon étoit alors divisée en trois branches principales, celle de Montpensier, celle de Vendôme & celle de Carency.

BRANCHE DE MONTPENSIER.

Charles l'aîné, de la branche de Montpensier, & par conséquent de toute la maison de Bourbon, étoit un Héros alors bien utile, depuis bien fatal à la France. Il étoit fils de ce malheureux Gilbert de Montpensier, mort à Pouzzols, dans les guerres de Naples sous Charles VIII. il étoit frère de ce Louis de Montpensier, à qui l'aspect du tombeau de son père avoit donné la mort. Ce n'est point ici le lieu de parler du mariage du Duc de Bourbon; ni de la

passion invincible qu'il eut le malheur d'inspirer à la mère du Roi. François I. à son avénement, lui donna l'épée de Connétable, que personne n'avoit portée (1) depuis Jean de Bourbon, mort en 1488.

Charles de Bourbon, nouveau Connétable, avoit un frère nommé François, qui éprouva aussi les bontés du jeune Roi ; ce fut en sa faveur que le Vicomté de Châtelleraud fut érigé en Duché-Pairie, & non en faveur du Comte de S. Pol, comme le dit Mézeray.

Duchesne, Recherches des Villes. En 1515.

BRANCHE DE VENDÔME.

L'aîné de la branche de Vendôme se nommoit Charles de Bourbon,

(1) Varillas prétend que la Comtesse d'Angoulême eut à vaincre quelques répugnances de la part du Roi, mais qu'elle lui représenta : *qu'il étoit important de faire voir à ses sujets qu'il n'avoit ni la bassesse d'ame ni la timidité de ses quatre Prédécesseurs qui n'avoient osé confier leur épée à des Princes de leur sang, de crainte de les redouter ensuite.* Bévue d'autant plus singulière que Varillas lui-même dans la vie de Charles VIII. observe d'après tous les Historiens, que ce Roi avoit fait Jean de Bourbon Connétable. D'ailleurs *la bassesse d'ame* de Louis XII. est une expression bien étonnante,

comme le Connétable. François I. érigea aussi en sa faveur le Comté de Vendôme en Duché-Pairie, (1) & lui donna le Gouvernement de l'Isle de France & de la Picardie. Le Duc de Vendôme fut l'aïeul de Henri IV. il venoit d'épouser Françoise d'Alençon, veuve de François II. Duc de Longueville, mort en 1513.

François de Bourbon, Comte de S. Pol, frère du Duc de Vendôme, ne dégénéroit point de la valeur de sa maison ; » *car de cette race de Bour-* » *bon*, dit Brantôme, *il n'y en a point* » *de poltrons, ils sont tous braves &* » *vaillans* «. François I. l'aimoit tendrement, & l'admettoit à tous ses plaisirs ; le Comte de S. Pol étoit plus Soldat que Général ; il eût brigué avec plus d'empressement l'honneur d'un coup de main, d'une commission périlleuse, que le commandement le plus glorieux. Il aimoit le péril pour le peril même, & le regar-

(1) Au mois de Février 1515.

doit presque comme le seul moyen d'acquérir de la gloire.

La branche de Vendôme avoit formé celle des Princes de la Roche-sur-Yon, depuis Ducs de Montpensier, dont la tige étoit Louis de Bourbon, qui vivoit alors.

BRANCHE DE CARENCI.

Il n'y avoit alors de cette branche que Bertrand de Bourbon-Carenci, qui fut tué cette année à la bataille de Marignan, & qui ne laissa point de postérité. La branche de Carenci avoit formé celle de Bourbon-Duisant, dont étoit Philippe de Bourbon, qui mourut aussi sans postérité.

Il y avoit encore quelques Princes de la branche de Dreux, issue du Roi Louis le Gros, mais la plûpart vivoient sans éclat & loin de la Cour.

En 1540. François de Dreux & ses frères furent assignés devant les Elus de Lizieux, pour être imposés à la taille, leur extrême pauvreté & l'obs-

curité qui en étoit la suite, les ayant fait croire roturiers. Ils prouverent qu'ils étoient réellement de la Maison de France & de la branche de Dreux.

Les Courtenai, pareillement issus de Louis le Gros, servoient l'Etat avec honneur, & vivoient quelquefois à la Cour, quoique dans un éclat trop inférieur à leur naissance.

MAISON LEGITIME'E D'ORLEANS DE LONGUEVILLE.

Il restoit quatre rejettons de la branche légitimée d'Orléans-Longueville, qui descendoit du frère unique de Charles VI. par le fameux bâtard de Dunois. » *Ce brave* » *Seigneur*, dit Brantôme, *sema une* » *telle semence de générosité en toute* » *sa race, qu'elle s'en est toujours res-* » *sentie.*

On ne vit plus reparoître à la tête des armées Louis I. Duc de Longueville qui avoit perdu la bataille de Guinegaste, & qui tirant un grand avantage d'un grand malheur, avoit

conclu la paix avec l'Angleterre pendant sa prison. Son mariage avec l'héritière de Neuf-Châtel, lui procura cette Souveraineté.

Ses trois fils Claude, Louis II. & François, Ducs de Longueville, furent employés sous François I. dans les armées & dans les négociations.

Les guerres d'Italie sous Charles VIII. & sous Louis XII. avoient formé d'excellens Capitaines, tels que les Châtillons, les d'Ars, les la Tremoilles, les Chabannes, les Bayards, les d'Imbercourts, les Galiots, les Trivulces, &c. sous lesquels se formoient plusieurs jeunes Capitaines pleins d'ardeur & de courage, tels que Lautrec & ses deux frères, (Lescun & l'Esparre de la Maison de Foix, cousins de Gaston.) Bonnivet frère du Gouverneur du Roi, Montmorenci, Brion, Teligny, les Crequis, les Guises, les Du Bellais, les la Marcks, &c. tous vrais Chevaliers, passionnés pour le Roi, pour l'Etat, pour la guerre, pour la gloire. Ils étoient en général peu jalonx

de commander, peu exercés à obéir, tous très ardens à combattre; la plûpart bornoient leur ambition à être Capitaines, ou même Lieutenans des Compagnies de Gendarmerie.

Du Bos, Ligue de Cambray, Dissertation prélimin.

Le Corps de la Gendarmerie ou Cavalerie Françoise n'étoit composé que de noblesse; si quelquefois on y admettoit des gens nés dans le tiers état, c'étoit à condition de n'exercer que la profession des armes, qui alors les ennoblissoit (1). Cette troupe

(1) Cette proposition n'est pas sans difficultés; elle n'est pas assez essentielle à l'histoire de François I. pour qu'on prenne la peine de la discuter ici. On observera seulement qu'elle a des grandes autorités en sa faveur. Coquille qui écrivoit en 1595. dit: (Hist. de Nivern. p. 346.) »*en France, où d'ancienneté* » *on estime que le métier de la guerre étoit à exercer* » *par les seuls Gentilshommes; si aucun roturier étoit* » *employé aux armes, il acquéroit la noblesse par sa va-* » *leur, & encore se pratique que le roturier employé au* » *fait des armes, peut se dire Gentilhomme.*

Loysel, dans ses Institutes Coutumières, s'exprime ainsi: » Nobles étoient jadis non-seulement » les extraits de noble race en mariage, ou qui » avoient été ennoblis par les Lettres du Roi, ou » pourvus d'Offices nobles, mais aussi ceux qui » tenoient des fiefs & *faisoient profession des armes.*

Voir dans la vie du Chevalier Bayard son discours

avoit long-temps passé pour invincible ; elle chargeoit avec une impétuosité si brusque, qu'elle ébranloit & entamoit d'abord les bataillons les plus fermes ; cependant les échecs de Guinegaste & de Novare avoient un peu flétri sa réputation ; les ennemis commençoient à dire qu'ils avoient eu tort de craindre ces Liévres armés, mais ces Liévres brûloient de s'élancer en lions sur ceux qui osoient les braver ainsi.

Coquille, hist. de Nivernois, page 346.

Loysel, Institut. Coutumie. liv. 1. art. 6.

C'étoit dans ce Corps de Gendarmerie que consistoient les principales forces Militaires de la France ; elle avoit comme on l'a dit, peu d'infanterie nationale, & cette infanterie, enrôlée pour une seule campagne, composée de Laboureurs & d'Artisans, impatiens de retourner à leur charrue ou à leurs métiers, n'avoit ni valeur ni discipline ; ne savoit ni n'aimoit cet art de la guerre, au-

à M. de la Palice, sous Louis XII. année 1509, & sur-tout le Discours préliminaire de la Ligue de Cambrai.

quel on n'avoit jamais le temps de la former. Cette disette de bonne infanterie nationale avoit engagé Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. à se servir d'infanterie Suisse ; mais depuis la rupture de Louis XII. avec les Suisses, on avoit eu recours aux Lansquenets & aux Grisons. Il eut mieux valu, sans doute, s'attacher à discipliner l'infanterie Françoise, en la retenant sous le drapeau en tout tems : & en l'exerçant aux évolutions militaires.

Tel étoit l'état où François I. à son avenement trouva l'Europe & la France.





HISTOIRE DU REGNE DE FRANÇOIS I.

PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET MILITAIRE.

LIVRE PREMIER.

Contenant tout ce qui s'est passé depuis l'avénement de François I. jusqu'à la concurrence à l'Empire.

CHAPITRE PREMIER.

Distribution de graces & d'emplois à la Cour. Négociations. Campagne de 1515. Bataille de Marignan. Conquête du Milanès.

FRANÇOIS I. signala d'abord sa tendresse pour sa mère & sa recon- *Paques le 1 Avril 1515.*

noissance envers son gouverneur par les dispositions qu'il fit dans sa Cour.
1515. Il mit Gouffier-Boisy à la tête des affaires, en lui associant Florimond Robertet; le même Gouffier eut l'Office de Grand-Maître de la Maison du Roi; il falloit en dépouiller la Palice qui en avoit été pourvu par Louis XII. La Palice fut noblement dédommagé par le Bâton de Maréchal de France; cette dernière dignité étoit d'autant plus glorieuse qu'elle étoit alors plus rare. François I. l'ennoblit encore en décidant qu'elle seroit désormais à vie, au lieu qu'elle n'avoit été jusques-là qu'une commission révocable. Il n'y avoit eu qu'un Maréchal de France dans l'origine, le nombre ensuite en avoit été fixé à deux, puis à trois. François I. l'augmenta jusqu'à quatre, & même pendant quelque tems jusqu'à cinq, les guerres qu'il eut à soutenir lui donnant plus de sujets à récompenser (1). On avoit

Mém. de Du Bellay. Liv. I.

(1) Ce que dit le Père Daniel dans sa Milice Françoise, liv. 9. chap. 1 sur le nombre des Maréchaux de France sous François I. n'est pas exact, nous suivons la Chronologie historique Militaire

vû aussi jusqu'à quatre Maréchaux de France sous Charles VII. qui vouloit attacher les Guerriers à son parti par l'attrait des récompenses. François I. finit par réduire le nombre des Maréchaux de France à trois. Les quatre qui l'étoient en 1515. étoient Trivulce, Lautrec, d'Aubigny, nommés par Louis XII. & la Palice ou Chabannes, nommé par François I. 1515.

Le Comté d'Angoulême fut érigé en (1) Duché pour Louise de Savoye. Son fils l'avoit peut-être encore plus flattée en nommant le Duc de Bourbon Connétable; ce fut aussi à sa considération qu'il fit Chancelier (2) Antoine Duprat, Premier

Belcar. Hist. Gallic. liv. 15. n. 1.

faite sur les originaux du dépôt de la Guerre, par M. Pinard, Commis au Bureau de la Guerre. Ce fut François I. qui honora les Maréchaux de France du titre de *Cousins*.

(1) Le 28. Février 1516.

(2) La Formule du serment fait entre les mains du Roi par le Chancelier Duprat, est remarquable, en ce qu'elle semble fixer le dégré de résistance que la Justice peut & doit quelquefois apporter à l'autorité. » Vous jurez que.......... quand on vous apportera » quelque lettre à sceller, signée par le comman-

1515. Président du Parlement de Paris : Etienne Poncher, Evêque de Paris, qui tenoit les Sceaux, » les remit » sans regret comme il les avoit ma- » niés sans reproche, dit Mézerai. Le Roi donna quelque tems après à Duprat l'Hôtel de Piennes, près des Augustins, que Charles VIII. avoit acquis. Le génie de ce Duprat trop décrié par la foule des Historiens, ne se renfermoit point dans les bornes de la Législation & de la Magistrature, il embrassoit toutes les parties de l'administration ; la guerre même étoit de son ressort, il traça plus d'une fois avec intelligence le plan d'une campagne, & dirigea de son cabinet les opérations des Généraux. La Duchesse d'Angoulême

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Belcarius, Hist. Gallic. lib. 17. n. 12. & alii *passim*

» dement du Roi, si elle n'est de Justice, ne la » scellerez point, encore que ledit Seigneur le » commandât par une ou deux fois ; mais viendrez » par devers icelui Seigneur, & lui remontrerez » tous les points par lesquels ladite lettre n'est rai- » sonnable, & après que aura entendu lesdits points, » s'il vous commande la sceller, la scellerez, & » lors le péché en sera sur ledit Seigneur, & non sur » vous.

put se flatter que le coup d'essai de son crédit, avoit été de procurer les deux plus grandes places de l'Etat aux deux hommes les plus habiles, & peut-être les plus dangereux. 1515.

Louis XII. depuis sa réconciliation avec l'Angleterre, reprenoit ses projets de conquête sur le Milanès, & travailloit à ses armemens, résolu de passer de nouveau les Alpes au printems prochain. François I. plein du même objet, fit continuer secrétement ces préparatifs : d'un autre côté il s'occupa tout entier à renouveller les Traités faits avec son prédécesseur & à tâcher d'en conclure de nouveaux.

Toutes les Puissances amies ou neutres lui envoyèrent des Ambassadeurs pour le féliciter sur son avénement ; il profita de l'occasion pour négocier avec elles.

Le Roi d'Angleterre ne pouvoit oublier qu'il avoit été trompé dans tous les Traités qu'il avoit faits avec l'Empereur & avec le Roi d'Espagne. Les fréquentes trèves conclues par

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

1515. ces deux Monarques, sans sa participation, tandis qu'il faisoit seul & à grands frais la guerre à l'ennemi commun, l'avoient dégoûté de leur alliance ; il se hâta de renouveller avec François I. le Traité fait l'année précédente avec Louis XII.

Le 5. Avril.

Guicciard, liv. 12.

L'Archiduc Charles devoit au Roi de France un hommage pour les Comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois.

Belcar. liv. 15. n. 2.

La situation de ces Etats, l'indocilité de ses sujets, les successions d'Espagne & d'Autriche qu'il devoit recueillir un jour, sa foiblesse présente, l'intérêt de sa grandeur future, tout le forçoit, comme on l'a dit, de ménager la France. Le Traité de celle-ci avec l'Angleterre, rendoit encore la paix plus nécessaire à l'Archiduc ; placé entre ces deux puissans voisins, il avoit à craindre qu'ils ne s'accordassent pour le dépouiller & partager ses Etats. Il se jetta donc de lui-même entre les bras de François I. qui fut charmé de pouvoir l'arracher aux conseils

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

de Maximilien & de Ferdinand. Le Comte Henri de Nassau vint à Paris, en apparence pour rendre hommage au nom de l'Archiduc (1) son Maître, mais en effet pour traiter avec François I. (2) Ils convinrent du mariage de l'Archiduc avec Madame Renée, belle-sœur du Roi, qui devoit avoir en dot six cens mille écus & le Duché de Berry, en renonçant à toutes successions.

1515. Belcar. liv. 15 n. 2. Traité des 25. & 31. Mars 1515.

Les deux articles importans du Traité, étoient pour l'Archiduc, la succession future d'Espagne; pour le

(1) Les Plénipotentiaires de l'Archiduc, outre le Comte de Nassau, étoient Michel de Croy, Chevalier de la Toison d'Or, parent de Chiévres, Michel de Pavie, Doyen de l'Eglise de Cambray, Philippe Dales, Maître d'Hôtel de l'Archiduc, Mercurin de Gattinara, qui fut depuis son Chancelier, Jean Caulier, Maître des Requêtes de son Hôtel, Gilles Vandesdamme, son Secrétaire. Ceux du Roi furent, non le Duc de Vendôme, comme le disent plusieurs Historiens, mais le Chancelier Duprat, Jean d'Albret d'Orval, parent du Roi de Navarre, le Maréchal de Lautrec, le Bâtard de Savoye, oncle du Roi, & Imbert de Bastarnay, Chevalier de l'Ordre.

(2) Dans le préambule du Traité, les deux Princes citent Aristote, pour prouver qu'ils ont raison de traiter ensemble.

Roi, la restitution de la Navarre à Jean d'Albret, son allié.

Charles craignoit que Ferdinand ne voulût faire passer la Couronne d'Espagne à l'autre Archiduc, son petit-fils, nommé Ferdinand comme lui, & plus cher que Charles aux Espagnols, chez lesquels il étoit élevé; mais Charles ne voulant point trop montrer ses inquiétudes à cet égard, l'article fut tourné de la manière la plus clairement obscure, dont on put s'aviser; les deux Princes promirent de s'entr'aider dans leurs justes projets de conquête, dont ils se feroient part l'un à l'autre.

Quant à la Navarre, ils convinrent d'envoyer une Ambassade commune au Roi d'Espagne, pour l'engager à rendre justice au Roi de Navarre; on eut pour le Roi d'Espagne le foible égard de lui donner un an pour se déterminer.

Il paroît que ce Traité fut accordé de part & d'autre (1) aux conjonctu-

(1) On prétend qu'un article secret de ce Traité,

res, sans aucune intention réciproque de l'exécuter; le Roi ne vouloit point donner sa belle-sœur à un Prince aussi puissant, que l'Archiduc devoit l'être un jour; à un Prince, qui, au moyen de ce mariage, pût lui disputer la Bretagne; il ne vouloit pas plus donner le Berry à la Princesse Renée. L'Archiduc de son côté n'avoit aucune intention de restituer la Navarre, quand il seroit Roi d'Espagne. 1515.

Au reste, ce Traité si peu sincère de part & d'autre, produisit aux deux Souverains le fruit qu'ils en attendoient; d'un côté, les Pays-Bas fu-

fut que le Comte de Nassau épouseroit Claude de Châlon, sœur de Philibert, Prince d'Orange, qui étoit élevée auprès de la Reine de France. Ce mariage, seul article du Traité qui ait eu son exécution, fit passer la Principauté d'Orange & tous les biens de la Maison de Châlon dans celle de Nassau, le Prince Philibert étant mort en 1530. sans enfans; il seroit remarquable que l'Archiduc eût pris assez d'intérêt au mariage du Comte de Nassau pour vouloir qu'on en fît un article secret du Traité, comme s'il eût été poussé par une espéce de fatalité à procurer l'élévation de cette Maison de Nassau, qui devoit un jour faire perdre à la sienne une partie des Pays-Bas.

1515. rent paiſibles ; de l'autre, l'Archiduc ne prit aucune part à la querelle du Milanès.

Guicciard, liv. 12.

Belcar. liv. 15. n. 3.

Mém de Du Bellay, liv. 1.

Les Vénitiens preſſoient le Roi de renouveller avec eux la ligue qu'ils avoient faite avec Louis XII. Il les fit attendre quelque tems, parce qu'il traitoit d'une trève ou d'une paix avec le Roi d'Eſpagne & avec l'Empereur.

Le Roi d'Eſpagne conſentoit à la trève ; mais pénétrant les deſſeins de François, il exigeoit de ſa part une renonciation à la conquête du Milanès ; Ferdinand l'eût faite ſans balancer, pour empêcher ſon ennemi d'agir, & l'eût violée au premier moment favorable. François, plus fier & plus franc, ne voulut point ſe lier ainſi les mains ; Ferdinand examina encore s'il n'accepteroit point la trève, ſans éxiger cette rénonciation ; mais conſidérant que ſes fréquentes défections avoient déja irrité contre lui le Roi d'Angleterre, & pourroient encore déterminer le Pape & les Suiſſes à l'abandonner au

besoin, il déclara qu'il ne trahiroit point la cause du Milanès, & que si ce pays étoit attaqué, il le défendroit. 1515.

Maximilien, que Ferdinand gouvernoit, prit aussi par foiblesse ce parti courageux, & les François s'unirent plus étroitement que jamais avec les Vénitiens; ils jurèrent encore de ne poser les armes, qu'après qu'ils auroient recouvré de part & d'autre tout ce qu'ils avoient perdu en Italie.

Ce Traité ne fut point public, & quoique François eût refusé au Roi d'Espagne de sacrifier ses droits sur le Milanès, rien n'annonçoit encore qu'il dût les faire valoir sitôt; il continuoit toujours ses armemens avec une vivacité sourde, qui n'étoit presque pas apperçue de ses voisins, & qu'il tâchoit de leur dérober.

Il falloit d'abord que l'Europe, s'il étoit possible, ignorât ces préparatifs; mais comme on devoit peu se flatter de les lui cacher long-tems, il falloit du moins qu'elle se méprît sur

1515. l'objet. Pour l'amener à cette erreur, on sut profiter habilement des conjonctures ; les Suisses menaçoient la Bourgogne, parce que le Traité humiliant, conclu par la Trémoille, pour sauver cette Province, après la défaite de Novare, n'avoit point été ratifié par Louis XII. François I. sans le ratifier davantage, affecta les vûes les plus pacifiques, & nomma le Seigneur de Jamets, fils de Robert de la Mark, Seigneur de Sedan, pour Ambassadeur auprès des Treize Cantons ; les Suisses animés par le Cardinal de Sion, refusèrent des passeports, & déclarèrent que si le Traité de Dijon n'étoit pleinement exécuté, ils alloient entrer en armes dans la Bourgogne. C'étoit précisément cette déclaration que François I. demandoit ; il fut le premier à la publier, il se plaignit hautement de la dureté des Suisses, il parut allarmé de leurs menaces, & il fit faire ouvertement en Bourgogne des préparatifs qu'on pouvoit croire uniquement destinés à la défense de cette Province.

Franc. Guicciard, l. 12.

Le Pape & les autres Princes d'Italie donnèrent dans le piége; en combinant les conjonctures, ils croyoient qu'en effet le Roi se borneroit à défendre la Bourgogne, & n'entreprendroit rien en Italie, au moins cette année. Un nouveau regne ne leur paroissoit point propre à de si grands projets; » il faut du » tems, disoient-ils, pour que ce jeu» ne Roi soit affermi sur le Trône où » il est à peine monté, il faut qu'il » prenne connoissance des différen» tes branches de l'administration, » qu'il rétablisse les Finances épui» sées sous le dernier regne, qu'il ré» pare toutes les bréches que les mal» heurs des dernières années de Louis XII. ont faites à la France.

1515.

Petrus de Angl:r. Ep. 543. Mariana.

En vain (1) Ferdinand leur crioit: » Ne vous endormez point sur une » si vaine confiance; un moment » suffit aux François pour s'accou» tumer à leurs Maîtres. N'examinez

(1) *Sagax & est longâ rerum experientiâ sapiens*, dit de lui Pierre Martyr d'Anglerie, Epist. 543.

1515. » point tant ce que notre ennemi » doit faire, considérez un peu plus » ce qu'il fait. Est-ce uniquement » pour défendre la Bourgogne, qu'il » ajoûte à sa Gendarmerie quinze » cens lances? augmentation inouie, » exorbitante, qui annonce les plus » vastes projets? Est-ce pour défen- » dre la Bourgogne, qu'un train » immense d'Artillerie, défile dans » le Lyonnois, & gagne insensible- » ment les montagnes? Est-ce en- » core pour défendre la Bourgogne, » que l'Allemagne lui fournit jus- » qu'à dix mille Lansquenets, que » le Duc de Gueldres lui rassemble « dans ses Etats six mille Fantassins » d'élite, que Pierre de Navarre(1),

(1) Pierre de Navarre étoit un Espagnol, soldat de fortune, le premier Ingénieur de l'Europe & un des premiers Capitaines; son mérite l'avoit élevé au Commandement en Espagne. A la Bataille de Ravenne, où il commandoit l'Infanterie Espagnole, il avoit long-tems disputé la victoire à Gaston de Foix; il en coûta la vie à Gaston, & la liberté à Navarre. Le Duc de Longueville ayant aussi été pris l'année suivante à la Bataille de Guinegaste, Louis XII. lui donna Navarre pour que la rançon qu'il en

» mon sujet rebelle, vient jusques » sur les frontières de mon Royau- » me, lever dix mille Gasçons ou » Basques ? »

1515. Belcar. l. 15. n. 3. P. Jove, liv. 15.

Les Princes d'Italie ne vouloient point être frappés de toutes ces démarches qui se faisoient loin de leurs yeux.

Cependant le Roi d'Espagne, l'Empereur, les Suisses & leur Duc de Milan, Maximilien Sforce, pressoient le Pape d'entrer dans une ligue qu'ils venoient de former pour la défense de l'Italie. Cette ligue étoit même offensive ; les Suisses,

---

tireroit, l'aidât à payer la sienne ; mais le lâche Cardonne, Viceroi de Naples, qui avoit fui des premiers à la Bataille de Ravenne, osa imputer sa défaite à Navarre, objet de sa basse envie ; le Roi d'Espagne par une œconomie imprudente, saisit ce prétexte de refuser la rançon de Navarre qu'il savoit n'être pas assez riche pour la payer. Louis XII. & François I. lui firent les offres les plus pressantes pour l'attirer à leur service, il en fit part à son Maître, qui ne daigna y faire aucune attention ; enfin Navarre prit le parti de s'attacher à la France, en protestant contre son ingrate Patrie, qui pour prix de ses services, le condamnoit à une captivité éternelle. C'est lui qui le premier a fait connoître en Europe l'art des mines, si redoutable dans les siéges.

1515. moyennant trente mille ducats par mois, que les Confédérés leur payeroient, devoient entrer en Bourgogne ou en Dauphiné; le Roi d'Espagne devoit aussi entrer en Guyenne ou en Languedoc.

Franc. Guicciard, l. 12.

Le Pape vouloit être neutre, ou du moins le paroître; il alléguoit son titre de Pere commun des Fidéles, mais le titre qu'il consultoit véritablement, étoit celui de Chef de la Maison de Médicis. Tout occupé de l'aggrandissement de cette Maison, il vouloit d'un côté faire Laurent, son neveu, Souverain de Florence; de l'autre, il vouloit former en faveur de Julien, son frere, un Etat composé des Villes de Parme & de Plaisance, que Jules II. son prédécesseur, avoit prises au Duc de Milan; & de Modène & Regge, que le même Jules II. avoit prises au Duc de Ferrare; il cherchoit d'abord pour son frère un mariage qui lui procurât de l'appui, & qui facilitât l'exécution de ce projet; le Roi d'Espagne lui offroit Isabelle de Cardonne,

ne, sa parente; le Pape préféra Marguerite de Savoye, tante de François I. Cette alliance sembloit devoir jetter les Médicis dans le parti de la France. Le Roi n'oublia rien pour leur persuader que c'étoit leur intérêt; cependant le Pape irrésolu, flottoit toujours entre la France & la Ligue, négocioit avec les deux partis, n'en embrassoit aucun. Tantôt Albert Pio, Prince de Carpi, Ambassadeur de l'Empereur, & Jérôme de Vic, Ambassadeur d'Espagne, qui l'obsédoient sans cesse, croyoient toucher au moment de l'entrainer; tantôt ils le voyoient échapper à tous les efforts de leur politique, & se jetter entre les bras de l'Ambassadeur de France. Cet Ambassadeur étoit Guillaume Budée (1), un de ces hommes rares, dont les Lettres ont fait la fortune; 1515.

(1) Louis le Roi qui a écrit assez au long la vie de Budée, ne parle point de cette Ambassade, rapportée par Guichardin & par beaucoup d'autres Auteurs.

1515. le choix d'un Savant pour une négociation si délicate, attestoit l'amour des Lettres, & dans le Souverain qui l'envoyoit, & dans le Souverain auquel il étoit envoyé; on s'étoit flatté que ses profondes connoissances dans la Littérature Grecque & Latine, lui procureroient, avec la familiarité du Pape, les moyens de pénétrer ses secrets sentimens, & de lui en inspirer de favorables à la France. Budée avoit avec lui Antoine-Marie Palavicini, Seigneur Milanois, qu'on savoit être agréable au Pape, mais c'étoit sur Budée qu'on avoit compté le plus, Il n'étoit pas sans talens pour la négociation; son esprit étendu trouvoit aisément des ressources, levoit aisément des difficultés, mais il portoit dans la Cour la plus déliée de l'Europe, cette simplicité vertueuse que donnent le silence du cabinet & le commerce des Morts. Rome alors toute savante & toute polie, lui prodigua les égards & les honneurs, dont on est aujourd'hui par-tout si avare envers les gens

de Lettres, devenus trop communs. Il crut d'abord qu'il alloit tout obtenir ; mais le Pape, qui se détermina enfin à entrer dans la ligue, à condition que cette démarche seroit secrette, le conduisit par tant de détours, de variations, de propositions captieuses, de réponses équivoques, qu'enfin Budée s'appercevant qu'on le jouoit, sollicita son rappel : » Tirez moi, écrivoit-il, d'une Cour » pleine de mensonge, séjour trop » étranger pour moi. » On lui répondit de ne point perdre patience, & de négocier toujours, quelque dût être le succés, car la France qui opposoit alors finesse à finesse, avoit intérêt qu'on la crût trompée, & que les yeux du Pape détournés sur une fausse négociation qui l'amusoit, parce qu'il s'en étoit rendu le maître, n'apperçussent pas un piége qu'on tendoit alors à la Ligue & aux Médicis.

1515. Petr. de Angler. Ep. 545.

Guicciard. l. 12.

Octavien Frégose étoit Doge de Gênes ; il devoit cette dignité au crédit des Médicis, & particuliére-

Paul. Jov. historiar. sui temporis, l. 15.

1515. ment à celui de Léon X. : il étoit ami intime de Julien, frere du Pape. Les Médicis ne doutoient point qu'il ne les suivît dans le parti de la Ligue ; mais la reconnoissance dont Frégose s'étoit long-tems piqué pour ses bienfaiteurs, devenoit trop dangereuse. La France avoit soulevé contre lui les Adornes & les Fiesques, qui attentoient tantôt secrétement, tantôt ouvertement à sa vie. Ces entreprises se renouvelloient tous les jours, elles étoient même secondées par Maximilien Sforce, ennemi personnel de Frégose, & qui avoit des prétentions sur Gênes, comme Duc de Milan. Les François voyant Frégose allarmé, lui proposérent leur alliance, comme le seul moyen d'échapper aux périls qui le menaçoient ; il les crut, & commença à traiter avec le Connétable par un Emissaire secret, tandis que d'un autre côté il juroit au Pape un zéle inviolable pour les intérêts de la Ligue, en faveur de laquelle il savoit que le Pape s'étoit secrétement dé-

claré. Sforce, que la haine éclairoit, avertit le Pape qu'il y avoit un Gentilhomme du Connétable de Bourbon, caché dans le Palais de Frégose, pour conférer avec lui ; le Pape qui regardoit Sforce comme un visionnaire, lui répondit qu'il écoutoit trop sa haine pour Frégose, & que le S. Siége répondoit de sa fidélité. Dans le même tems on apprit que Frégose avoit remis la Cité de Gênes entre les mains du Roi de France, changé le titre de Doge en celui de Gouverneur perpétuel pour le Roi, & promis de recevoir les troupes Françoises qu'on voudroit y envoyer, moyennant une Compagnie de Gendarmerie, l'Ordre de Saint-Michel, une forte pension pour lui, beaucoup de Bénéfices pour Frédéric son frere, Archevêque de Salerne, & le rétablissement des priviléges des Gênois, abolis par Louis XII. Frégose écrivit au Pape, comme pour concilier sa démarche avec la reconnoissance qu'il lui devoit : » Je sçais, lui dit-il, qu'il me feroit

1515.

Belcar. l. 15. n. 6.

1515. » difficile de justifier ma conduite aux
» yeux du vulgaire ignorant ; mais
» je parle au Souverain le plus éclai-
» ré, au plus habile politique de l'Eu-
» rope, qui sait que la raison d'Etat
» excuse dans les Princes, les actions
» qu'elle exige.

Le Pape ne répondit rien à cette apologie, dont François I. fut réputé l'auteur ; on crut que ce Prince ayant rendu au Pape surprise pour artifice, avoit voulu triompher de ce succès, & se venger encore de Léon par cette ironie.

Le Traité de la France avec Frégose, dévoila entiérement les projets du Roi ; il ne fut plus possible de douter qu'il ne se proposât de conquérir le Milanès, & qu'il n'y trouvât beaucoup de facilités. Dès-lors tous les projets de la Ligue, pour une guerre offensive, s'évanouirent ; il ne fut plus question d'entrer dans la Bourgogne, dans le Dauphiné, dans le Languedoc, dans la Guyenne ; on courut à la défense de l'Italie, les Suisses allérent occuper les

Guicciard, l. 12.

passages des Alpes; le Pape qui prétendoit toujours cacher son adhésion
à la Ligue, fit marcher ses troupes 1515.
sous la conduite de Laurent de Médicis, son neveu; il disoit aux Confédérés qu'elles alloient joindre les Suisses, il disoit aux François qu'elles alloient seulement garder Parme, Plaisance, Modène & Regge, & en effet elles s'arrêtèrent sous le canon de Plaisance. L'Empereur, à son ordinaire, ne fit rien pour la cause commune; il lui restoit quelques troupes confondues avec les troupes Espagnoles, que commandoit ce même Raimond de Cardonne, Viceroi de Naples, qui avoit perdu contre les François la bataille de Ravenne; il avoit été plus heureux depuis contre les Vénitiens dans le Bressan, le Vicentin & le Véronèse. Il étoit alors autour de Vérone, où il avoit en tête l'armée Vénitienne, commandée par l'Alviane, Général fameux par ses succès & grand dans ses disgraces, qui s'étoit illustré par la ba-

1515. taille même d'Aignadel, qu'il avoit perdue contre Louis XII.

Les Suiſſes, en s'avançant vers les Alpes, ravagèrent les Etats du Duc de Savoye & des autres Alliés que la France avoit en Italie; ils prétendoient conquérir & conſerver ces Etats; ils les partageoient même déja entr'eux & leurs amis. Le Cardinal de Sion étoit Duc de Savoye, ſon frére étoit Marquis de Saluces, Proſper Colonne qui commandoit la Cavalerie du Pape, devoit être Comte de Carmagnole, s'il ſe joignoit aux Suiſſes, & s'il les ſecondoit bien.

Mém. de Du Bellay, l. 1.

François I. n'ayant plus rien à diſſimuler, n'ayant point d'ailleurs de tems à perdre, (on étoit déja au mois d'Août) prit la route de l'Italie avec la plus belle armée qui eût encore paſſé les Alpes (1). On ſent que ces armemens avoient dû entraîner de

(1) La Gendarmerie compoſoit un corps de quinze mille hommes, l'Infanterie un de quarante mille, on menoit auſſi trois mille picanniers, dont le ſecours devoit être fort utile, & beaucoup d'artillerie qui ne devoit pas l'être moins.

grandes dépenses ; cependant à la mort de Louis XII. le trésor étoit vuide ; François I. ne vouloit point rendre odieuse l'époque de son avénement, en rétablissant les impôts, dont la suppression avoit fait bénir l'avénement de Louis XII. Il falloit y suppléer par des ressources extraordinaires, aussi promptes qu'efficaces. Le génie hardi & fécond de Duprat, fut chargé d'en trouver ; il proposa une création de charges dans les Parlemens, qui seroient vendues au profit du Roi, sous prétexte de prêt pour les besoins de l'Etat, car on n'osoit pas encore prononcer le nom de vénalité pour les charges de Judicature. On s'attendoit à de grandes contradictions, le Chancelier ne s'en effrayoit point ; persuadé que l'autorité devoit toujours porter des coups certains, il s'adressa au Parlement de Paris, afin que quand sa résistance auroit été impuissante, son exemple entraînât les autres ; il lui présenta un Edit portant création d'une Chambre nouvelle, composée 1515.

1515. de vingt Conſeillers ; le Parlement réſiſta, fit des remontrances, & n'enregiſtra enfin qu'avec cette clauſe peu favorable, *du très-exprès commandement du Roi.* Il commença dès-lors à déplaire au Roi, & le Chancelier à déplaire au peuple. Cette nouveauté dangereuſe, dont Duprat étoit l'auteur, ſcandaliſa beaucoup, elle inſpira les préventions les plus fortes ; on ne douta point que ces nouveaux Juges ne portaſſent dans l'exercice de leurs fonctions des ames vénales comme leurs charges, & qu'ils ne vendiſſent la juſtice après avoir acheté le droit de la rendre ; il fallut pour attirer la confiance du Public, que ſur les vingt nouveaux Conſeillers, dix fuſſent répartis dans les autres Chambres & remplacés dans la nouvelle par dix anciens Conſeillers. Les autres Parlemens, comme on l'avoit prévû, ſuivirent le torrent.

Belcar. l. 15. n. 4.

Les Offices des Juriſdictions inférieures avoient commencé à être vénaux avant Saint Louis, & conti-

nuèrent de l'être pendant son regne (1), on trouve aussi quelques traces de vénalité sous Louis le Hutin, & encore depuis. Charles VII. réforma cet abus, qui se renouvella sous Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. défendirent la vénalité de tous Offices indistinctement, Louis XII. ne vendit que les Offices de Finance, encore ne fût-ce qu'à regret, & dans des besoins pressans de l'Etat; il révoqua même depuis cette vénalité. François I. la rétablit & l'étendit aux Offices de Finance. Le Feron, Beaucaire, Mézerai, Varillas, Daniel, la foule des Auteurs placent cette innovation en 1515. nous nous sommes conformés sur cela au sentiment commun, cependant nous croyons avec M. le Président Hénault, que la vénalité s'introduisit alors par le seul fait, & sans aucune loi; nous trouvons du moins que l'Edit de créa- 1515.

(1) C'est sur cela que se fondoit Boniface VIII. pour refuser à Philippe le Bel la canonisation de S. Louis son ayeul.

tion des vingt Charges de Conseillers
1515. au parlement n'est que du dernier Janvier 1522. & l'enregîtrement du 3. Mars.

Suivant les anciens réglemens, observés à la rigueur du tems des Elections, les Officiers du Parlement ne pouvoient être reçus qu'à trente ans, qu'après un examen rigoureux qu'ils subissoient devant le Parlement assemblé, & il falloit qu'ils eussent en leur faveur les quatre cinquiéme des suffrages.

La vénalité prévalut, mais on en rougit; on l'autorisoit & on la désavouoit. On faisoit mentir les Récipiendaires à la face de la Justice, on leur faisoit jurer qu'ils n'avoient rien payé pour leurs Offices. L'usage de ce faux serment dura près d'un siécle; enfin le Procureur-Général de la Guesle, sentit qu'il falloit respecter davantage la vérité & la justice, & qu'il valoit mieux avouer un abus que de mentir solemnellement; il fit supprimer ce serment. Sébastien Chauvelin est le premier qui en ait été dis-

pensé à sa réception dans une Charge de Conseiller au Parlement le 7. Février 1597. 1515.

Cette introduction de la vénalité dans le Temple de la Justice sous François I, jointe à quelques impôts que l'insuffisance (1) du produit des Charges força de rétablir, avoit répandu des nuages dans la Nation; on commençoit à regretter hautement Louis XII. Les Parlemens en toute occasion remplirent leurs remontrances de ce nom si cher au

(1) Indépendamment de la modicité de ce produit, il paroît que le Parlement par ses remontrances & ses oppositions en retarda considérablement la perception, car nous voyons que le Roi tenant son Lit de Justice le 9. Mars 1523, se plaint que la lenteur du Parlement à enregistrer l'Edit de création des vingt Offices vénaux, avoit été cause de la perte du Milanès; cependant sur les remontrances du Parlement, il avoue que depuis qu'il est monté sur le Trône, rien ne lui a fait tant de peine que d'avoir été obligé de vendre des Offices de Judicature; & qu'aussi tôt que la paix pourra le lui permettre, son premier soin sera de les rembourser. Les Ordonnances d'Orléans en 1560, de Moulins en 1566, de Blois en 1579, s'élevérent contre la vénalité; Louis XIII. déclara aux Etats de 1614. & 1615, que son intention étoit de la supprimer, & elle est restée.

1515. point d'en fatiguer son successeur; l'enthousiasme public s'étoit refroidi, il falloit le réchauffer par des succès, François I, s'empressa d'en mériter.

Belcar. liv. 15. n. 8.

Comme il alloit sortir du Royaume, & se livrer à tous les hasards d'une guerre lointaine, il se débarrassa des soins de la Royauté, & donna la Régence à sa mere.

Il avoit partagé son armée en trois corps. Le Connétable eut le commandement de l'avant-garde, il prétendoit que c'étoit un droit de sa Charge, le Roi se réserva le corps de bataille, & donna le commandement de l'arriere-garde au Duc d'Alençon. Il attendit à Lyon que l'avant-garde se fût ouvert une route à travers les Alpes.

Guicciard. liv. 12.

On n'en connoissoit que deux du côté du Dauphiné, l'une vers le Nord par le Mont-Cenis, l'autre vers le Midi par le Mont-Genévre.

Toutes deux aboutissoient au pais de Suze, où les Suisses s'étoient postés; ainsi ils occupoient tous les

passages; l'impatience françoise eût bien voulu les emporter de force, mais l'Infanterie entiere eût péri dans ces défilés étroits & tortueux, sans pouvoir se développer, ni être secondée par la Cavalerie. 1515.

On fit embarquer une partie des troupes sous la conduite d'Aimar de Prie, Grand-Maître des Arbalêtriers (1) de France, avec ordre de descendre à Gênes, & de pénétrer autant qu'elles pourroient dans le Milanès au delà du Pô; on espéroit que la crainte d'être attaqués à la fois par devant & par derriere, & la nécessité de défendre le Milanès, engageroient les Suisses à décamper de Suze &

(1) Le Grand-Maître des Arbalêtriers étoit le Grand Maître de l'ancienne Artillerie, c'étoit l'Officier chargé de l'Intendance des machines de guerre, qui étoient en usage avant l'invention des armes à-feu, & qui continuérent de l'être encore long-tems après. Le dernier Grand-Maître des Arbalêtriers fut cet Aimar de Prie dont nous parlons. Le P. Daniel se trompe en disant qu'il ne fut nommé à cet Office qu'en 1523, on le voit dès 1515. prendre dans des actes la qualité de Grand-Maître des Arbalêtriers.

1515. qu'alors le reſte de l'armée Françoiſe paſſeroit ſans obſtacle. Mais ce parti étoit encore plein d'inconvéniens. On avoit à craindre les dangers de la navigation, l'inconſtance & la perfidie des Gênois à peine encore déclarés. En ſuppoſant même que ce détachement pût s'introduire dans le Milanès, étoit-il bien ſûr qu'il y fît des progrès capables d'arracher les Suiſſes du poſte de Suze? L'embarras étoit toujours extrême, & le malheur de n'avoir pu prévenir les Suiſſes, paroiſſoit irréparable.

Belcar. liv. 15. n. 9.

La fortune offrit un moyen imprévu de le réparer. Un Payſan Piémontois, dont la reconnoiſſance des François auroit dû conſerver le nom, erroit depuis ſoixante ans dans les détours des Alpes; la chaſſe dont il faiſoit ſon unique métier, l'avoit mis en commerce avec les Vivandiers François qn'il fourniſſoit de gibier: il apprit par eux l'embarras de l'armée & conçut l'eſperance de faire fortune; il alla trouver le Comte de Morette ſon Seigneur, qui moyen-

nant l'alliance du Duc de Savoye avec la France, servoit alors dans l'armée Françoise, il lui indiqua une route inconnue, par laquelle on pouvoit tromper la vigilance des Suisses. Le Comte de Morette commença par mépriser l'avis, le Paysan insista & l'obligea d'y faire plus d'attention, ils visiterent ensemble cette route: le Comte de Morette y trouva mille difficultés, dont aucune cependant ne lui parut insurmontable; il en leva le plan, il le porta au Duc de Savoye, qui envoya le Comte de Morette & le Paysan à Lyon où étoit le Roi. On examine ce plan, on souhaite qu'il soit exact, on n'ose le croire; on charge Lautrec & Navarre, l'un le plus entreprenant des Officiers de l'armée, l'autre le plus sage & le plus expérimenté, de visiter de nouveau ces périlleux détours avec les Maréchaux de Trivulce & de la Palice, le Comte de Morette & le Paysan. Le second rapport confirma le premier. La nouvelle route offroit des abîmes profonds, mais on pouvoit les

1515.

Mém. de Du Bellay, liv. I.

1515.

combler ou les éviter ; des rochers épais, mais on pouvoit les percer ; des montagnes escarpées, mais on pouvoit les applanir. C'étoit la premiere marche d'Annibal à travers les Alpes, avec tous ses travaux & tous ses périls qu'il s'agissoit de renouveller. On part, un détachement reste & se fait voir sur le Mont-Cenis & sur le Mont-Genèvre, pour inquiéter les Suisses & leur faire craindre une attaque, le reste de l'armée passe à gué la Durance & s'engage dans les Montagnes du côté de Guillestre ; trois mille pionniers la précédent ; le fer & le feu lui ouvrent une route difficile & périlleuse à travers des rochers ; on remplit des vuides immenses avec des fascines & de gros arbres ; on bâtit des ponts de communication, on traîne à force d'épaules & de bras l'artillerie dans quelques endroits inaccessibles aux bêtes de somme ; les Soldats aident les Pionniers, les Officiers aident les Soldats ; tous indistinctement manient la pioche & la coignée, pouf-

Guicciard. liv. 12.
L'Abbé Du Bos, hist. de la Ligue de Cambray, l. 4.
Belcar. liv. 15. n. 10.
P. Jove, liv. 15.
Paradin. liv. 1. p. 8.
Ferron. liv. 5.

sent aux roues, tirent les cordages ; 1515.
on gravit sur les montagnes, on fait des efforts plus qu'humains, on brave la mort qui semble ouvrir mille tombeaux dans ces vallées profondes que l'Argentiere arrose, & où des torrens de glaces & de neiges fondues par le soleil se précipitent avec un fracas épouvantable. On ose à peine les regarder de la cime des rochers, sur lesquels on marche en tremblant dans des sentiers étroits, glissans & raboteux, où chaque faux pas entraîne une chûte, & d'où l'on voit souvent rouler au fond des abîmes & les hommes & les bêtes avec toute leur charge. Le bruit des torrens, les cris des mourans, les hennissemens des chevaux fatigués & effrayés, étoient horriblement répétés par tous les échos des bois & des montagnes, & venoient redoubler la terreur & le tumulte. On arrive enfin à une derniere montagne où l'on vit avec douleur tant de travaux & tant d'efforts prêts à échouer. La sappe & la mine avoient

P. Jove liv. 15.

1515. renverſé tous les rochers qu'on avoit pu aborder & entamer; mais que pouvoient-elles contre une ſeule roche vive, eſcarpée de tous côtés, impénétrable au fer, preſque inacceſſible aux hommes? Navarre qui l'avoit pluſieurs fois ſondée, commençoit à déſeſpérer du ſuccès, lorſque des recherches plus heureuſes lui découvrirent une veine aſſez tendre qu'il ſuivit avec la derniere préciſion; le rocher fut entamé par le milieu, & l'armée introduite au bout de huit jours dans le Marquiſat de Saluces, admira ce que peuvent l'induſtrie, l'audace & la perſévérance.

C'étoit pour elle un ſpectacle bien conſolant, de voir après tant d'inquiétudes & de travaux, les différens corps pénétrer dans la plaine, les uns par le Pas de la Dragonniere, les autres par les hauteurs de Roque-Sparviere & de Coni. Le Maréchal de la Palice s'étoit frayé une route particuliere; il avoit conduit une colomne par Briançon & Seſtrieres; il marchoit entre les Suiſſes & l'ar-

tillerie, pour couvrir celle-ci, en cas que les Suiſſes avertis de la marche des François, fuſſent venus pour l'enlever. 1515.

Les Suiſſes ne s'apperçurent de rien, les Piémontois garderent religieuſement le ſecret. Cependant Proſper Colonne, un des Guerriers les plus expérimentés de l'Italie, conduiſoit avec confiance la Cavalerie du Pape à une expédition dont le ſuccès lui paroiſſoit infaillible. Pour mériter le Comté de Carmagnole, il alloit joindre les bataillons des Suiſſes, & accabler avec eux les François enfermés dans les Alpes; il alloit, diſoit-il, les tenir *come gli pipioni nella gabbia*; mais les Piémontois, qui avoient ſi bien caché la marche des François, révèlent encore à ceux-ci celle de Proſper & ſon arrivée à Villefranche, petite ville du Piémont, ſituée ſur le Pô, à quelques lieues de ſa ſource. Auſſitôt les Maréchaux de Chabannes & d'Aubigny, Bayard, d'Imbercourt, Montmorenci, &c. tous les Capi-

Guicciard. liv. 12.

Brantôme; Vie des Capitaines étrangers, art. Fabrice & Proſper Colonnes & vies des hom. illuſtr. Franç. art. Imbercourt.

1515. taines les plus propres à un coup de main, font monter à cheval leurs hommes d'armes & marchent à leur tête. Le Comte de Morette & le même Paysan les guident à travers le Mont de l'Epervier, qui n'avoit jamais vu de Cavalerie traverser ses âpres sinuosités. Il falloit passer le Pô; les Guides indiquerent un gué peu connu, & d'Imbercourt qui conduisoit l'avant-garde de ce détachement, arrive à midi à la vue de Villefranche. La sécurité y avoit produit la négligence: les postes étoient abandonnés, les Soldats dispersés, les portes ouvertes. Cependant l'ennemi est sous les murs; on le voit, on l'entend, on ne peut le croire (1), & on ne peut en douter; on

(1) Suivant l'Historien du Chevalier Bayard, la surprise fut moins grande. Prosper étoit averti qu'une partie des François avoit passé les Monts, mais il croyoit qu'il n'y avoit que le Chevalier Bayard avec la Compagnie dont il étoit Lieutenant. Cette sécurité en étoit bien plus inexcusable, car si une Compagnie avoit bien pu passer, pourquoi pas dix, pourquoi pas cent? Le même Auteur ajoute à la vérité que Prosper avoit envoyé un

1515.

court en tumulte aux portes, on s'empresse pour les fermer, on est prévenu par l'impétuosité des François; deux Gendarmes de la Compagnie de d'Imbercourt, Hallencourt Gentilhomme Picard & Beauvais Gentilhomme Normand, poussent leurs chevaux contre une des portes avec tant de violence, que du choc, Hallencourt est précipité dans le fossé; mais l'intrépide Beauvais passe sa lance à travers la porte, l'y soutient avec vigueur, donne le tems à d'Imbercourt & à sa troupe de l'appuyer; la porte est enfoncée, d'Imbercourt, quoique blessé au visage, combat toujours, le Maréchal de Chabannes ar-

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Petr. de Angler. Epist. 549.

détachement à la découverte, que ce détachement ayant rencontré les François, s'enfuit à toute bride vers Villefranche, où les François entrerent en le poursuivant.

Le Ferron dit que les François déguisés en Marchands, & faisant passer les bagages, dont leurs chevaux étoient chargés, pour des balots de Marchandises, se présentérent aux portes de Villefranche demandant l'hospitalité, & que se démasquant tout-à-coup, quand ils virent l'occasion favorable, ils accablérent les sentinelles & enfoncérent les portes.

1515. rive, les François entrent tous ensemble dans la ville ; les Italiens consternés n'opposent aucune résistance ; la Maison de Prosper Colonne est environnée ; on trouve ce Général à table, ne soupçonnant rien de ce qui se passoit ; d'Aubigny le fait prisonnier. Colonne prend tout ce qu'il voit pour un songe, mais trop sûr à la fin de la réalité de son malheur, il se livre au chagrin le plus amer ; il accuse & le ciel & les hommes, surtout Ferramusca son Lieutenant, auquel il prétendoit avoir confié la garde des portes, il s'accuse encore plus lui-même d'avoir flétri tous ses lauriers par un moment de négligence. Un Général surpris à table, à midi, sans aucune intelligence dans la ville, par le seul effet de son inattention, quel reproche ! Il veut du moins diminuer cette honte aux yeux de l'Europe, en publiant un manifeste dans lequel il expose qu'à l'exception des passages gardés par les Suisses, les Alpes sont notoirement impénétrables, que jamais le Pô

Belcar. liv. 15. n. 10. P. Jove liv. 15.

Guicciard. liv. 12.

Pô n'a été guéable aux approches de l'automne, qu'on peut bien prévoir & prévenir les efforts humains, mais qu'on ne prévient point les miracles. Quel éloge des François! 1515.

Ils avoient eu d'un autre côté des succès moins éclatans, mais non moins considérables; les Troupes embarquées sous la conduite d'Aimar de Prie étoient descendues à Gênes, avoient trouvé les Génois fidéles à leurs nouveaux engagemens, avoient été recueillies dans leurs Ports & accrues de leurs Soldats. Quatre mille Génois s'étoient joints à elles; les villes d'Alexandrie & de Tortone avoient été surprises, presque toute la partie du Milanès, située au-delà du Pô, étoit conquise.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Les Confédérés abattus commençoient à se diviser, ils s'observoient avec une défiance mutuelle, chacun contribuoit le moins & le plus tard qu'il pouvoit à la défense commune; le Roi d'Espagne avoit envoyé de l'argent pour payer les Suisses, il différa le payement dans la crainte

1515. de payer seul & dans l'espérance de ne point payer du tout, si l'on donnoit bataille & que les Suisses fussent défaits; le Pape, dont la prise de Colonne avoit confondu la prudence, ménageoit secrétement sa réconciliation avec le Roi par l'entremise du Duc de Savoye. Le Roi bien instruit de la terreur que ses armes inspiroient à Léon X., voulut en profiter, non pour lui, mais pour ses Alliés. Protecteur généreux des petits Princes d'Italie, il exigea que le Pape rendît Bologne aux Bentivoglio, Modene & Regge au Duc de Ferrare. Le Conseil du Pape se partageoit, le Pape plein d'une irrésolution timide, flottoit entre le Cardinal Bibiéna son favori, qui conseilloit cette restitution, & le Cardinal Jules de Médicis son cousin & son Légat à Bologne, qui la rejettoit, alléguant l'honneur du Saint Siége, & sur-tout ne voulant point perdre sa Légation. Le Pape ne prit d'autre parti que celui d'attendre les événemens & de traiter toujours avec les

Belcar. liv. 15. n. 11.

François, afin que leurs succès, s'ils continuoient d'en avoir, le trouvassent en négociation ouverte. 1515.

Le Cardinal de Sion & les Suisses frémissant de rage de voir les François échappés à leurs coups, rentrerent précipitamment dans le Milanès pour en défendre les restes ; sur leur chemin ils pillerent également & Chivas qui leur ferma ses portes, & Verceil qui leur ouvrit les siennes ; ils s'avançoient vers Milan, mais bien-tôt leurs Chefs se brouillérent, ils n'étoient pas tous dans les mêmes dispositions à l'égard de la France, & le Cardinal de Sion, dont le tems sembloit enflammer la fureur, au lieu de l'amortir, se plaignoit de la froideur de quelques-uns d'entr'eux ; il poussa même l'imprudence de ses emportemens, jusqu'à reprocher au Colonel Albert de la Pierre, qui commandoit les Suisses du Canton de Berne, qu'il étoit trop ami des François, pour avoir ignoré leur marche à travers les Alpes. La Pierre repoussa l'insulte par la brutalité, il donna

P. Jove, liv. 15.

Belcar. liv. 15. n. 12.

1515. un démenti au Cardinal. Celui-ci montra aussi-tôt des Patentes de Général, signées du Pape & de l'Empereur, & fit arrêter la Pierre, mais il fut obligé de le relâcher au bout de vingt-quatre heures; le lendemain la Pierre, pour se venger, lui demanda la solde à la tête de sa troupe, dont le Cardinal faisoit la revue; le Cardinal qui n'avoit point d'argent, prit le ton de la douceur, c'est-à-dire, de la foiblesse; Albert, d'autant plus fier que le Cardinal étoit plus souple, insiste, menace, sa troupe l'appuye: le Cardinal se croit en danger, & s'enfuit avec ses amis à Pignerol; la fin de cette querelle fut qu'Albert de la Pierre quitta l'armée, & ramena dans le Canton de Berne une grande partie de sa troupe, ne voulant ni servir sous le Cardinal, ni mériter ses reproches en passant dans l'armée Françoise.

Paul Jove, lib. 15. Petr. de Angl. epist. 550.

Le Chevalier Bayard, qui observoit & inquiétoit les Suisses, fut instruit de leurs divisions, il en avertit le Connétable de Bourbon, qui écri-

Belcar. liv. 15. n. 12.

vit au Roi pour lui demander la permission d'en profiter, & pour l'assurer que les Suisses seroient infailliblement défaits, si on les attaquoit dans ces momens de trouble. Le Roi étoit encore à Lyon avec le corps d'armée, il jugea qu'il feroit plus prudent d'attendre la réunion de l'armée entiere; il vouloit d'ailleurs avoir part à la gloire; il auroit été fâché que sans lui les Suisses eussent été battus & le Milanès conquis; il hâta sa marche malgré les remontrances du Roi d'Angleterre, qui, jaloux de ses premiers succès, l'envoya prier de ne point troubler la paix de la Chrétienté; il passa les Alpes sans obstacle; il traversa rapidement le Piémont, où le Duc de Savoye son Oncle, lui rendit tous les honneurs qu'un petit Souverain doit à un grand Roi; il continua sa marche, & prit plusieurs Places sans s'arrêter; Novare lui présenta ses clefs; ce fut là que le Duc de Gueldre le joignit avec ses bandes noires: (1) enfin il vint

1515.

Guicciard. liv. 12. Belcar. liv. 15. n. 8.

(1) C'étoit un corps de six mille Allemands.

1515. avec ses forces réunies camper à Marignan. (1)

P. Jov. l. 15. Il restoit une jonction importante à faire, & une jonction importante à empêcher ; il falloit que l'Alviane avec l'Armée Vénitienne joignît les François ; il falloit que Laurent de Médicis avec les Troupes de l'Eglise, & Raimond de Cardonne avec les Troupes Espagnoles, ne joignissent point les Suisses. Nous avons laissé Laurent de Médicis sous le canon de Plaisance, & le Viceroi de Naples, Cardonne autour de Veronne, ayant en tête l'Alviane avec les Vénitiens ; Cardonne part du Veronèse, & va trouver Laurent de Médicis, pour lui persuader de venir avec lui joindre les Suisses. L'Alviane qui ne perdoit point de vue le double objet de traverser cette jonction, & de faire la sienne avec les François, côtoyoit

tous vieux Soldats, d'un courage éprouvé, qui avoient long-tems servi le Duc de Gueldre contre l'Empereur. Ce nom de bandes noires leur avoit été donné à cause de la couleur de leurs drapeaux.

(1) Le vrai nom est *Melegnano*, mais nous suivrons l'usage.

le Pô dans ce dessein, & s'avançoit du côté de Crémone; Médicis & Cardonne n'étoient guères en état de l'arrêter; des défiances mutuelles qui s'augmentoient de jour en jour, les tenoient enchaînés dans le Plaisantin. Le Pape continuant de traiter avec François I., lui avoit envoyé Cinthio de Tivoli, un de ses Domestiques; les Espagnols ne connoissant point Cinthio, ou feignant de ne le point connoître, l'arrêterent à son retour, & apprirent par les dépêches dont ils le trouverent chargé, que le Pape étoit à peu près d'accord avec le Roi; le Pape de son côté ne doutoit presque point que les Espagnols n'en fissent autant que lui. Cardonne craignant une défection de la part de Médicis, ne vouloit plus quitter le canon de Plaisance; Médicis, qui sauvoit encore les apparences, le força pourtant de passer le Pô, pour s'opposer à la jonction des Vénitiens & des François; mais les Confédérés ayant appris que quelques Compagnies françoises s'étoient avancées

1515.

Guicciard. liv. 12.
Paul. Jov. vit. Leon. 10. liv. 5.

P. Jov. liv. 15.
Belcar. liv. 15. n. 15. n. 16.

1515. jusqu'à Lodi pour faciliter cette jonction, ils crurent avoir à combattre toute la Cavalerie ennemie, ils repasserent le Pô avec précipitation, & retournerent se mettre à couvert sous le canon de Plaisance. L'Alyiane traversa le Crémonois sans obstacle, & s'avança jusqu'à Lodi, d'où il étoit à portée de donner la main au Camp de Marignan.

Guicciard. liv. 12. Belcar. liv. 15. n. 13.

Cependant le Roi traitoit avec les Suisses, & tout paroissoit se disposer à un accommodement. Les Suisses demandoient pour eux une somme d'argent, à la vérité exorbitante, & pour Maximilien Sforce une pension de soixante mille ducats; à ce prix le Duché de Milan devoit être remis entre les mains du Roi. C'étoit encore le Duc de Savoye qui ménageoit ce Traité à Galera. Quelque onéreux qu'il fût, le Roi voulut bien y souscrire. » Un Roi, écrivoit-il à Lautrec, » ne doit point hasarder » le sang de ses Sujets, ni verser le » sang de ses ennemis, lorsqu'il peut » racheter l'un & l'autre avec de

Mém. du Du Bellay, liv. 1.

» l'argent. « Paroles admirables dans un jeune Roi passionné pour la gloire! Sa conduite ne les démentoit point; il accorda aux Suisses tout ce qu'ils voulurent, il fut attentif jusqu'au scrupule à leur ôter tout prétexte de rupture; & quoiqu'ils observassent assez mal la trève, pendant qu'on travailloit à la paix, il défendit de traverser la jonction de leur Corps principal avec un autre Corps de vingt mille hommes que le Colonel Rost leur amenoit; il donna tous les passeports nécessaires, afin qu'étant réunis, ils pussent tous ensemble envoyer à Galera des députés, qui ne fussent point sujets à être désavoués.

1515.

Guicciard. liv. 12.

Enfin le 8. Septembre, on étoit convenu de tout; la somme demandée étoit prête, grace au zèle héroïque des principaux Officiers qui vendirent leur vaisselle, & donnerent tout leur argent; le Bâtard de Savoye (1) &

Petr. de Angler. Epist. 550.

(1) René de Savoye, Comte de Villars & de Tende, fils naturel du Duc Philippe & de Bonne de Romagnan, Dame Piémontoise. La Duchesse d'Angoulême sa sœur, lui procura en France une

1515. le Maréchal de Lautrec furent chargés de mener ce convoi à Bufalora, où les Suisses devoient se trouver pour le recevoir. Mais la haine du Cardinal de Sion ne s'endormoit point; cet implacable ennemi des François & de la paix, devenu plus absolu par la retraite du Colonel de la Pierre, couroit dans tout le Camp, y répandoit ses fureurs, animoit les Officiers Suisses à la guerre, avec cette éloquence impétueuse que la passion inspire, & qui inspire la passion. (1)

Paul. Jov. lib. 15.

Belcar. liv. 15. n. 14.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

» Amis, leur disoit-il, soyez fidèles à la protection généreuse » dont vous honorez le Duc Sforce; » n'abandonnez pas un Souverain qui

fortune & des honneurs distingués. Il a été la tige des Comtes & Marquis de Villars.

(1) Le fond des idées dont on a formé ce discours, est tiré d'un discours à peu-près pareil que Beaucaire met dans la bouche du Cardinal de Sion, & d'une autre harangue que Guichardin fait faire à ce Cardinal, liv. 12. Paul Jove a fourni aussi quelques idées.

» Le Cardinal de Sion, dit le Maréchal de Fleuranges, fit sonner le Tambourin & assembler tous » les Suisses.... & fit là faire un rond, & lui au » milieu, en une chaise, comme un renard qui prê» che les poules, leur fit entendre, &c.

» n'espere qu'en vous, conservez-lui » la Couronne que vous lui avez don- » née, & qu'il vous la doive une se- » conde fois ; n'oubliez pas sur-tout » les outrages que vous avez reçus » des François, & que vous avez dé- » ja commencé à venger avec tant » d'éclat à la bataille de Novare. » Voyez les Lansquenets, vos odieux » ennemis, marcher sous leurs éten- » darts ; voyez les Ligues grises, pré- » férées à vos ligues indomptables. » Si vous pouvez oublier ces injures, » soyez sûrs que les François ne les » oublieront jamais, qu'ils y ajoute- » ront tous les jours quelque injure » nouvelle ; sur-tout ils se souvien- » dront toujours avec horreur qu'aus- » si-tôt que vous avez paru, non-seu- » lement vous les avez chassés du Mi- » lanès, mais encore vous les avez ren- » voyé consternés & détruits jusqu'au » fond de la Bourgogne, où vous » les avez forcés à un Traité hon- » teux, qu'ils n'ont osé long-tems ni » avouer, ni violer. Vous les voyez » tremblans recevoir à vos pieds les

1515.

Guicciard. liv. 12.

1515. » Loix que vous daignez leur impo-
» ser; la haine est cachée sous cette
» docilité perfide, ils sentent leur
» foiblesse actuelle, ils veulent se mé-
» nager des occasions plus favora-
» bles de nuire; mais vous, où trou-
» verez-vous jamais une si belle oc-
» casion de vous combler de gloire,
» de vous regorger de butin, de vous
» baigner dans le sang de vos enne-
» mis? Leur Roi est à leur tête, jeune
» imprudent qu'une folle effervescen-
» ce précipite au-devant de vos fers;
» ne perdez aucun de vos avantages,
» prévenez leurs perfidies par une
» ruse que leurs procédés & les con-
» jonctures autorisent; saisissez cet
» argent qu'on porte à Busalora; que
» Lautrec & le Bâtard de Savoye
» soient les premieres victimes im-
» molées à votre politique: marchez
» à l'instant vers le Camp des Fran-
» çois, leur imprudence prépare leur
» défaite; ils croient vous avoir
» aveuglés sur vos intérêts; ils
» croient vous avoir extorqué la
» paix, ils s'en applaudissent, ils

» ont contremandé l'Armée Véni- 1515.
» tienne, ils n'obſervent ni ordre ni
» diſcipline ; vous les ſurprendrez
» comme ils ont ſurpris Colonne
» dans Villefranche ; qu'ils tombent
» ſous vos coups, que leur Roi gé-
» miſſe dans une captivité éternelle ;
» que ſon ſort inſtruiſe les François
» à reſpecter un état que protége un
» Peuple de Héros libres, *Dompteurs*
» *des Rois*, & modeles des Nations !

Ces violentes harangues réveilloient dans tous les cœurs l'amour de la guerre & l'avidité du butin ; les Suiſſes ſe déterminerent à ſuivre le plan d'infidélité que le Cardinal leur traçoit : étrange pouvoir d'un ſeul homme ſur la multitude ! Cette Nation diſtinguée dans l'Europe par ſa probité, par ſon humanité, croyoit s'illuſtrer en égorgeant de ſang froid des hommes qui lui portoient le prix de la paix, & qui dormoient ſur la foi des Traités. S'il eſt vrai, comme le dit Varillas, que depuis la bataille de Novare, les Suiſſes n'eſtimoient plus aſſez les François pour leur tenir

1515. parole, ils devoient du moins se respecter assez eux-mêmes pour ne pas (1) violer le droit des gens d'une maniere si scandaleuse.

Cependant Lautrec & le Bâtard de Savoye continuoient leur marche vers Busalora, & alloient tomber dans le piége inévitable que les Suisses leur tendoient, lorsqu'un espion bien payé avertit Lautrec du danger qui le menaçoit; l'avis étoit trop important pour qu'on s'amusât à douter; Lautrec se détourna de sa route, mit l'argent en sûreté, avertit le Roi de se tenir sur ses gardes.

Le Duc de Savoye, désespéré de l'infidélité des Suisses, avoit essayé

(1) Quelques Historiens Suisses prétendent que cette infidélité ne fut point réfléchie de la part des Suisses, que le Cardinal de Sion trompa leurs Chefs, qu'il leur cacha son projet, qu'il fit engager le combat par les Suisses de la garde du Duc de Milan, & par ceux des Suisses qui lui étoient d'ailleurs dévoués, qu'alors les autres prirent les armes tumultuairement pour dégager leurs compatriotes & sans autre dessein. (Voyez Simler Répub. Helvet. liv. 1.) Mais, comme l'observe l'Historien de la Ligue de Cambray, ce récit n'est pas conforme à celui des Historiens de toutes les autres Nations.

vainement de renouer la négociation ; il avoit prié cent de leurs principaux Officiers de ſe rendre à Turin, ſous prétexte de fêtes & de plaiſirs, eſpérant ramener par eux la nation entière à des ſentimens plus juſtes. Fleuranges (1) ſe ſignaloit alors *en jeune aventureux* : titre qu'il prend par-tout avec complaiſance dans ſes Mémoires. Il ſut que les Suiſſes ne vouloient plus exécuter le Traité de Galéra, il prit la réſolution indiſcrète d'aller enlever pendant la nuit ces cent Officiers que le Duc de Savoye amuſoit à Turin. Fleuranges fait couler ſes gens un à un dans la Ville ; les Suiſſes, accablés par le ſommeil & par le vin, ne peuvent ſe défendre, ils ſont pris dans leur lit, & Fleuranges crut avoir rendu à ſon Maître un ſervice agréable ; mais le Roi qui déteſtoit juſqu'aux moindres

1515.

Mém. du Maréchal de Fleuranges.

(1) Fleuranges étoit un des fils de Robert de la Marck, Seigneur de Sedan ; il fut fait Maréchal de France le 23. Mars 1526. à la place du Maréchal de Foix.

1515. apparences de la mauvaise foi, entra dans une généreuse colère, lorsqu'il apprit cette nouvelle; il envoya ordre à Fleuranges de mettre les Officiers Suisses en liberté, de leur faire même des excuses. Fleuranges obéit à regret; les Suisses plus sensibles à l'injure qu'à la réparation, retournèrent animer leurs compatriotes à la vengeance, & seconder la fureur du Cardinal de Sion (1).

Les conjonctures n'étoient plus si favorables aux Suisses; on avoit prévenu leur projet, l'argent n'avoit point été porté à Bufalora, ils ne s'en étoient point emparés, le Roi veilloit sur son Camp, l'armée Vénitienne alloit s'approcher; mais les Suisses

(1) C'est ainsi du moins que des Historiens ont rapporté ce fait d'après le Maréchal de Fleuranges, mais ils ont un peu altéré son récit. Fleuranges ne parle ni d'ordre du Roi ni de réparation faite aux Suisses, il dit qu'il ne mit ceux-ci en liberté que sur les remontrances du Duc de Savoye, qui l'assura qu'ils étoient à Turin *pour affaire du Roi & à bonne intention*; il ajoûte que le Roi fut très-fâché qu'il ne les eût pas retenus, parce que comme c'étoient les principaux chefs, il n'y auroit point eu de bataille.

étoient trop avancés pour reculer, ils se déterminèrent au combat, & marchèrent vers Marignan. 1515.

Le Roi s'entretenoit avec l'Alviane, qui étoit venu de Lodi pour prendre des arrangemens avec lui, lorsque le Connétable de Bourbon lui fit dire qu'on voyoit les Suisses s'avancer en ordre de bataille. A cette nouvelle, l'Alviane remonte à cheval, & court à toute bride vers son Camp de Lodi, pour hâter la marche de l'Armée Vénitienne. Le Roi demande ses armes & va se mettre à la tête de ses troupes, charmé de voir la gloire qui s'offroit d'elle-même à lui, & qui le contraignoit de recevoir ses faveurs, dans le tems où il se faisoit l'effort d'y renoncer par amour pour son peuple & par respect pour l'humanité. Ses soldats partageoient sa joie; ils voyoient avec transport arriver le moment de laver l'affront reçu à Novare. Le Conétable si digne de vaincre avec son Roi, rangea promptement l'Armée en bataille, confia la garde de l'Ar-

Guicciard liv. 12.

1515. tillerie aux Lanſquenets, rivaux redoutables, ennemis mortels des Suiſſes, & diſpoſa autour des Lanſquenets ſa Cavalerie ſur deux aîles. Les Suiſſes s'avançoient avec un ſilence farouche vers l'Artillerie; pour mieux ſurprendre les François, ils n'avoient ni trompettes ni tambours; leur deſſein étoit de s'emparer d'abord de l'Artillerie, de l'enclouer ou de la tourner contre les François. C'étoit par cette manœuvre qu'ils avoient gagné la bataille de Novare; ils négligèrent donc la Cavalerie des deux aîles, & chargèrent les Lanſquenets avec une vigueur forcenée; l'affectation apparente de cette démarche allarma les Lanſquenets, ils ſavoient qu'on avoit traité de la paix avec les Suiſſes, ils ne purent croire qu'elle eût été ſincérement rompue; ils s'imaginèrent qu'ils en étoient le prix, & que les François étoient convenus de les ſacrifier aux Suiſſes. Frappés de cette idée, ils reculèrent cent pas, gardant leurs rangs, obſervant amis &

Mém. de Du Bellay, Liv. 1.

ennemis d'un œil plus inquiet qu'effrayé. Le Connétable vit ce mouvement, & en pénétra la cause ; il lut dans l'ame des Lansquenets le soupçon injurieux dont elle étoit remplie ; il jugea qu'il falloit, en les désabusant, leur inspirer encore une émulation utile, il fit avancer les Bandes noires, le Roi à leur tête, pour la défense de l'Artillerie que les ennemis saisissoient déja ; la Gendarmerie soutient les Bandes noires, les deux aîles réunies fondent sur les Suisses. Un dépit magnanime saisit les Lansquenets, ils rougissent de leur erreur & volent pour la réparer ; ils préviennent les Bandes noires & reprennent leur premier poste ; les Bandes noires de leur côté veulent justifier le choix que le Connétable avoit fait d'elles pour remplacer les Lansquenets ; une ardeur jalouse réunit d'abord tous les différens corps, & les Suisses sont pressés de toutes parts sans être ébranlés ; ils résistent, ils attaquent avec la même vigueur ; on se mêle, les ba- 1515.

1515. taillons se coupent, on combat par pelotons; ici, l'ennemi est défait; là, il est vainqueur. Le Connétable, le Maréchal de Chabannes, d'Imbercourt, Teligny, Crequy de Pont-d'Ormy, s'acharnoient avec leurs Compagnies de Gendarmes, à entamer un gros bataillon Suisse qui repoussoit toutes leurs attaques; ils revinrent plus de vingt fois à la charge, ils épuisèrent toutes les ressources de la valeur, ils furent enfin rejettés sur l'Infanterie, & prêts d'être accablés; le Roi, pour les dégager, charge en flanc le bataillon Suisse, & avec deux cens hommes d'armes, défait près de quatre mille hommes dont ce bataillon étoit composé, il les force de jetter leurs piques & de crier *France*: il vole ensuite à de nouveaux périls.

Mém. de Du Bellay, liv. 1. Belcar. liv. 15. n. 17.

L'approche de la nuit, jointe à un tourbillon de poussière qui s'élève entre les combattans, empêche de reconnoître si on est entouré d'amis ou d'ennemis; les Suisses portoient aussi bien que les François

des écharpes & des croix blanches, 1515.
& on les diſtinguoit très - difficilement au clair de la lune, à des clefs qu'ils portoient ſur l'épaule & ſur l'eſtomac, pour marque de leur dévouement au Saint Siége; dans cette confuſion les Suiſſes avoient un avantage conſidérable; n'ayant guères que de l'Infanterie, ils étoient ſûrs de ne point perdre leurs coups en donnant principalement ſur la Cavalerie; le Roi rencontra un nouveau bataillon d'environ huit mille hommes, il le prit pour la Troupe des Lanſquenets; mais à peine eut-on crié *France*, qu'on ſe vit aſſailli d'une multitude de piques; on répondit par des prodiges de valeur, qui donnèrent le tems au Roi de rallier cinq ou ſix mille Lanſquenets, & au Connétable de ramener à la charge l'Infanterie Françoiſe & une partie de la Gendarmerie; tandis que le Connétable enfonce d'un côté le bataillon Suiſſe, le Roi, maître alors de l'Artillerie déja pluſieurs fois priſe & repriſe, ſe fait jour d'un autre côté

1515. à grands coups de canon, & passe à travers les ennemis qui reculent & perdent beaucoup de terrein. Les Suisses se partagent encore en pelotons, & renouvellent le combat en mille endroits. Le Roi retourne à l'Artillerie où étoit toujours le fort de la bataille & le centre du péril; là, le feu, la fumée, la poussière, l'obscurité rendoient le combat aveugle & terrible; là, on frappoit indistinctement amis & ennemis. Le Chevalier Bayard, l'œil, le bras de l'armée, & la terreur des Suisses (1); Louis de la Tremoille que regardoit particulièrement l'affront de la défaite de Novare, le Prince de Talmond son fils, ne s'étoient jamais écartés de ce poste redoutable; les Suisses y portoient sans cesse tous leurs efforts; on avoit combattu depuis trois heures après-midi, jusqu'à onze heures & demie, & l'ardeur des combattans n'en étoit que plus en-

(1) Il les avoit battus plusieurs fois sous le regne de Louis XII. dans des rencontres & des courses.

flammée : enfin la lune leur déroba entièrement sa lumière. La profondeur de la nuit suspendit leurs coups sans les séparer, chacun resta dans le poste où il se trouvoit, la Gendarmerie à cheval, l'Infanterie sous les armes, Suisses, François, Lansquenets, Milanois, mêlés, confondus les uns avec les autres; aucun n'osoit se faire connoître à son voisin, de peur de rencontrer un ennemi. Le Prince de Talmond étoit enfermé entre deux bataillons Suisses; Bonnivet, frère de Gouffier-Boisy, croyoit soutenir de sa Cavalerie, les dix mille Gascons commandés par Navarre; mais leur ardeur les avoit emportés jusqu'au milieu du Corps de bataille des Suisses, & Bonnivet étoit enveloppé de tous côtés. Le Roi étoit environné des siens qui se rassembloient autour de lui autant qu'ils le pouvoient; il étoit éclairé d'un seul flambeau, & c'étoit trop encore. Epuisé par la fatigue, la chaleur & la soif, il demande à boire, on lui présente dans un casque une eau

1515.

1515. bourbeuſe & teinte de ſang (1), qu'il avale avec avidité & qu'il revomit auſſitôt avec horreur. Vandeneſſe, frère du Maréchal de Chabannes, arrive, annonce avec effroi qu'on n'eſt qu'à cinquante pas du plus gros bataillon des Suiſſes, & que le Roi ne peut éviter d'être pris, s'il eſt apperçu. La retraite étoit dangereuſe; le Grand-Maître de Boiſy prit le parti d'éteindre le flambeau & de faire reſter le Roi à ſa place; le Roi le crut, il repoſa ſans dormir & tout armé ſur l'affut d'un canon, attendant avec impatience le retour du jour, & le renouvellement du combat.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

A la pointe du jour, les deux armées ſe mirent en ordre de bataille, chacun courut ſe ranger ſous ſon drapeau; il y eut cependant un inſtant

(1) Le Maréchal de Fleuranges le dit en propres termes, & ce qui eſt aſſez ſingulier, c'eſt que le P. Daniel, qui le cite pourtant en cet endroit, ſubſtitue à l'eau ſanglante un flacon de bon vin, dont il dit que le Roi but quelques coups, & aſſûrément ſans qu'il lui en arrivât rien.

une

une eſpéce de tréve tacite, qui n'étoit qu'une préparation à un nouveau combat; beaucoup de François, qui avoient cru le Roi mort, ſe raſſemblèrent autour de lui avec des tranſports de joie, préſages de la victoire. Cependant les Suiſſes revinrent à la charge avec tant d'impétuoſité, que les Lanſquenets reculèrent une ſeconde fois plus de cent pas; les Bandes noires en firent autant; un jeune Suiſſe pénétra même juſqu'à l'Artillerie, à travers l'Infanterie Allemande & la Cavalerie Françoiſe qui la ſoutenoient; il eut la gorge percée d'un coup de pique au moment où il mettoit la main ſur un canon pour l'enclouer. Le Connétable ſoutint ſi conſtamment avec ſa Gendarmerie les Lanſquenets & les Bandes noires, que ces Troupes ne purent jamais être enfoncées. Galiot de Genouillac, Maître de l'Artillerie, ſupérieur dans cette importante partie, renverſoit avec tant de continuité des files entières des en- 1515.

1515. nemis, ouvroit si à propos des routes faciles à travers leurs plus épais bataillons; le Roi profitoit de ces avantages avec tant de vivacité, que la victoire, au bout de quatre heures de combat, parut enfin se déclarer d'une manière certaine pour les François.

Les Suisses, non encore découragés, tentèrent de la ramener par une diversion adroite. Ils détachèrent de la queue de leur Armée un corps considérable, qui, sans être apperçu, alla par un long circuit & à la faveur d'un vallon, tomber sur l'arrière-garde Françoise, mais celle-ci se trouva plus attentive & mieux disposée à recevoir les Suisses, qu'ils ne l'avoient cru; le Duc d'Alençon, qui la commandoit, repoussa vivement cette attaque. Maugiron & Cossé avec leurs Compagnies de Gendarmes, & Pierre de Navarre avec ses Gascons, achevèrent la défaite de ce détachement.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Guicciard. liv. 12.

Les Suisses cédèrent enfin, & se retirèrent en bon ordre. Le Roi con-

tent de les avoir vaincus, dédaigna de les pourſuivre ; il déteſtoit ce carnage inutile & inhumain, qui aſſouvit la fureur du ſoldat, ſans ajoûter à la gloire du vainqueur ; d'ailleurs, on ſentoit, comme dit l'Hiſtorien du Chevalier Bayard, qu'on pourroit bien *avoir affaire des Suiſſes le tems advenir*. 1515.

Mais l'Alviane, qui arriva dans ce moment, après avoir marché toute la nuit avec ce qu'il avoit pû raſſembler de l'Armée Vénitienne, voulût prendre part aux événemens de cette journée ; il avoit rencontré ſur ſa route quelques ſoldats François, que les efforts des Suiſſes avoient mis en fuite, & qui lui dirent en tremblant que le Roi avoit perdu la bataille : *Eh bien ! mes enfans*, leur répondit l'Alviane, *nous allons la regagner : ſuivez-moi*. Quand la vûe du champ de bataille l'eut déſabuſé, il regretta la gloire qu'il s'étoit flatté d'acquérir. La bonne contenance des Suiſſes lui ſervit du moins de prétexte pour troubler leur retraite.

1515. Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Le Comte de Petigliane, Chef de la Maiſon des Urſins (1), jeune homme plein de feu, jaloux de ſignaler ſa valeur, ſe précipita témérairement au milieu des bataillons Suiſſes, où il périt, comme Gaſton de Foix avoit péri à la bataille de Ravenne. L'Alviane, déja trop fatigué de la double marche qu'il avoit faite avec tant de rapidité, charge ſans relâche l'arrière-garde Suiſſe, ſoutient contre elle un combat violent, & remporte un reſte de victoire inutile & trop chèrement acheté. L'ardeur de ces grands mouvemens peu proportionné à ſon âge, acheva d'altérer ſon tempérament affoibli, & lui donna la maladie qui le mit au tombeau peu de tems après.

Guicciard, liv. 12.

Les Suiſſes ſe partagèrent dans leur retraite ; les uns allèrent à Milan, les autres reprirent la route de

(1) Il étoit fils d'un Général fameux par ſa prudence, ſur le tombeau duquel les Vénitiens qu'il avoit bien ſervis, firent graver ce vers d'Ennius ſur Fabius Maximus :

Unus homo nobis cunctando reſtituit rem.

leur pays. Le Chancelier Duprat & l'Intendant des Finances de Normandie, qui avoient ſuivi le Roi à l'Armée, pensèrent ſe jetter dans une de ces Troupes qui crioit *France*, afin de paſſer pour les Lanſquenets; ils alloient être pris, ſi un domeſtique de l'Intendant n'eût reconnu les Suiſſes à la forme de leurs chauſſes, & ne l'eût fait remarquer à ſon Maître. 1515.

L'avant-garde des François s'étant avancée juſqu'à un village voiſin de Marignan, y trouva deux compagnies Suiſſes, qu'elle ſomma de ſe rendre, & qui répondirent que les Suiſſes avoient toujours préféré la mort à la priſon; il fallut forcer ces braves & opiniâtres guerriers dans les maiſons où ils oſoient encore ſe défendre. Fruits affreux de la guerre! ils y furent miſérablement brûlés juſqu'au dernier, & quelques François qui avoient pénétré dans ces maiſons, l'épée à la main, ſubirent le même ſort. De ce nombre fut le

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Belcar. liv. 15. n. 19.

1515. Seigneur de la Meilleraye qui portoit l'étendart du Roi. François ne put que gémir de ce désastre: il n'en fut pas averti assez tôt pour le prévenir.

Cette bataille de Marignan, si glorieuse aux vainqueurs & même aux vaincus, coûta aux Suisses plus de quinze mille hommes, & n'en coûta guères moins de six mille aux François. Ainsi le Cardinal de Sion resta chargé envers l'humanité, du crime d'avoir fait égorger plus de vingt mille hommes, pour les seuls intérêts de sa haine.

L'Histoire fournit peu d'exemples & de tant d'acharnement, & de tant de valeur; d'un Prêtre animant ainsi au carnage & à la perfidie une nation effrénée, pour des objets étrangers à la Religion; d'un jeune Roi, dont le premier exploit ait été si brillant; de tant de Souverains (1) rassemblés sous ses drapeaux, com-

(1) Le Duc de Savoye, le Duc de Lorraine, le Duc de Gueldres.

battans sous ses ordres comme de simples Capitaines; de tant de têtes si précieuses, exposées à des périls si grands; de deux Armées passant deux jours & une nuit entière sous les armes, dans l'action, dans la fatigue, dans le danger, sans boire, manger, ni dormir. Le Maréchal de Trivulce, qui avoit combattu dans dix-sept batailles, disoit *que celle de Marignan étoit un combat de Géants, & toutes les autres des jeux d'enfans*; il y courut un grand danger, il s'étoit précipité au milieu des lances & des hallebardes, pour défendre son Porte-Enseigne, qu'un gros de Suisses enveloppoit; il fut enveloppé lui-même, son cheval fut percé de coups, son casque dépouillé de plumes, & il alloit être accablé, si un Corps de Troupe détaché des aîles n'eut accouru à son secours.

1515.

Guicciard, liv. 12.

P. Jove, liv. 15.

Le Roi eut son cheval blessé de deux coups de pique, & reçut de violentes contusions, ses armes ayant été enfoncées en plusieurs endroits: il combattit en soldat, non en Roi;

1515. il n'avoit recherché ce jour-là d'autres distinctions, que celles qui pouvoient attirer plus particulièrement sur lui les regards & les coups des ennemis ; sa cote d'armes d'azur étoit semée de fleurs de lis d'or ; une rose d'escarboucles brilloit sur son casque.

Le Connétable de Bourbon, qui, suivant le témoignage que le Roi lui rend (1), ainsi qu'au Comte de Saint Pol, *ne s'épargnoit non plus qu'un sanglier échauffé* (2), se vit dans un certain moment exposé à une grêle de coups, sous laquelle il eût infailliblement succombé, sans dix ou dou-

(1) Dans sa Lettre à la Duchesse d'Angoulème sa mère après la bataille.

(2) Comment donc le Roi peut-il avoir dit à Paul Jove, comme celui-ci le raconte (*historia sui temporis*, *lib.* 15.) que le Connétable voyant son frère entouré d'ennemis, n'avoit osé le secourir, & s'étoit mis prudemment à l'abri de tout danger ? Qui reconnoîtroit-là le Connétable de Bourbon ? Plus on lit Paul Jove, & plus on sent avec combien de précaution il faut le lire. Beaucaire dit dans sa Préface qu'étant à Rome avec le Cardinal de Lorraine, Paul Jove lui communiqua son manuscrit, qu'il trouva plein d'exagérations, & de mensonges formels, reconnus pour tels par l'Auteur même.

ze Cavaliers de la Marche & du Bourbonnois, qui, accourant à toute bride & se serrant autour de lui, le garantirent à leurs dépens; car ce zéle, dont la haute noblesse étoit enflammée pour son Roi, ce mépris de la vie, cet amour de la gloire, passoient dans les ordres inférieurs, & l'Armée entière n'avoit qu'un esprit. 1515.

Le Duc de Gueldres, pendant les négociations avec les Suisses, apprit que les Brabançons avoient fait une irruption dans ses Etats, il quitta l'Armée, & courut les défendre: la paix avec les Suisses paroissoit alors certaine. Mais à peine fut-il arrivé à Lyon, qu'il reçut la nouvelle de la bataille de Marignan, il tomba malade de douleur de n'avoir pû s'y trouver.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Le Bâtard de Savoye, Lautrec & Lescun son frère, eurent aussi la même douleur, & y furent également sensibles; manquer une bataille, étoit le plus grand des malheurs pour tous ces jeunes Seigneurs, pleins de feu

1515. & de courage. Le Roi qui favoit que son service les avoit occupés ailleurs, insulte à leur chagrin d'un ton badin & flatteur pour eux : *Madame*, dit-il à sa mere, *vous vous moquerez de Messieurs de Lautrec & de Lescun, qui ne se sont point trouvés à la bataille, & se sont amusés à l'appointement des Suisses, qui se sont moqués d'eux.*

C'est le modéle de la lettre de Henri IV. à Crillon, *pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu à Arques, & tu n'y étois pas.*

Le Duc de Gueldres, en quittant l'Armée, avoit laissé le commandement des Bandes noires à son neveu, Claude de Lorraine, Comte de Guise, tige de tous ces Héros Lorrains, les uns si utiles, les autres si funestes à la France; le Comte de Guise prépara dans cette bataille les grandes destinées de sa Maison, & acquit l'estime du Roi par un mêlange de prudence & de valeur, qui annonçoit les plus grands talens pour la guerre; il empêcha seul la déroute des Ban-

des noires, lorsque, pressées par les Suisses, ainsi que les Lansquenets, elles commençoient à se disperser. Il se mit au premier rang, & s'exposant aux plus grands dangers, il les fit rougir de l'abandonner, il reçut vingt-deux blessures; porté par terre avec violence, perdant tout son sang, foulé aux pieds, accablé par le poids des cadavres renversés sur lui, il alloit expirer, si son Ecuyer Adam de Nuremberg, en le couvrant de son corps, en parant, en recevant les coups qu'on lui portoit, en écartant les ennemis, n'eût donné le tems aux Gendarmes de le venir dégager; il fallut, pour le trouver, remuer un tas de morts dont il étoit couvert, l'Ecuyer avoit été tué, le Comte fut reconnu enfin par un Gentilhomme Ecossois, nommé James, qui le chargea sur son cheval, & le mena dans une tente, où il resta long-tems sans donner aucun signe de vie. L'art des Chirurgiens ne lui rendit qu'au bout de trois mois sa santé & sa pre-

1515.

P. Jove, liv. 15.

Mém. de Du Bellay, Liv. 1.

1515. mière vigueur. La Chevalerie de ces temslà joignoit encore la superstition à l'honneur & à la vertu. Quand le Comte de Guise eut repris ses sens, il fit vœu, s'il guérissoit, d'aller à pied, armé de toutes piéces, en pélerinage à S. Nicolas en Lorraine. Il fit plus, il l'accomplit.

Le Duc de Lorraine, son frère aîné, acquit aussi beaucoup de gloire à Marignan. Il y commandoit une Compagnie de cent hommes d'armes, & le Chevalier Bayard étoit son Lieutenant. Celui-ci ayant eu un cheval tué sous lui, en avoit monté un second, qui, ayant eu la bride coupée, l'emporta au grand galop à travers les bataillons Suisses, jusques dans une vigne, où il fut contraint de ralentir sa fougue. Bayard en descendit promptement, & courut à pied d'un côté où il entendoit crier *France*; il y trouva le Duc de Lorraine, qui lui fit donner son second cheval de bataille, nommé le *Carinan* (1), avec

(1) Cet animal singulier mériteroit que l'Histoire

lequel il se signala par ses exploits ordinaires. 1515.

Parmi les Héros qui s'illustrèrent à Marignan, celui qui, après le Connétable, èut le plus de part à la victoire, fut Galiot de Genouillac par son Artillerie; le Roi reconnoît qu'il

Brant. Hom. Illust. art. Galiot.

daignât faire mention de lui, comme elle a fait de Bucéphale. Le Carinan avoit appartenu au Chevalier Bayard, & s'étoit accoutumé à braver, ainsi que lui, le danger & la fatigue. A la bataille de Ravenne, percé de coups à la tête & dans le flanc, il combattoit encore, mais enfin épuisé par le sang qu'il perdoit, il parut vouloir s'abattre; son maître en descendit à regret, & le laissa pour mort sur le champ de bataille. Le lendemain quelques Soldats François allant dépouiller & enterrer les morts, trouvèrent le Carinan qui, renversé par terre, & ne pouvant plus se relever, s'efforçoit encore de manger le peu d'herbe dont il étoit entouré. Il se mit à hennir aussitôt qu'il les vit, comme pour leur demander du secours, ils en eurent pitié, ils le menerent à la tente du Chevalier Bayard; on pansa ses plaies, il guérit, il reprit sa vigueur & son courage. Bayard qui le regardoit comme son compagnon de gloire & de travaux, voulant faire un présent noble & utile au Duc de Lorraine, le lui donna. Le Duc en sentit tout le prix & le réserva pour les occasions les plus importantes, il n'en pouvoit trouver qui le fût davantage que le danger de Bayard à la bataille de Marignan, il s'empressa de le lui offrir. Le Carinan combattit sous son ancien maître, le servit avec son ardeur ordinaire, le dégagea & s'associa comme autrefois à la gloire de Bayard.

avoit raiſon de s'attribuer le gain de
1515. la bataille, il le récompenſa dans la ſuite avec une magnificence digne de ſes ſervices, & de la grande ame du Rémunérateur (1).

---

(1) Jacques de Gourdon de Genouillac, dit Galiot, fut un de ces preux dont Charles VIII. voulut être environné à la bataille de Fornoue; il continua de ſervir avec ſuccès ſous Louis XII. François I. ajoûta aux titres de Sénéchal d'Armagnac & de Maître de l'Artillerie, dont il le trouva revêtu, celui de Grand-Ecuyer, après la mort de Saint-Severin, tué à la bataille de Pavie; il l'accabla de penſions, lui procura de riches alliances & lui donna des terres immenſes dans le Quercy, malgré les remontrances de la Chambre des Comptes, qui repréſenta que ces dons étoient des aliénations du Domaine. *Je le ſais bien*, répondit le Roi, *vous faites votre devoir de m'en avertir, & moi je fais le mien en paſſant par-deſſus les régles ordinaires pour récompenſer un homme extraordinaire.* Tant de biens & d'honneurs accumulés ſur ſa tête, excitèrent l'envie des Courtiſans; ils cherchèrent à le perdre dans l'eſprit du Roi; ils exagérèrent ſes richeſſes & les dépenſes qu'il faiſoit dans ſa belle Maiſon d'Aſſier en Quercy, ils parvinrent à les faire paroître ſuſpectes. Le Roi incapable de diſſimulation, n'attendit pas que le ſoupçon ſe fût établi dans ſon ame, il ſe hâta d'en parler à Galiot, qui lui répondit avec la même franchiſe: » *On vous a dit vrai, Sire, je ſuis très-riche,* » *je n'ai pourtant que ce que vous m'avez donné. Tous* » *mes biens ſont à vous, reprenez-les, je n'aurai point à* » *me plaindre, & je ne vous en ſervirai pas avec moins* » *de zéle.* » Le Roi s'attendrit, embraſſe ce ver-

Tels furent les Guerriers les plus brillans & les plus utiles que respecta 1515. le sort des armes à Marignan. Tous (1) avoient *mérité par leur courage* la mort ou la victoire.

Parmi ceux qui payèrent la victoire de leur vie, on distingue François de Bourbon, Duc de Châtelleraud, frere du Connétable, qui fut tué à ses côtés; Bertrand de Bourbon-Carenci, un frere du Duc de Lorraine & du Comte de Guise, qui égaloit déja leur valeur; le Prince de Talmont, qui promettoit de balancer la gloire de son pere; Pierre de Gouffier-Boisy, frere consanguin du Grand-Maître; (2) les Comtes de

---

tueux vieillard, & lui dit : » *Mon cher ami, aimez-» moi toujours, & servez-moi comme vous avez fait ; » l'envie en veut à ma gloire quand elle en veut à vos » biens, des services tels que les vôtres, ne peuvent » être assez payés.*

(1) *Et si fata fuissent,*
Ut caderem, meruisse manu.

(2) Il étoit, comme le Grand-Maître, fils de Guillaume de Gouffier, mais d'une autre mere, la sienne étoit Louise d'Amboise, sœur du Cardinal d'Amboise; celle du Grand Maître étoit Philippine de Montmorenci.

1515. Sancerre, de Buſſy-d'Amboiſe, de Roye, &c. Mais celui qui laiſſa les regrets les plus ſinceres à toute l'armée, fut le vaillant & infatigable d'Imbercourt; il portoit un nom illuſtre & intéreſſant (1), à la gloire

Brant. Hom. illuſt. art. d'Imbercourt.

(1) Il étoit petit-fils de ce brave, fidèle & malheureux d'Imbercourt, à qui les Gantois rebelles avoient fait trancher la tête à la vue de Marie de Bourgogne, qui demandoit ſa grace, en criant qu'il mouroit pour l'avoir trop bien ſervie. Le petit-fils eut pour les Rois de France le même attachement que ſes ancêtres avoient eu pour la Maiſon de Bourgogne. Il ſervit utilement Louis XII. dans les guerres d'Italie, on a vu combien il s'étoit ſignalé ſous François I. dans l'expédition de Villefranche. Il n'étoit pas moins infatigable que brave; il s'étoit endurci de bonne heure à toutes les injures de l'air, ſur-tout à la chaleur; il prenoit plaiſir à faire ſes courſes & ſes expéditions à la plus grande ardeur du ſoleil, & *la fraicheur de M. d'Imbercourt* avoit paſſé en proverbe de ſon tems comme a fait depuis *la fraicheur de M. de Vendôme.*

D'Imbercourt avoit un foible bien ſingulier dans un homme d'un ſi grand courage. A l'approche du péril, l'ardeur dont il étoit animé, faiſoit toujours ſur lui l'impreſſion que la crainte fait quelquefois ſur les lâches; il n'appartient qu'à la naïveté de Brantôme de s'expliquer davantage. » Ce » brave Chevalier, dit-il, avoit une complexion » en lui, que toutes les fois qu'il vouloit venir au » combat, il falloit qu'il allât à ſes affaires, & » deſcendît de cheval pour les faire, & pour ce » portoit ordinairement des chauſſes à la Martin- » galle, autrement à pont-levis; ainſi que j'en ai » vu autrefois porter aux ſoldats Eſpagnols, afin

duquel il avoit beaucoup ajouté, surtout dans cette journée de Marignan. 1515.
Ses Compagnons désolés lui érigerent un tombeau sur le champ de bataille, avec cette inscription : *Ubi honos partus, ibi tumulus erectus.*

La lettre que le Roi écrivit à la Duchesse d'Angoulême, après la bataille de Marignan, suffiroit pour faire connoître son caractére, toute son ame s'y déploye. En parlant de ses Généraux & de ses Officiers, il prend par-tout le ton de l'égalité, & de l'amitié ; c'est un soldat qui parle de ses camarades ; c'est un pere qui parle de ses enfans, dont il est bien

» qu'en marchant ils eussent plutôt fait, sans s'a-
» muser tant à défaire leurs aiguillettes & s'atta-
» cher, car en un rien cela étoit fait. De dire que
» le proverbe eût lieu à l'endroit de M. d'Imber-
» court, qui dit, *il se conchie de peur*, ce seroit
» mal parler, & l'adapter très-faussement à lui ; car
» c'étoit l'un des plus vaillans & hardis du Royau-
» me, & après qu'il avoit été là, & avoit le cul
» sur la selle, il combattoit comme un lion.

Ce témoignage que Brantôme rend à d'Imbercourt, lui avoit été rendu par François I. lui-même, & c'est d'après ce juste estimateur du mérite que parle Brantôme. Hom. Illustr. Tom. I. Vie de d'Imbercourt.

1515. content; il loue les vivans avec transport; il regrette les morts avec une douleur tendre; son ton est toujours le plus flatteur, parce que c'est le plus naïf. D'autres Rois se sont fait un principe de dire noblement & avec esprit des choses obligeantes à leurs Courtisans; François I. n'a point de systême, il suit son cœur, il écrit ce qu'il sent. Quand il parle de lui-même, il ne déguise, ni n'exagere ses exploits, il dit la vérité. Quand il parle de ses ennemis, il ne s'amuse point à détester leur perfidie, il n'insulte point à leur défaite; charmé de leur valeur, il l'admire & la fait admirer, non pour faire le magnanime, non pour relever la gloire de les avoir vaincus; il céde à l'enthousiasme qu'excite naturellement en lui la valeur, lors même qu'elle lui est funeste. (1)

(1) C'est dans cette lettre qu'on a puisé la plus grande partie de cette relation de la bataille de Marignan, autrement dite de Sainte de Brigite. La lettre est datée du Vendredi 14 Septembre 1515. Cette lettre trop longue pour être insérée ici, même en

Le Roi, après avoir fait ensevelir les morts & panser les blessés, après avoir donné ses ordres pour l'érection d'une Chapelle, en mémoire & en reconnoissance de sa victoire, arma Chevaliers sur le champ de bataille, ceux qui venoient de s'y distinguer, mais auparavant il fit à Bayard l'honneur de recevoir lui-même de sa main (1) l'Ordre de chevalerie.

1515.

Guicciard; liv. 12. Belcar. liv. 15. n. 20.

---

note, sera placée à la fin de ce Volume parmi les dissertations.

(2) Varillas discute longuement le motif de la préférence donnée à Bayard sur tous les autres Capitaines pour ce glorieux emploi. L'Historien de Bayard le dit en un mot. » *Il preint l'Ordre de Chevalerie de sa main. Il avoit bien raison, car de meilleurs ne l'eust sçu prendre.* Paul Jove en dit autant; *lib. 2. de vitâ magni Consalvi.*» *Bayardus, tanquam longè pugnacissimus opinione omnium existimatus,* & » histor. lib. 15. *Bayardum ideò cæteris prætulit quòd acerrimè inter hostes pugnantem conspexerat.*

Le détail de cette cérémonie dans Symphorien Champier, n'est pas sans agrément. » Le Roi avant » de créer des Chevaliers, appella le noble Che» valier Bayard : Si lui dit, Bayard, mon ami, je » veux que aujourd'hui soiye faict Chevalier par » vos mains, pour ce que le Chevalier qui a com» battu à pied & à cheval en plusieurs batailles en» tre tous autres, est tenu & réputé le plus digne » Chevalier. Or est ainsi de vous que avez en plu» sieurs batailles & conquêtes vertueusement com-

1515. Il marcha ensuite vers Milan ; le Cardinal de Sion s'y étoit retiré plein de rage & de terreur, après la bataille de Marignan ; au bruit de l'ap-

» battu contre plusieurs Nations. Aux paroles du » Roi respond Bayard, Sire, celui qui est Roi d'un » si noble Royaume, est Chevalier sur tous autres » Chevaliers. Si, dit le Roi, Bayard, dépêchez-» vous, il ne faut ici alléguer ne loix ne canons, » soyent d'acier, cuivre ou de fer. Faite mon vou-» loir & commandement, si vous voulez être du » nombre de mes bons Serviteurs & Subjets. Certes, » répond Bayard, Sire, si ce n'est assez d'une fois, » puisqu'il vous plaist, je le feray sans nombre, » pour accomplir, moi indigne, votre vouloir & » commandement. Alors preint son épée Bayard, » & dict, Sire, autant vaille que si c'étoit Roland » ou Olivier, Godefroy ou Baudouin son frere. » Certes, vous êtes le premier Prince que onques » feis Chevalier, Dieu veuille que en guerre ne » preniez la fuite. Et puis après par maniere de jeu, » cria hautement l'espée en la main dextre : Tu es » bien heureuse d'avoir aujourd'hui à un si ver-» tueux & puissant Roi donné l'Ordre de Cheva-» lerie. Certes, ma bonne espée, vous serez moult » bien comme reliques gardée & sur toutes autres » honorée. Et ne vous porteray jamais si ce n'est » contre Turcs, Sarrasins, ou Maures, & puis feit » deux faults, & après remeit au fourreau son espée.

Le Maréchal de Fleuranges & le P. Daniel disent que cette cérémonie se fit avant la bataille, mais l'Historien du Chevalier Bayard assûre que cet honneur fut le prix des exploits du Chevalier dans cette bataille, & que le Roi prit conseil des Officiers de son armée, qui avouerent unanimement que Bayard venoit de les surpasser tous, & de se surpasser lui-même à Marignan.

proche du Roi, il s'enfuit chez l'Empereur pour l'engager à faire un effort en faveur des Sforces ; il prit la précaution fatale à la France, de mener avec lui à la Cour de l'Empereur, le jeune François Sforce, frere puîné du Duc Maximilien, afin que si ce dernier tomboit entre les mains du Vainqueur, l'autre pût continuer la querelle, en soutenant les droits de sa Maison. C'étoit le seul moyen de nuire aux François, qui restât au Cardinal. L'affaire de Marignan avoit détruit son crédit parmi ses Compatriotes. Le succès l'ayant condamné, on ne vit plus en lui que le fleau de sa Patrie. On lui redemanda le sang de tant de braves Soldats, de tant d'excellens Capitaines sacrifiés à sa fureur : peu s'en fallut que les Suisses ne le sacrifiassent à la leur. Le respect qu'inspiroit sa croix de Légation, lui fut très-utile en cette occurence ; mais ce respect pouvoit avoir des bornes, le Cardinal le craignoit, & en se sauvant de Milan chez l'Empereur, c'étoit moins encore

1515.

1515. les François qu'il fuyoit, que ses propres Compatriotes.

Guicciard, liv. 12. Quelques Suisses crurent cependant que l'honneur les engageoit à suivre jusqu'au bout la fortune de Maximilien Sforce : ils s'enfermérent avec lui dans le Château de Milan. Aussi-tôt que le Roi parut à la vue de la Ville, les Habitans s'empressérent de lui porter les clefs, le Roi ne crut pas devoir y faire son entrée, tandis que le Château résistoit encore.

Ce Château passoit pour une des plus fortes Places de l'Europe. Sforce avoit des vivres pour plusieurs mois, ses affaires n'étoient point désespérées. Les Suisses, quoique mécontens d'avoir manqué l'occasion de faire à Galéra une paix avantageuse, se regardoient comme engagés malgré eux dans la querelle du Milanès; Belcar. liv. 15. n. 21. leur Diéte générale tenue à Zurich, depuis la bataille de Marignan, venoit de décider que la Nation s'armeroit de nouveau pour la défense de Sforce, & leveroit jusqu'à cinquante

mille hommes en sa faveur. D'un autre côté il étoit possible que l'activité du Cardinal de Sion arrachât l'Empereur à son indolence. Le Pape même qui n'avoit point encore conclu son Traité avec le Roi, alloit peut-être envoyer ses Troupes au secours du Château de Milan, & les Troupes Espagnoles s'y fussent jointes infailliblement. Les François, pour enlever à Sforce toutes ces ressources, pressoient la Place avec la plus grande vivacité : c'étoit le Connétable qui conduisoit le siége, la partie du génie étoit abandonnée aux talens connus de Navarre.

1515.

Guicciard, liv. 12.

Navarre ne se proposoit pas moins que de faire sauter en l'air le Château de Milan, par le moyen des mines, il pensa lui-même être la victime de son art terrible ; il avoit poussé la tranchée jusqu'à un bastion de la Place, ses Travailleurs étoient couverts, les défenses extérieures des Assiégés abattues, les fossés desséchés ; une casemate du Boulevard qu'il fit voler en l'air, & dont il se

P. Jov. l. 15.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

1515. trouvoit trop près, l'ensevelit sous ses ruines; on ne l'en tira qu'avec peine, presque écrasé, couvert de blessures; les travaux que lui seul savoit diriger, en souffrirent quelque tems. Dès qu'il fut en état de les continuer, les Assiégés s'allarmérent, la casemate renversée les menaçoit d'un péril plus grand. L'art des mines effrayoit d'autant plus, qu'il étoit plus nouveau, & que les secrets en étoient moins connus: il n'arrivoit de secours d'aucun côté; on avoit appris que le Viceroi de Naples, à la nouvelle du succès de Marignan, s'étoit trouvé trop heureux de pouvoir ramener dans le Royaume de Naples ses Troupes découragées, pleines d'effroi, & dont il n'étoit plus le maître; Laurent de Médicis, se voyant abandonné des Espagnols, ne voulut point traverser par une démarche téméraire, le traité déja fort avancé entre Léon X. & François I. L'Empereur promettoit toujours & restoit immobile. La lenteur avec laquelle les Suisses exécutoient le

le recès (1) de la Diéte de Zurich, 1515.
annonçoit assez qu'ils prêtoient l'oreille à la proposition que le Roi vouloit bien encore leur faire de renouveller les anciennes alliances; peut-être même la fierté du recès de Zurich n'avoit-elle eu pour objet que d'obtenir du Roi des conditions plus avantageuses. Cependant le Château de Milan pouvoit sauter en l'air avec le Duc & tous les Assiégés; il y avoit d'ailleurs de la mésintelligence entre ceux-ci; les Suisses s'accordoient mal avec les Italiens de la garnison. Le Connétable sut à quel point ces considérations ébranloient la constance de Sforce, il jugea que la voie de la négociation seroit efficace & prompte, il y employa Jean de Gonzague son oncle, favori de Sforce; il gagna par son moyen Jerôme Moron, Chancelier de Milan, l'ame du Conseil de Sforce, homme adroit & am- Guicciard, liv. 12.

(1) Le recez d'une Diéte est le recueil ou le cayer des délibérations de cette Diéte. Recez *recessus* vient de *recedere*, parce que cet acte se fait lorsqu'on est sur le point de se retirer.

1515. bitieux. (1) Quelques Historiens accusent ces deux hommes d'avoir déshonoré leur Maître, en lui faisant signer une capitulation prématurée. Quoiqu'il en soit, Maximilien Sforce, après vingt jours de siége, remit aux François les Châteaux de Milan & de Crémone, les deux seules Places qui lui restassent dans le Milanès, il renonça irrévocablement à tous ses droits sur le Duché, en faveur du Roi, qui lui donna un asyle en France, paya ses dettes, & se chargea de lui faire une pension de trente mille écus, ou de lui fournir la même valeur en Bénéfices, en lui procurant, s'il pouvoit, le chapeau de Cardinal; on accorda une amnistie à tous les Milanois qui avoient servi sous les Sforces, on paya ce qui pouvoit être dû aux Troupes qui s'étoient enfermées dans la Citadelle; Moron fut conservé dans sa dignité de Chancelier du Milanès, on

P. Jov. l. 15.

Belcar liv. 15. n. 24.

(1) On le verra par la suite jouer un grand rôle dans les révolutions du Milanès.

lui promit de plus une Charge de Maître des Requêtes. Sforce fut conduit en France (1) ; il sortit de ses Etats sans témoigner ni honte ni douleur, charmé, disoit-il, d'échapper à l'insolente protection des Suisses, aux exactions de l'Empereur, aux artifices des Espagnols, à l'alliance frauduleuse du Pape, & paroissant en effet sentir qu'il alloit être plus libre & plus heureux dans l'obscurité paisible de sa retraite, qu'il ne l'avoit été sur ce Trône, où il avoit plu à ses Maîtres de le faire asseoir (2). Les Historiens s'indignent de sa lâcheté, & chargent beaucoup le tableau de ses vices. A juger de lui par sa conduite, il paroît que c'étoit un Prince foible, fait pour être gouverné. Ni politique, ni belliqueux, on ne l'avoit vu ni préparer sa défense par les intrigues du cabinet,

1515.
Mém. de Du Bellay liv. 1.
Belcar. liv. 15, n. 24.

(1) Par Pontrême de Mauleon, frere de la Trémoille, & quelques autres Seigneurs François.

(2) Voyez l'Introduction, chap. 2, article du Milanès.

1515. ni commander les armées qui combattoient pour lui, il sembloit que la querelle du Milanès lui fût étrangére ; mais il eut du moins le mérite d'avoir renoncé de lui-même à un rang auquel il n'étoit point propre, & de ne l'avoir jamais regretté dans la suite (1).

Mém. du Du Bellay, liv. 1. Belcar. liv. 15. n. 27.

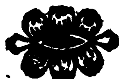
Le Roi entiérement Maître du Milanès, fit son entrée dans la Capitale de ce nouvel Etat, à la tête de son Armée triomphante, accompagné de cinq Princes du sang (2); il reçut au Palais Ducal le serment des Corps de la Ville : serment trop souvent & trop peu librement prêté à tant de différens Maîtres. Il établit à Milan un Parlement, dont il nomma Premier Président Jean de Selve, qui fut depuis Premier Président du Parlement de Paris. Il consacra ensuite huit jours à visiter les Places

(1) Il mourut à Paris le 10 Juin 1530.

(2) Le Duc d'Alençon, le Connétable de Bourbon, le Comte de Vendôme, le Comte de S. Pol & le Prince de la Roche-Sur-Yon.

du Duché; il séjourna pendant quelque tems à Vigevano, il y reçut les complimens faux ou sincéres de tous les Princes d'Italie. 1515.

Les Vénitiens lui avoient député immédiatement après la bataille de Marignan, quatre de leurs principaux Sénateurs, pour le féliciter de sa victoire & lui demander les secours qu'il devoit leur fournir, suivant les Traités, pour recouvrer leurs Etats de terre-ferme: ils obtinrent tout ce qu'ils demandoient. Guicciard, liv. 12.



1515.

CHAPITRE II.

Traité de Pavie. Entrevue de Bologne. Traité avec les Suisses. Mort du Roi d'Espagne Ferdinand le Catholique.

LE Pape, depuis l'entrée de François I. en Italie, n'avoit pas cessé de traiter avec lui les armes à la main, tout prêt à rompre les négociations, si la fortune eût cessé de seconder le Roi. Mais voyant qu'elle ne se démentoit point, il avoit enfin donné ordre à son Nonce (1) de terminer.

Un des articles les plus délicats étoit la restitution de Parme & de Plaisance. Jules II. s'étoit emparé de ces deux Places en 1512, lorsqu'après la bataille de Ravenne, la mort de Gaston avoit dispersé l'armée victorieuse, & fait perdre le Milanès à la France. Jules II. qui ne savoit

(1) Louis de Canosse, Evêque de Tricarico.

point mettre de bornes à ses droits, avoit prétendu qu'elles faisoient partie de l'Exarcat de Ravenne; car il étendoit cet Exarcat jusqu'aux Alpes, quoique Modène lui servît incontestablement de barriére du côté du Milanès, & que Parme & Plaisance eussent toujours appartenu aux Ducs de Milan. 1515.

Maximilien Sforce, trop heureux de rentrer dans le reste du Duché, ou trop malheureux de porter ce joug que les Suisses lui imposoient, n'avoit rien contesté à Jules II., & Léon X. à son avénement s'étoit trouvé paisible possesseur; mais le nouveau Duc (François I.) étoit trop instruit & trop jaloux de ses droits pour ne point réclamer ces deux Places, il n'avoit plus qu'un pas à faire pour s'en emparer; le talent du Nonce devoit consister à prévenir cette démarche & à faire compter pour quelque chose le sacrifice forcé que le Pape paroîtroit faire volontairement de ces deux Places.

Guicciard, liv. 12.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

On se hâta donc de conclure. Le

1515. Pape & le Roi s'engagérent à la défense réciproque de tous leurs domaines, le Roi prit sous sa protection la Maison de Médicis & le Gouvernement de Florence dans l'état où il étoit alors ; c'est-à-dire, tendant à la Monarchie. Il sacrifia les Bentivoglio, & Bologne resta au Pape. Le Pape fut obligé de rappeller les troupes de l'Eglise qui servoient l'Empereur contre les Vénitiens, & de remettre au Roi Parme & Plaisance, à condition que l'Etat de Milan, se fourniroit de sel à Cervia, & non plus, comme auparavant, à Comachio dans le Ferrarois. Telles étoient du moins les principales conditions du Traité que le Nonce conclut à Pavie au nom du Pape avec le Roi.

Belcar. liv. 15. n. 21. 22.

Le Pape refusa de le ratifier dans l'état où il étoit, il y mit des modifications qui développent ou son génie particulier, ou le caractére de la politique Italienne.

Deux articles exprimés avec trop de précision dans ce Traité, blessoient

ſa délicateſſe. L'un étoit cette reſtitution de Parme & de Plaiſance, l'autre le rappel des troupes qui ſervoient contre les Vénitiens. 1515.

Par le premier, le Pape mettoit le ſceau lui-même au rétabliſſement des François en Italie, il fixoit dans cette terre, *les Barbares*, que Jules avoit tant juré d'en chaſſer, il détruiſoit l'heureux ouvrage de ſon Prédéceſſeur ; il ne pouvoit conſentir à cette honte ; il ne voulut point abſolument que ces Places fuſſent remiſes par ſes Officiers aux Officiers du Roi, mais il imagina de faire évacuer ces deux Places par ſes troupes & d'en laiſſer les portes ouvertes un jour marqué ; ſi les François avertis de ce jour alloient s'en mettre en poſſeſſion eux-mêmes, étoit-ce la faute du Pape, & peut-on empêcher les gens d'entrer dans des Places qu'ils trouvent vuides & ouvertes ?

L'autre article qui faiſoit de la peine au Pape, étoit celui par lequel on l'obligeoit de rappeller les troupes qui ſervoient l'Empereur, c'étoit

une attention que le Roi devoit aux
1515. Vénitiens ses alliés, mais elle étoit
Guiçciard, liv. 12. bien gênante pour le Pape, qui avoit précisément promis de ne point rappeller ces troupes, tant que la guerre dureroit. Il résolut d'être scrupuleusement fidéle au mot, il ne rappella point ses troupes, il les cassa comme de mauvais Soldats, dont il étoit mécontent, & ordonna ensuite à chacun en particulier de revenir sur les terres de l'Eglise.

Les François rendirent hommage à toute la finesse de ces ingénieux détours; mais comme sous différens noms ils retrouvoient toujours leur compte, ils consentirent à tout, &
Folcar. liv. 15. n. 22. le Pape ratifia le Traité à Viterbe le 13. Octobre 1515.

Il restoit pourtant encore bien des
N. 27. points particuliers à régler. Le Pape & le Roi crurent qu'une entrevue les décideroit plus promptement & plus sûrement que toutes les négociations par Plénipotentiaires. Cette entrevue devoit naturellement se faire à Rome. La dignité du S. Siége sembloit l'exi-

ger; mais on se souvenoit qu'Alexandre VI. ne s'étoit pas bien trouvé d'y avoir reçu autrefois Charles VIII. 1515.
D'ailleurs le Pape se proposoit de détourner le Roi de ses projets sur Naples; mais si le Roi, en s'avançant jusqu'à Rome, faisoit les trois quarts du chemin de Naples, comment lui persuaderoit-on d'arrêter sa course?

Il sembloit du moins que si l'entrevue ne se faisoit point à Rome, elle ne pouvoit se faire qu'à Florence, parce qu'il n'y avoit que ces deux Villes où la Cour des Médicis pût briller de tout son éclat; mais on se souvenoit encore de l'empire que Charles VIII. avoit exercé dans Florence lorsqu'il y avoit passé. Les Florentins qui supportoient impatiemment le joug des Médicis, pouvoient par un coup de désespoir, se jetter entre les bras des François, il étoit dangereux de mettre à cette épreuve leur soumission encore incertaine.

Le Pape choisit donc la Ville de

Bologne située à l'extrêmité des terres de l'Eglise du côté de la Lombardie, il prétendit même se faire un mérite auprès du Roi de tant de pas qu'il faisoit à sa rencontre, exprès, disoit-il, pour ne pas l'éloigner de sa nouvelle conquête, mais en effet pour l'éloigner de celle qui restoit à faire.

1515.
Mém. de Du Bellay, liv. 1.
P. Jov. l. 16.

Léon X. arrive à Bologne le 8. Décembre & François I. deux jours après. Les Cardinaux de Fiesque & de Médicis vinrent au-devant du Roi jusques sur les Frontiéres de l'Etat de Milan & des terres de l'Eglise; ils le conduisirent au Consistoire, où le Roi rendit en personne l'obédience que tous les Princes Catholiques doivent au Pape au commencement de leur régne, & qui n'avoit pas encore été rendue au nom de François I. Le Chancelier prononçoit les paroles découvert & à genoux, le Roi debout & couvert les confirmoit par une inclination de tête. Après ce cérémonial, le Pape & le Roi s'enfermérent pendant trois jours pour s'occuper de leurs affaires.

Ils en traitérent trois principales, celle de Naples, celle des Feudataires du Saint Siége, celle de la Pragmatique & du Concordat. 1515.

Ils terminérent ensemble les deux premiéres; la troisiéme ne put être décidée en si peu de tems, il fallut l'abandonner au zéle & à la capacité de Commissaires choisis de part & d'autre. Cette derniere affaire appartient à l'Histoire de l'Eglise, & on se réserve d'en rendre compte, lorsqu'on traitera cette partie du regne de François I.

Il s'agissoit dans l'affaire de Naples d'engager François I. à différer cette expédition jusqu'à la mort de Ferdinand, que son âge, ses infirmités & son amour pour sa jeune femme faisoient regarder comme prochaine. Le motif apparent du Pape pour faire cette proposition, étoit que ses engagemens pour conserver Naples à la Maison d'Arragon étant alors rompus naturellement, il pourroit sans scrupule & sans mériter aucun reproche, fournir aux Fran-

1515. point de sa part les mêmes ménagemens que le Duc de Ferrare, il étoit neveu du Pape Jules II., il avoit commandé sous son oncle les armées de l'Eglise, il avoit servi d'instrument aux violences de ce Pontife contre le Duc de Ferrare & contre Louis XII. Léon X. lui ayant ôté le commandement des armées pour le donner aux Médicis, le mécontentement l'avoit jetté dans le parti des François, il faisoit beaucoup valoir à ceux-ci son refus de servir contre eux dans l'armée de l'Eglise, refus qui l'exposoit, disoit-il, à tout le ressentiment du Pape; ce refus étoit l'effet de sa vanité, non de son attachement pour les François. Le commandement des troupes de l'Eglise ayant été donné d'abord à Julien de Médicis, frere de Léon X, le Duc d'Urbin avoit promis de servir sous lui, parce qu'étant ami intime de Julien, il espéroit partager avec lui le commandement; mais après la mort de Julien, Laurent son neveu lui ayant succédé, le Duc d'Urbin qui

n'avoit pas avec Laurent les mêmes liaisons d'amitié, crut qu'il lui seroit honteux de servir sous un jeune homme & de servir comme simple Capitaine de Gendarmerie dans une armée qu'il avoit commandée. Sur ce refus, le Pape affectoit de le regarder comme un vassal coupable de félonie & infidéle aux obligations de son investiture ; on l'accusoit d'ailleurs d'avoir voulu, après la bataille de Marignan, exciter les François à faire une irruption dans l'Etat de Toscane ; mais son véritable crime étoit de posséder un Etat trop à la bienséance des Médicis, & qui ajoûté à l'Etat de Florence, l'eût étendu de la mer de Toscane à la mer Adriatique. Le Pape saisissant avec ardeur ce prétexte de félonie, avoit commencé contre le Duc des procédures juridiques, qui devoient amener des démarches plus violentes, il affectoit un courroux sévère & implacable ; quand le Roi voulut intercéder pour le Duc d'Urbin, il le pria de ne point parler en faveur d'un rebelle, dont

1515.

1515. il falloit absolument faire un exemple. Le Roi ne disputa qu'autant qu'il
Belcar. liv. 15. n. 27. étoit nécessaire pour faire acheter le sacrifice du Duc d'Urbin par la permission de lever une double décime sur les biens ecclésiastiques de son Royaume, & par la suppression des Evêchés de Chambery & de Bourg-en-Bresse. Ces deux nouveaux Evêchés, créés par Léon X. à la considération du Duc de Savoye, ou plutôt de Julien de Médicis qui avoit épousé la sœur de ce Duc, étoient formés aux dépens de quelques Evêques François, dont on avoit démembré les Diocèses, & qui avoient appellé comme d'abus de cette innovation. Le Parlement, toujours attentif à réprimer les entreprises de la Cour de Rome, & plus ardent quelquefois à défendre les libertés de l'Eglise Gallicane, que l'Eglise Gallicane elle-même ne le desireroit, se disposoit à rendre des Arrêts, qui pouvoient être le signal d'une guerre fâcheuse contre le Saint-Siége. Le Roi voulut la prévenir : le Duc de

Savoye dévoué alors à la France, se désista de sa poursuite, Julien de Médicis étoit mort, & le Pape qui aimoit mieux mettre le Duché d'Urbin dans sa Maison que d'établir deux Evêchés en Savoye, consentit qu'ils demeurassent supprimés, pourvû que le Roi retirât sa protection au Duc d'Urbin. Le Roi ne voulut ni l'abandonner ni le défendre; il se contenta d'une parole vague que le Pape donna de s'appaiser aussitôt que le Duc d'Urbin lui auroit fait une satisfaction convenable, & d'assûrances plus vagues encore que la recommandation du Roi obtiendroit toujours les égards qu'elle méritoit. Après ces conférences, le Pape & le Roi se séparèrent, contens en apparence l'un de l'autre, & peut-être (1) se croyant amis. Léon X. pour témoigner son contentement à François I. & pour 1515.

(1) Beaucaire dit à ce sujet, liv. 15. n. 28. *Rex Juvenis, Italicarum artium haud satis gnarus, Bononiâ discedens, magnam de Leonis amicitiâ spem Gallicâ simplicitate concepit, quam Leo mirandum in modum ostentabat.*

1515. l'engager à être le défenseur du Saint Siége & de la Chrétienté contre les Turcs, lui offrit le titre d'Empereur d'Orient qu'Alexandre VI. avoit, dit-on, donné à Charles VIII. & qu'André Paléologue lui avoit certainement cédé avec tous ses droits; François I. le refusa, ne voulant point accepter de titres qu'il ne pût réaliser.

Le Pape alla s'occuper des moyens de recouvrer Parme & Plaisance, de conserver Modène & Regge, & d'envahir le Duché d'Urbin.

Le Roi affermit la conquête du Milanès en faisant la paix avec les Suisses, aux mêmes conditions qui avoient été acceptées de part & d'autres à Galéra, avant la bataille de Marignan, & auxquelles le Roi vainqueur eut la modération de ne rien changer.

Les Suisses reconnurent le Roi pour Duc de Milan, Comte d'Ast & Seigneur de Gênes; promirent de lui fournir pour la défense de ces Etats, ainsi que de tous les autres de sa dé-

pendance, le nombre de gens de guerre dont on conviendroit selon les circonstances, s'engagèrent à rendre les Places (1) & Châteaux, qu'eux & leurs alliés possédoient dans le Duché de Milan. 1515.

Le Roi s'obligea de leur payer dans des termes convenus un million d'écus, tant pour l'exécution du traité de Dijon, que pour d'autres objets, il augmenta aussi les pensions qu'on leur payoit avant leur rupture avec la France; c'étoit cette augmentation qu'ils avoient demandée à Louis XII. & que Louis XII. mécontent d'eux d'ailleurs, avoit refusée.

Les Suisses conservèrent cette clef du Milanès, cette Place de Bellinzone, dont l'usurpation les avoit brouil-

(1) Savoir quatre Bailliages nommés Lugan, Lucarne, Magia, Mendrysio, dont ils s'étoient emparés en 1512. par droit de bienséance, & le Comté de Chiavenne & la Valteline, dont les Grisons (revenüs à leur alliance) s'étoient depuis saisis à leur éxemple.

1515. lés avec la France. Ils se réservèrent aussi le Comté d'Arone.

Les cinq petits Cantons (1) qui étoient en possession des vallées du Milanès que le Roi se faisoit rendre, trouvèrent cette restitution si dure, qu'ils refusèrent de signer le Traité, & consentirent à ne point toucher leur part du million d'écus; les huit autres Cantons touchèrent la leur, mais ils stipulèrent qu'ils ne seroient point obligés d'agir contre leurs compatriotes, quand on entreprendroit de reprendre sur eux les vallées: François I. trouva qu'elles ne méritoient pas une continuation de guerre; & sans les abandonner, il ne fit aucun mouvement pour s'en resaisir. On peut dire au reste que par ce traité, les Suisses étoient plutôt désarmés à l'égard des François que réconciliés avec eux.

Le Roi donna le Gouvernement du Milanès au Connétable, qui avoit

(1) Schwits, Uri, Underwald, Zug & Glaris.

eu tant de part à cette conquête, & il revint en France recueillir le plus doux fruit de sa victoire, l'applaudissement de ses peuples. 1516.

Depuis la conquête du Milanès, le Roi d'Espagne trembloit pour le Royaume de Naples; soit qu'il ignorât l'engagement que François I. avoit pris à cet égard avec le Pape, dans l'entrevûe de Bologne, soit qu'accoutumé à violer tous ses engagemens, il ne conçût pas qu'un autre Prince pût être esclave des siens, il ne négligeoit rien pour susciter à François I. de nouveaux ennemis, il cherchoit à réveiller la haine des Suisses, il irritoit la jalousie naturelle du Roi d'Angleterre, il fournissoit cent vingt mille écus à l'Empereur, pour faire une irruption dans le Milanès, sans songer que l'indolent Maximilien pourroit prendre l'argent & rester tranquille. Au milieu de tous ces mouvemens, le Roi d'Espagne allant à Séville, mourut le vingt-deux Fé- *Pâques le 23. Mars*

1516. vrier, au petit Village de Madrigalet (1), victime, comme l'avoit été Louis XII., du desir tardif (2) d'avoir des héritiers de son nom. Les Historiens prétendent que Germaine de Foix sa femme lui avoit fait prendre dans cette vûe un breuvage qui le rendit hydropique & causa sa mort. Il y a sans doute plus de remédes capables de tuer un vieillard, que de philtres capables de ranimer la nature éteinte.

Belcar. liv. 15. n. 29.

On croyoit que Ferdinand laisseroit la Couronne d'Espagne (3) à

(1) Varillas ne manque pas de dire qu'on avoit prédit à Ferdinand qu'il mourroit à *Madrigal*, que Ferdinand évitoit toujours d'aller dans cette Ville de Castille, que se trouvant très-mal dans sa route, & étant forcé de s'arrêter dans un village, il s'avisa d'en demander le nom, & qu'au mot de *Madrigalet*, il s'écria qu'il étoit mort.

(2) Il avoit 63. ans, & les avoit bien employés, soit dans les occupations qui illustrent la vie, soit dans celles qui l'abrégent.

(3) Nous considérons ici l'Espagne comme toute réunie sous Ferdinand, parce qu'en effet il la gouvernoit toute entière, cependant la Couronne de Castille & tout ce qui en dépendoit, appartenoit déja à l'Archiduc Charles par la mort d'Isabelle de Castille, son ayeule, & par l'état de démence de Jeanne sa mère.

l'Archiduc

l'Archiduc Ferdinand ſon petit-fils, frère puîné de Charles ; en effet, Charles élevé loin de lui dans les Pays-Bas, ſous les yeux du Roi de France, par un Gouverneur peu agréable à Ferdinand, Charles, qui d'ailleurs avoit traité ſans ſa participation avec François I. ſon ennemi, devoit lui être bien moins cher que le jeune Ferdinand ſon filleul, élevé dans ſa Cour, formé par lui-même aux mœurs Eſpagnoles, & toujours comblé des témoignages de ſa tendreſſe ; mais la politique déterminoit ſeule les démarches eſſentielles de Ferdinand, il voulut que tous ſes Etats réunis dans la perſonne de Charles, & joints avec les Etats de la Maiſon d'Autriche (dont ce Prince devoit hériter à la mort de l'Empereur) formaſſent une puiſſance redoutable à la France ſon ennemie. 1516.

Sa malheureuſe fille Jeanne, mere des deux Archiducs, étoit toujours enfermée dans le Château de Tordeſillas.

1516. Ferdinand confia le Royaume d'Arragon à l'Archevêque de Sarragoſſe ſon bâtard, & celui de Caſtille, au fameux Cardinal Ximenès, Archevêque de Toléde.



CHAPITRE III.

Campagne de 1516. Expédition de l'Empereur dans le Milanès. Traité de Noyon.

LE Duc de Milan (Maximilien Sforce) ayant abdiqué, les Suiſſes étant appaiſés, le Pape étant ſatiſfait, ou feignant de l'être, le Roi d'Eſpagne étant mort, il ne reſtoit plus de la ligue formée contre la France, que l'Empereur, foible ennemi, qui haïſſoit mollement, qui ſignaloit encore plus mollement ſa haine, & contre lequel les François & les Vénitiens étoient alors réunis, pour procurer à ces derniers le recouvrement de leurs Etats de terre-ferme. Dans cette guerre les François n'étoient qu'Auxiliaires, ils rendoient aux Vénitiens les ſecours qu'ils en avoient reçus à la bataille de Marignan. 1516.

1516. L'Alviane étoit mort (1), Théodore Trivulce (2) lui avoit succédé dans le commandement de l'Armée Vénitienne. L'Alviane avoit pris Bergame ; Trivulce assiégeoit à la fois Vérone & Bresse. Le Maréchal de Lautrec mena contre Bresse quatre cens hommes d'armes commandés par le Bâtard de Savoye ; & six mille Gascons commandés par Pierre de Navarre. A leur arrivée, les Bressans capitulèrent, & promirent de rendre la Place, si dans vingt jours ils n'étoient secourus. Ils le furent ; le Comte de Roquendolf ayant pénétré jusqu'à Bresse, par le pays des

P. Jove, liv. 16.

(1) Le Sénat de Venise, voulant lui faire des funérailles dignes de son rang & de sa gloire, donna ordre à Théodore Trivulce d'envoyer son corps & de demander un sauf-conduit aux Allemands, alors maîtres de la ville de Vérone, par laquelle il falloit passer ; les soldats s'opposérent à cette dernière démarche, & dirent que leur Général n'ayant jamais demandé de grace à ses ennemis pendant sa vie, n'en vouloit point encore recevoir après sa mort ; ils le portérent en pompe à travers le Véronèse, tambours battans & enseignes déployées.

(2) Cousin-germain du Maréchal de ce nom, & depuis Maréchal de France lui même le 23. Mars 1526. à la place du Maréchal de Chabannes.

Grisons, introduisit dans cette Place six mille Allemands, qui firent d'abord convertir le siége en blocus; ce premier secours n'étoit que l'avant-coureur d'un autre plus puissant, porté (qui eût pû le prévoir!) par l'Empereur lui-même. On le vit bientôt descendre des montagnes du Trentin, à la tête de seize mille Lansquenets, de quatorze mille Suisses & d'une Cavalerie nombreuse. On ne s'attendoit à rien moins de sa part; on comptoit trop sur son irrésolution, sur son indolence, sur sa pauvreté, fruits de ses dissipations; mais le Cardinal de Sion étoit à sa Cour; il y a d'ailleurs des conjonctures qui arrachent les hommes à leur caractère. Le Roi d'Espagne venoit de mourir; l'Empereur déja tuteur honoraire de l'Archiduc Charles son petit-fils dans les Pays-Bas, titre vain, espéroit, dit-on, obtenir l'administration des Royaumes d'Arragon & de Castille qu'avoit eue Ferdinand; il crut qu'il falloit la mériter, en flattant par une irruption

1516.

Du Bellay, l. I.

1516. dans le Milanès, la haine des Espagnols pour les François, & en se rendant considérable aux yeux de ces mêmes Espagnols par une expédition brillante. D'ailleurs, son Armée ne lui coûtoit rien; les cent vingt mille écus du Roi d'Espagne avoient servi à la lever, & c'étoit l'argent du Roi d'Angleterre qui devoit la soudoyer. Ce Roi si jaloux de la gloire de François I. étoit encore plus mécontent de la protection que la France accordoit contre lui en Ecosse au Duc d'Albanie, oncle du jeune Roi Jacques V. Le Duc d'Albanie (1) ayant disputé à la Reine Douairière, sœur de Henri VIII., la Régence du Royaume d'Ecosse, l'avoient obtenue par le crédit des François, & les droits de la masculinité avoient été préférés à l'ordre de la nature, même pour la Régence, dans un pays qui n'admet point la Loi Salique. La Reine avoit été ré-

(1) Voyez l'Introduction, Chapitre III., article Ecosse.

duite à chercher un asyle auprès de Henri VIII. La mort ou le bannissement étoit en Ecosse le partage de ses amis. Henri VIII. pour s'en venger, engagea l'Empereur à faire une descente dans le Milanès, promettant d'en faire une en France, qu'il ne fit pas pourtant, n'ayant pas jugé à propos d'enfreindre ouvertement les Traités; mais comme il n'ignoroit pas qu'il falloit que l'Empereur sortît du moins *indemne* de toutes les expéditions qu'il pouvoit entreprendre, il lui fournit l'argent nécessaire pour entretenir une Armée. L'Empereur tira de ses Etats héréditaires les meilleures troupes qu'il put y trouver; les cinq Cantons Suisses qui n'avoient pas voulu souscrire à la paix avec François I. lui fournirent le reste pour une somme assez modique. 1516.

La descente de l'Empereur dans le Milanès, fut pour la Noblesse Françoise une nouvelle occasion de signaler son amour pour le Roi & pour l'Etat. Un Chambellan du Roi, nom-

1516. mé Imbert de Basternay, Seigneur du Bouchage (1), courut porter toute sa vaisselle à la caisse militaire. Ces traits de zéle & de générosité qu'on admireroit tant dans l'Histoire Ancienne, sont très-communs parmi la noblesse sous le regne de François Premier.

A l'arrivée de l'Armée Impériale, le Maréchal de Lautrec leva le blocus de Bresse, & recula vers l'Adda dans l'intention d'en disputer le passage; mais trop foible pour exécuter ce projet, il fut forcé de se retirer vers Milan, & toujours poursuivi par l'Armée Impériale, sa retraite eut l'air d'une fuite. L'Empereur ravagea sans obstacle le pays situé entre l'Adda & le Pô.

P. Jov. l. 16. Lautrec arrivé à Milan, y répandit l'allarme; sur son récit, le Connétable de Bourbon désespéra d'en sauver les fauxbourgs, & crut de-

(1) C'est le même qui avoit été un des Plénipotentiaires pour les Traités des 24 & 31. Mars 1515. entre le Roi & l'Archiduc. Voyez le Chap. I. de ce Livre premier.

voir les détruire. Ce parti violent pouvoit être dangereux par la terreur qu'il inspiroit aux habitans; d'ailleurs, quel traitement plus cruel pouvoient-ils attendre de l'ennemi? les Milanois se souvinrent long tems avec douleur de cette destruction; ils l'imputèrent aux conseils perfides & à la haine secrette de Venise, dont la Ville de Milan étoit la rivale pour le commerce. 1516.

La lenteur de l'Empereur laissa aux Milanois le tems de se reconnoître, & l'activité du Connétable pourvut promptement à leur défense. Dans le même tems le Capitaine Albert de la Pierre, que les violences du Cardinal de Sion avoient jetté dans le parti de la France, arrive à la tête de treize mille Suisses, avant que l'Empereur eût entièrement investi Milan. Ce renfort fit renaître l'audace avec l'espérance, il ne fut plus question de se défendre, on ne parla que d'attaquer l'Empereur & de le forcer à une retraite honteuse. Cependant les Suisses amenés par Al-

1516. bert de la Pierre, eurent horreur de souiller leurs mains du sang de leurs compatriotes qui servoient dans l'Armée de l'Empereur, ils refusèrent de combattre, quoiqu'ils eussent reçu leur montre (ou solde). Le Connétable, irrité de leur procédé, n'attendit pas que, quittant d'eux-mêmes l'Armée, ils y répandissent le découragement, il mit dans son dépit la hauteur d'un Général, cette hauteur avec laquelle Alexandre avoit traité les Macédoniens révoltés; il les licentia sur le champ comme des soldats rebelles, indignes de servir sous lui. Le Connétable vouloit éloigner de son Armée la contagion de la désobéissance, il sentoit aussi que s'il retenoit les Suisses sous ses drapeaux, s'il s'obstinoit à les mener au combat, il ne feroit que les pousser à la défection, que les jetter dans le parti de l'Empereur, au lieu qu'en les renvoyant bien payés sur leur premier refus, il les laissoit dans la disposition de remplir le reste de leurs engagemens, & de ne pas du

Quinte-Curce, l. 10. cap. 9. 10. 11.

moins combattre contre la France, s'ils ne vouloient pas combattre pour elle ; il se doutoit bien d'ailleurs que l'Empereur n'auroit jamais assez d'argent pour les prendre à son service. 1516.

Albert de la Pierre étoit trop attaché aux François, pour les abandonner, il resta & força de rester sa Compagnie de trois cens hommes ; mais elle exigea que l'on ne l'employât que contre les Allemands, & protesta de ne point combattre contre les Suisses.

L'Empereur averti que les treize mille Suisses avoient quitté l'Armée des François, se crut maître de Milan. Il parla en vainqueur, il dicta des Loix, il menaça, il fit souvenir les habitans que l'Empereur Frédéric Barberousse, ayant détruit leur Ville de fond en comble, avoit semé du sel dans le lieu où elle avoit été bâtie ; il jura de la faire disparoître de nouveau, si elle n'apportoit ses clefs. Sur le refus qu'on en fit, il distribua ses quartiers autour

1516. de la Ville, & crut au moins qu'il alloit lever des contributions suffisantes pour remplacer l'argent du Roi d'Angleterre, qu'il avoit dépensé à toute autre chose qu'à payer ses troupes; mais tous ses projets échouèrent par le bon ordre que le Connétable établit par-tout, & le défaut d'argent excita bien-tôt une révolte parmi les Suisses de l'Armée Impériale.

Le jour qu'ils devoient toucher un mois de leur solde, étoit passé, sans qu'on eût entendu parler de payement; le lendemain matin le Colonel Stafler va trouver l'Empereur dans son lit, & lui demande de l'argent avec l'insolence si familière alors à ces Troupes étrangères, lorsqu'elles étoient mal payées. L'Empereur s'irrite, s'appaise, menace, promet, conjure, mais vainement. On lui déclare que si l'on n'est payé dans l'instant, on acceptera la solde qu'offroit le Connétable de Bourbon. A ces mots, l'Empereur est frappé comme d'un coup de foudre;

Ludovic Sforce, l'oncle de sa femme, livré aux François par les Suisses, se retrace à sa mémoire; il répond en tremblant qu'il ira le soir au quartier des Suisses avec le Cardinal de Sion. (Ce Cardinal alors languissant, & en apparence voisin du tombeau, ayant perdu sa force & sa santé, avoit conservé toute sa haine pour les François, & vouloit mourir en les combattant.) L'Empereur se lève avec précipitation, & au lieu d'aller au quartier des Suisses, se réfugie dans celui des Allemands, où il croit à peine être en sûreté; Trivulce augmente sa terreur par un stratagême heureux, il écrit aux Capitaines Suisses de l'Armée Impériale une lettre qui annonçoit une fausse intelligence & un prétendu complot contre l'Empereur. Il prend si bien ses mesures, que la lettre est interceptée; Maximilien l'ayant lûe, ne doute plus que sa perte ne soit jurée, il envoye le Cardinal de Sion porter aux Suisses seize mille écus, & leur en promettre beaucoup davantage

1516.

Paul. Jov. Vita Leonis, 10. Lib. 3, *passim*.

1516. afin de les amuser ; en même tems il suppose qu'on doit lui payer dans la Ville de Trente une lettre de change de quatre-vingt mille écus ; il y court en poste, mais cette lettre de change n'étoit qu'un prétexte & ce voyage n'étoit qu'une fuite. Ses troupes l'attendoient en vain au-delà de l'Adda, il ne revint point ; le trouble se met dans cette armée dépourvue à la fois de chef & d'argent ; les Suisses se débandent, & pour l'argent qui leur étoit dû, vont piller Lodi & Saint-Ange. Le siége de Milan est levé, les Allemands abandonnés ne songent plus qu'à la retraite, Le Connétable envoye à leur poursuite le Comte de Saint-Pol, Montmorenci & Lescun (1), qui troublèrent leur marche, chargèrent leur arrière-garde, & leur tuèrent beaucoup de monde.

Guicciard, l. 12.
Mém. de Du Bellay, Liv. 1.

Telle fut la ridicule issue d'une entreprise qui s'annonçoit avec un ap-

(1) Lescun se nommoit Thomas de Foix, il étoit frere du Maréchal de Lautrec.

pareil si formidable. Cet affront termina la carrière militaire de l'Empereur Maximilien I.; il ne reparut plus à la tête de ses armées. Ce Prince qu'on avoit vû dès l'âge de vingt ans, triompher à Guinegaste de l'expérience de Descordes, le plus fameux Capitaine de son tems, démentit toute sa vie les espérances qu'avoit données sa jeunesse, & finit à cinquante-huit ans par être le premier déserteur de son Armée. 1516.

Ces fréquentes révoltes des Suisses qui rendoient alors leurs services si dangereux, n'étoient, après tout, qu'une juste punition de l'imprudences des Princes, qui les employant en trop grand nombre dans leurs armées, les mettoit en état d'y faire la loi, & qui joignoient à cette première faute l'injustice de ne les pas payer exactement.

Les François ainsi délivrés de Maximilien & de son Armée, retournèrent au siége de Bresse avec les Vénitiens. Les assiégés vivement pressés, firent une nouvelle capitulation,

Belcar. l. 15. n. 33.

1516. par laquelle ils demandoient encore du tems pour attendre un nouveau ſecours, on ne leur accorda que deux jours, & on prit des ôtages. Le ſecours n'arriva point, & les Breſſans ſe rendirent, après avoir mis quelque tems en danger la vie de leurs ôtages, en paroiſſant vouloir ſe défendre & rompre la capitulation. On alla enſuite faire le ſiége de Vérone où commandoit Marc-Antoine Colonne, digne neveu de Proſper, plus vigilant, & plus heureux que Proſper ne l'avoit été à Villefranche ; rien ne put le forcer de ſe rendre, quoiqu'il fût dangereuſement bleſſé d'un coup d'arquebuſe, quoique la Ville fût dépourvue de munitions & de guerre & de bouche, quoique les François du côté de Mantoue & les Vénitiens du côté de Vicence la foudroyaſſent par de fortes batteries, quoiqu'enfin le Maréchal de Lautrec eût déja livré l'aſſaut par deux bréches conſidérables : ſur ces entrefaites le Comte de Roquendolf arrive au ſecours de la Place avec huit mille Allemands.

Belcar. liv. 15. n. 37.

Guicciard. liv. 12.
Mém. de Du Bellay, liv. 1.

Son arrivée & un accident horrible qui survint alors, obligèrent Lautrec à convertir le siége en blocus. Huit cent barils de poudre avec d'autres provisions venoient par la plaine de Vérone au camp des assiégeans ; les conducteurs, par l'empressement d'arriver, forcèrent les bœufs qui traînoient ce convoi, de faire violence à leur lenteur naturelle ; les bœufs trop vivement pressés, s'effarouchèrent & coururent avec tant de rapidité que les roues s'enflammèrent, le feu prit aux poudres. Les voitures, les bœufs, les conducteurs, l'escorte, tout fut mis en piéces. 1516.

Paul Jove raconte aussi que Marc-Antoine Colonne, ayant gagné un Laboureur des environs de Vérone, qui alloit souvent au camp des Vénitiens pour y vendre ses denrées, cet homme, dont on ne se défioit point, s'approcha de l'artillerie, sans que les Gardes l'en empêchassent, & mit le feu aux poudres, qui furent toutes consumées en un instant. L'incendiaire qui s'étoit retiré, après avoir

1516. mis la mêche à portée d'embraser les poudres, fut arrêté, appliqué à la torture & brûlé vif.

Lautrec se retira vers Villefranche (1), poste avantageux, qui séparant le Mantouan du Véronèse, lui donnoit la facilité de couper les vivres aux assiégés.

P. Jov. liv. 18. Pendant que les François aidoient ainsi les Vénitiens à recouvrer leurs Etats de terre-ferme, l'Archiduc Charles devenu héritier des Royaumes d'Espagne par la mort de Ferdinand son ayeul, n'en recherchoit que plus ardemment l'alliance de François I. afin que sa prise de possession ne fût point troublée par ce voisin redoutable, placé entre l'Espagne & les Pays-Bas. Ces deux Princes avoient ensemble de grands intérêts à régler. Charles venoit d'hériter des droits de la Maison d'Arragon sur le Royaume de Naples, &

(1) Cette Villefranche n'est point celle où Prosper Colonne avoit été surpris; cette dernière est au pied des Alpes dans le Piémont, l'autre est au-delà du Milanès sur les confins du Véronèse.

François I. brûloit de reconquérir ce Royaume. François I. ne prétendoit point d'ailleurs trahir la cause du Roi de Navarre son protégé, & Charles trouvoit cette portion de l'Espagne trop précieuse par sa situation vers les Pyrénées, pour consentir à la restituer; mais son intérêt le plus pressant étoit alors d'être sans ennemis, & sur-tout d'avoir la France pour amie. Il pressa donc François I. de nommer un Plénipotentiaire, & de choisir un lieu pour les Conférences. François I. choisit Noyon & nomma le Grand-Maître de Boisy. Charles nomma le Plénipotentiaire le moins suspect à la France; ce fut le Seigneur de Chiévres, ami particulier de Boisy (1). Ainsi les deux gouverneurs eurent entre leurs mains les intérêts de leurs deux illustres éleves; ils étoient dignes de cet

1516.

Belcar. liv. 15. n. 36. Guicciard. liv. 12. Mém. de Du Bellay, liv. 1.

(1) Il y avoit encore d'autres Négociateurs, tels que l'Evêque de Paris Etienne Poncher & le Premier Président du Parlement de Paris, Pierre Mondot de la Marthonie pour le Roi; le grand Chancelier de l'Empereur pour le Roi d'Espagne.

1516. honneur par la droiture de leurs intentions & par leur amour pour la paix ; mais il paroît que dans ces Conférences, Chiévres fut plus habile que Boisy ; celui-ci ne profita pas assez de l'avantage des circonstances : il est certain qu'alors le nouveau Roi d'Espagne auroit subi la loi qu'on auroit voulu lui imposer ; on ne pouvoit retrouver une si belle occasion de l'obliger à rendre la Navarre & le Royaume de Naples. Charles avoit tout à craindre ; l'Arragon & la Castille pouvoient lui préférer le jeune Ferdinand son frere; la Castille pouvoit au moins refuser de le reconnoître pendant la vie de sa mère, la France pouvoit exciter ou fomenter tous ces troubles ; elle pouvoit pendant l'absence de Charles, qu'elle occuperoit ainsi en Espagne, mettre la main sur les Pays-Bas, toujours assez François dans le cœur. C'étoit donc le moment de tout obtenir du Roi d'Espagne (1). La France n'obtint rien & accorda tout.

(1) Nous appellerons désormais ainsi l'Archiduc Charles.

On convint que Charles, aussi-tôt qu'il seroit arrivé en Espagne, & qu'il auroit pris connoissance de l'affaire de la Navarre, satisferoit Henri d'Albret (1). 1516. Le 13. Août 1516.

Quant au Royaume de Naples, on prit pour base des opérations, le traité de partage conclu en 1501. entre Louis XII. & Ferdinand, traité que celui-ci avoit violé; on eut égard aussi au traité de 1505, par lequel Ferdinand, épousant Germaine de Foix, niéce de Louis XII, avoit pris en dot la portion du Royaume de Naples, (qu'il avoit usurpée sur Louis XII.); les conditions de ce mariage étoient que si Germaine de Foix survivoit sans enfans, cette moitié reviendroit à la France, & que si Ferdinand survivoit, soit qu'il eût des enfans de Germaine, soit qu'il n'en Guicciard, liv. 12.

(1) Fils de Jean, sur lequel elle avoit été usurpée, & qui étoit mort après une tentative malheureuse pour la recouvrer. Varillas qui renverse tout, suppose qu'il ne fit cette tentative qu'après le traité de Noyon, qui ne parle pourtant que de son fils, parce que Jean étoit mort le 17. Juin précédent.

1516. eût point, il réuniroit les deux portions du Royaume de Naples. Le premier cas étoit arrivé, Ferdinand étoit mort sans laisser d'enfans de Germaine ; ainsi en adoptant même les traités de 1501. & de 1505. en supposant qu'ils eussent été fidélement exécutés par l'Espagne, la moitié du moins du Royaume de Naples revenoit à la France. François I. fit ce qu'avoit fait Louis XII., il céda cette moitié au Roi d'Espagne par le traité de Noyon, en faveur du mariage qui fut aussi arrêté à Noyon entre le Roi d'Espagne & Madame Louise, fille alors unique de François I. & qui n'avoit encore qu'un an (1). On ne tint aucun compte du mariage conclu par le traité précédent entre ce même Charles & Madame Renée, sœur de la Reine. Charles avant de se marier, fut promis, ou se promit lui-même à toutes les Princesses de l'Europe.

Un des objets du Roi d'Espagne

(1) Elle étoit née le 19 Août 1515.

dans le traité de Noyon, étoit encore de réconcilier l'Empereur ſon ayeul avec la France, & d'aſſurer ainſi la paix à toute la Maiſon d'Autriche. Mais comme François I. ne vouloit point abandonner les Vénitiens, on ſe contenta de laiſſer vaguement une place dans le traité de Noyon à l'Empereur. 1516.

Les Rois de France & d'Eſpagne ſe prodiguérent les témoignages d'eſtime & d'amitié, ils s'envoyérent le Collier de leurs Ordres; ils convinrent d'une entrevue prochaine à Cambray (1). Le Roi d'Eſpagne dans toutes ſes lettres appelloit François I. *ſon bon père*, François I. l'appelloit *ſon bon fils*, (2). Ils ſe combloient à

(1) Le Pape l'empêcha, mais le traité de Noyon fut depuis confirmé pat deux autres traités conclus, l'un à Cambray, l'autre à Bruxelles. Le motif du Pape pour empêcher cette entrevûe, étoit la crainte que les Rois de France & d'Eſpagne ne s'accordaſſent à fournir du ſecours au Duc d'Urbin contre le Saint Siége.

(2) Il ne paroît point que ces titres de *Pere* & de *Fils* annonçaſſent une liaiſon auſſi étroite qu'on pourroit le croire. Ils étoient preſque d'étiquette. Parmi les Souverains, les plus âgés prenoient aſſez

1516. l'envi de préfens ; Charles envoyoit à François de beaux chevaux de Naples, au lieu de lui rendre Naples même, & il lui écrivoit : » *Je n'ai* » *rien de plus à cœur que de vous complaire, comme tout bon fils doit faire* » *à fon bon père.* Il lui faifoit part comme à fon ami de tous les événemens heureux qui lui arrivoient : » *Pour continuation de la fervente* » *amour que je vous porte,* lui écrivoit-il, » *j'ai voulu vous faire part que* » *j'ai été proclamé Roi dans mes Royaumes de Caftille, Léon & Grenade, &* » *que j'efpere l'être de même en Aragon.*

Tout cela n'empêchoit pas que vers le même tems à peu près, le Roi d'Efpagne, attentif à fe procurer des Alliés en tout évenement, ne fe fût ligué avec les ennemis déclarés ou

communément le titre de *Peres*, en écrivant aux plus jeunes. Maximilien I. lorfqu'il n'étoit point en guerre avec François I. l'appelloit dans fes lettres *fon bon fils*, & fignoit : *votre b·n Frere & Pere.* Le Roi d'Angleterre appelloit auffi le Roi d'Efpagne *fon bon fils.*

ſecrets de François. I. Il y avoit eu un traité conclu à Londres le 29. Octobre 1516. entre l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Roi d'Angleterre. C'étoit une véritable Ligue défenſive contre quiconque attaqueroit l'une des trois Puiſſances, & par conſéquent contre François I. qui en ſecourant les Vénitiens, attaquoit néceſſairement l'Empereur. On régloit le nombre de troupes que chacun devoit fournir; on laiſſoit la liberté à toutes les autres Puiſſances d'entrer dans cette Ligue; on y comprenoit tous les Cantons Suiſſes, même ſans les conſulter; il eſt vrai qu'on leur aſſignoit des penſions, & que ce motif pouvoit être déterminant pour eux. Mais l'Empereur, à qui on n'aſſignoit point de penſions, & de qui les Vénitiens conſentirent d'acheter la reſtitution de Vérone, ſe dégoûta bientôt de la Ligue de Londres, une Place à ſes yeux ne valoit pas de l'argent; Vérone que Lautrec réduiſoit à la famine, alloit têre forcée de capituler, la néceſſité 1516.

1516. Guicciard, liv. 12. Belcar. liv. 15. n. 39.

alloit triompher de la constance de Colonne & de Roquendolf, l'Empereur voulant toucher cent mille écus que les Venitiens lui offroient, se hâta de leur remettre cette Place, qu'ils auroient prise. Maximilien ayant reçu son argent, accéda pleinement au Traité de Noyon, il conclut la paix avec les François & avec les Vénitiens, par le Traité de Bruxelles du mois de Décembre 1516, & par celui de Cambrai du 11. Mars 1517.



CHAPITRE IV.

Affermissement de la Paix. Traité de Fribourg ou Paix perpétuelle. Nouvelle Alliance avec le Pape. Guerre d'Urbin. Troubles intérieurs du Milanès.

L'ALLIANCE des François & des Vénitiens avoit eu le plus plein succès ; les François avoient recouvré le Milanés, & les Vénitiens leurs Etats de terre-ferme ; ils avoient fait une Paix glorieuse, l'Empereur en avoit fait une lucrative ; il avoit touché de l'argent, il étoit content ; il consentit que les cinq cantons Suisses, qui, autant par égard pour lui que par le desir de conserver les Vallées du Milanès, n'avoient point voulu prendre part au Traité fait entre François I. & les Suisses, entrassent avec les huit autres Cantons dans l'Alliance de la France. Ce fut alors que François I. conclut à Fribourg 1516.

1516. avec les treize Cantons, les Ligues Grises, les Valesans, enfin avec tout le Corps Helvétique, le Traité auquel on donna le nom de *Paix perpétuelle* & qui le mérita, puisqu'en effet depuis ce tems les Suisses n'ont point cessé d'être fidéles à l'alliance des François.

29 *Novembre* 1516.

Guicciard. liv. 12.

Une des principales conditions du Traité de Fribourg, étoit que les Suisses ne porteroient jamais les armes contre la France en faveur d'aucun autre Etat: cette clause importante fut achetée par une augmentation de pensions, qui sembloit répondre qu'elle seroit exécutée. Si depuis on vu plus d'une fois sous le regne même de François I. des Suisses servir contre la France, ce n'étoit point de l'aveu de la Nation entière, ils étoient ou séduits par le Cardinal de Sion, ou entraînés par des circonstances qui leur faisoient croire cette démarche compatible avec le Traité de Fribourg; alors même il y avoit des Suisses en plus grand nombre dans les armées Françoises,

& ces Suisses étoient apparemment seuls avoués par leurs Supérieurs. 1516.

La conduite du Pape à l'égard de la France, avoit été trés-équivoque pendant l'expédition de l'Empereur, elle avoit même donné lieu de soupçonner que cette expédition étoit dûe en partie aux intrigues du Pape; & qu'il avoit appellé Maximilien en Italie. Cependant les prétentions de l'Empereur sur l'Italie étoient bien plus redoutables au Saint Siége que celles de François I. Celles-ci avoient des bornes, les autres n'en avoient point; Mais Léon X. savoit que des prétentions ne sont rien, & que le caractère des hommes fait tout. Le génie belliqueux & conquérant de François I. l'allarmoit bien plus que l'esprit inconstant de Maximilien. Le Pape vouloit d'ailleurs les détruire tous deux & les chasser l'un par l'autre de l'Italie. C'étoit François I. qui s'y établissoit alors, c'étoit donc contre lui qu'il falloit diriger ses efforts. Voilà pourquoi on avoit vu Marc-Antoine Colonne se

1516. joindre aux Allemands avec des troupes de l'Eglise & défendre Vérone contre les François & les Vénitiens ; voilà pourquoi dès que l'Empereur avoit paru en Italie, le Pape s'étoit hâté d'envoyer auprès de lui en qualité de Légat, le Cardinal Bibiena ; voilà pourquoi le Roi ayant demandé au Pape les secours qu'il s'étoit obligé par le Traité de Bologne, de fournir pour la défense du Milanès, le Pape avoit répondu qu'il étoit dans une impuissance absolue de satisfaire à cet article, & avoit offert en échange, de l'argent qu'il n'avoit pas fourni. L'événement ayant trahi ses desirs & ses espérances, il entreprit de persuader aux François qu'ils n'avoient nul reproche à lui faire. Si on objectoit la défense de Vérone par Marc-Antoine Colonne, il désavouoit hautement Colonne & offroit de lui faire son procès; si on alléguoit la Légation de Bibiéna, il s'excusoit sur la nécessité indispensable d'envoyer un Légat à l'Empereur toutes les fois qu'il paroissoit en Italie. Il tiroit sur-tout un

grand avantage de ce que Bibiéna n'étoit point arrivé jusqu'à l'Empereur, & de ce qu'il s'étoit arrêté en chemin sous prétexte de maladie : » n'étoit-ce pas là une preuve sensible que le Pape n'avoit rendu à l'Empereur qu'un hommage frivole » & involontaire, dont il s'étoit même dispensé autant qu'il l'avoit pu ? Il ne disoit pas que le Cardinal Bibiéna ne s'étoit arrêté dans sa course que quand il avoit appris la retraite de l'Empereur. A l'égard du secours non livré, il répétoit que l'impuissance seule l'avoit empêché de remplir cet engagement, & pour prouver, quoiqu'après coup, la droiture de ses intentions, il offroit de faire payer comptant par les Florentins, la moitié de la somme à laquelle auroient pu monter les frais du secours s'il eût été fourni, & de donner des sûretés pour l'autre moitié; mais dans le même tems où il se disoit trop foible pour secourir ses Alliés, il s'étoit trouvé assez fort pour dépouiller en vingt-deux jours du Duché d'Ur- 1516.

1517. bin, François-Marie de la Rovere (1), & il avoit donné cet Etat à Laurent de Médicis ſon neveu.

Pâques le 12 Avril. Le Roi croyoit avoir beſoin du Pape, non-ſeulement pour s'affermir en Italie, mais encore pour d'autres projets qu'on verra éclore dans la ſuite; il agréa donc toutes ſes excuſes, il s'unit plus étroitement encore avec la Maiſon de Médicis. La Reine étant accouchée à Ambroiſe de ſon premier fils (2), Laurent de Médicis vint en France pour le tenir au nom du Pape. Pendant ſon ſéjour dans ce Royaume, le Roi lui fit épouſer Madeleine (3) de Boulo-

Mém. de Du Bellay, liv. 1.
Belcar. liv. 16. n. 5.

(1) Voyez le Chapitre ſecond de ce premier Livre.

(2) Nommé François comme ſon pere. Il naquit le 28. Février 1519. à ſix heures du ſoir.

(3) Elle étoit fille de Jean Sire de la Tour Comte d'Auvergue, de Lauraguais & de Boulogne, & de Jeanne de Bourbon, ſœur de feu François de Bourbon Comte de Vendôme, pere de Charles Duc de Vendôme, & biſayeul de Henri IV. Madeleine de Boulogne avoit une ſœur aînée qui avoit épouſé le Duc d'Albanie; mais elle mourut ſans enfans, & Catherine de Médicis, fille de Madeleine de Boulogne réunit toute la ſucceſſion de la branche aînée de la Tour d'Auvergne.

gne, une de ſes parentes. Les deux époux moururent en moins de deux ans, laiſſant pour ſeul fruit de leur mariage cette célèbre Catherine de Médicis, qui devoit être un jour l'ornement & le fléau de la France. Laurent, en faveur de tant de bienfaits, jura pour la Maiſon de Médicis un attachement inviolable aux intérêts du Roi, & le Roi abandonna le Duc d'Urbin (la Rovere.) 1517.

Belcar. liv. 15. n. 39, 40, 41.

Mais le Duc d'Urbin ne s'abandonna point lui-même; il profita de la pacification de l'Europe pour prendre à ſa ſolde les troupes qui avoient été licentiées de part & d'autre, les Vénitiens lui fournirent de l'artillerie. Avec ces ſecours, non-ſeulement il recouvra en peu de jours le Duché d'Urbin, mais encore il fit trembler à leur tour les Médicis pour leurs propres foyers; il alla juſqu'à ravager les terres de l'Egliſe & de la Toſcane. Le Pape en jetta des cris lamentables dans toute la Chrétienté; il ne tint pas à lui qu'on ne regardât cette querelle particulière comme une

Guicciard. liv. 13.

1517. guerre sacrée, dans laquelle toutes les Puissances Chrétiennes devoient se réunir contre l'oppresseur de l'Eglise. Le Roi d'Espagne se hâta d'écrire à François I. qu'il étoit touché des justes plaintes de Sa Sainteté, & qu'il le conjuroit de rappeller tous les François qui servoient dans l'armée du Duc d'Urbin; François I. lui répondit qu'il étoit touché des justes plaintes de Sa Sainteté, & qu'il le conjuroit de rappeller tous les Espagnols qui servoient dans l'armée du Duc d'Urbin.

Malgré ce badinage d'assez mauvais augure pour le Pape, les deux Rois se piquérent de le servir à l'envi & l'Empereur les imita, du moins il défendit comme eux à tous ses sujets, sous les peines les plus rigoureuses, de porter les armes pour le Duc d'Urbin. Les Rois de France & d'Espagne ne se bornérent point à cette défense; Charles envoya au secours de l'Etat de l'Eglise le Comte de Potenza, avec une partie de la cavalerie destinée à la garde du Royau-

me de Naples ; François I. chargea aussi Lautrec d'envoyer à l'armée Ecclésiastique l'élite des troupes du Milanès ; mais Léon X. qui n'avoit point secouru François I. lorsqu'il l'avoit vu attaqué par l'Empereur, ne pouvoit croire que François I. voulût sincèrement le secourir ; il soupçonnoit même ce Prince d'avoir favorisé en secret l'expédition du Duc d'Urbin, & par ce soupçon, il justifioit peut-être celui qu'on avoit conçu contre lui au sujet de l'irruption de Maximilien ; le Roi devoit être au-dessus de ces défiances : les voies souterraines & détournées lui étoient trop odieuses, il souffroit même impatiemment qu'on pût l'en croire capable ; il donna vers ce tems une preuve éclatante de sa délicatesse à cet égard. Le Duc de Gueldres, allié naturel de la France, parce qu'il étoit l'ennemi nécessaire de la Maison d'Autriche, venoit de faire un armement considérable pour s'emparer de la Frise. Les Ministres de Charles, étonnés qu'un si petit Prince 1517.

1517. eût pu rassembler de si grandes forces, tinrent quelques discours qui tendoient à insinuer qu'il étoit assisté sous main par François I. (1). Le Roi qui avoit solemnellement déclaré que bien loin d'être favorable au

(1) Si le Pere Daniel avoit connu les Lettres originales sur lesquelles on écrit cette Histoire, il n'auroit pas répété d'après Pierre d'Anglerie, à propos de cette prétendue connivence de François I. avec le Duc de Gueldres : *c'est un soupçon dont la vérité n'a jamais été éclaircie.* Rien n'a été plus éclairci, l'injustice de ce soupçon a été démontrée ; le Roi d'Espagne & ses Ministres l'ont déclaré dans toutes leurs Lettres de la maniere la plus précise. Le Duc de Gueldres avoit profité du désœuvrement où se trouvoient les Bandes-Noires après la conquête du Milanès, pour leur proposer cette invasion, tandis que Charles étoit allé prendre possession du Royaume d'Espagne. Aussi-tôt que François I. en fut averti par les plaintes de Charles, il se hâta d'écrire au Duc de Gueldres qu'il retirât ses troupes, s'il ne vouloit voir les armes de la France se joindre contre lui à celles de l'Espagne ; en même-temps il offrit ses secours au Roi d'Espagne, qui le remercia des services qu'il lui avoit rendus dans cette occasion. Le Roi d'Angleterre suivit l'exemple de François I. Le Duc de Gueldres, qui sans doute n'avoit fait cette tentative que dans l'espérance d'être soutenu, craignit d'attirer sur lui de si puissans ennemis. Les Comtes de Nassau & de Vassenaër, qui avoient rassemblé à la hâte les troupes des Pays-Bas, ayant eu quelque avantage sur lui, cette guerre tomba d'elle-même, & ne troubla point l'Europe.

Duc de Gueldres, il se joindroit au Roi d'Espagne pour le réduire, s'il osoit troubler la paix, sut ces discours & s'en offensa comme d'un affront fait à la vérité de son caractère; il en demanda raison au Roi d'Espagne, qui lui en fit d'humbles excuses, & l'assura que ni lui ni son Conseil n'avoient jamais eu le moindre doute sur sa fidélité à remplir ses promesses : » *Nous savons*, dit-il, » *que vous n'avez rien de si cher que* » *l'honneur ; toutes vos actions l'ont* » *assez prouvé.* 1517.

Le Pape eût pu rendre à François I. le même témoignage, mais il jugeoit de la politique des autres par la sienne ; il considéroit que le Duc d'Urbin avoit été l'allié de la France, qu'il avoit paru en coûter au Roi pour le sacrifier, que la Duchesse d'Angoulême lui avoit écrit à lui-même en faveur de la Duchesse d'Urbin sa parente, pour le prier de soulager la misère où il l'avoit réduite en dépouillant son mari de ses Etats. Il savoit d'ailleurs que le Connéta-

1517. ble de Bourbon, Gouverneur du Milanès, témoin de ses fréquentes contraventions au traité de Bologne, avoit souvent demandé au Roi la permission de l'en punir. Varillas prétend même que le Connétable remit le Gouvernement du Milanès par dépit de n'avoir pu obtenir cette permission; selon lui, ce Général prédisoit que les ménagemens excessifs de la France pour le Saint Siége ne feroient qu'entraîner la perte du Milanès. Varillas abuse ici évidemment de la liberté de conjecturer que lui laisse la discordance des Historiens sur la démission volontaire ou forcée du Connétable. Guichardin, Varillas & l'Abbé Dubos la disent volontaire; mais Guichardin, Auteur Italien, peut avoir été mal instruit des intrigues de la Cour de France; Varillas peut ou avoir menti ou avoir copié Guichardin, & l'Abbé Dubos peut avoir foiblement examiné un fait étranger à son sujet. Martin Du Bellai & Brantôme parlent du retour du Connétable en

Varillas, hist. de François I.
Martin Du Bellai, Mém.
Brantôme, hom. illustr. de la France.
Marillac, Vie du Connétable de Bourbon.
Mém. du Maréchal de Fleuranges.
Pasquier, Recherches de la France.
P. Daniel, Hist. de France, Vie de François I.

France, ſans dire s'il fut rappellé ou s'il ſe démit du Gouvernement de Milan. Mais Marillac qui avoit été Sécrétaire du Connétable & qui a écrit ſa vie, le Maréchal de Fleuranges, Paſquier, & après eux le P. Daniel, diſent expreſſément qu'il fut rappellé, Mezerai, toujours frondeur, ne ſe refuſe point au plaiſir de dire qu'il fut rappellé *pour avoir trop bien ſervi*. Ces autorités paroiſſent l'emporter ſur les autorités contraires, & il eſt naturel de penſer que le rappel du Connétable fut l'ouvrage de l'amour ou de la haine de la Ducheſſe d'Angoulême. Paul Jove dit qu'il fut rappellé pour être fait Connétable, cet Auteur oublie qu'il a dit dans le quinziéme livre que Bourbon fut fait Connétable dès l'avénement de François I. Mais Beaucaire aſſure que Bourbon ſe démit volontairement, & cette autorité eſt la plus embarraſſante.

1517.

Mezeray, grande Hiſt, vie de François I.

P. Jov. l. 16.

L'Abbé Du Bos, Ligue de Cambray.

Guichardin, guerres d'Italie.

Quoiqu'il en ſoit, le Maréchal de Lautrec fut mis à ſa place; il avoit

1517. Belcar. liv. 15. n. 33.

des titres pour cela (1), mais on prétend que dans cette occurence le prix de la valeur fut donné à la beauté, & que les charmes de la Comtesse de Château-Briant sa sœur furent plus puissans que ses services. Déja, dit-on, le crédit de cette Maîtresse balançoit celui de la Duchesse d'Angoulême, & ouvroit la route des grandeurs à ses trois freres Lautrec, Lescun & Lesparre (2), qu'on voit en effet pendant plusieurs années, oc-

(1) Odet de Foix, Seigneur de Lautrec, Maréchal de France, étoit cousin & compagnon d'armes du célèbre Gaston de Foix. A la bataille de Ravenne il accompagnoit presque seul ce brave Gaston, lorsqu'une ardeur téméraire le précipitoit au-devant de la mort; ayant vainement essayé de le retenir par ses instances & par ses cris, il l'avoit défendu autant qu'on peut défendre un seul homme contre deux mille; il crioit aux Espagnols, en les combattant, en les écartant : *arrêtez, ne le tuez point, c'est le frère de votre Reine.* Lui même percé de plus de vingt coups de pique, il fut laissé pour mort auprès de Gaston. Echappé à ce peril, il avoit depuis servi avec distinction dans le Milanès sous le Connétable qui l'aimoit & l'estimoit. Défiguré par les blessures qu'il avoit reçues au visage à la bataille de Ravenne, cette difformité glorieuse lui donnoit une mine arrogante & formidable, que son caractère ne démentoit pas.

(2) Ou Asparaut.

cuper la premiere place dans la faveur. 1517.

Lautrec étoit déja Gouverneur du Milanès, lorsque le Duc d'Urbin étoit rentré dans ses Etats ; le Pape ne put croire qu'il n'eût eu aucune part à cette révolution, & il se défia toujours du secours que Lautrec lui envoya par l'ordre du Roi. Laurent de Médicis qui commandoit toujours l'armée Ecclésiastique, en éloigna les François sous différens prétextes, dans la crainte qu'au lieu d'agir contre le Duc d'Urbin, ils n'attirassent les Italiens au parti de ce Duc. Il prioit les François tantôt de se rafraîchir dans le Modénois, tantôt de couvrir Bologne ; il les fixa enfin à Rimini, afin, disoit-il, qu'ils procurassent la sûreté de la Romagne. Par cette défiance injuste autant qu'injurieuse, il prolongea une guerre qui eut pu être terminée en peu de temps, elle dura huit mois sans procurer de gloire à aucun parti.

Belcar. liv. 15. n. 43.

Guicciard. liv. 13.

Les plus grands événemens qu'elle produisit furent des conspirations ref-

pectives contre la vie ou la liberté
1517. du Pape & du Duc d'Urbin. Celui-ci fit tuer au milieu de son camp à coups de pique, quatre Officiers accusés d'avoir voulu le livrer aux Médicis. Léon se crut obligé d'effrayer le sacré Collége par des emprisonnemens & des supplices, pour rompre une trame horrible formée contre sa vie. Le Cardinal Alphonse Petrucci avoit gagné Verceil, Chirurgien du Pape, & un Officier nommé Bagnacavello, qui devoient être les instrumens du crime; les Cardinaux Bandinello de Soli, Raphael Riario, Camerlingue, Adrien Corneto & François Soderin appuyoient ou connoissoient ce projet. Verceil & Bagnacavello furent écartelés, le Cardinal Petrucci fut étranglé en prison; les autres rachetèrent leur vie & leur dignité par des sommes plus ou moins fortes, selon la part plus ou moins grande qu'ils parurent avoir eûe au complot.

Le Pape ayant ainsi exercé son despotisme sur le sacré Collége par la

rigueur & par la clémence, voulut encore l'établir plus solidement pour l'avenir, en créant dans un seul Consistoire jusqu'à trente-un Cardinaux, tous dévoués à ses intérêts, ou qu'il croyoit l'être. 1517.

Cependant le Duc d'Urbin ennuyé d'une guerre où il avoit autant à craindre ses propres troupes que ses ennemis, avoit envoyé proposer un combat singulier à Laurent de Médicis, qui pour toute réponse fit mettre dans les fers & appliquer à la tortorture son Emissaire. C'est ainsi que les Puissances d'Italie se combattoient. Heureusement les François n'eurent d'autre part à cette indigne guerre, que d'avoir offert suivant les Traités un secours qu'ils ne purent faire agréer. Les Médicis gagnèrent peu à peu à prix d'argent la plûpart des troupes du Duc d'Urbin. Celui-ci voyant les défections & les conspirations augmenter de jour en jour autour de lui, craignit enfin d'être livré à ses ennemis, il quitta son armée qui le quittoit, & alla chercher

1517. un asyle à Mantoue. Le Duché d'Urbin fut la proie de Laurent de Médicis.

Le Roi traita de nouveau avec Léon X. & comme il falloit toujours qu'il perdît dans ces Traités, il fut encore obligé de sacrifier un autre allié, le Duc de Ferrare, & de remettre à Léon X. l'écrit par lequel ce Pontife s'étoit engagé à la restitution de Modène & de Regge, exigée par le Roi en faveur du Duc de Ferrare à la Conférence de Bologne (1).

1518. *Pâques le 4. Avril.* Graces à tant de succès & de sacrifices, le Milanès n'avoit plus d'ennemis étrangers à craindre, lorsque la jalousie imprudente du Maréchal de Lautrec contre le Maréchal de Trivulce, jetta dans ce pays le germe des révolutions qu'on y vit éclore dans la suite. Trivulce, issu d'une des plus riches & des plus puissantes Maisons de la Lombardie, n'avoit pû autrefois échapper aux fureurs de

(1) Voir le Chapitre second de ce premier Livre.

Ludovic Sforce qu'en se dévouant au service de la France ; il avoit acquis beaucoup de gloire sous Charles VIII. Louis XII. & François I. Louis XII. l'avoit fait Gouverneur du Milanès sa patrie. Nul autre Général n'avoit eu si souvent les armes à la main & n'avoit vû tant de combats. Des conjonctures dont on a rendu compte dans l'Introduction, (1) l'avoient fait dépouiller du Gouvernement de Milan. Il paroissoit se contenter alors d'y vivre en citoyen presque indépendant ; mais ce rang de Gouverneur qu'il avoit eu autrefois & qu'il regrettoit sans doute, cette magnificence royale qu'il se plaisoit à étaler parmi ses concitoyens ; la considération que ses services, ses talens, ses vertus lui avoient acquise, & que son luxe rendoit plus éclatante, blessèrent les yeux inquiets de Lautrec. On voyoit encore dans plusieurs Villes d'Italie, sur- 1518.

(1) Voir l'Introduction, Chapitre second, article, Milanès.

tout à Milan, quelques restes des
1518. Guelphes & des Gibelins; ils avoient perdu de vûe l'ancien objet de leurs divisions, c'est le sort de toute querelle qui vieillit, on ne les distinguoit plus qu'à une haine aveugle & insensée qu'ils conservoient les uns pour les autres. Trivulce étoit à la tête des Guelphes, & cette qualité de chef d'un parti alors assez puissant, lui donnoit un crédit qui pouvoit quelquefois balancer l'autorité du Gouverneur. Lautrec entreprit de détruire ce rival de puissance qu'il ne falloit que laisser mourir. Ses Lettres le peignirent à la Cour, comme un chef de factieux, comme un sujet mal soumis, dont la fière indépendance choquoit trop ouvertement l'autorité du Roi. On lui fit un crime d'avoir accepté pour lui & pour toute sa famille un droit de Bourgeoisie parmi les Suisses. On affecta de regarder cette espéce d'association avec une République étrangère, comme incompatible avec les sermens & les devoirs d'un sujet. Il

vouloit, disoit-on, se fortifier contre son Prince de l'appui de cette Nation. Une telle démarche cachoit des projets ambitieux. On s'en prit aussi à lui de ce que son frere & ses neveux s'étoient engagés au service des Vénitiens. Tous ces chefs d'accusation, apparemment grossis par la Comtesse de Château-Briant, inspirérent au Roi de fortes préventions contre Trivulce. 1518.

Trivulce étoit prompt, fier & sensible, il apprend qu'on le noircit dans l'esprit de son Maître, il part en poste, il traverse à quatre-vingt ans au milieu de l'hiver les glaces & les neiges des Alpes. Pendant son absence, Lautrec fait arrêter à Vigevano la veuve & les enfans du Comte de Musocco son fils; cependant Trivulce arrive à la Cour pour se justifier, ne croyant pas qu'un regard de la Comtesse de Château-Briant pût effacer quarante années de service. On refuse de le voir & de l'entendre. Ce malheureux & respectable vieillard, outré de désespoir, se fait por-

1518. ter en chaiſe dans un endroit où le Roi devoit paſſer. Dès qu'il l'apperçut, il s'écria : *Sire, daignez accorder un moment d'audience à un homme qui s'eſt trouvé en dix-huit batailles rangées pour le ſervice de vos prédéceſſeurs & pour le vôtre.* Le Roi ſurpris jette un coup d'œil, reconnoît Trivulce, détourne la tête & paſſe ſans répondre. Ce trait de mépris perce le cœur de Trivulce ; la fiévre le ſaiſit, le dépit & la douleur le conſument, il rentre chez lui & ſe met au lit pour n'en plus relever.

Le Roi n'étoit pas fait pour la cruauté, il ne tarda pas à ſentir qu'un accueil ſi dur n'avoit pas dû être le prix de tant de ſervices ; il envoya viſiter Trivulce, & lui fit faire quelques excuſes : *Je ſuis bien ſenſible aux bontés du Roi*, répondit Trivulce, *mais je l'ai trop été à ſes rigueurs. Il n'y a plus de reméde.* Il mourut, laiſſant à François I. le regret éternel d'avoir cauſé la mort d'un de ſes meilleurs ſujets. Il fut enterré au Bourg de Châtres ſous Montlhery,

Belcar. liv. 16. n. 5.

lehery, où il avoit trouvé la Cour & où il étoit mort, on grava sur sa tombe une épitaphe qui exprimoit son caractère actif: 1518.

Hic quiescit qui nunquam quievit.

Cette avanture mit dans le cœur des Milanois des dispositions fâcheuses à l'égard du Gouverneur, à l'égard du Roi même & de la Nation Françoise; sur-tout lorsqu'on vit la mort du malheureux Trivulce procurer le bâton de Maréchal à Thomas de Foix, dit Lescun (1), frere du Maréchal de Lautrec; mais ces dispositions n'éclatèrent que long-tems

(1) Le Maréchal de Châtillon avoit été nommé extraordinairement le 5. Décembre 1516., à condition que cet Office créé pour lui, seroit éteint dès qu'il en vaqueroit un autre; cependant la mort de Trivulce ayant donné au Maréchal de Châtillon la place qu'il attendoit, de Foix eut celle du Maréchal de Châtillon le 6. Décembre 1518. ce qui n'empêcha pas qu'à la mort du Maréchal de Châtillon, Montmorenci n'eût son bâton. Ainsi il y eut cinq Maréchaux de France, dont deux étoient deux frères (les deux de Foix) faveur distinguée, dont on a indiqué la source.

1518. après, & le Roi aſſuré à la fois du Pape, de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne par des traités, & plus encore par l'impuiſſance où ils étoient de lui nuire, demeura pour lors poſſeſſeur paiſible de la Lombardie.



1518.

CHAPITRE V.

Traité avec l'Angleterre. Projet avorté d'une Croisade contre les Turcs. Projet chimérique de l'Empereur. Guerre du Dannemarck.

IL restoit pourtant encore à François I. un ennemi couvert & dangereux, celui qui par son argent & ses intrigues, avoit le plus contribué à mettre les armes à la main à l'Empereur, c'étoit le Roi d'Angleterre, mais cet ennemi étant seul, ne demandoit qu'à traiter, & on traita plus utilement avec lui qu'on n'avoit fait avec le Pape.

Les François voyoient avec chagrin depuis 1513. la Ville de Tournay entre les mains des Anglois. Les Anglois de leur côté étoient assez embarrassés de cette Place. Sa situation au milieu d'un pays étranger & ennemi, loin des Places qu'ils pos- Guicciard, liv. 13.

1518. ſédoient ſur la côte maritime de Picardie, les obligeoit à entretenir une garniſon conſidérable, & les avoit engagés dans de grandes dépenſes pour la conſtruction d'une citadelle. Ils paroiſſoient donc aſſez diſpoſés à rendre cette Ville, moyennant de l'argent. Tout dépendoit de gagner le Cardinal Volſei, on le gagna. Le jeune Amiral de Bonnivet, frere de Boiſy, qui partageoit alors avec les de Foix la faveur de ſon Maître, partit pour Londres en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

De tous les jeunes Seigneurs qui avoient été élevés auprès du Roi, aucun n'étoit plus fait pour plaire, & n'y réuſſit mieux que Bonnivet. Auſſi aimable que ce Brandon, Duc de Suffolk, favori & beau-frere de Henri VIII. il dut, comme lui, ſa fortune aux graces de ſa figure, aux agrémens de ſon eſprit plus qu'à des ſervices utiles; il oſa, dit-on, comme lui, aimer la ſœur de ſon Maître, mais ſa paſſion fut moins heureuſe. On examinera dans la ſuite

ce qui concerne cette passion & les incidens qu'elle produisit. Bonnivet n'étoit encore que favori du Roi, lorsque Jean Mallet de Graville, Gentilhomme Normand, que la faveur de Charles VIII. avoit comblé d'honneurs & de biens, laissa par sa mort arrivée en 1516. la dignité d'Amiral vacante. Le Roi consulta le Chancelier sur le choix du successeur; Duprat fut assez bon courtisan pour proposer Bonnivet; le Roi qui ne cherchoit qu'un suffrage dont il pût autoriser son inclination secrète, se hâta de le nommer, & Bonnivet sut que le Chancelier l'avoit proposé. Ce fut encore par le conseil de Duprat que Bonnivet fut nommé à l'Ambassade extraordinaire d'Angleterre pour la restitution de Tournay. 1518.

Il est difficile de décider s'il avoit pour la négociation des talens qui justifiassent ce choix, mais le plus prompt & le plus plein succès couronna ses travaux. On ignore, il est vrai, jusqu'à quel point Etienne Pon-

1518. cher Evêque de Paris, François de Roche-Chouart, Seigneur de Champdenier, & Nicolas de Neuville, Seigneur de Villeroi, qui lui furent associés dans cette Ambassade, partagent la gloire de ce succès; beaucoup d'Auteurs l'attribuent toute entière à Villeroy (1), qui étoit alors Ministre, & qui gouvernoit les finances. Quoi qu'il en soit, en moins de six semaines, on fit conclure le mariage du Dauphin avec la Princesse Marie, alors fille unique du Roi d'Angleterre, convention importante, & qui pouvoit ranger un jour l'Angleterre sous les loix de la Maison de France. Ce qui rendoit le Cardinal Volsey si facile sur cet article, étoit peut-être d'un côté l'espérance légitime que le Roi d'Angleterre auroit des fils qui excluroient Marie du Trône; de l'autre, la facilité de rompre dans la suite un engagement

Belcar. liv. 16. n. 4.

Traité du 4. Octobre 1518.

Guicciard. liv. 13.

(1) Plusieurs Lettres écrites au Cardinal Volsey par Etienne Poncher, prouvent que cet Evêque de Paris eut beaucoup de part à la négociation.

dont la consommation étoit renvoyée à un tems très-éloigné, puisqu'alors la Princesse d'Angleterre n'avoit pas quatre ans, & que le Dauphin avoit à peine un an. 1518.

Les Anglois auroient bien voulu que Tournay servît de dot à Marie. C'eût été différer la restitution de cette Place jusqu'au tems du mariage : Bonnivet insista pour qu'elle se fît à l'instant, moyennant une somme qu'on fixeroit, & il l'obtint. On convint que le Roi payeroit d'abord deux cent soixante mille écus pour la Citadelle que les Anglois avoient construite, & pour les munitions de guerre & de bouche qu'ils devoient y laisser, trois cent mille autres écus dans douze ans, & qu'il reconnoîtroit avoir reçu encore trois cent mille autres écus pour la dot de la Princesse. On convint aussi d'une entrevûe des deux Rois entre Boulogne & Calais, mais on n'en fixa point le tems. Les Anglois se piquèrent de procurer à la France toutes les facilités possibles pour le paye-

1518. ment. François I. n'avoit point alors d'argent & ne savoit où prendre les deux cent soixante mille écus qu'il falloit donner d'abord. Le Roi d'Angleterre se contenta de prendre huit ôtages des plus illustres & des plus riches Maisons. C'étoient les Seigneurs de Morette, de Mouy, de la Meilleraye, de Montpezat (1), de Melun, de Mortemart, de Grimault, de Montmorency de la Rochepot & de Hugueville. Le Maréchal de Châtillon, en les livrant aux Anglois, fut mis en possession de Tournay, de Mortagne, de Saint-Amand & de leurs territoires, malgré de vains efforts que fit alors l'Empereur pour empêcher cette restitution (2).

Mém. du Du Bellay, Liv. 1.

(1) De Montpezat d'Agenez, qui, selon Brantôme, n'a rien de commun avec le Montpezat de Quercy, depuis Maréchal de France. (Homm. Illustr. de Brant.) Il paroît que Brantôme a sur cela des idées bien confuses. Antoine de Lettes qui prit le nom de Montpezat & qui fut Maréchal de France, étoit de l'ancienne Maison de Montpezat par sa mère, & les de Lettes & les Montpezat étoient également du Quercy.

(1) Lettre de l'Empereur Maximilien au Cardinal Volsey du 25. Octobre 1518.

Tandis que les François avoient la fortune pour eux, ils voulurent en profiter & avancer leurs affaires dans ce pays-là. Ils avoient rétabli Thérouanne, que les Anglois & les Impériaux avoient brulé en 1513.; déja ils entamoient une négociation pour la restitution de Calais. C'eût été fermer entièrement la dernière des plaies que les Anglois avoient faites autrefois à la France. Le Roi d'Espagne s'allarma de ces projets d'aggrandissement des François du côté des Pays-Bas, il se hâta de gagner Volsey que François I. venoit de blesser par le refus de l'Evêché de Tournay, sur lequel ce Cardinal avoit compté. Dès-lors il ne fut plus question de Calais, mais l'affaire de Tournay heureusement terminée augmenta dans l'Europe la réputation de François I. Les succès du cabinet donnèrent un éclat solide à la gloire de ses armes; dans le même tems il se rendoit de plus en plus formidable à l'Angleterre, en faisant bâtir & 1518.

1518. fortifier à l'embouchure de la Seine le Havre-de-Grace, & en s'unissant plus étroitement que jamais avec l'Ecosse.

Guicciard, liv. 13. Depuis la conquête du Milanès, toutes les Puissances recherchoient à l'envi l'amitié de François I.; toutes s'empressoient à lui fournir des occasions de gloire, dont le profit devoit être pour elles. Le Pape l'invitoit à la défense de la Chrétienté contre les Turcs qui la menaçoient alors: l'Empereur offroit de lui céder toutes ses prétentions sur l'Italie moyennant des sommes considérables, & pourvû que François I. l'aidât à subjuguer les Princes de Germanie, & à réduire l'Empire en Monarchie absolue (1). Le Roi de Dannemarck demandoit son secours pour opprimer les Suédois.

---

(1) Puffendorf se trompe lorsqu'il dit qu'on ne voit point dans l'Histoire qu'aucun Empereur avant Charles-Quint, eût entrepris d'opprimer les Princes de l'Empire, & de se rendre maître absolu de toute l'Allemagne.

Les remontrances du Pape parurent toucher François I., le titre de vengeur de la Religion flatta son courage & sa piété. Il convoqua dans son Palais une assemblée des Princes & des Grands de son Royaume (1). Le Légat Bibiéna vint en leur présence exposer les dangers de l'Europe, la désolation de l'Asie & de l'Afrique, les conquêtes rapides de Selim Empereur des Turcs, la réduction de la Syrie, l'oppression d'Ismaël Sophi, l'extinction de l'Empire des Mamelus, dont Selim avoit fait pendre le Roi, les vastes projets de ce vainqueur qui embrassoit déja la conquête de toute l'Europe, qui ne parloit que de rétablir dans sa splendeur première, l'Empire de Constantin (dont il se disoit successeur) & de redonner à cet Em-

1518.

Belcar. liv. 16. n. 1. 2. 3.

(1) Les Croisades que les Papes proposerent dans le quinzième & le seizième siècles, & qui n'eurent point lieu, auroient eu sur celles des onzième, douzième & treizième siècles, l'avantage d'être défensives, & par conséquent plus raisonnables.

1518. pire ſon ancienne étendue ; qui prêt à ſuivre les traces de Mahomet II. & tournant comme lui ſes vûes ſur l'Italie, faiſoit à la Vallone vis-à-vis Otrante des armemens formidables. Ce torrent alloit tout inonder, ſi l'Europe réunie ne lui oppoſoit toutes ſes digues. Le zéle du Roi s'échauffant à ce récit, il offrit au Légat d'aller lui-même attaquer les Turcs à la tête de quarante mille hommes d'Infanterie, de trois mille hommes d'armes & de ſix mille Chevaux-Légers ; la Cour applaudit à cette généreuſe réſolution, le Peuple en pouſſa des cris de joie, l'ancien eſprit des Croiſades ſembla ſe renouveller en France ; les prédications ne tendoient qu'à échauffer cet enthouſiaſme ; les Confeſſeurs étoient chargés de tourner de ce côté la dévotion & les aumônes des Fidéles ; les proceſſions, les prières publiques avoient toutes pour objet cette guerre ſacrée qui ne ſe fit point cependant, on ſe borna pour

lors à des vœux & à des cérémonies, soit que la malheureuse expérience du passé rendît alors les esprits plus réservés sur ces entreprises plus pieuses que sages ; soit que François I. ne trouvant pas ses voisins (1) disposés à le seconder, craignît de s'engager seul dans une expédition de cette nature, soit qu'il tournât dès-lors ses vûes vers l'alliance qu'il devoit contracter un jour avec ces mêmes Turcs qu'on lui proposoit de combattre. 1518.

Cependant le Pape, toujours plus effrayé, ne cessoit d'implorer le secours de Dieu & des hommes ; il envoyoit ses Légats remuer toutes les Cours Chrétiennes, & accorder à tous les Souverains des décimes sur leur Clergé ; il ordonnoit à Rome des priéres publiques & des proces-

(1) Le Roi d'Ecosse fut le seul qui parut se porter avec zèle à l'expédition contre les Turcs, il offrit même d'y accompagner François I. en qualité de son Lieutenant. Ce zèle étoit de son âge.

1518. ſions ſolemnelles, où on le voyoit marchant nuds pieds, appeller ſur ſon Peuple par ſes gémiſſemens & par ſes larmes la protection céleſte; ſes priéres furent plus efficaces que ſes négociations, Selim mourut avant d'avoir pû exécuter ſes projets.

Guicciard. liv. 13.
Belcar. liv. 16. n. 3.

On avoit du moins écouté avec reſpect les propoſitions du Pape, mais on ne fit que rire dans le Conſeil du Roi de celles de l'Empereur. On le pria d'exécuter ſeul ſes vaſtes projets contre la liberté Germanique, & de trouver bon qu'on n'eût point d'argent & encore moins d'hommes à lui fournir en échange des chimères qu'il lui plaiſoit d'appeller ſes droits ſur l'Italie.

Mais tandis qu'on refuſoit de prêter les mains à l'oppreſſion de la Germanie, on avoit concouru avec un monſtre ennemi de Dieu & des hommes à l'oppreſſion de la Suéde. Chriſtiern II. Roi de Dannemarck, ſurnommé le *Néron du Nord*, avoit mé-

rité ce titre & l'exécration publique par des crimes qu'à peine Néron se fût permis. C'étoit sur-tout contre les Suédois qu'il exerçoit les plus grandes cruautés. Ces peuples combattoient alors pour la liberté que Marguerite de Waldemar, Reine de Dannemarck & de Norvège, surnommée la *Sémiramis du Nord*, leur avoit enlevée en 1391., qu'ils avoient recouvrée & perdue deux fois depuis, & que Christiern II. venoit de leur enlever pour la troisiéme fois. Malheureusement des nœuds politiques, que l'opposition des caractères n'avoit pû briser, unissoient alors François I. avec Christiern, comme autrefois Charles VIII. avec Ludovic Sforce, & Louis XII. avec les Borgia. Cette alliance du Dannemarck, que Louis XII. avoit donné l'exemple de cultiver, avoit pour objet d'opposer le Dannemark à l'Empire, lorsqu'on étoit en guerre avec l'Empereur. En effet, le voisinage pouvoit rendre & avoit rendu autrefois

1518.

Mém. de Du Bellay, liv. 1.

1518. ennemis le Dannemark & l'Empire. Charlemagne en 808. & 809. avoit enlevé aux Danois une partie du Slefwik. Henri l'Oiseleur le leur avoit enlevé presque tout entier en 930. & 931. ils l'avoient repris & reperdu sous Othon II. en 974. & 975. Sous Henri VII. en 923. Waldemar II. Roi de Dannemark pour sortir de la prison où le retenoit le Comte de Schwerin, consentit à tenir son Royaume en fief de l'Empire; les Etats de Dannemarck désavouérent cette convention; cependant il en résultoit toujours en faveur de l'Empereur des prétentions qui devoient naturellement aigrir contre lui les Danois, & les jetter dans les intérêts de la France.

Mais pour ranimer ce motif si foible & si éloigné, qui cédoit à l'intérêt plus pressant d'assujettir la Suéde, il falloit que la France aidât le Dannemarck dans cette entreprise. François I. envoya donc contre les Suédois deux mille hommes d'Infan-

terie commandés par Gaſton de Brezé, Prince de Fouquarmont, excellent Capitaine, qui avoit ſous lui Piéfou, La Lande, Saint-Blimont, le Baron de Gondrin, tous Capitaines choiſis, ils gagnérent d'abord une bataille contre les Suédois dans la Gothie. Jamais les troupes Françoiſes n'avoient pénétré ſi avant dans le Nord, jamais elles n'avoient combattu dans des climats ſi froids. Il y eut un ſecond combat ſur un lac glacé. L'armée Suédoiſe s'étoit fait par-devant & ſur les côtés de fortes paliſſades autour de ce lac ſur lequel elle étoit diſpoſée; des arbres énormes couchés & entaſſés les uns ſur les autres, embarraſſoient toutes les avenues par où on pouvoit arriver jusqu'à cette armée. Il ne reſtoit qu'un ſentier étroit & gliſſant, où deux hommes pouvoient à peine paſſer de front, en s'expoſant à tous les coups des Suédois, qui ne l'avoient laiſſé ouvert que pour tenter leurs ennemis & les engager dans 1518.

1518. une affaire. Ils n'avoient point palissadé les derrières de leur camp ; ils s'étoient contentés de couper la glace de ce côté-là ; mais la violence du froid l'ayant fait reprendre, ce fut par-là que les François attaquèrent, tandis que les Danois ayant inutilement tenté de forcer les Suédois par le défilé, fuyoient & abandonnoient leurs alliés. Les François qui n'avoient compté faire qu'une diversion, se virent donc obligés de soutenir seuls le combat avec des forces trop inégales, & avec tous les désavantages possibles du terrein & de la position. La neige qui tomboit en abondance, portée par le vent dans les yeux des François, les aveugloit & les effarouchoit ; les chûtes qu'ils faisoient à tout moment sur la glace, & dont ils ne se relevoient qu'avec peine, les empêchoient de garder leurs rangs, tandis que les Suédois agiles, accoutumés à ces sortes d'exercices, voltigeoient avec légèreté sur les monceaux de neige,

glissoient adroitement sur la glace, sans rompre leurs rangs ni tomber. La valeur ne pouvoit rien dans cette expédition, une adresse d'habitude décidoit de tout. Les François furent taillés en piéces, sans presque pouvoir se défendre, le brave Saint-Blimont fut tué; parmi ceux qui échappérent au carnage, les uns s'égarérent dans ce pays inconnu, & s'avançant vers le Nord périrent de froid & de faim, ou furent dévorés par les ours blancs; les autres demandérent des vaisseaux à Chistiern pour retourner dans leur patrie, & ce monstre eut la barbare ingratitude de leur en refuser, il fallut qu'ils s'en procurassent eux-mêmes; il en revint à peine trois cens en France, tous sans armes, sans bagage, presque nuds & périssans de misére. Cependant ni leurs malheurs ni les crimes qui rendoient Christiern de plus en plus odieux, n'empêchérent pas que la France ne conclût avec lui quelque tems après,

1518.

1518. une ligue offensive & défensive contre l'Angleterre, la Suéde, & quelques Villes d'Allemagne, ennemies

Le 20. Novembre 1518. du Dannemarck; mais cette ligue ne produisit point d'événemens, & peu à peu le Roi se détacha de cette indigne alliance.

Fin du premier Livre.





DISSERTATIONS SUR DIVERS POINTS DE L'HISTOIRE DE FRANÇOIS PREMIER.

PREMIÉRE DISSERTATION.

Cette Dissertation se rapporte à l'Introduction, Chapitre I. page 16.

SUR LA DEVISE DE FRANÇOIS I.

C'EST peut-être des Italiens que la France a pris l'usage des Devises; il semble du moins que cet usage

devint commun en France vers le tems de l'expédition de Naples sous Charles VIII. Louis XII. paroît avoir été le premier des Rois de France qui ait pris une devise ; c'étoit un porc-épic avec ces mots : *Cominùs & eminùs. De près & de loin.*

Cette devise est aisée à entendre. Louis XII. menace ses ennemis de leur faire sentir sa puissance de loin comme de près. L'emblême est juste, puisqu'on prétend que le porc-épic, indépendamment de ses pointes fixes qui se font sentir à ceux qui s'en approchent de trop près, a encore d'autres piquans nommés *fuseaux ou fléches* qu'il détache & qu'il lance au loin contre les chiens & les chasseurs qui le poursuivent.

La devise de François I. est aussi obscure que celle de Louis XII. est claire. C'est une salamandre dans le feu avec ces mots : *Nutrisco & extinguo* ou *estingo. Je nourris & j'éteins*, ou *je m'en nourris & je l'éteins.*

Qu'il soit reconnu aujourd'hui que la salamandre ne puisse ni vivre dans

le feu ni l'éteindre, cela eſt indifférent ici. Une idée fauſſe, pourvû qu'elle ait été reçue, peut ſervir d'emblême. N'inſiſtons pas non plus ſur ce qu'on ne ſait trop à quelle langue appartient le mot *Nutriſco*, qui ne paroît pas être latin. Parmi les médailles du regne de François I. conſervées à la Bibliothéque du Roi, & qui ſont toutes gravées dans la grande Hiſtoire de Mézerai, on en trouve une qui repréſente une Salamandre couronnée au milieu des flammes, & dont la légende plus latine, eſt : *Extinguo, nutrior*. Suppoſons donc qu'il n'y ait aucune difficulté ſur le ſens littéral.

A l'égard du ſens allégorique, la preuve qu'il n'eſt pas clair, c'eſt que chaque Auteur l'interprête à ſa manière.

Le Pere Bouhours (entretiens d'Ariſte & d'Eugêne) dit » que François I. voulut par cette deviſe, » montrer ſon courage ou plutôt » ſon amour. *Nutriſco*, dit-il, montre qu'il ſe faiſoit un plaiſir de ſa

» passion, mais *extinguo*, peut signi-
» fier qu'il en étoit le maître, &
» qu'il pouvoit l'éteindre, quand il
» vouloit. »

Son courage ou son amour! Voilà deux interprétations. Quelle est la bonne? Si la devise les reçoit toutes deux également, elle est mauvaise, elle manque de propriété, de convenance essentielle & exclusive, à moins qu'il ne s'agisse du courage en amour, de ce courage qui fait vaincre l'amour quand il le faut, courage que n'eut jamais François I. & que les plus grands hommes ont si rarement eu.

L'idée générale du courage, sans cette restriction, seroit confirmée par une médaille, où autour d'une salamandre toujours dans les flammes, on lit ces deux vers:

Discutit hæc flammam, Franciscus robore mentis
Omnia pervicit, rerum immersabilis undis.

Le Pere Bouhours dit que François I. fit lui-même sa devise, en quoi il n'est d'accord ni avec Guichenon,

chenon, qui dit que cette devise avoit été celle de Louise de Savoye sa mere ; ni avec Paradin qui dit que c'étoit celle du Comte d'Angoulême son pere, ni avec Mézeray, qui dit que ce fut Artus de Gouffier-Boisy, Gouverneur de François I. qui lui choisit cette devise.

Chacun de ces Auteurs donne à la devise un sens particulier.

Selon Guichénon, elle signifioit que Louise de Savoye *maintenoit les gens de bien, en ruinant les méchans.* Guichen. hist. Généalog. de la maison de Savoye.

Paradin ne peut pas donner d'autre sens à la devise, car voici comme il rapporte les mots de la légende, qui étoit, selon lui, en Italien. Parad. chro. de Sav. Mézeray, grand. hist.

Nudrisco il Buono, e spengo il Reo.

Il y a en effet une des médailles de François I. où l'on trouve en Espagnol une légende toute pareille.

Pour Mézeray, il dit qu'Artus de
» Gouffier voulant faire connoître à
» son éléve qu'il devoit appliquer la
» vivacité de son génie aux bonnes
» choses, non pas à la vanité ni à la

» violence, il lui choisit cette devise. »

Le P. Daniel beaucoup plus sage qu'eux tous, convient qu'il ne l'entend point, & c'est à cela qu'il faut s'en tenir.

Au reste, cette devise se trouve sur tous les édifices & sur les monumens de toute espéce, qui nous restent de François I. Si donc elle a été portée avant lui par le Comte d'Angoulême ou par Louise de Savoie, il est certain au moins qu'elle a été adoptée par François I. & qu'elle est beaucoup plus connue pour avoir été la sienne que celle de son pere ou de sa mere.

Les deux femmes de François I. eurent aussi chacune leur devise : celle de la simple & vertueuse Claude étoit une pleine lune, avec ces mots: *Candida candidis*; ce qui signifie, dit Mézeray, qu'elle étoit *Candide* & bienfaisante *aux ames candides*. « Cet » astre, ajoûte-t'il, réjouit ceux qui » n'ont point de mauvais desseins, & » qui ne cherchent point les ténébres

» pour cacher leurs mauvaiſes ac-
» tions. »

Cette gloſe ſuffit pour faire entendre la deviſe & pour prouver qu'elle n'eſt pas claire.

Celle d'Eléonor étoit un phœnix avec ces mots : *Unica ſemper avis. Oiſeau toujours unique :* Deviſe très-claire, mais bien faſtueuſe pour l'obſcure Eléonor.



SECONDE DISSERTATION.

La piéce suivante se rapporte à l'Histoire, Liv. I. Chap. 1. pag. 281-2-3.

LETTRE

De François I. à la Duchesse d'Angoulême, sur la Bataille de Marignan.

MADAME,

» AFIN que vous soyez bien in-
» formée du fait de notre bataille,
» je vous avise que hier à heure
» d'une heure après-midi, notre
» guet qui étoit sur les portes de
» Milan, nous avertit comme les
» Suisses se jettoient hors de la Ville
» pour nous venir combattre; la-
» quelle chose entendue, jettâmes
» nos Lansquenets en ordre, c'est
» à savoir en trois troupes, les
» deux de neuf mille hommes, &

» la tierce d'environ quatre mille
» hommes, que l'on appelle les en-
» fans perdus de Pierre de Navarre,
» sur le côté des avenues avec les
» gens de pied de France & avan-
» turiers ; & parce que l'avenue
» par où venoient lesdits Suisses,
» étoit un peu serrée, & ne fut si
» bien possible de mettre nos Gen-
» darmes de l'avant-garde, comme
» ce étoit en plain pays, qui nous
» cuida mettre en grand désordre,
» & de ma bataille j'étois à un
» trait d'arc en deux troupes de
» ma Gendarmerie, & à mon dos
» mon frere d'Alençon avec le de-
» meurant de son arrière-garde, &
» notre artillerie sur les avenues. Et
» au regard des Suisses, ils étoient
» en trois troupes, la première de
» dix mille, la seconde de huit mille
» hommes & la tierce de dix mille
» hommes ; vous assurant qu'ils ve-
» noient pour châtier un Prince, s'il
» n'eût été bien accompagné ; car
« d'entrée de table qu'ils sentirent
» notre artillerie tirer, ils prindrent

» le pays couvert, ainsi que le soleil
» se commençoit à coucher, de sor-
» te que nous ne leur fîmes pas grand
» mal pour l'heure de notre artille-
» rie, & vous assure qu'il n'est pas
» possible de venir en plus grande
» fureur ni plus ardemment : ils trou-
» vèrent les gens de cheval de l'a-
» vant-garde par le côté; & combien
» que lesdits hommes d'armes char-
» geassent bien & gaillardement, le
» Connétable, le Maréchal de Cha-
» bannes, Ymbercourt, Telligny,
» Pont de Remy & autres qui étoient
» là, si furent-ils reboutez sur leurs
» gens de pied, de sorte avec gran-
» de poussière que l'on ne se pouvoit
» voir, aussi bien que la nuit venoit;
» il y eut quelque peu de désordre ;
» mais Dieu me fit la grace de venir
» sur le côté de ceux qui les chas-
» soient un peu chaudement, me
» sembla bon de les charger, & le fu-
» rent de sorte, & vous promets,
» Madame, si bien accompagnés
» & quelques gentils galans qu'ils
» soient, deux cens hommes d'armes

» que nous étions, en défismes bien
» quatre mille Suisses, & les repous-
» sâmes assez rudement, leur faisant
» jetter leurs piques, & crier *Fran-*
» *ce.* Laquelle chose donna haleine à
» nos gens de la plûpart de notre ban-
» de, & ceux qui me purent suivre,
» allâmes trouver une autre bande
» de huit mille hommes, laquelle à
» l'approcher cuidions qui fussent
» Lansquenets, car la nuit étoit déja
» bien noire. Toutefois quand ce
» vint à crier *France*, je vous assure
» qu'ils nous jettèrent cinq à six cens
» piques au nez, nous montrant
» qu'ils n'étoient point nos amis. No-
» nobstant cela si furent-ils chargés
» & remis au-dedans de leurs tentes,
» en telle sorte, qu'ils laissérent de
» suivre les Lansquenets, & nous
» voyant la nuit noire, & n'eût été
» la Lune qui aidoit, nous eussions
» bien été empêchés à connoître l'un
» l'autre; & m'en allai jetter dans
» l'artillerie, & là rallier cinq ou six
» mille Lansquenets, & quelques
» trois cens hommes d'armes, de

» telle ſorte que je tîns ferme à la
» groſſe bande des Suiſſes. Et ce-
» pendant mon frere le Connétable
« rallia tous les piétons François &
» quelque nombre de Gendarmerie,
» leur fit une charge ſi rude, qu'il en
» tailla cinq ou ſix mille en piéces,
» & jetta cette bande dehors : & nous
» par l'autre côté leur fiſmes jetter
» une volée d'artillerie à l'autre ban-
» de, & quant & quant les chargeâ-
» mes de ſorte que les emportâmes,
» leur fiſmes paſſer un gué qu'ils
» avoient paſſé ſur nous. Cela fait
» ralliâmes tous nos gens & retour-
» nâmes à l'artillerie ; & mon frere
» le Connétable ſur l'autre coin du
» Camp, car les Suiſſes ſe logèrent
» bien près de nous, ſi près que n'y
» avoit qu'un foſſé entre deux ; toute
» la nuit demeurâmes le cul ſur la
» ſelle, la lance au point, l'armet à
» la tête, & nos Lanſquenets en or-
» dre pour combattre ; & pour ce
» que j'étois le plus près de nos en-
» nemis, m'a fallu faire le guet, de
» ſorte qu'ils ne nous ont point ſur-

» pris au matin, & faut que vous en-
» tendiez que le combat du soir du-
» ra depuis les trois heures après-mi-
» di jusques entre onze & douze heu-
» res que la lune nous faillit, & y fut
» fait une trentaine de belles char-
» ges. La nuit nous départit, & mê-
» me la paille pour recommencer au
» matin, & croyez, Madame, que
» nous avons été vingt-huit heures
» à cheval, l'armet à la tête, sans
» boire ni manger. Au matin une
» heure avant jour prins place autre
» que la nôtre, laquelle sembla bon-
» ne aux Capitaines des Lansqué-
» nets, & l'ai mandé à mon frere le
» Connétable pour soi tenir par l'au-
» tre avenue, & pareillement l'ai
« mandé à mon frere d'Alençon, qui
» au soir n'étoit pû venir, & dès le
» point du jour que pûmes voir, me
» jettai hors du fort avec les deux
» Gentilshommes, qui m'étoient de-
» meurés du reste du combat, & ai
» envoyé querir le Grand-Maître,
» qui se vint joindre avec moi, avec
» environ cent hommes d'armes; &

» cela fait, Messieurs les Suisses se
« sont jettés en leurs ordres, & déli-
» bérés d'essayer encore la fortune
» du combat: & comme ils mar-
» choient hors de leur logis, leur
» fis dresser une douzaine de coups
» de canon qui prindrent au pied,
» de sorte que le grand trot retour-
» nèrent en leur logis, se mirent en
» deux bandes, & pour ce que leur
» logis étoit fort & que ne les pou-
» vions chasser, ils me laissérent à
» mon nez huit mille hommes, &
». toute leur artillerie, & les autres
» deux bandes les envoyérent aux
» deux coins du camp; l'une à mon
» frere le Connétable, & l'autre à
» mon frere d'Alençon. La première
» fut au Connétable, qui fut ver-
» tueusement reculée par les avantu-
» riers François de Petre de Navarre.
» Ils furent repoussés & taillés outre
» grand nombre des leurs, & se ral-
» liérent cinq ou six mille, lesquels
» cinq ou six mille avanturiers défi-
» rent avec l'aide du Connétable qui
» se mêla parmi eux, avec quelque

» nombre de sa Gendarmerie. L'au-
» tre bande qui vint à mon frere fut
» très-bien recueillie, & à cette
» heure-là arriva Barthelemi Del-
» vian avec la bande des Vénitiens,
» gens de cheval, qui tous ensemble
» les taillérent en piéces, & moi
» étois vis-à-vis les Lansquenets de
» la grosse troupe qui bombardions
» l'un & l'autre, & étoit à qui se dé-
» logeroit, & avons tenu bute huit
» heures à toute l'artillerie des Suis-
» ses, que je vous assure qu'elle a fait
» baisser beaucoup de têtes. A la fin
» de cette grosse bande, qui étoit
» vis-à-vis de moi envoyérent cinq
» mille hommes, lesquels renversé-
» rent quelque peu de nos Gendar-
» mes, qui chassoient ceux que mon
» frere d'Alençon avoit rompus,
» lesquels vinrent jusques aux Lans-
» quenets, qui furent si bien recueil-
» lis de coups de haches, butes, de
» lances & de canon, qu'il n'en ré-
» chappa la queue d'un, car tout le
» Camp vint à la huée sur ceux-là,
» & se ralliérent sur eux; & sur cela

» fîmes semblant de marcher aux au-
» tres, lesquels se mirent en désor-
» dre, & laissérent leur artillerie,
» & s'enfuirent à Milan; & de vingt-
» huit mille hommes, qui là étoient
» venus, n'en réchappa que trois
» mille, qu'ils ne fussent tous morts
» ou pris; & des nôtres, j'ai fait faire
» revûe, & n'en trouve à dire qu'en-
» viron quatre mille. Le tout, je
» prend tant d'un côté que d'autre à
» trente mille hommes. La bataille a
» été longue, & dura depuis hier les
» trois heures après-midi, jusques
» aujourd'hui deux heures, sans sa-
» voir qui l'avoit perdue ou gagnée,
» sans cesser de combattre, ou de ti-
» rer l'artillerie jour & nuit; & vous
» assure, Madame, que j'ai vû les
» Lansquenets mesurer la pique aux
» Suisses, la lance aux Gendarmes;
» & ne dira t-on plus que les Gen-
» darmes sont liévres armés, car sans
» point de faute, ce sont eux qui ont
» fait l'exécution, & ne penserois
» point mentir que par cinq cent &
» par cinq cent, il n'ait été fait tren-

» te belles charges avant que la ba-
» taille fût gagnée. Et tout bien dé-
» battu depuis deux mille ans an çà,
» n'a point été vûe une si fière ni si
» cruelle bataille, ainsi que disent
» ceux de Ravenes, que ce ne fut au
» prix qu'un tiercelet. Madame, le
» Sénéchal d'Armagnac avec son ar-
» tillerie, ose bien dire qu'il a été
» cause en partie du gain de la ba-
» taille, car jamais homme n'en ser-
» vit mieux. Et Dieu merci tout fait
» bonne chère, je commencerai par
» moi & par mon frere le Connéta-
» ble, par M. de Vendôme, par M.
» de Saint-Pol, M. de Guise, le Ma-
» réchal de Chabannes, le Grand-
» Maître, M. de Longueville. Il n'est
» mort de gens de renom qu'Ymber-
» court & Bussy qui est à l'extrémité;
» & est grand dommage de ces deux
» personnages. Il est mort quelques
» Gentilshommes de ma Maison,
» que vous saurez bien sans que vous
» le récrive. Le Prince de Talmont
» est fort blessé, & vous veux encore
» assurer que mon frere le Connéta-

» ble & M. de Saint-Pol ont aussi
» bien rompu bois, que Gentilshom-
» mes de la Compagnie quels qu'ils
» soient, & de ce j'en parle comme
» celui qui l'a vû, car ils ne s'épar-
» pargnoient non plus que Sangliers
» échauffés. Au demeurant, Mada-
» me, faites bien remercier Dieu
» par-tout le Royaume de la victoire
» qu'il lui a plû nous donner. Mada-
» me, vous vous moquerez de Mes-
» sieurs de Lautrec & de Lescun qui
» ne se sont point trouvés à la ba-
» taille, & se sont amusés à l'appoin-
» tement des Suisses qui se sont mo-
» qués d'eux; nous faisons ici grand
» doute du Comte de Sanxerre, pour
» ce que ne le trouvons point.

» Madame, je supplie le Créateur
» vous donner très-bonne vie & lon-
» gue; écrit au Camp de Sainte-Bri-
» gide, le Vendredy, quatorziéme
» jour de Septembre mil cinq cent
» quinze. »

En rapprochant cette Lettre de la relation que j'ai donnée de la bataille de Marignan, il sera aisé de voir que

j'ai pris le plan & les diſpoſitions générales de cette bataille dans le récit du Roi lui-même, mais que je me ſuis écarté de ce récit dans quelques détails. J'ai dû en effet combiner cette Lettre avec le récit des Hiſtoriens contemporains les plus exacts, tels que du Bellay & Guichardin. Cette Lettre écrite le jour même de la bataille, dans le tumulte d'un Camp, dans l'yvreſſe de la joie, ſe reſſent, à quelques égards, de la précipitation avec laquelle elle a été écrite. Les particularités n'étoient pas encore bien connues ; le nombre total des morts y eſt exagéré, celui des morts célèbres parmi les François étoit encore ignoré ; mais le déſordre & le fracas de cette terrible bataille ſont bien peints dans cette Lettre, & l'on y voit reſpirer en quelques endroits l'ame humaine & ſenſible de François I.

Fin du Tome premier.

